TERQUEM
OOKSELLER
S MERRIESCRIBE
TORKIEFAVERST

Docteur Cabanès

Mœurs Intimes du Passé

‹ Deuxième Série ›

5me MILLE

Albin Michel, 10 rue de l'Université Paris

Mœurs intimes du Passé

(*DEUXIÈME SÉRIE*)

LA VIE AUX BAINS

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES DE MÉDECINE HISTORIQUE

Marat inconnu (Épuisé).
Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 séries.
Les Indiscrétions de l'Histoire, 6 séries.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire.
Poisons et Sortilèges (en collaboration avec le Docteur L. Nass), 2 séries.
La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec le Dr L. Nass).
Napoléon jugé par un Anglais.

OUVRAGES D'HISTOIRE MÉDICALE

Les Curiosités de la médecine (Épuisé).
Remèdes d'autrefois.
Remèdes de bonnes femmes (en collaboration avec le Dr J. Barraud).
Gayetez d'Esculape (en collaboration avec le Docteur Witkowski).
Mœurs intimes du passé (*Première série*).

OUVRAGES DE PHYSIOLOGIE LITTÉRAIRE

Balzac ignoré (Épuisé).

EN PRÉPARATION

Les Morts mystérieuses de l'Histoire, 2e série.

E 112 lm

DOCTEUR CABANÈS

Mœurs intimes du Passé

(*DEUXIÈME SÉRIE*)

LA VIE AUX BAINS

Ouvrage illustré de 75 gravures

117198
11/7/11

PARIS
LIBRAIRIE ALBIN MICHEL
10, RUE DE L'UNIVERSITÉ, 10

LA VIE AUX BAINS

AGES PRIMITIFS

MŒURS INTIMES DU PASSÉ

(DEUXIÈME SÉRIE)

LA VIE AUX BAINS

CHAPITRE PREMIER

L'homme sauvage errant nu, exposé aux intempéries de l'air et à la rigueur des saisons, dut s'accoutumer de bonne heure à plonger son corps dans l'eau des sources et des rivières, pour le débarrasser des impuretés qui le souillaient. C'est un de ces besoins instinctifs commandés par la nature, auxquels, de tout temps, a obéi l'être humain.

La Fable rapporte à Hercule l'invention des bains chauds. Dans maints endroits de la Grèce ancienne, les édifices où les bains se distribuaientétaient consacrés au dieu qui représentait, aux yeux de ses fidèles, la vigueur physique.

Sur des monnaies de *Thermæ* (ou *Therma*), station fondée au nord de la Sicile par les Carthaginois, se voient, d'un côté, la tête d'Hercule, de l'autre,

les nymphes qui, pour complaire à Minerve, firent jaillir la source destinée à réparer les forces du héros qu'elle protégeait.

Une monnaie d'Himère représente Hercule recevant sur son épaule l'eau que verse le masque de lion d'une fontaine. Ailleurs, on a découvert nombre de bas-reliefs, de pierres gravées, d'inscriptions, où Hercule, réuni aux nymphes, est partout considéré comme présidant aux sources chaudes.

FIG. 1. — MONNAIE D'HIMÈRE. (Cabinet des Médailles de la Bib. Nationale).

Suivant une légende, Minerve elle-même (1) ; d'après une autre légende, Vulcain (2) aurait fait couler, aux Thermopyles, sur le bord de la mer, les sources sulfureuses où Hercule, le premier, retrempa ses forces : d'où l'on a nommé certaines eaux thermales *bains d'Hercule*.

Ovide s'est plu à représenter Diane, au retour de longues chasses, invitant ses nymphes à se baigner avec elle (3). Après chacune de ses chasses, la déesse allait se délasser dans les eaux des fontaines voisines : c'était pour elle une véritable volupté. Elle ne craignait donc pas ce refroidissement, que d'au-

(1) ATHÉNÉE, lib. III, cap. XXXV.
(2) POLL., lib. IX, cap. VI; OLYMP., lib. XII.
(3) *Fastes*, II, v. 184.

FIG. 2. — LE BAIN DE VÉNUS.

cuns croient encore si funeste, quand le bain froid succède à un exercice violent. Cela prouve que la déesse n'avait pas nos préjugés humains ; à moins que, instruite par l'expérience, elle n'eût remarqué combien il était salutaire, après le bain, d'amener la réaction, en poursuivant les hôtes des forêts.

Sans doute ne faut-il voir dans l'histoire d'Eson, rajeuni par les bains médicinaux de Médée, qu'une description allégorique de la propriété qu'ont certaines sources d'entretenir et de fortifier la santé.

Recouvrant la vérité de voiles mystérieux, la Grèce consacrait l'utilité des bains par d'ingénieuses fictions : ainsi le taureau d'Europe, le cygne de Léda révélaient aux hommes que l'eau est la mère de la fécondité. Vénus, s'élançant du sein de l'onde et commandant aux flots, ou se dérobant, sous la forme d'un poisson, aux attentats de Typhon, enseignait aux femmes que celles-là doivent souvent se plonger dans l'eau qui aspirent au sceptre de la beauté.

Le Styx, Hippocrène, Jouvence sont, pareillement, des mythes allégoriques.

Qui ne connaît les vertus de la fontaine de Jouvence ? Il existait, en réalité, plusieurs fontaines de ce nom. Les deux plus célèbres se trouvaient à Patræ et à Argos ; c'étaient, simplement, des sources ferrugineuses, dont tout le merveilleux consistait à donner plus de force et de vie aux femmes atteintes de pâles couleurs.

Hébé, la déesse de la jeunesse, devait faire un fréquent usage des eaux de Patræ ; ce qui, joint à cette circonstance qu'on la représente avec des cheveux blonds, nous permet de la considérer comme une chlorotique qui, en raison de ses divins attributs, savait tout, même trouver le remède qui lui convenait.

Mais quittons ces régions nébuleuses de l'Empyrée et retombons, comme l'oiseau à qui on a coupé les ailes, sur le sol que nous allons désormais fouler.

*
* *

A toutes les époques, aussi loin que peuvent remonter les travaux des hommes, ceux-ci ont pris souci de la propreté du corps, s'étant aperçus qu'ils en retiraient bien-être et santé.

Deux épisodes touchants, deux scènes bibliques attestent l'antiquité de ces pratiques : c'est en voyant Bethsabée prendre un bain que le roi David, qui la contemple d'une fenêtre, s'éprend d'elle et se la fait sur-le-champ amener. N'est-ce pas au bain que Suzanne est surprise par les deux vieillards qui se disputent ses faveurs ?

De tous les peuples de l'antiquité, les Égyptiens paraissent avoir été les plus attentifs aux soins de l'hygiène. Il y avait, chez eux, des ablutions obligatoires. Les prêtres étaient tenus de se laver trois fois le jour et deux fois la nuit. Après les Libyens et

les Babyloniens (1), les Égyptiens furent les plus sains des hommes : le bain était chez eux d'une pratique habituelle.

Les travaux des Assyriens attestent un degré de civilisation déjà très avancé. Ce peuple avait construit des aqueducs, des canaux, dont on a retrouvé les somptueux débris. C'est en Asie qu'on a retrouvé les vestiges des premiers établissements publics de bains. Le luxe y était extrêmement développé. Plutarque rapporte qu'Alexandre le Grand, après la défaite de Darius, entra dans les bains du roi des Perses et examina avec admiration les conduites d'eau, les vases, les parfums et les métaux précieux.

Il est à supposer que les Asiatiques eurent des thermes, mais on ne peut aller au delà de vagues conjectures à cet endroit.

On n'en sait guère davantage sur les Ethiopiens, qui se baignaient dans certaines fontaines, qu'ils supposaient devoir leur procurer une vie longue et

(1) Tous les peuples anciens considéraient que le coït est toujours compliqué d'une souillure, qui pouvait devenir nuisible aux organes en fonction et, seuls, les bains et les lotions pouvaient l'enlever. C'est pourquoi Hérodote dit : « Chaque fois qu'un Babylonien couche avec sa femme, ils se placent l'un sur l'autre à côté de l'encens brûlant et à la pointe du jour ils prennent tous deux un bain, car ils ne peuvent toucher un vase avant de s'être baignés. (Dupouy, *Médecine et mœurs de l'ancienne Rome*, p. 272.)

FIG. 3. — DAVID CONTEMPLANT BETHSABÉE AU BAIN.

exempte de maux : toujours un souvenir de l'antique légende des fontaines de Jouvence.

*
* *

Une autre légende veut que ce soit en se baignant que la fille de Pharaon trouva, arrêté dans les roseaux du Nil, l'enfant devenu célèbre sous le nom de Moïse, et qui ne dut peut-être sa haute et étrange destinée qu'à l'excès du malheur de sa naissance.

Moïse ne fut pas qu'un grand législateur, il fut encore un incomparable hygiéniste.

En prescrivant des mesures hygiéniques, il ne s'est pas servi de la religion seulement comme but, mais encore comme moyen ; il a entendu édicter des règlements dont profitât surtout la santé publique, et qui s'imposaient dans un pays chaud (1), où les vents d'est soulèvent et emportent des nuages de sable et de terre. C'est, apparemment, pour ce dernier motif qu'il ordonna au peuple les bains et les ablutions. Il ne les avait présentés comme autant de pratiques religieuses, que pour qu'on s'y soumît sans résistance.

Les Hébreux prenaient leurs bains, soit dans les

(1) « Dans les pays chauds, écrit Guéneau de Mussy (*Union médicale*, 1885), les affections du tégument externe sont très communes ; elles se développent surtout dans les régions où les sécrétions sont le plus abondantes, et se montrent d'autant plus fréquentes que les soins de propreté sont moins exactement observés. »

rivières, soit dans les bassins creusés au milieu des cours des maisons. Les femmes faisaient principalement usage de ces derniers.

Moïse ordonnait une immersion mensuelle, le septième jour des règles ; les femmes de la campagne, comme celles de la ville, devaient s'y soumettre. L'épisode de Bethsabée et de David témoigne que la femme israélite ne devait avoir commerce avec un homme qu'après « s'être nettoyée de sa souillure », c'est-à-dire après avoir pris un bain.

Cette habitude du bain mensuel chez les femmes, transmise d'âge en âge, se retrouve, nous assure-t-on, encore de nos jours, dans le bas peuple et dans les pays où les Juifs sont parqués dans le *ghetto*.

Dans la puanteur de la *Rue aux Juifs*, écrit Leroy-Beaulieu, la pureté corporelle est devenue pour lui (pour l'Israélite) une affaire de forme; il s'est acquitté des ablutions et des lustrations comme d'une formalité légale, n'y voyant qu'un rite religieux, sans plus prendre garde à la pureté véritable qu'à l'hygiène. Encore aujourd'hui, en certaines bourgades juives de l'Orient, le bassin de la *miqvah*, la piscine où doivent venir après leurs époques se purifier les femmes, ne contient qu'une eau corrompue et nauséabonde (1). D'une mesure salutaire, l'ignorance et la routine ont fait une cérémonie repoussante.

(1) Cf., pour les détails, le travail du docteur Beugnies (de

Sous la domination romaine, les Juifs, à l'exemple de leurs conquérants, construisirent des thermes dans leurs villes. Ceux de Tibériade, de Bethesda, de Calliroë étaient particulièrement fréquentés. C'est à Calliroë que le roi Hérode fut transporté moribond et qu'il faillit succomber dans la piscine où on le plongea.

La source de Bethesda (maison de pitié) passait pour guérir toutes sortes de maladies. Un grand nombre d'aveugles, de boiteux, de paralytiques s'y rendaient, dans l'espoir d'être délivrés de leurs maux ; mais il était essentiel de se plonger dans le liquide au moment où il bouillonnait, « car un ange du Seigneur descendait, à ces moments, dans la piscine et en remuait l'eau ».

On retrouve là ce caractère sacré que reconnaissaient aux ablutions tous les peuples orientaux, les Hébreux comme les Égyptiens et les Hindous.

*
* *

Manou (1), à l'exemple de Zoroastre, de Moïse et de Mahomet, a appuyé tout son système religieux sur les purifications par l'eau. Au Brahmane qui s'ap-

Givet), *Ablutions et Bains chez les Sémites*, paru dans *Janus*, novembre-décembre 1896.

(1) Les lois de Manou prescrivent de se rincer souvent la bouche, d'asperger d'eau la face, la poitrine et la tête. Un novice doit se baigner chaque jour, avant d'offrir des liba-

prête à franchir la première étape de l'ascétisme, Manou enjoint de revêtir une peau de gazelle et de se baigner deux fois le jour. Nulle part, du reste, en dehors de l'Inde, on n'a fait aussi grand usage des bains, des lotions, et surtout des parfums, dispensés sans compter par la nature luxuriante et généreuse.

Pour avoir mangé « un reste de chair », l'Hindou est astreint à « laver sa bouche et purifier deux fois ses organes creux ».

Au voyageur couvert de la poussière d'une longue route, on offre de l'eau pour laver ses pieds, une eau plus saine pour se rincer la bouche et souvent le bain, reposant et purificateur.

Les femmes nouvellement accouchées, ou au sortir de la période menstruelle, « s'occupent de leur purification suivant les règles, » se baignent le corps et lavent les vêtements qu'elles viennent de quitter.

tions aux Dieux, aux Sages et aux Mânes. Le Dvidja novice, qui a répandu involontairement sa semence en songe, doit se baigner, adorer le soleil, etc. Le Brahmane ne doit point se baigner nu, prendre des bains après le repas, ni étant malade, ni au milieu de la nuit, ni avec ses vêtements, ni dans un étang inconnu. On ne doit jamais se baigner dans l'étang d'un autre ; car en s'y baignant, on se souille d'une partie des péchés de celui qui a creusé l'étang. On doit toujours prendre ses bains dans des rivières, dans des étangs creusés par des Dieux (*sic*), dans des fossés et dans des sources. (Cf. *les Lois de Manou*, par G. STREHLY; Paris, Leroux, 1893.)

On pratiquait jadis des fumigations après le bain, pour dessécher le corps ; on recourait aux frictions à l'aloès et au santal ; on mettait aussi de ce dernier dans l'eau du bain, pour le parfumer.

Ces fumigations se retrouvent chez les Scythes, où elles tenaient lieu de bains de vapeur. « Les Scythes, rapporte Hérodote, prennent de la graine de chanvre ; se glissant sous des tentes de laine foulée, ils mettent cette graine sur des pierres rougies au feu. Lorsqu'elle commence à brûler, elle répand une si grande vapeur, qu'il n'y a point en Grèce d'étuve qui ait plus de force. Les Scythes, étourdis par cette vapeur, jettent des cris confus... » Ils se faisaient, en outre, verser de l'eau sur le corps, par leurs femmes, puis se séchaient avec des feuilles de cyprès et de cèdre.

*
* *

Le Coran, venu plusieurs siècles après toutes les grandes législations orientales, n'eut qu'à codifier des habitudes traditionnelles.

Des ablutions fréquentes sont prescrites aux Musulmans : tout Mahométan doit s'y livrer plusieurs fois par jour, au seuil du temple (1), avant la prière,

(1) Les Romains ne pouvaient entrer dans un temple sans avoir pris un bain, même après avoir fait des ablutions ordinaires. L'expression consacrée était *aquam sumere*. Il y avait

pour rentrer en grâce auprès de la Divinité ; dans les périodes de sécheresse, pour obtenir la pluie bienfaisante.

Le prêtre est tenu lui-même de se baigner, avant de commencer la cérémonie pieuse ; et c'est d'eau très pure, qui n'aura été souillée par aucun corps étranger, qu'il devra faire usage en la circonstance.

Le législateur énumère avec minutie toutes les parties du corps qui seront soumises au lavage, attestant ainsi l'importance qu'il attache à ses prescriptions.

Les ablutions physiques doivent précéder les ablutions morales, parce qu'elles entretiennent la santé et l'équilibre parfait des organes. Par les ablutions, non seulement nous tenons notre corps propre et sain, mais nous le fortifions dans son ensemble : tel est, en quelques lignes, l'esprit des prescriptions du Prophète (1).

des esclaves nommés *aquarioli* qui n'avaient pas seulement pour charge d'apporter l'eau à cet usage, mais aussi celle de laver les filles publiques après l'acte sexuel. L'usage fit astreindre également aux mêmes ablutions les rapports contre nature. Priape, représenté comme conducteur des sources, n'a pas d'autre signification que ce soin excessif de propreté. (Rosenbaum, cité par Dupouy, *loc. cit.*)

(1) Pour plus de détails, consulter *la Thérapeutique physique d'autrefois*, par Léon Mac-Auliffe (Paris, 1904), p. 123 et suiv. et, plus particulièrement, le livre de Schapiro, *Obstétrique des anciens Hébreux, d'après la Bible et le Talmud, comparée avec la tocologie gréco-romaine* (1902.)

* * *

On peut dire que, si les Turcs avaient toujours été les fidèles observateurs du Coran et des principes hygiéniques, si scrupuleusement suivis par leurs ancêtres, ils auraient évité la décadence, physique et morale, dont ils ont si longtemps donné l'affligeant spectacle.

Mahomet avait promulgué trois types d'ablutions : la grande, qui s'étend à tout le corps et qui n'est autre chose que le bain ; la petite, qui ne s'applique qu'aux extrémités et à la face. La friction de sable ou de terre constitue la troisième ablution, celle qu'on accomplit en voyage lorsque l'on n'a pas d'eau à sa disposition.

On ne doit pas se livrer à la prière, sans s'être lavé le visage et les mains jusqu'au coude, essuyé la tête et les pieds jusqu'aux talons ; et, comme l'Islam a cinq oraisons par jour, tout bon Musulman fait cinq toilettes préalablement à l'acte religieux.

Les Turcs sont restés fidèles à cet usage : ils ne prient jamais dans les mosquées, sans faire la grande ou la petite ablution. La première leur est recommandée, quand ils ont couché avec leurs femmes, quand ils ont eu quelque pollution en dormant, ou qu'en urinant, une seule goutte d'urine est tombée sur leur chair. C'est pour cela qu'ils

cherchent à éviter cet accident en s'accroupissant.

La seconde ablution est celle qu'ils accomplissent toujours avant l'oraison : ils se lavent les mains et les bras jusqu'au coude ; ensuite le nez, les yeux, les oreilles, le dessus de la tête et les pieds. Ils prétendent que cette cérémonie produit le même effet que chez les chrétiens (1).

Mahomet a été, on peut dire, le véritable précurseur de Priessnitz et des pratiques de l'hydrothérapie.

Il ne buvait que de l'eau en mangeant, ou dans l'intervalle de ses repas. Il conseillait l'eau froide pour abattre la fièvre, « ce feu de l'enfer », et quand il en était affecté, il se faisait verser sur la tête et les épaules, jusqu'à sept outres d'eau — de ces grandes outres arabes qui, au temps du Prophète, ne mesuraient pas moins d'un demi-hectolitre. On additionnait l'eau de vinaigre ou de glace, dans certains cas, pour la « dégourdir » ou pour la refroidir, tout comme de nos jours.

Le Prophète donnait la préférence à l'eau de pluie pour les boissons, puis à l'eau qui courait vers l'est et à l'air libre, ensuite à celle qui court vers le nord, mais qui est inférieure à la précédente, quoique encore bonne.

L'eau qui coule sur le limon est supérieure à celle

(1) *Dictionnaire de Trévoux.*

qui coule sur les cailloux ; elle est d'autant meilleure qu'elle descend de sommets plus élevés ; qu'elle est limpide, légère, inodore, insipide; qu'elle est loin de sa source, et qu'elle coule en plus grande abondance. Nos modernes connaissances n'ont guère ajouté à ces notions empiriques.

La disparition progressive et définitive de la lèpre chez les Musulmans ne reconnaîtrait-elle d'autre cause que la fréquence des ablutions et des lotions, que nous n'en serions pas surpris. En tout cas, les lois hygiéniques formulées par Mahomet ont certainement exercé sur la santé de son peuple une influence indéniable.

Mahomet n'a pas été moins bien inspiré, quand il a condamné l'eau trop chaude employée pour les bains. Mais il fut peu écouté sur ce point, et les Turcs se rendirent en foule aux hammams, qui n'étaient que la transformation des étuves, que leur avaient fait connaître les Romains.

Les moralistes fulminèrent en pure perte : « Le hammam, s'écriait Omer Haleby, peut n'être pas nuisible à la santé, si l'on en use avec sagesse ; mais qu'on y prenne garde, les abus en sont énervants... Les femmes y paressent en des causeries galantes, auprès de jeunes Grecques, restées les dignes filles de Sapho, et les hommes y trouvent des masseurs qui les induisent en des habitudes contre nature.

« Lesbos et Sodome ! O descendants dégénérés du

Prophète, c'est à l'usage excessif des bains chauds que vous devez la perte de votre farouche énergie. Revenons aux salutaires pratiques de nos aïeux, des premiers soldats de l'Islam !... »

L'appel du rigide censeur devait rester sans écho et les Turcs du Bas-Empire continuèrent à se complaire dans leurs habitudes efféminées.

FIG. 4. — LE BAIN TURC.

(D'après INGRES).

ÉPOQUE GRECQUE

CHAPITRE II

On peut dire que, dès les temps les plus reculés, la Grèce a connu les bains chauds (1). Il n'y a qu'à lire, dans l'*Odyssée*, le récit de la vie délicieuse qu'on menait dans le palais d'Alcinoüs, et la réception que fit à Ulysse la magicienne Circé : « ... Quatre nymphes étaient dans le palais de Circé et la servaient avec zèle... la quatrième apporte l'eau, puis elle allume un grand feu sous le large trépied ; l'eau s'échauffait.

« Lorsque cette onde a frémi dans l'airain sonore, la nymphe *me place dans une baignoire*, puise l'eau chaude dans le trépied, la mélange agréablement avec la froide, et la répand sur ma tête et sur mes

(1) Le *Rig-Véda* (Code des Indous) nous apprend que les Indous avaient l'habitude de plonger dans l'eau chaude l'enfant dès sa naissance. D'une excessive propreté, ce peuple faisait un fréquent usage du bain chaud. Ayant une origine commune, les Hellènes et les Indous durent avoir, au début, mêmes mœurs et mêmes usages (Cf. *De l'usage du bain chaud chez les anciens*, par E.-J. Fargier ; thèse de Bordeaux, 1898.)

épaules, pour délasser mon corps de la fatigue qui l'accablait. Après m'avoir lavé, m'avoir parfumé d'essences, elle me revêt d'une tunique et d'un manteau... »

Tous les actes du bain sont indiqués dans ce court récit, où se retrouve la précision à laquelle le poète grec nous a habitués.

Avec les mêmes égards que son père, Télémaque, reçu à la cour de Nestor, est conduit au bain par la belle Polycaste, la plus jeune des filles du vieux roi de Pylos. Elle le lave de ses propres mains et, après avoir répandu sur son corps des essences précieuses, elle le couvre de riches habits et d'un manteau éclatant (1).

Des femmes étaient chargées de préparer le bain ; ordinairement, des servantes ou des esclaves, parfois, les filles de la maison, ou la maîtresse elle-même, qui veillait à ce que le baigneur ne manquât de rien, répandait l'eau sur sa tête ou ses épaules, le frictionnait au sortir du bain, en prenait soin, pour tout dire, tant qu'il était sous son toit.

Chez les Grecs, le bain est toujours offert à l'hôte qu'on reçoit et ces mœurs primitives se sont longtemps conservées.

Homère parle de grandes marmites à trois pieds,

(1) *L'Ami des femmes* ou Lettres d'un médecin, etc. (2e édition), par P.-J. Marie de Saint-Ursin (A Paris, an XIII, 1805), p. 81.

dont on se servait principalement pour chauffer l'eau des bains. Dans Homère apparaissent également des baignoires d'argent ou de pierre polie, assez grandes pour contenir une personne. Plus tard, les baignoires firent place à de grands bassins simulant

FIG. 5. — LA DOUCHE PRIMITIVE.
(D'après une peinture de vase.)

une coupe, supportée par un ou plusieurs pieds et alimentée par une conduite d'eau pratiquée dans le mur. Ce sont ces bassins qu'on rencontre le plus souvent dans les peintures sur vases représentant des scènes de bains.

Les héros d'Homère ne prennent pas que des bains chauds ; ils se baignent aussi dans le fleuve. Hélène se plonge dans l'Eurotas ; Nausicaa et ses compagnes, dans l'eau où elles viennent de tremper leur linge. Il n'était permis qu'aux athlètes et aux guerriers de se délasser, par le bain chaud, des fatigues des expéditions ou des combats.

Le bain se prenait d'habitude avant le repas. On faisait usage d'une cuve de grandes dimensions, où le baigneur se tenait debout, tandis qu'on pratiquait des affusions sur son corps.

Les baignoires étaient en bois ou en marbre, rarement en argent, comme cette cuvette que Ménélas avait rapportée d'Égypte et qui fit l'admiration de tous ceux appelés à la contempler.

Dans les temps primitifs de la Grèce, le bain était sévèrement interdit aux femmes et aux enfants. Seuls, les Phéaciens, réputés pour leur amour du plaisir, s'adonnaient à l'usage quotidien du bain chaud, auquel répugnaient les Spartiates (1), dont le rigorisme se serait mal accommodé de ces pratiques.

(1) Au début, les Spartiates, de même que les Athéniens, à l'époque des guerres persiques, ne faisaient usage que de bains froids. Plus tard, on courut en foule aux bains chauds. Les partisans de l'ancien régime protestèrent contre cet amollissement des mœurs. Platon ne permettait le bain chaud qu'aux vieillards, Socrate s'y montra rarement, Phocion n'y parut jamais.

FIG. 6. — JEUNES FILLES A LEUR TOILETTE.

(D'après une terre cuite de Tanagra.)

*
* *

Six cents ans après Homère, Hippocrate, le père de la médecine, constate que l'extension des établissements de bains était encore fort bornée en Grèce. Il déclare n'ordonner que rarement ces bains, à cause de la difficulté des particuliers à se les procurer.

Bientôt ces établissements se multiplièrent. Toutefois, l'usage n'en fut général et public, en Grèce, que peu de temps avant Athénée, c'est-à-dire vers le premier siècle de l'ère chrétienne.

Quand furent abrogées les lois athéniennes qui interdisaient l'établissement de bains publics dans l'enceinte de la ville et recommandaient les bains froids et la natation, de nombreux établissements furent édifiés, où le peuple put se rendre à toute heure du jour. Il y avait, en outre, des entreprises particulières, où l'on se baignait moyennant une redevance.

Si les hommes de vie austère, comme Socrate ou Phocion, usaient des bains avec modération, il n'en allait pas de même de la jeunesse athénienne, qui fit des salles de bains son séjour habituel.

Les jeunes Athéniens se rendaient à l'établissement tous les jours, une fois au moins, avant le repas du soir (1), ou vers le milieu de l'après-midi. Certains

(1) La coutume de se baigner après le voyage ou après des

allaient deux et trois fois aux thermes dans la journée, souvent davantage. C'était le rendez-vous des oisifs et des débauchés.

On y soupait, on s'y livrait à toutes sortes de jeux ; on y passait la plus grande partie du temps en orgies de toute sorte.

Dans chaque ville, il y avait des bains publics.

Dans les maisons riches, les personnes invitées trouvaient toujours une pièce pour faire leur toilette ; il eût été de la dernière inconvenance de se présenter dans la salle du festin sans être entièrement parfumé.

Dès qu'un invité arrivait dans la maison où il devait souper, on lui ôtait sa chaussure. Il n'eût pas été séant d'entrer dans l'appartement avec les chaussures qu'on avait dans la rue.

Avant de se mettre à table, il était d'usage de se baigner les pieds et de se les parfumer. Les préparatifs pour la toilette d'une fiancée sont figurés sur un bas-relief antique. La jeune fille se couvre le visage, pour cacher les larmes que l'émotion lui fait verser, tandis qu'une esclave lui lave et lui parfume les pieds.

Dans les établissements, il y avait un baigneur

exercices qui avaient couvert le corps de sueur et de poussière était ancienne dans la Grèce. Elle apparaît déjà aux temps homériques, elle ne fit que s'étendre dans les siècles suivants. L'on se mit à prendre un bain chaque jour avant le repas.

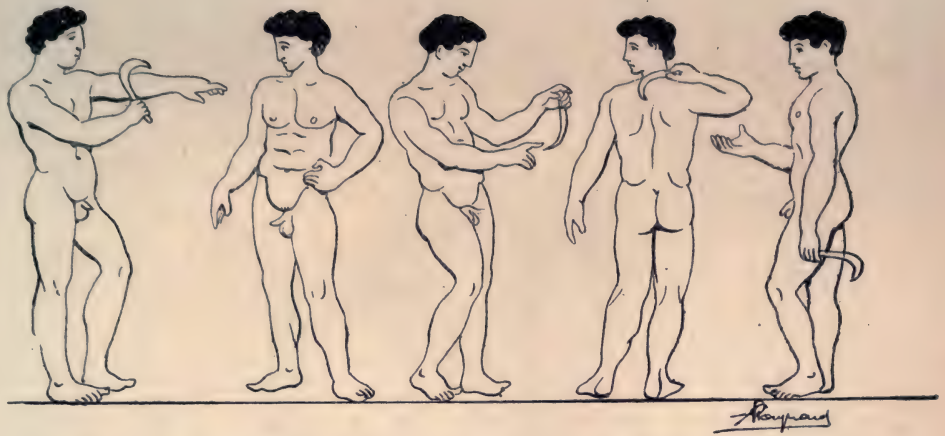

FIG. 7. — COMMENT LES GRECS SE SERVAIENT DU STRIGILE.

chargé de la police des bains, en même temps que des recettes. Le tarif était des plus modiques : deux chalques ou le quart d'une obole ; les étrangers acquittaient un droit plus élevé. On laissait les pauvres se chauffer gratis.

Chacun portait avec soi l'huile (1), les terres grasses, la soude et autres ingrédients utiles, ou se faisait accompagner d'un esclave, qui avait l'attirail nécessaire sur le dos, ainsi que les onguents, le linge, etc.

Le tenancier de l'établissement était toujours prêt à fournir les ustensiles et accessoires de toilette.

Les strigiles (fig. 7), les éponges étaient enfermés dans des sacs, sortes de filets suspendus à côté des baigneurs.

*
* *

Les peintures de vases nous montrent des scènes qui sont de nature à jeter un certain jour sur les habitudes intimes des femmes grecques. Nous devons d'autant moins négliger cette source d'informa-

(1) La coutume de se frotter d'huile après le bain est aussi ancienne dans la Grèce que l'usage des bains mêmes ; chez les personnages d'Homère, on voit toujours l'une de ces opérations accompagner l'autre. Dans les établissements publics, les baigneurs avaient la faculté de se procurer à prix d'argent l'huile et les autres ingrédients, mais la plupart les apportaient ou les faisaient apporter par leurs esclaves.

FIG. 8. — FEMMES GRECQUES FAISANT LEURS ABLUTIONS.

(D'après une peinture de vase).

tion, que peu de documents écrits nous viennent en aide sur cette question restée obscure (1).

Dans une de ces peintures, reproduites par Tichben (*Vases d'Hamilton*, t. I, pl. 53), nous avons la représentation, très probablement exacte, d'un bain public d'hommes, ainsi que le mot ΔΗΜΟΣΙΑ, qu'on peut lire sur les parois du vase, semble l'attester.

On y voit un des personnages se racler avec le strigile ; un autre se disposer à mettre de l'eau dans le bassin, où un troisième est prêt à plonger. Divers instruments et accessoires sont suspendus au mur.

Une autre de ces peintures représente une femme abritée sous son parasol et qui tourne la tête vers une de ses compagnes ; celle-ci vient de se baigner et est en train de presser sa chevelure au-dessus d'une vasque d'eau.

La présence du parasol indique un endroit où le soleil darde d'aplomb, c'est-à-dire une cour, et la vasque d'eau montre la présence d'une fontaine dans cette cour : ce qui s'accorde parfaitement avec ce que nous connaissons de la disposition des maisons grecques.

(1) Les peintures de vases grecs représentant des scènes de bains offrent le plus souvent un grand vase rond ou ovale, élevé sur un seul pied et autour duquel des hommes ou des femmes, entièrement nus, sont occupés à se laver ; aucune ne nous montre une baignoire dans laquelle des baigneurs puissent entrer ; et cependant, l'usage des bassins de cette espèce est attesté par des textes anciens et existe déjà chez les héros d'Homère.

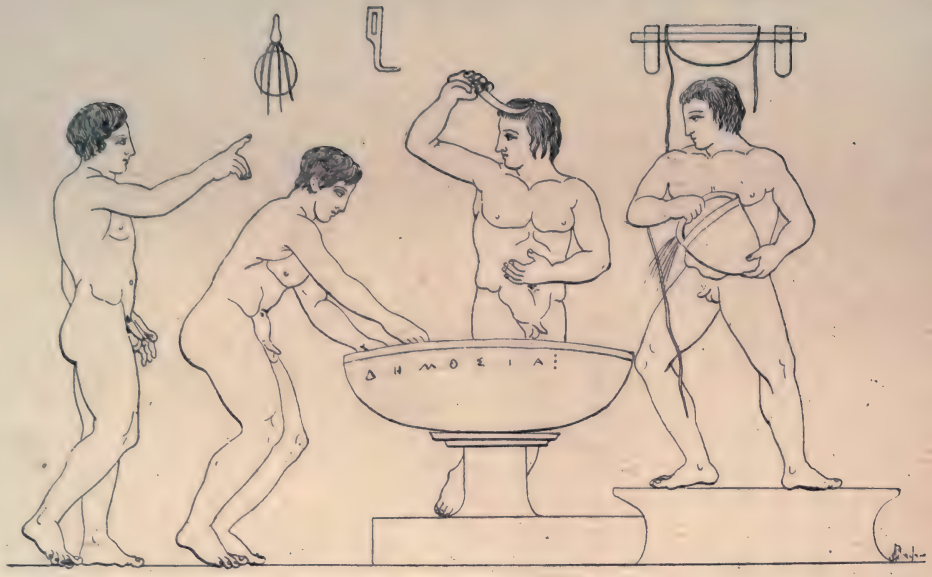

FIG. 9. — UN BAIN PUBLIC D'HOMMES, EN GRÈCE.

Cette cour appartenait, sans aucun doute, au gynécée, qui n'était pas toujours situé au premier étage, comme on l'a dit quelquefois.

Dans tous les cas, il devait y avoir dans les maisons une petite cour, où les femmes pouvaient se livrer aux soins de leur toilette, sans redouter les regards indiscrets.

On voit encore, représentées sur des vases peints, de grandes vasques circulaires, montées sur un pied rond ou une colonnette, autour desquelles se tiennent hommes ou femmes, se livrant à leurs ablutions.

Les accessoires que l'on rencontre habituellement dans les thermes antiques sont suspendus au mur : les strigiles, pour se racler la peau ; un sac à éponges ; des fioles d'huile parfumée.

Comme on l'a fait justement observer, les circonstances du sujet ne donnent pas toujours le moyen de distinguer s'il s'agit d'une scène de toilette qui se passe en public, ou à l'intérieur d'une habitation ; peut-être faudrait-il y voir le plus souvent un épisode mythologique ou religieux (1).

Mais voici, sur un autre vase, une femme nue et sa servante. Cette dernière emplit la vasque où va se

(1) Ainsi la scène de bains que représente la gravure de la p. 33 a pu être interprétée de la sorte : « Deux bacchantes nues, qui vont se laver, probablement avec du vin mêlé, pour oindre leur corps ; auprès d'elles est un faune ou un silène. Ces deux femmes, par cette lustration prescrite par la loi, se disposent à célébrer les fêtes de Bacchus. »

baigner sa maîtresse, pendant que celle-ci jette un regard à son miroir, qu'elle vient de prendre dans le coffret où sont enfermés les onguents et les par-

FIG. 10. — DAME GRECQUE A SA TOILETTE.

fums. L'artiste a, vraisemblablement, voulu expliquer le sens de ces préparatifs, en faisant présider par l'Amour cette scène gracieuse.

Ailleurs, une source jaillit de deux mufles de lion ; elle est placée sous un portique, supporté par trois colonnes doriques et surmonté d'un fronton. Deux baigneurs, un homme barbu et un tout jeune homme, reçoivent, sur la nuque et sur le dos, les jets d'eau

fraîche (fig. 13). De chaque côté se tiennent deux éphèbes : l'un d'eux saisit une fiole, suspendue par un cordon à un arbre, en verse le contenu sur la main et se dispose à frictionner le corps de son camarade (1). La scène se passe en plein air.

Les femmes (fig. 12), se baignaient plutôt à l'intérieur d'un édifice en forme de portique, et recevaient sur le corps le liquide qui jaillissait des têtes de divers animaux ; elles étaient placées debout, plongeant dans l'eau jusqu'à mi-jambe.

Il y avait aussi des bassins en forme de piscines, où elles pouvaient nager, et qui étaient alimentés par de l'eau vive. Il existait cependant, dans certaines régions de la Grèce, des bains alimentés par deux sources, l'une froide et l'autre chaude, avec des bassins à ciel ouvert l'été et d'autres fermés pendant l'hiver. Platon, dont le témoignage est d'une grande autorité, rapporte qu'une tradition, basée sur les plus anciens monuments, constatait l'existence d'une île qui, recouverte à son époque par la mer, avait autrefois réuni tous les genres de délices, notamment les bains les plus recherchés : *Partim sub divo, partim sub tecto.*

« Deux sources intarissables, écrit Platon, l'eau

(1) Nous renvoyons, pour l'iconographie des bains antiques, aux livres de Gerhard, de Tichben, au très précieux *Répertoire des vases peints*, de M. Salomon Reinach, et au non moins utile *Dictionnaire des Antiquités*, de Daremberg et Saglio

froide, l'eau chaude, toutes deux admirables par l'agrément et la salubrité de leurs eaux, fournissaient à tous les besoins. Il y avait pour les bains des bassins découverts et des bassins voûtés. Il y en avait pour les rois et pour les particuliers ; d'autres, séparés, pour les femmes; d'autres, pour les chevaux et les bêtes de somme : chacun d'eux était disposé et décoré suivant sa destination ».

Sans doute s'agit-il, dans ce passage, de l'Atlantide, où existaient des bains distincts pour les princes, pour les riches particuliers et pour les femmes.

FIG. 11. — VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DE BAINS, A L'ÉPOQUE GRECQUE.

Si les bains étaient regardés en Grèce comme un moyen de fortifier le corps, on les considérait aussi comme capables de conserver et de rehausser les charmes du beau sexe.

La peinture sur vases nous renseigne encore sur cet épisode de la vie domestique chez les Grecs.

Ici, une suivante verse le contenu d'une *hydrie* sur le dos et les reins de sa maîtresse ; là, une autre femme, dépouillée de tout vêtement, intercepte de la main le jet d'eau froide qui s'écoule de la bouche d'un masque de Pan, fixé au mur, dans un bassin reposant sur un pied élevé.

Mais la peinture la plus intéressante est celle d'une amphore, conservée au musée de Berlin, et qui fait revivre à nos yeux l'installation complète d'une chambre de bains grecque.

L'architecture de la maison est du style dorique ; un rang de colonnes partage l'intérieur en deux pièces, dont chacune contient deux baigneuses. L'eau est poussée, au moyen d'une pression, dans des colonnes creuses, reliées par des tuyaux, à une hauteur de six pieds du sol.

Ces tuyaux devaient servir à la fois pour faire sécher le linge et pour le réchauffer. Des têtes de sangliers, de lions, de panthères, forment l'embouchure des robinets, d'où jaillit, en pluie fine, le liquide sur les différentes parties du corps des baigneuses. Celles-ci ont eu

la précaution de natter et de rouler au sommet de la tête leurs cheveux, afin de pouvoir plus aisément se peigner, en sortant de la douche (1).

FIG. 12. — UN BAIN PUBLIC DE FEMMES, EN GRÈCE.

Cette peinture représente un établissement de bains de femmes, tel qu'il devait s'en trouver dans la plupart des villes de la Grèce.

(1) Comment les anciens en sont-ils arrivés à pratiquer la douche ? Voici l'hypothèse, assez ingénieuse, que nous suggère M. J. ROULEZ (*Choix de vases peints du Musée d'antiquités de Leyde*; Gand, 1854) : « Il était d'usage que les gens de service de l'établissement des bains jetassent de l'eau, avec un vase de forme spéciale, sur la tête et les épaules des baigneurs ; or, se placer sous le jet d'une fontaine, c'était se soumettre à la même opération sans l'aide de personne. »

A une période plus avancée, les bains devinrent une dépendance des gymnases.

Au début, des aires à ciel ouvert, situées au bord d'un ruisseau et entourées de bouquets d'arbres, suffisaient pour ces exercices ; plus tard, furent construits des édifices spéciaux, les *gymnases*, dont la forme la plus simple consistait en une cour, environnée de portiques à colonnes et flanquée de compartiments couverts.

On s'exerçait à la lutte et au saut dans la cour ; on luttait dans des enceintes fermées.

Les gymnases devinrent de bonne heure une nécessité de la vie grecque, au point qu'il n'y eut guère de villes qui n'en fussent pourvues ; les grandes cités en comptèrent plusieurs.

Dans sa disposition primitive, le gymnase comprenait : une salle réservée aux exercices des jeunes gens (ἐφήβειον) ; des bains (βαλνεῖον), auxquels était annexée une étuve (πυριατήριον).

Venait ensuite la garde-robe (ἀποδυτήριον), endroit où l'on quittait ses vêtements ; enfin, la pièce où se conservait l'huile, pour frotter le corps des lutteurs, et où se faisait l'opération même du frottement (ἐλαιοθέσιον), tandis que, dans le κονιστήριον, on saupoudrait les lutteurs de sable ou de poussière.

Les joueurs de paume avaient à leur disposition un espace qui leur était réservé ; les coureurs ou les simples promeneurs pouvaient déambuler dans de

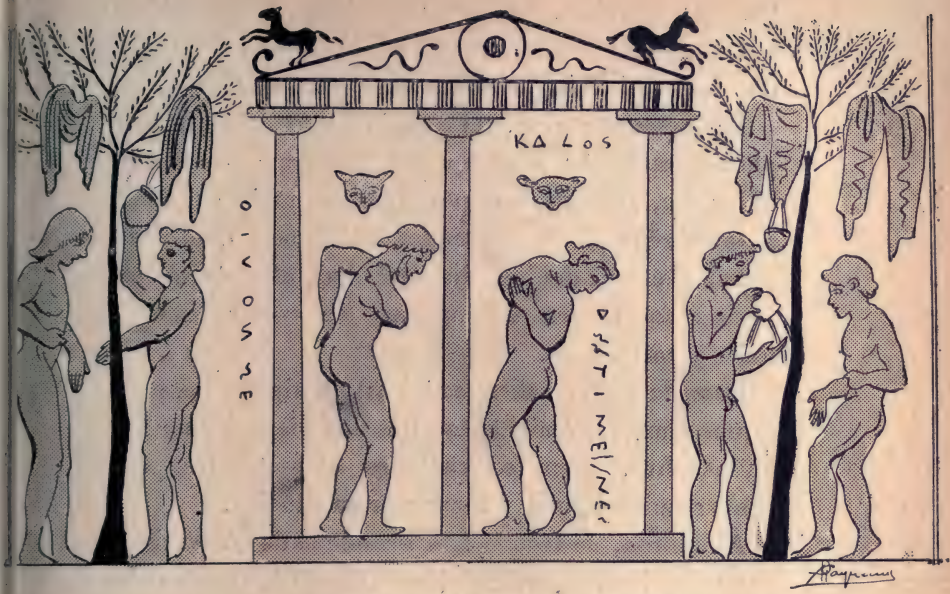

FIG. 13. — UN BAIN PUBLIC D'HOMMES, EN GRÈCE.

Sur le tympan du fronton représenté sur l'hydrie (vase) de Leyde, reproduite ici, on remarque la pré-nce de deux serpents. Outre que ces reptiles sont souvent les gardiens de fontaines (le serpent i gardait la fontaine consacrée à Mars fut tué par Cadmus), les serpents peuvent être considérés mme la représentation d'une sorte de *genius loci*, d'une divinité de l'endroit, ou mieux comme l'em-ème de la santé, à laquelle les bains passaient et passent encore pour contribuer puissamment.

Quant aux chevaux qui surmontent l'extrémité du fronton, ils sont aussi en rapport avec la desti-ation de l'édifice : n'est-ce pas le cheval Pégase qui fit jaillir la fontaine Hippocrène au pied du ont Hélicon ; n'est-ce pas au bord d'une fontaine que naquit le célèbre cheval Arion ? Neptune, le eu des eaux, ne passe-t-il pas pour avoir été le créateur du premier cheval, et pour s'être trans-rmé une fois lui-même en cet animal ?

Les peintures des vases de Vulci (dont notre figure fait partie) reproduisant principalement des ages attiques, il est vraisemblable que l'auteur de la composition qui décore notre hydrie ait placé scène de son tableau dans un des gymnases d'Athènes. Nous avons donc bien là une reproduction la réalité. Ce qui nous confirme dans cette opinion, ce sont les deux arbres aux branches du-uel les vêtements sont suspendus, le vase d'huile que tient un des éphèbes et qu'il s'apprête à erser sur les épaules de son compagnon, etc.

longues avenues, couvertes ou découvertes (δρόμος).

Les *xystes* se composaient d'un bas-fond central et de deux avenues latérales un peu surélevées.

Le gymnase grec, tel que l'a décrit Vitruve, est plus compliqué : il comprend une cour carrée ou oblongue, analogue au péristyle des maisons. Tout autour, règnent des portiques à colonnes, dont trois simples et un double, du côté sud, afin de mieux abriter contre les intempéries les compartiments qui s'y rattachent.

Dans de vastes salles (*exèdres*), contiguës aux portiques simples, étaient installés des sièges, pour les philosophes, pour les rhéteurs et toutes les personnes qui venaient y converser ou étudier.

Au milieu, se trouvait la grande salle d'exercices pour les jeunes gens, qui constituait le centre de tout l'édifice ; à droite, la salle du jeu de balles ; à côté, au tournant du portique, les bains froids. Dans l'autre corps de bâtiment, se succédaient, dans le même ordre, la salle des onctions, celle des bains tièdes, la salle de chauffage et enfin l'étuve.

Les baigneurs prenaient place dans des récipients disposés par terre ou enfoncés dans le sol, puis se faisaient arroser, après le bain, avec de l'eau froide, soit par un de leurs compagnons, soit par un serviteur attaché à l'établissement. On passait ensuite dans la pièce où on se faisait étriller, puis frictionner avec l'huile ; on s'habillait dans la garde-robe.

Quand l'habitude fut devenue générale du bain chaud, on le prit avant le bain froid : l'on se plongeait dans l'eau chaude, ou on se la faisait répandre sur le corps. D'autres fois, on provoquait la sueur en se tenant dans une étuve, sèche ou artificiellement remplie de vapeur, par l'aspersion d'eau sur des cailloux, sur des morceaux de fer incandescents, ou sur le pavé même du bain fortement échauffé : le *bain de vapeur* était inventé.

Les Grecs avaient-ils un local particulier pour s'étuver ? Nous serions assez disposé à croire que l'étuve et la chambre pour l'onction ne faisaient qu'une seule et unique pièce. Plutarque nous apprend que Damon fut assassiné, tandis qu'on l'oignait dans une étuve. Hérodote parle des étuves comme d'une chose que tout le monde connaissait de son temps.

*
* *

Les athlètes faisaient un fréquent usage du bain. Un détail qui a son prix : ils étaient tenus à une continence absolue, afin de ne pas compromettre leurs chances.

Sur le chapitre du vin et des femmes, ils observaient la plus grande modération. Les maîtres d'exercice allaient jusqu'à défendre à ceux qui se préparaient aux combats gymniques la vue des jolies personnes. Nous rappellerons, à ce sujet, une anecdote caractéristique.

Laïs, la courtisane fameuse, ayant aperçu Eubatas, de Cyrène, athlète en renom, en devint éperdument amoureuse, au point de lui proposer le mariage. L'athlète, pour ne pas s'exposer au ressentiment de la belle, qui ne lui aurait pas pardonné un refus outrageant, feignit de consentir à son caprice, demandant seulement qu'on ajournât la cérémonie après les jeux. Il évita avec soin jusque-là d'avoir aucun commerce de galanterie avec Laïs.

Après sa victoire, il s'avisa du stratagème suivant, pour ne pas être accusé de trahir ses engagements : il fit faire le portrait de la courtisane, et l'emporta avec lui dans son pays, disant qu'il emmenait Laïs avec lui, suivant ses conventions. La femme — légitime, — qu'il allait rejoindre à Cyrène, fut tellement touchée de ce trait de fidélité, qu'elle le consacra par un monument commémoratif !

La vertu des athlètes ne fut pas toujours soumise à une aussi rude épreuve ; ils se contentaient le plus souvent de prendre des bains fréquents d'eau froide, pendant tout le cours de leur noviciat ou préparation aux jeux publics. On leur recommandait encore de porter des plaques de plomb sur les reins ; il serait bien osé de prétendre que le moyen fût d'une efficacité certaine.

*
* *

Les frictions, en même temps qu'elles donnaient

de la souplesse aux muscles, délassaient les lutteurs de leurs fatigues. On faisait usage, pour les onctions, soit d'huile, soit d'un onguent fait à l'aide de cette huile, mélangée à une certaine quantité de poussière ; on obtenait de la sorte une espèce de cérat : d'où le nom de *ceroma*, qu'on donnait au lieu où les athlètes se faisaient oindre.

Les officiers de palestres (*aliptæ*, *unctores*), pratiquaient les onctions, à moins que les lutteurs ne se rendissent le service de se frictionner mutuellement. Il en résultait parfois des corps à corps, qui dégénéraient facilement en rixes, où les athlètes se malmenaient fort, quand ils avaient quelque querelle à vider.

C'était un art véritable que celui des *aliptes*, les ancêtres de nos masseurs actuels. Ils mettaient toute leur habileté à faire pénétrer l'huile dans les pores de la peau, en obligeant les athlètes à respirer, pour favoriser cette pénétration.

Si, au début, la profession d'*alipte* fut abandonnée à des esclaves ou à des serviteurs de basse extraction, plus tard leurs fonctions furent remplies par des personnages plus élevés dans l'échelle sociale, qui dirigeaient et surveillaient l'éducation des athlètes, leur donnaient des avis sur la façon de vivre, les conseillaient sur leur santé, remplissaient en un mot l'office de médecins.

Après s'être convenablement huilés, les lutteurs

s'enduisaient de boue : il s'en trouvait toujours dans le palestre. Ils se contentaient parfois de se couvrir de sable et de poussière, en s'y roulant eux-mêmes, ou en s'y faisant saupoudrer, afin, nous apprend Lucien, « que leur adversaire eût plus de prise et que la main ne coulât pas sur l'huile ou sur la sueur. »

C'était un préambule si essentiel de la lutte, que les Grecs disaient d'un athlète qui gagnait le prix sans combattre, qu'il avait vaincu « sans poussière », c'est-à-dire sans travail, sans peine.

Après la lutte, ceux qui y avaient pris part s'empressaient de procéder à un soigneux décapage du corps, à l'aide du strigile, instrument de métal, de jonc ou d'os, creusé en manière de cuiller et pourvu d'un manche (1). Chacun se rendait ensuite au bain, pour achever le nettoyage.

Les Grecs ne poussèrent jamais aussi loin que les Romains les raffinements dans l'art de se baigner. Il n'est pas douteux, toutefois, que les habitudes grecques aient influencé les pratiques des Romains, et que les gymnases grecs aient servi de modèles aux établissements du même genre dont on retrouve

(1) La figure 420 de l'ouvrage de Trawinski (La Vie antique, *la Grèce*, p. 312), représente un flacon à huile pendu par des cordons, des strigiles de différentes longueurs, et une coupe plate, dont l'original est au Museo Borbonico. La statue d'un athlète du Museo Chiaramonti donne une idée de la façon dont les lutteurs se servaient du strigile (fig. 421, *op. cit.*).

tous les jours d'imposants débris. Les colonies grecques étaient nombreuses sur les côtes d'Italie et de Sicile, et les Romains durent emprunter à ces immigrés de fraîche date leurs coutumes et leurs mœurs.

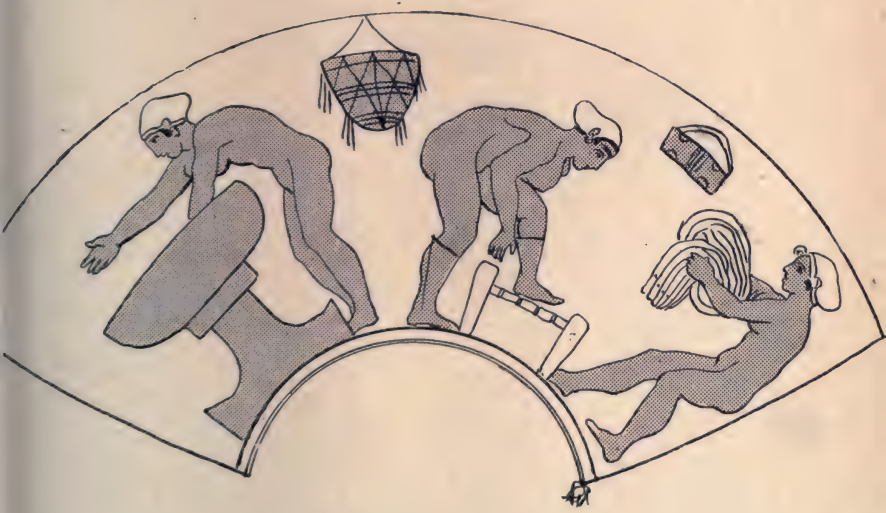

FIG. 14 — FEMMES GRECQUES SORTANT DU BAIN.

EPOQUE ROMAINE

CHAPITRE III

Les bains ont tenu dans la vie des Romains une si large place, qu'il convient d'en parler avec quelques détails.

C'est dans la pratique du bain que les Romains ont acquis cette endurance à la fatigue, cette vigueur physique, qui en ont fait les maîtres du monde. Montesquieu en a fait la remarque, si les soldats romains qui faisaient la guerre sous tant de climats variés, ne succombèrent qu'en nombre relativement restreint aux maladies qui décimaient les troupes ennemies, c'est que les habitudes d'hygiène qu'ils avaient de bonne heure contractées, l'usage fréquent du bain froid notamment, fortifiaient leur corps et leur permirent d'accomplir ces chevauchées, de franchir ces longues étapes dont le récit nous frappe d'admiration.

Toute médaille a son revers : avec l'empire du monde, Rome rapporta les vices et les habitudes de plaisir, empruntés aux peuples qu'elle avait

subjugués. Aux mœurs sévères de la République succéda l'orgie impériale.

Sous la République, les thermes n'existaient pas encore. « Au dire de ceux qui ont décrit les coutumes de la vieille Rome, conte Sénèque, — dans une lettre datée de la villa de Scipion l'Africain, où il était allé faire une retraite, — on se lavait chaque jour les bras et les jambes, pour enlever les souillures contractées par le travail ; mais l'ablution du corps entier ne se renouvelait qu'une fois la semaine, les jours de marché. »

Scipion, « ce grand capitaine qui fut autrefois la terreur de Carthage », venait se laver au retour de la charrue, car il labourait la terre, comme on le faisait en ce temps-là. Il habitait une modeste maison, « bâtie de pierres de taille, flanquée de deux tours, et accompagnée d'un bois fermé de murs ». Une citerne fournissait l'eau nécessaire pour la boisson et pour le bain, que le grand homme prenait dans une étuve « fort étroite et mal éclairée », les Romains de l'époque étant persuadés que l'eau ne pouvait rester chaude dans l'obscurité.

Sénèque, comparant les mœurs anciennes à celles de son temps, nous livre ces réflexions, qui sembleront, dans sa bouche, assez mal placées :

« Qui se contenterait maintenant de telles étuves ? On se croit misérable et mal ajusté si, dans les parois des lieux où l'on se baigne, l'on ne voit éclater des

pièces de marbre d'Alexandrie, marquetées d'une pierre de Numidie et taillées en rond ; si l'on ne voit régner à l'entour une ceinture d'autres pierres de diverses couleurs artistement travaillées, qui font une espèce de peinture ; si l'on n'est caché sous le verre ; si les cuvettes, où l'on entre après avoir bien sué, n'ont le bord de pierre thrasienne que l'on ne voyait autrefois que dans les temples, et si les robinets qui versent l'eau ne sont d'argent ».

Encore les affranchis ne sauraient-ils se contenter de si peu : il leur faut « des statues, des colonnes qui ne portent rien et qui sont posées seulement pour l'ornement et la magnificence... » Ils ne veulent plus « marcher que sur des pierres précieuses. »

Dans les bains de Scipion, des fentes taillées dans le mur pour recevoir le jour tenaient lieu de fenêtres ; « mais, à présent, si les étuves ne sont ouvertes et disposées de manière qu'elles aient le soleil toute la journée, si l'on ne se hâle en se lavant et si de la cuvette on ne voit à découvert la campagne et la mer, l'on dit que ce sont des tanières ou des grottes. »

Autrefois, on ne se souciait guère que l'eau fût claire, puisqu'elle ne servait qu'à « décrasser » ; on la voulait seulement d'une température convenable. Depuis, on l'a exigée de plus en plus chaude, tellement chaude — dit plaisamment Sénèque — que, « pour punir un esclave qui aurait fait une mau-

vaise action, ce serait assez de le jeter dedans (1) ».

« Depuis que les bains sont si propres, conclut le moraliste, les hommes sont devenus plus sales. »

Pour qui sait que Sénèque (2) vivait dans le luxe

(1) C'est ce que mit en pratique Constantin qui, après avoir ordonné la mort de son fils Crispus, fit périr sa femme, Fausta, dans un bain d'eau bouillante

(2) La tradition veut, s'appuyant sur un passage de Tacite, que Sénèque se soit fait ouvrir les veines dans un bain. Or, toutes les représentations figurées de l'épisode, que nous avons eues sous les yeux, nous montrent le philosophe *debout* dans un *bain de pieds*, ayant le médecin à ses côtés, qui vient de lui ouvrir les veines du bras comme pour une saignée. (V. notamment RUBENS, DANDRÉ-BARDON, etc.) Le bain de pieds ne s'expliquerait que si on lui avait ouvert les veines des jambes. C'est bien ce qu'a compris l'auteur de l'article SÉNÈQUE, dans la *Biographie Michaud* :

« Sénèque, écrit-il, dont le corps était exténué par l'âge et par un régime austère, ne perdait son sang qu'avec lenteur, ce qui l'obligea de se faire ouvrir les veines des jambes et des jarrets. Il éprouva des souffrances horribles (?); puis, voyant la mort lente à venir, il pria Statius Annœus, son médecin et ami, de lui administrer de la ciguë, mais en vain. Enfin, il se fit mettre dans un bain chaud. En y entrant, il jeta de l'eau sur ceux de ses esclaves qui étaient le plus près de lui, en disant qu'il offrait ces libations à Jupiter libérateur — *puis il se plongea dans l'étuve.* » Nous avouons ne plus comprendre; à moins qu'après avoir pris son pédiluve, pour favoriser l'écoulement du sang, encore trop lent à son gré, il ne soit entré, ou qu'on ne l'ait transporté dans une étuve sèche, où il serait mort asphyxié par manque d'air ou plutôt de vapeur d'eau Cette conjecture, nous ne sommes pas seul, d'ailleurs, à l'émettre, car nous lisons dans la *Biographie Didot* : « ...La mort étant lente à venir, il (Sénèque) avala de la ciguë, mais le poison fut sans effet. On le porta dans une étuve, dont la vapeur l'étouffa.»

Cette dernière version est celle qui offre, à notre avis, le plus de vraisemblance.

qu'il stigmatisait si fort, la diatribe est réjouissante. Mais nous devons oublier le moraliste, pour ne retenir que le tableau fidèle qu'il nous restitue.

*
* *

Aux âges primitifs de Rome, la pièce où l'on se baignait était une chambre quelconque (*lavatrina*), placée dans le voisinage de la cuisine, afin d'avoir à sa portée de l'eau chaude, quand besoin en était. Plus tard seulement, on songea à affecter un local spécial au *balneum* ; encore ce local était-il, à l'origine, dépourvu de tout luxe, si nous en jugeons par la description que vient de nous faire Sénèque du bain de Scipion.

Dans les habitations de Pompéi, on a retrouvé l'ancienne *lavatrina*, consistant en une pièce unique, analogue à celle dont nous venons de parler.

Chez les personnes plus aisées, le bain avait les mêmes dispositions, mais se composait de trois pièces, dans l'une desquelles on plaçait un fourneau : c'était un premier perfectionnement. Un peu plus tard, nouveau progrès : le bain fut construit au-dessus d'un souterrain rempli d'air chaud.

L'on imagina ensuite des tuyaux courant dans les murs, qui répandaient dans toute la maison une chaleur douce et uniforme.

Mécène fit installer chez lui une piscine chaude, où plusieurs personnes pouvaient se livrer à des ébats natatoires. Cette piscine était revêtue en stuc et pourvue d'un rebord dallé en marbre ; on y descendait par des marches. On en a trouvé une, construite sur ce modèle, dans la magnifique villa Diomède, située en dehors de l'enceinte de Pompéi. L'eau, versée par un masque appliqué au mur, décoré de mosaïques, s'écoulait au dehors par un conduit. La piscine était en plein air, mais au-dessus d'elle, un toit, supporté par des colonnes, servait à abriter le baigneur des rayons du soleil. A l'extrémité de la galerie, était un foyer, où l'on pouvait faire chauffer les aliments ou les boissons que l'on prenait dans le bain. Un local distinct était réservé pour les onctions : Pline le Jeune avait un *unctorium* de ce genre dans sa villa.

A Pompéi, on a trouvé des baignoires en bronze, assez analogues à celles dont nous nous servons aujourd'hui ; les personnages de distinction se servaient plutôt de baignoires de marbre, de porphyre ou de toute autre matière de grand prix. On reléguait les bains dans la partie la plus reculée de la maison.

Dans les maisons de riches particuliers, l'appartement de bains était situé dans la pièce correspondant au gynécée des Grecs. On ne doit pas confondre ces appartements avec l'appartement secret, qu'on a trouvé dans la maison dite d'Actéon, à Pompéi, et

FIG 15. — PISCINE ROMAINE.

(D'après une aquarelle de HUBERT ROBERT).

qui était destiné, pour emprunter l'expression de Tibulle, aux folâtres jeux de Vénus. Cette pièce retirée portait le nom de *venereum ou aphrodision*.

Les Romains se seraient gardés de placer les bains au nord, où se trouvait le cellier ; l'exposition des caves du côté du septentrion et du levant équinoxial était choisie de préférence, afin que les rayons du soleil ne pussent, en échauffant le vin, le troubler et l'affaiblir. On évitait également avec soin qu'il y eût, dans le voisinage du cellier, du fumier ou rien qui dégageât de l'odeur. On en éloignait, pour la même raison, les égouts, les citernes, les réservoirs, les fours, et aussi les bains, persuadés que les émanations qui en résultaient pouvaient altérer le goût du vin. Pour ce qui est des bains, l'appréhension était peut-être exagérée.

Fait à noter : les Romains voyaient moins d'inconvénient à faire communiquer leur salle de bains avec la bibliothèque : nous retrouverons, d'ailleurs, celle-ci dans les thermes ou bains publics, dont elle était l'annexe obligée (1).

(1) La gravure que nous reproduisons, p. 71-74, signée Jaspar Isaac (1608-1642) et intitulée *Description des anciens bains romains*, peut donner une idée d'un intérieur de Thermes, bien que la fantaisie de l'artiste s'y soit donné libre cours. Mais si c'est une scène inventée, elle l'a été avec les données de la tradition. A remarquer, sous le portique, le *barbitonsor*, qui fait gravement son office ; les deux personnages qui jouent aux dés, tandis que d'autres s'occupent à des jeux plus libertins. Un détail bien pathologique : la femme que l'on va plonger dans

*
* *

Veuillez, maintenant, nous suivre dans la maison, ou plutôt dans le palais d'un de ces riches patriciens qui ont réuni dans leur intérieur tout le luxe et le confort que permet une grosse fortune, et visitons ensemble la partie de l'édifice réservée aux soins de propreté.

Nous sommes chez Scaurus, un des citoyens les plus somptueusement logés de Rome. Après avoir traversé plusieurs pièces, dont nous vous épargnons la description, nous sommes parvenus à la partie la plus reculée du palais.

Une porte s'ouvre. Nous voici dans une petite cour, entourée d'un portique, aux colonnes octogones.

A une de ses extrémités, un grand bassin attire notre attention : c'est le *baptisterium*, ce que nous appelons la piscine, où les hôtes du maître de céans prennent le bain froid, en commun. Ce bassin est couvert d'un toit élégant, soutenu par des colonnes. Le sol de la cour est pavé en mosaïque.

De la cour, nous passons à la garde-robe, où le baigneur se déshabille ; des esclaves sont là, prêts

la piscine, et qui est portée à dos d'homme, laisse échapper, involontairement, ses « superfluités » : paralysie, sans doute, du rectum et incontinence consécutive.

à recevoir les vêtements, qu'ils plient soigneusement et serrent dans des cases fermées.

Une salle, plus élevée et plus spacieuse que les précédentes, contient une vaste baignoire, qui permet de prendre le bain à couvert, quand le temps ou la saison empêche de le prendre dans le « baptistère ».

Vient ensuite le *frigidarium*, disposé de telle façon qu'une partie de la pièce reste libre, tandis que l'autre, où est la baignoire, forme un hémicycle, au centre duquel est la cuve, entourée d'un petit espace, clos par un mur d'appui. L'hémicycle est décoré de pilastres et de niches, comblés par des statues.

Le soubassement est constitué par deux gradins, qui occupent le pourtour de cette partie de la salle : c'est ce qu'on nomme l'*école*, parce que, sur ces degrés, prennent place ceux qui ne se baignent pas et qui viennent s'y asseoir, pour s'entretenir de philosophie, de politique ou des nouvelles du jour.

Dans l'espace libre situé entre l'école et l'enceinte de la cuve, il est loisible de circuler, quand on ne tient pas à rester assis.

Les baigneurs s'asseyaient sur des sièges d'une forme particulière (1). Ils étaient assis quand on

(1) Ménard nous en a donné la figuration. (V. MÉNARD, *Vie privée des anciens*, t. IV, fig. 103.)

répandait de l'eau chaude sur leur corps, ou qu'on les enveloppait de la couverture, avant de leur faire prendre le bain de vapeur. Ceux qui leur versaient de l'eau sur le corps étaient des esclaves, et, à l'époque de la décadence romaine, des femmes.

Outre les sièges auxquels nous venons de faire allusion, il y avait aussi, dans les établissements, des fauteuils roulants, servant à transporter les malades et les infirmes.

*
* *

Mais ne nous attardons pas au *frigidarium*, et pénétrons dans une pièce où nous grelotterons moins.

Dans le *tepidarium* règne une atmosphère tempérée : c'est, comme l'indique son nom, la chambre du bain tiède.

Cette salle est une fois plus grande que les autres, à cause du grand concours de baigneurs qui s'y pressent et du long séjour qu'ils aiment y faire.

Il y a, dans cette pièce, deux grandes baignoires, si larges qu'on peut y nager à l'aise (1).

(1) Pline décrit ainsi les bains de sa maison de campagne de Laurentium, située à six lieues de Rome :

« On entre dans la salle des bains, où est un réservoir d'eau froide; l'emplacement est grand et spacieux. Des deux murs opposés sortent en rond deux baignoires, *si profondes et si larges que l'on pouvait au besoin y nager à son aise.* Près de là est un cabinet pour se parfumer (*unctorium*), une étuve et ensuite le fourneau nécessaire au service du bain. De plain-pied, vous

La salle, à peu près carrée de forme, est pourvue de gradins à son pourtour, comme la précédente ; mais ceux-ci ne servent pas seulement aux oisifs, les baigneurs eux-mêmes viennent s'y essuyer ou s'y reposer un instant, en sortant de l'étuve, dont la température ne saurait se supporter sans inconvénient.

Cette étuve (*caldarium* ou *sudatorium*) est construite avec beaucoup de soin. Les ouvertures de la voûte qui donnent de la lumière sont closes avec des carreaux de verre ou de talc. Il n'y peut entrer d'air extérieur que lorsque l'atmosphère devient par trop suffocante : on fait alors descendre, à l'aide d'une chaîne tirée d'en bas, un disque mobile (*clypeus*) qui, remonté, bouche hermétiquement le plafond à son sommet (v. page 85).

Le *caldarium* contenait une ou plusieurs cuves de grande capacité, pour plusieurs personnes. Les baignoires à une personne (*solium*) se retrouvent plutôt dans les chambres de bains privées, bien qu'il y en eût aussi dans les thermes.

Le *caldarium* était une fois et demie aussi long que large. Sur l'un des petits côtés était la grande cuve ; sur l'autre, en retrait, formant une niche semi-circulaire, était le *labrum*, sorte de cuvette

trouvez encore deux salles, dont les meubles sont plus élégants que magnifiques, et, à côté, le bain d'eau chaude, d'où on aperçoit la mer en se baignant. » PLINE, *Lettres*, liv. II, lettre 17.

édifiée sur une base solide et qui devait servir aux ablutions.

Le *sudatorium* affecte en général la forme circulaire. Une vapeur étouffante s'élève du réservoir d'eau chaude situé au milieu de la salle, et monte en nuages épais vers la voûte qui, au lieu d'être hémisphérique, a la forme d'un cône allongé ; elle s'y engouffre avec violence et ne peut s'échapper que par une ouverture étroite, ménagée au sommet du cône.

Pour élever la température dans le *sudatorium*, on peut activer le feu qui brûle dans le *laconicum*.

Le *laconicum* ne fut en usage à Rome que sur la fin de la République. C'était une imitation du πυρατήριον des Grecs. Il est presque toujours confondu, par les auteurs, avec le *caldarium*.

Au pourtour de la pièce que nous venons de décrire, étaient établis trois gradins, aboutissant à des niches circulaires, contenant chacune un fauteuil de marbre. On n'arrivait à ce fauteuil qu'après avoir séjourné successivement sur les gradins, en commençant par le plus bas, pour s'habituer à la température, de plus en plus intense à mesure que l'on s'élevait.

Avant de s'asseoir, en entrant, les uns soulevaient des poids, qu'ils trouvaient sur le parquet, à la partie centrale ; les autres se livraient à quelques exercices de gymnastique, pour provoquer la transpiration.

On pouvait s'asseoir dans le *tepidarium* : dans les anciens bains publics de Pompéi, on a retrouvé

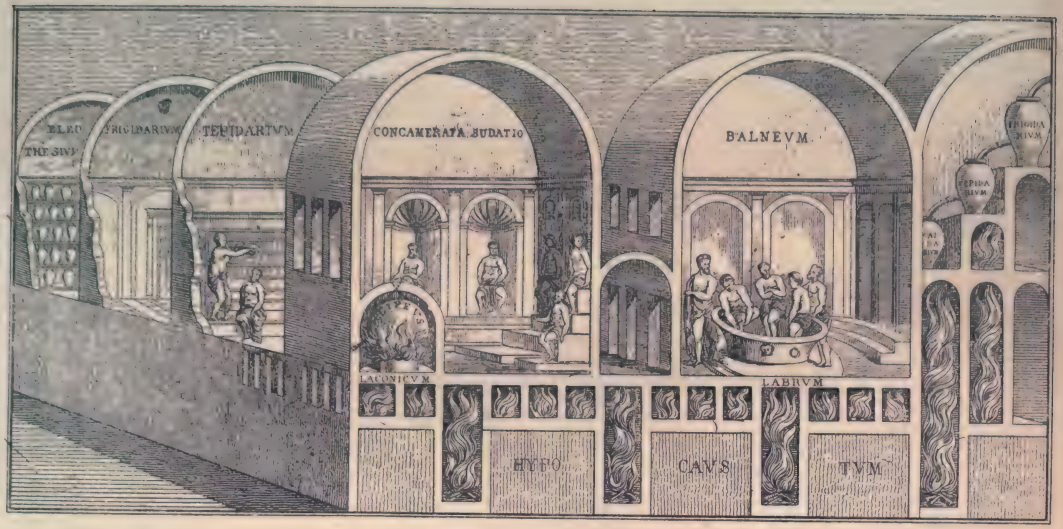

FIG. 16. — UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS ROMAIN.

(Coupe en montrant les pièces successives.)

trois bancs de bronze destinés à cet usage, et aussi un *brasero*, l'établissement n'ayant pas d'appareil de chauffage à air chaud (v. p. 95).

Le *tepidarium* sans chauffage à air chaud se rencontre aussi dans quelques bains privés de Pompéi.

Il existait des bains, où l'on passait directement du *laconicum* ou du *caldarium* dans le *frigidarium*, sans passer par le *tepidarium*.

*
* *

A la sortie du bain, le patient se livre aux *tractatores* (masseurs), aux *alipili* (épileurs), chargés aussi de couper les ongles, ou aux *aliptes* qui, au moyen des *strigiles*, grattent la peau dans ses moindres pores, pour en faire sortir la sueur.

Puis vient le tour des esclaves, qui frottent le baigneur d'un liniment, pour faire disparaître les démangeaisons et les échauboulures.

D'autres l'essuient avec de grands voiles de lin (*lintea*) ou de coton, le couvrent ensuite soit de la *pænula* de laine fine, à longs poils, soit de la *gausape*, écarlate ou bleue. Enfin, des *unctores* le parfument d'huiles et d'essences, de la tête à la plante des pieds.

Ces huiles étaient enfermées dans l'*ampulla* ou le *guttum*, vase à col très étroit, tantôt en verre, tantôt en os de rhinocéros ou de buffle. Les parfums les

plus usités étaient l'huile de roses, de crocus, de fleurs de peuplier ; les onguents de myrrhe, de nard, d'aspic, etc. Les baigneurs employaient encore une poudre sèche et odoriférante appelée *diapalma* ou *diapasma*.

Ces opérations terminées, le baigneur n'avait plus qu'à regagner l'*apodytère*, pour retrouver ses vêtements, et attendre que se produisît la réaction bienfaisante.

L'endroit qui servait de garde-robe, le vestiaire des thermes, était construit avec beaucoup de magnificence : l'*apodyterion* des thermes de Dioclétien était un grand salon octogone, dont la voûte était soutenue par plusieurs rangs de colonnes, d'une hauteur considérable.

*
* *

Dans les maisons bien tenues, il y avait les bains d'été et les bains d'hiver.

Ces derniers étaient divisés, comme les premiers, en bains chauds et en bains tièdes : on ne prenait pas de bains froids à la saison rigoureuse. Comme ceux d'été, les bains d'hiver étaient remarquables par l'élégance de leur décoration.

Qui a visité les ruines de Pompéi a pu se faire une idée, si imparfaite soit-elle, de la manière dont

les Romains comprenaient la décoration murale de leurs habitations.

Dans les intérieurs riches, on déployait une véritable magnificence : des peintures représentaient tantôt des divinités, tantôt des animaux marins ; d'autres reproduisaient des jeux de théâtre ou des scènes de la vie publique.

Les mosaïques se prêtaient aux combinaisons les plus variées : un certain Zénodore était arrivé à un tel degré de perfection dans la confection des mosaïques, qu'à Pergame, dans la maison dite *mal balayée*, il était parvenu, avec des tessons de bouteilles de différentes couleurs, à représenter des débris de mets, des fruits, des reliefs de festin, avec une vérité surprenante.

Le luxe éclatait partout, sur les toits, sur les murailles, sur les pavés. L'or, l'argent brillaient de toutes parts. Les ciselures, les incrustations d'écaille sur le marbre, les pierres précieuses éblouissaient les yeux. L'eau était versée dans des cuves d'argent par des robinets de même métal et on y mêlait les parfums les plus recherchés.

*
* *

Chez soi, on pouvait se baigner à toute heure ; il n'y avait pas de règle fixe à cet égard.

Les uns se mettaient dans l'eau avant de manger ;

FIG. 17. — INTÉRIEU

(D'après une grav

THERMES ROMAINS.

e Jaspar Isaac).

d'autres, indifféremment avant ou après le repas, et jusqu'à six, sept et huit fois dans la même journée. Héliogabale courait de son palais chez ses amis, et de là, aux bains publics, tant il prenait plaisir à rester plongé dans l'eau.

En redoublant le bain, les Romains se figuraient doubler leur vie. « Oui, oui, s'écrie Pétrone (1), d'un jour en faire deux, il n'est rien que je préfère ! »

Les morts subites, les congestions dans le bain étaient fréquentes (2) ; les enragés n'en persistaient pas moins à se baigner aussitôt après le repas, en dépit des nombreux accidents qui se produisaient sous leurs yeux.

D'aucuns, plus raffinés, ne se contentaient pas du bain ordinaire, tel que nous le prenons aujourd'hui. Ils faisaient usage de baignoires où ils pouvaient s'étendre tout du long, comme dans un lit.

D'autres avaient auprès d'eux des esclaves, qui s'emplissaient la bouche d'eau et devaient souffler, de toute la force de leurs poumons, sur les différentes parties du corps de leur maître. On retrouve là

(1) Il est de Pétrone ce distique souvent cité :

Balnea, vina, Venus, corrumpunt corpora nostra
Et vitam faciunt balnea, vina, Venus.

Les bains, le vin, l'amour corrompent notre corps ;
Le bain, le vin, l'amour nous refont de la vie.

(2) C'est ce qu'exprime le vers de Juvénal :

Hinc subitæ mortes, atque intestata senectus

les pratiques du voluptueux Orient, pratiques qui devaient, si aisément et si rapidement, s'acclimater à Rome, à l'époque où y pénétrèrent les mœurs grecques.

N'est-ce pas aux Grecs, d'ailleurs, que les Romains avaient emprunté leurs pratiques balnéaires et la construction de leurs thermes? La douche, par exemple, était certainement connue des Grecs avant de l'être des Romains. Galien, Pline, Suétone y font allusion, mais nous en avons vu la représentation figurée, des plus typiques, sur d'anciens vases et d'anciennes monnaies grecques.

Sans doute, les exercices corporels n'ont jamais eu, dans l'éducation romaine, la même importance qu'en Grèce. Dans les gymnases grecs, les exercices viennent en première ligne, les bains ne sont qu'au second plan. C'est l'inverse chez les Romains, où le bain est l'essentiel, et le lieu d'exercices, l'accessoire.

En Grèce, les gymnases comprenaient des bains, mais qui ne servaient qu'à se laver le corps après l'exercice ; à Rome, le gymnase était une dépendance du bain ; même le gymnase destiné aux jeux par Néron communiquait avec les thermes.

Au temps de Cicéron, on ne faisait de la gymnastique que pour avoir le teint frais ; de l'avis d'Horace, l'exercice était nécessaire à qui voulait bien dormir, manger de bon appétit et se baigner avec plaisir.

Les Romains commencèrent assez tard à établir des bains publics. Craignaient-ils d'introduire par ce moyen le luxe et la mollesse, et en redoutaient-ils les funestes conséquences ? Ou ne serait-ce pas plutôt qu'ils s'étaient heurtés à des difficultés considérables pour distribuer l'eau dans les divers quartiers d'une ville presque entièrement construite sur des collines ? Ce n'est, en effet, que vers l'an 441 de la fondation de Rome, qu'on réussit à y faire venir, pour la première fois, l'eau du territoire de Tusculum, au moyen d'un aqueduc, construit par les soins du censeur Appius Claudius. Des fouilles récentes ont fait retrouver, près de la Porta Maggiore, le canal de cet aqueduc taillé dans le roc, haut de 6 pieds, large de 3, et aéré par plusieurs puits verticaux (1). Les aqueducs se multiplièrent dans la suite.

*
* *

La consommation d'eau devait être considérable pour les trois heures de la journée où l'on prenait les bains. Il est difficile de s'en rendre compte avec précision, faute de connaître la capacité des vases qui fournissaient les eaux. Mais on peut, par le rapprochement suivant, s'en faire une idée : d'après le

(1) *Archæologia*, de Parker, t. XLII, p. 20, cité par C. Thierry, in *Dict. des Antiquités*, de Daremberg et Saglio, art. *Aquæductus*.

travail de Piranesi sur les thermes de Caracalla, la capacité de ces récipients était de 1.143.450 pieds cubiques. En attribuant 10 pieds cubiques d'eau chaude pour chaque baigneur, on voit que les thermes de Caracalla pouvaient fournir l'eau chaude à 114.345 baigneurs par jour.

Il y avait quatre grands aqueducs au temps d'Auguste, mais l'eau qu'ils amenaient n'étant pas suffisante pour les besoins de Rome, cet empereur fit construire, l'an 34 av. J.-C., 700 bassins, 105 fontaines jaillissantes, 130 châteaux d'eau, dont plusieurs d'une grande magnificence. Il ouvrit, en outre, 170 bains gratuits à l'usage du peuple. L'an 22, il inaugura l'*aqua Virgo* (l'eau Vierge), dont l'eau servait surtout pour les bains, tandis que celle, moins propre sans doute, de l'*aqua Alsietina* était plus spécialement réservée pour les arrosages.

Les Romains se baignaient de préférence dans le Tibre et dans l'eau Vierge. Ovide regrettait dans son exil

Stagnaque et Euripi, Virginemque liquor.

On entendait par *Euripi* les canaux et les aqueducs qui amenaient à Rome *l'eau Vierge*, ainsi appelée parce que des soldats, sur l'indication d'une jeune fille, suivirent quelques filets d'eau et arrivèrent à une source abondante ; ou, si l'on préfère la version plus poétique de Pline : « Près de cette fon-

taine est le ruisseau d'Hercule, que cette eau semble fuir : de là son nom d'eau Vierge ».

*
* *

Les thermes furent, au début, d'une simplicité dont peut donner une idée le bain de Scipion dont nous avons parlé. Sous les empereurs, les Romains commencèrent à donner à ces bâtiments l'air de magnificence et de grandeur, dont les vestiges qui nous sont restés nous rendent la saisissante expression.

Les thermes les plus célèbres furent ceux d'Agrippa, le gendre d'Auguste, bâtis de briques, peintes en émail (1) ; ceux de Néron, qui y fit conduire non seulement des eaux douces, mais encore l'eau de la mer. Néron (2) avait fait construire, près du mont Palatin, un palais superbe, le *palais d'or*, où se trouvaient des bains alimentés par la mer et les eaux d'Albula.

Il y avait encore les Thermes de Caracalla, ornés de 200 colonnes de marbre et garnis de 1.600 sièges de même matière ; il pouvait s'y baigner 3.000 personnes à la fois. Les thermes de Caracalla mesuraient

(1) Les thermes d'Agrippa furent les premiers qu'on éleva à Rome. L'eau *Vierge* qu'Agrippa fit conduire à Rome servit à leur usage et à celui des jardins contigus, où se trouvait un vaste réservoir. Cette eau alimente aujourd'hui la fontaine de Trevi (Goury, *Recherches historico-monumentales*; Paris, 1833, p. 298).

(2) Suétone, *Néron*, XXXI.

400 mètres sur 350 de longueur (1). Outre sa destination principale, l'établissement était disposé pour des exercices gymnastiques, des jeux, des académies et autres réunions dans le goût du temps. Le luxe des arts s'y manifestait tant par la beauté des matériaux que par la richesse des ornements. Les marbres, les bronzes, les statues, les peintures et les mosaïques y étaient prodigués (2).

Les thermes de Dioclétien surpassaient tous les autres en grandeur et en somptuosité. Le nombre des baignoires des thermes de Dioclétien était de 3.000. En supposant que chaque baignoire pût contenir 6 personnes, ce qui n'a rien d'exagéré, il en résulte que 18.000 personnes pouvaient se baigner en même temps.

Ces thermes contenaient de beaux portiques et de belles salles, des jardins délicieux, des lieux d'exercice et de divertissements, un musée, diverses écoles pour les armes, les sciences, les arts, etc.

Les thermes de Dioclétien se sont conservés presque dans leur état primitif; ils servaient, au siècle dernier, de couvent aux Chartreux, sous le nom de Sainte-Marie-des-Anges.

*
* *

Rien ne contribua davantage à la perfection et à

(1) Cf. *le Tour du monde*, 1868, II, 357.
(2) Goury, *loc. cit.*

la multiplication de ces édifices, que l'habitude qu'on prit de les unir aux gymnases et aux palestres, et aussi le fréquent usage qu'en firent les médecins pour le traitement de plusieurs maladies (1).

Les *gymnases* comprenaient différentes pièces, ayant chacune leur destination spéciale. C'étaient d'abord les portiques extérieurs, où philosophes, rhéteurs, mathématiciens, médecins et autres savants venaient faire des leçons publiques, ou se livrer à la controverse. Ces portiques étaient de longues colonnades, très nombreuses à Rome, où la foule la plus bigarrée circulait ou s'asseyait pour être à l'ombre, en été.

Les portiques étaient souvent ornés d'objets d'art. Les poètes venaient y lire leurs productions les plus récentes : Pétrone fait allusion à cet usage dans le *Satyricon*.

Il y avait, en outre, dans les gymnases, l'*ephebæum*, où les jeunes gens se rendaient de grand matin, pour faire une sorte de répétition privée des exercices auxquels ils devaient se livrer en public ; l'*apodyterium*, où l'on quittait ses habits : à Rome, tout le monde était obligé, par la loi, de dépouiller ses vêtements dans l'apodyterium, avant de pouvoir entrer dans les pièces où on prenait le bain, cela pour empêcher qu'on ne pût dérober les ustensiles de l'établissement et les cacher sous ses habits ; la salle

(1) Cf. l'ouvrage précité de Mac-Auliffe, p. 153 et suiv.

destinée aux onctions, qui suivaient les bains ou la lutte ; la *conistra*, dans laquelle on se rendait pour sécher l'huile ou la sueur, à l'aide de sable ou de poussière ; le *palestre* proprement dit, où l'on s'exerçait à la lutte, au pugilat et à divers autres exercices.

Des bains étaient annexés au palestre.

Ils étaient composés de sept pièces : le bain froid; la chambre où l'on se frottait d'huile ; le lieu de rafraîchissement; l'entrée ou le vestibule de l'*hypocauste* (lieu où était l'appareil de chauffage) ; l'étuve pour suer ; le *laconique* (ou étuve sèche) ; enfin, le bain d'eau chaude.

Les thermes qui servaient aux gymnases et dont les Romains avaient trouvé le modèle en Grèce, étaient entourés d'un espace considérable, clos de murs en carré, au dehors, et divisés, au dedans, en trois parties, par deux enceintes circulaires et concentriques.

Dans la troisième enceinte était tout l'édifice des thermes. Sur la façade de l'édifice qui regardait le midi, on voyait le *theatridium*, la partie principale, la plus vaste des thermes, dont elle occupait à peu près le tiers. C'est là que le peuple assistait au spectacle des jeux athlétiques. Le *theatridium* était disposé de telle manière, que l'on pouvait tourner tout à l'entour, pour aller, à volonté, aux palestres ou aux bains.

A droite et à gauche du theatridium se trouvaient

le *conisterium*, l'*elæotherium*, etc., dont nous avons parlé plus haut.

Venaient ensuite deux péristyles de forme allongée, où l'on se promenait; et enfin les *sphéristères*, de forme ronde, comme leur nom l'indique.

Sur la façade des thermes qui regardait le nord, étaient des pièces réservées à tous ceux qui venaient là discourir ou étudier, loin du bruit, ou déambuler dans les xystes et les platanomes, où ils retrouvaient l'ombre et la fraîcheur. Les platanomes conduisaient, par des portiques situés à droite et à gauche, aux *éphæbées* (salles où les jeunes gens s'amusaient à toutes sortes de jeux et d'exercices), et aux *diætées* (où l'on faisait la collation dans l'après-midi).

A droite de l'éphæbée était le *corticeum* ou *coryceum*, où les jeunes gens s'exerçaient à une espèce de jeu de balle. D'autres l'appellent le *choriceum*, et prétendent que c'était une salle où l'on chantait et l'on dansait.

Les façades latérales des thermes étaient plus spécialement réservées aux exercices gymnastiques: là se trouvaient des amphithéâtres semi-circulaires pour le peuple, des conistères et des élæothères pour les athlètes.

Quant aux bains détachés des palestres, aux thermes proprement dits (1), il s'en trouve une des-

(1) Outre les thermes des gymnases et les thermes propre-

cription très précise dans les ouvrages de l'architecte Vitruve. Ces bains étaient ordinairement doubles, les uns pour les hommes, les autres pour les femmes, mais ils étaient chauffés par le même fourneau. Le milieu de ces bains était occupé par un grand bassin, qui recevait l'eau par divers tuyaux, et dans lequel on descendait par le moyen de quelques marches. Ce bassin était environné d'une balustrade, et, derrière celle-ci, se trouvait un espace assez large, sorte de corridor où se tenaient les baigneurs, attendant que fussent sortis du bain les premiers arrivés.

Ces bains, voûtés, recevaient la lumière par en haut ; ils avaient autant de largeur que de hauteur jusqu'au commencement de la voûte, au milieu de laquelle on laissait une ouverture pour donner du jour. On y suspendait, avec des chaînes, un bouclier d'airain, grâce auquel on pouvait, en le haussant ou l'abaissant, augmenter ou diminuer la chaleur de la pièce (voir fig. 18).

Les *fornacatores*, *focarii* ou *furnarii* devaient entretenir le feu de la fournaise, dont la bouche

ment dits, tout lieu de réunion à poste fixe des Romains, les camps permanents, — *castra stativa* — comme les grandes bourgades et les villes, qui durent le plus souvent leur origine à des établissements militaires, ont eu leurs temples, leurs théâtres, leurs cirques, *leurs bains*, *leurs gymnases*, leur hippodrome ». *L'Hypocauste de Champlieu*, par le docteur Peigné-Delacourt, p. 8-9.

était appelée *præfurnium* ou *propigneum*. Le *pili-*

L'HYPOCAUSTE DE CHAMPLIEU.

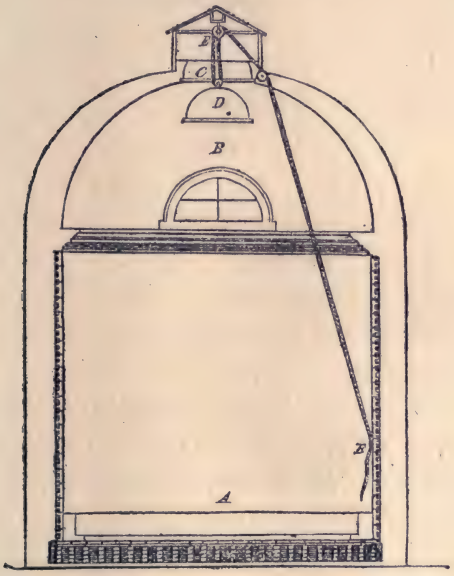

A Sol du *laconicum*. C Corde.
B Fenêtre. D Volet.
E Bout de la corde que tiraient les baigneurs pour ouvrir la fenêtre, afin de rafraîchir l'air.

FIG. 18.

creps jetait des balles de poix dans le feu, pour en augmenter l'activité (1).

(1) Pour le chauffage des thermes antiques, v. *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1re série, t. VIII, 2e partie, p. 347 et suiv. ; *l'Hypocauste de Champlieu*, par le docteur PEIGNÉ-DELACOURT (mémoire lu à

Le plancher des étuves était creux et construit de façon à recevoir la chaleur d'un grand fourneau maçonné en dessous (*hypocauste*), que l'on remplissait de bois ou d'autre matière combustible.

Ce fourneau servait non seulement à chauffer les étuves, mais encore une autre chambre, appelée *vasarium*, qui contenait trois grands vases d'airain (*milliaria*) (1), l'un pour l'eau chaude, l'autre pour la tiède, le troisième pour la froide. Ces vases étaient disposés de telle sorte, que l'eau pouvait passer de l'un dans l'autre par le moyen de syphons ou robinets, dans les bains voisins, suivant le besoin de ceux qui les prenaient.

On brûlait dans l'*hypocauste* toute espèce de bois, à l'exception de celui de l'olivier. On attisait le feu en y projetant des globes de métal enduits d'une couche épaisse de térébenthine.

Certaines forêts publiques furent affectées au chauffage des bains, comme certaines carrières à leur construction et réparation. Mais on respectait les bois, les plantations d'arbres qui servaient d'ornement aux bains, ou de lieu d'exercice aux gymnastes.

Les associations ou corporations avaient chacune

la séance de la Société académique de l'Oise, du 5 août 1867) : cf. *Manuel des frileux*, de FRÉVILLE, p. 23 et suiv.

(1) Le nom de *milliarium* était fondé sur la capacité des vases, qu'on appelait encore des *ahena* (marmites).

des devoirs définis. La plus importante était chargée de l'approvisionnement du sel ; elle en payait l'impôt au fisc et, de plus, était chargée du transport aux bains du bois nécessaire. En cas d'insuffisance des fournitures de bois, les bateliers qui transportaient les marchandises fiscales étaient chargés d'y pourvoir.

*
* *

Les procédés d'adduction de l'eau dans les thermes variaient suivant la nature du sol à traverser et selon les obstacles à franchir. On utilisait les conduits souterrains, quand il en existait ; ou l'on construisait des aqueducs.

Rome fut dotée, par Agrippa, d'un réseau de quatorze aqueducs, dont certains avaient des voûtes de telles dimensions, qu'un homme y eût passé à cheval. Ces aqueducs déversaient dans la ville une telle quantité d'eau que Strabon les compare à autant de fleuves.

Quelques-uns étaient de véritables travaux d'art. La plupart étaient d'une construction fort simple, en briques ; mais, dans la ville, on les décorait de colonnes, de statues et de bas-reliefs coloriés, représentant parfois un épisode de la construction. Appius fit construire un aqueduc qui coûta treize millions de sesterces ; encore la main-d'œuvre, qui était celle

des esclaves, ne figurait dans la dépense que pour la nourriture.

L'empereur Claude acheva un aqueduc, commencé par Caligula, qui amenait l'eau d'une distance de 40 milles et la distribuait dans les quartiers les plus élevés de Rome. Il ne coûta pas moins de 55.500.000 sesterces, près de 15 millions de notre monnaie. « C'est une des merveilles du monde », proclame Pline dans son enthousiasme.

Sous le règne de Justinien, chaque habitant de Rome avait 1.500 litres d'eau à sa disposition tous les jours, et cette quantité ne paraissait pas encore suffisante à certains.

La plupart des aqueducs étant souterrains, les patriciens avaient frauduleusement opéré sur le trajet de nombreuses prises d'eau et appauvri les fontaines publiques au profit de leurs propriétés.

A l'origine, l'eau ne servait qu'aux usages publics et celle même qui débordait des réservoirs, ou qui s'échappait des fuites, était employée à laver le grand cirque, pendant la période des jeux, ou à nettoyer les latrines. Le surplus était accordé aux établissements de bains. Pour filtrer l'eau réservée à ce dernier usage, on se servait de sacs de toile tendus sur l'ouverture des tuyaux: l'eau déposait son limon et se clarifiait.

Des patrons d'établissement obtenaient des concessions, qu'ils transmettaient valablement aux ac-

quéreurs de leur fonds, aussi longtemps que la destination des lieux restait la même.

*
* *

Deux sortes de magistrats étaient chargés de l'administration de la partie matérielle des bains. Les uns s'occupaient du bain lui-même, des réquisitions, des réparations ; d'autres, du régime des eaux, soit à fournir, soit à évacuer.

Les premiers, tant à Rome que dans les provinces, n'étaient autres que les édiles, qui conservèrent ces fonctions jusqu'au temps des empereurs.

Les *balneatores* étaient comme des intendants chargés de veiller à ce que les baigneurs ne manquassent de rien. Ils leur fournissaient au besoin les instruments et substances nécessaires.

La discipline était maintenue à l'intérieur des bains par les *xystarques*. Ces fonctions furent ensuite confiées aux préfets des villes ou aux préfets du prétoire.

Dans quelques villes, dont les revenus n'étaient pas suffisants, le *curateur* avait mission de pourvoir à la dépense des bains, au moyen de l'argent fourni par la République.

Il n'est pas d'objet à propos duquel les inscriptions, trouvées dans différentes villes d'Italie, témoignent plus fréquemment de fondations et de legs,

qu'en faveur de la construction, de l'entretien, de l'ameublement et de l'usage gratuit des bains froids et chauds, tant pour hommes que pour femmes. Le nom du fondateur, ainsi que celui de tous ceux qui avaient contribué de leurs deniers à la construction ou à l'embellissement des thermes, étaient inscrits au fronton de l'édifice, ou sur une pierre placée à l'entrée de l'établissement, indiquant que tel avait bâti ces bains, tel autre avait fourni le bois, tel autre enfin avait payé les gages des serviteurs.

Quand des personnages faisaient don aux établissements d'objets quelconques, de sièges, d'appareils, ceux-ci rappelaient le nom du donateur. On a découvert à Pompéi un brasier et des bancs en bronze, sur lesquels était gravé le nom de celui qui en avait fait présent (fig. 19).

*
* *

Le bain constituait une des occupations favorites des Romains. De grand matin, le citoyen de Rome se rendait au temple, aux palais des grands, au forum, chez ses amis, dans tous les endroits, en un mot, où l'appelaient l'ambition, l'intérêt, les liaisons du sang ou de l'amitié. La seconde moitié de la journée était consacrée à entretenir les forces du corps et à augmenter les ressources de l'esprit (1).

(1) Pour la journée d'un citoyen romain, v. le *Magasin pittoresque*, 1841, p. 58 et suiv.

Le citoyen se dédoublait ainsi en deux personnages : le premier, rapportant tout au bien public ou à celui de sa famille; le second, plus exclusivement préoccupé de sa guenille et de ses plaisirs. Mais il y avait aussi, en ce temps comme de nos jours, les laborieux, dont certains poussaient le travail au delà des bornes ordinaires.

Chacun réglait sa vie selon ses besoins ou son tempérament.

Les Romains étaient, pour la plupart, passionnés d'exercices physiques et de bains, plus évidemment pour la jouissance qu'ils en retiraient que pour la conservation de leur santé. Nos cercles dans les grandes villes, et nos cafés dans les petites localités, sont les seuls établissements, aujourd'hui, qui peuvent nous donner l'idée de ce qu'étaient les bains chez les Romains.

On se rendait aux bains pour se baigner, mais plus encore pour se réunir, pour connaître les nouvelles du jour, pour parler de ses affaires et de ses plaisirs.

Les Romains usaient du bain comme nous usons de la promenade, dans un but de délassement et de bien-être : « c'était, dit Martial, l'occupation de toute heure et de tout instant. »

On se baignait le matin et on retournait le soir aux bains, à la sortie des palestres.

On se baignait avant le principal repas ; on se

baignait encore, quand il s'agissait de prendre quelque détermination importante.

Les Grecs faisaient, eux aussi, précéder d'un bain toute grande entreprise exigeant du sang-froid et de l'énergie : Alceste va se baigner avant de se livrer à la mort qui doit sauver son époux ; Socrate se fait mettre au bain, avant de boire la ciguë.

Le bain était, à Rome, une nécessité de propreté, car le linge de corps n'étant pas encore connu, l'amplitude de la toge donnait un accès facile à la poussière. Il y avait cependant des hommes d'une certaine situation sociale qui ne prenaient pas de bains : Horace était de ceux-là. « La mode ni les bienséances ne me gênent point, écrit-il quelque part, je vais tout seul où il me prend envie d'aller ; je passe quelquefois par la halle, où je m'informe de ce que coûtent le blé et les légumes. Je me promène vers le soir dans le cirque et dans la grande place et je m'arrête à écouter une diseuse de bonne aventure, qui débite ses visions aux curieux de l'avenir. De là, je viens chez moi, je fais un souper frugal, après lequel je me couche et dors sans aucune inquiétude du lendemain. Je demeure au lit jusqu'à la quatrième heure du jour (c'est-à-dire jusqu'à dix heures)..... »

Le programme de la journée est bien rempli, mais il n'y est pas fait la moindre allusion aux soins de propreté. Horace ne sacrifiait pas à la mode.

*
* *

Vers trois heures de l'après-midi (1), chacun s'empressait vers les thermes, où le son d'une clochette les appelait ; on savait que les retardataires couraient risque de ne se baigner qu'à l'eau froide et cette appréhension stimulait leur naturelle indolence. On ne s'abstenait du bain que par paresse ou par nonchalance, à moins qu'on ne fût en deuil : le deuil public, comme le deuil privé, entraînait l'abstention des bains.

Au temps de la République, alors que chacun vivait dans ses terres, et n'interrompait les travaux agricoles que lorsqu'une fête ou un marché l'appelait à la ville, les particuliers se contentaient d'un simple lavage des bras et des jambes, le soir, en rentrant de sa besogne. Tous les neuf jours seulement, on prenait un bain entier, quand on venait à la cité, pour assister aux foires, ou pour prendre part aux assemblées où se réglaient les affaires du gouvernement.

On ne connaissait alors que les bains de fleuve ou de rivière. On se rendait au Tibre (2), quand on

(1) L'heure consacrée pour le bain était la 8e ou la 9e heure. La 8e heure correspondait à 2 h. 31 en été, 1 h. 29 en hiver ; la 9e heure était, d'après des évaluations rigoureuses, 3 h. 46 m. 30 s. en été, 2 h. 13 m. 30 s. en hiver.

(2) Sénèque se vantait de s'être plongé, en plein hiver, le jour du 1er janvier, dans l'eau très froide de l'*Aqua Virgo* (l'eau

allait à Rome ; sinon, au ruisseau le plus voisin de la campagne que l'on habitait. Dion rapporte, dans la *Vie d'Auguste*, que Mécénas fut le premier à établir des bains à Rome. Ce doit être une erreur, car on avait, avant lui, des bains publics : Sénèque le dit positivement, Cicéron le marque avec autant de précision dans son oraison pour Cœlius.

Les premiers bains publics furent alimentés exclusivement d'eau froide; ils étaient en très petit nombre et dépourvus de tout confortable. Lorsque le bain eut pénétré dans les habitudes, les thermes se multiplièrent. Il nous paraît superflu de décrire à nouveau la disposition des salles où s'accomplissaient les divers actes, nous allions dire les divers rites du bain. Les thermes ne différaient pas sur ce point, aux proportions près, des chambres de bains privées. On y retrouve la même ordonnance, la même succession de pièces, le même système de chauffage.

L'installation du chauffage était l'objet de soins tout particuliers, en raison de son importance, et les architectes y épuisaient leur talent.

Quant à l'éclairage, il se faisait à l'aide de grandes baies, dont la disposition permettait aux rayons du soleil de pénétrer : il y avait une installation spéciale

Vierge); mais à mesure qu'il avança en âge, il dut prendre plus de précautions : il se contenta de l'eau du Tibre, et finalement prit ses bains dans une baignoire chauffée au soleil.

pour les bains de soleil : les Romains qui ont encore emprunté cette pratique aux Grecs, les prenaient, se tenant assis sur les toits de leurs maisons ; ou bien nus, sur les terrasses, dont celles-ci étaient parfois couvertes, s'exposant au soleil après avoir été oints.

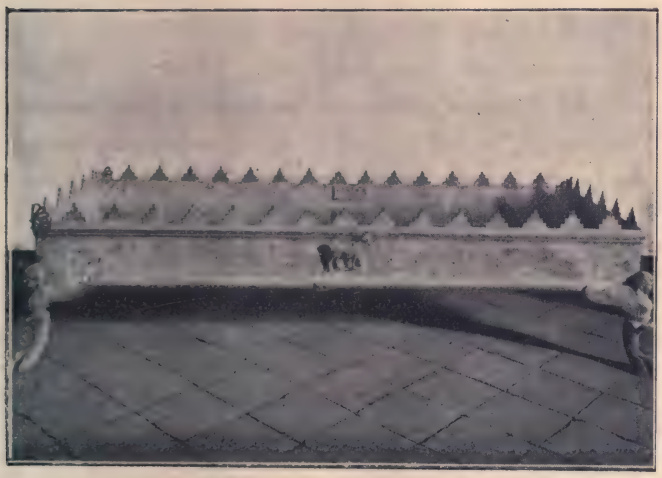

FIG. 19. — BRASERO RETROUVÉ A POMPÉI.
(*Musée de Naples.*)

Les bains de soleil ou de sable furent très en faveur à Rome.

La nuit, les bains étaient éclairés par des lampes : lors des fouilles de Pompéi, on ne trouva pas moins de 1.348 lampes à une seule mèche, et une à sept mèches ; la plupart étaient encore noircies par la fumée. Une vitre épaisse empêchait la lumière

d'être obscurcie par la buée vaporeuse, quand la chambre en était remplie.

Ce n'était qu'exceptionnellement que les bains restaient ouverts la nuit.

La loi assignait pour le bain des femmes l'intervalle qui court du lever du soleil à la septième heure et, pour les hommes, celui de l'heure huitième jusqu'à la seconde heure de nuit. Alexandre Sévère institua expressément des fonds pour les dépenses d'éclairage, ce qui permit de prendre le bain la nuit. Les bains étaient le plus souvent fermés à la chute du jour, dans la crainte que l'obscurité n'y favorisât quelque sédition.

*
* *

Ils s'ouvraient, en général, à une ou deux heures de l'après-midi, afin de permettre aux lutteurs et aux gymnastes de se nettoyer après leurs exercices, et de prendre du repos pour réparer leurs forces.

Au temps du christianisme naissant, les bains du dimanche et des jours fériés n'étaient pas permis dans la matinée, afin de ne pas nuire aux offices sacrés.

Les prisonniers y étaient conduits le matin avec une escorte suffisante. Dans les deuxième et troisième siècles, les chrétiens, qui n'avaient pas de temples, se rassemblaient dans les établissements de bains et y célébraient la Pâque.

L'horloge (1) extérieure prévenait les baigneurs de l'ouverture de l'établissement. On se servait aussi, mais seulement dans les maisons de second ordre, d'une cloche ou disque métallique, sorte de gong, sur lequel on frappait, pour appeler les baigneurs. Ailleurs, une clochette (*tintinnabulum* ou *æs thermarum*) prévenait les habitants que le bain était prêt.

Les thermes dus à l'industrie privée étaient fréquentés par une clientèle plus aisée que celle des thermes publics ; dans ces derniers, on ne percevait qu'une très légère redevance : le quart d'une obole, une ou deux oboles au maximum ; le droit était un peu plus élevé pour les étrangers et pour les femmes.

Dans l'ancienne Rome, la taxe des baigneurs était perçue de deux façons différentes : ou la ville affermait l'exploitation des établissements, moyennant

(1) Bien que le peuple romain fût déjà parvenu à un certain degré de civilisation, il conserva longtemps le système primitif de la division de la journée en heures, dont la durée variait avec les saisons et ne concordait avec celle de nos heures qu'aux deux équinoxes. Les divisions du jour et de la nuit usitées chez les anciens Romains étaient basées sur le lever, le milieu du jour, le coucher du soleil, le nombre de torches brûlées, le chant du coq. Il y eut cependant une grande variété de cadrans solaires ; un grand nombre se trouvait sur les murs des édifices, sur les colonnes dressées sur des places, ou même supportées par les bras d'une statue. Comme, malgré la justesse des nouveaux cadrans, les nuages les rendaient souvent inutiles, le censeur Scipio Nasica réalisa un véritable progrès, en consacrant un monument sur lequel se trouvait une horloge à eau, la première qui ait indiqué les heures de jour et de nuit de même durée.

une somme fixe versée par les fermiers à la caisse municipale, avec faculté pour ceux-ci de prélever sur chaque baigneur une somme déterminée par le bail ; ou bien, la ville exploitait elle-même les bains, par l'intermédiaire des esclaves publics, ou d'intendants spéciaux. Le droit ainsi perçu se nommait *balneaticum*.

Le prix d'entrée au bain était un peu plus élevé pour les femmes que pour les hommes : en Lusitanie, les hommes payaient un demi-as, les femmes, un as. Les bains à cabinets particuliers, dont il sera question plus loin, coûtaient beaucoup plus cher.

Au temps de Dioclétien, le *capsarius* et le *balneator* percevaient, par baigneur, deux deniers de l'époque, soit environ 0 fr. 25 de notre monnaie.

C'est Antonin le Pieux qui, dit-on, créa les premiers bains gratuits pour le peuple. Au temps de Juvénal, seuls, les enfants au-dessous de quatre ans ne payaient pas.

Le bain gratuit était une de ces largesses que l'on faisait au peuple, à l'occasion de réjouissances, et qu'on supprimait, ainsi que le plaisir des spectacles, quand se déclarait une calamité ou un malheur publics.

Chacun portait généralement avec soi les ingrédients qui tenaient lieu de savon ; le plus souvent, un esclave accompagnait son maître, et c'était lui qu'on chargeait de tout l'attirail.

Un nécessaire de bain complet comprenait quatre strigiles, une fiole d'huile ou *ampulla*, plus une écuelle plate à tige, dont on ignore la destination, le tout réuni par un anneau. Parfois il s'y ajoutait une boîte d'onguent, un peigne et une aiguille. Les malades seuls employaient l'éponge.

Une poignée s'adaptait au strigile, dont la lame de bronze était canaliculée, afin de permettre le libre écoulement de l'eau ou de la sueur que l'instrument faisait rendre à la peau. On mettait un peu d'huile sur le strigile, avant de s'en servir, pour ne pas écorcher la peau par le contact direct du métal.

Les strigiles étaient le plus souvent à manche de fer. Chaque baigneur avait son strigile et il fallait qu'un individu fût tout à fait misérable pour ne pas posséder le sien. On conte qu'un empereur romain, qui aimait à se mêler au peuple, aperçut un jour un vieux soldat qui, en guise de strigile, se frottait le dos contre le mur ; non seulement il lui fit cadeau de son instrument en or, mais il tint à l'étriller lui-même. Le lendemain, il fut assailli par une foule de loqueteux, auxquels il se contenta de faire distribuer des étrilles... qui n'étaient pas en or.

*
* *

Les édits des princes ne désignent rien de particulier en fait d'ustensiles de bains, sinon le miroir, à

l'usage presque exclusif des femmes : c'était soit une plaque de verre, soit un disque de métal poli.

Les efféminés avaient des *balnearia* pour les jours ouvrables : le mot *balnearia* servait pour exprimer collectivement tous les ustensiles, vases et objets qu'on employait dans un bain, tels que les strigiles, l'huile, les parfums, les serviettes, etc. (1).

*
* *

Il existait autrefois à Rome un usage qui consistait à établir, par le vêtement, une distinction entre chaque ordre de personnes. Ainsi les enfants portaient la robe prétexte; les hommes faits, la toge; les soldats, la saie, etc. Un costume spécial se portait au forum ; un autre, à la ville ; un troisième à la maison. A la campagne, on ne s'habillait pas pour le bain, comme à la ville. Pendant l'été, le vêtement balnéaire était une espèce de manteau. Après le bain, le corps était enveloppé d'une couverture de laine, essuyé avec des draps de lin ou de fins tissus.

Les convives se rendaient à la salle du festin à la sortie du bain, revêtus d'une robe qui ne servait que dans cette circonstance (*vestis triclinaria*, *cœnatoria* ou *convivialis*).

Cette robe était le plus souvent blanche, surtout dans les jours de quelque solennité ; et c'était une

(1) Rich, *Dict. des antiquités romaines et grecques.*

infraction punissable, que de se présenter revêtu d'une autre façon dans le *triclinium* ; même quand le repas se donnait à l'occasion d'une cérémonie funéraire, il était de mauvais goût de revêtir un habit noir pour se mettre à table.

Avant de prendre place sur les lits, des esclaves venaient laver ou parfumer les pieds des convives : c'était pour éviter de salir les étoffes, plus ou moins précieuses, qui recouvraient les sièges.

*
* *

Nous avons dit, plus haut, quelques mots des délits qui se commettaient dans les établissements de bains ou autour d'eux : par exemple, la conduite illégale d'une certaine quantité d'eau. Ceux qui s'en rendaient coupables, qui arrosaient la campagne avec de l'eau publique sans autorisation, ou qui employaient des tuyaux plus larges que ne le comportait la concession, perdaient leur privilège, et, pour chaque quantité prise en trop, encouraient une condamnation.

Plus fréquents que les soustractions d'eau étaient les vols de vêtements. Il y avait des gardiens (*capsarii*) spécialement préposés à la surveillance intérieure des thermes. Les *capsarii* (1) avaient pour juge

(1) De *capsa*, armoire à conserver les objets précieux. Les gardiens des eaux sont parfois nommés *hydrophylaques*, *scaphigérules* ou *acquigérules*.

spécial le préfet des veilleurs, ou chef des gardes de nuit, appelé à régler toutes les difficultés qui surgissaient à propos de la garde des vêtements.

Le même magistrat était chargé de la poursuite des voleurs dans les bains : en sa qualité de veilleur de nuit, tout ce qui se passait dans les ténèbres était de son ressort ; l'obscurité fut, de tout temps, la complice des filous.

Les voleurs (1) avaient recours à toutes sortes d'artifices ; c'est à grand'peine qu'on déjouait leur habileté, d'autant que les *capsarii*, achetés, corrompus par eux, touchaient leur part du butin (2).

Chez les Grecs (3), un vol balnéaire commis par un esclave était puni de mort ; pour toute autre personne, s'il était commis dans une maison particulière, la punition était double que pour un vol ordinaire.

(1) On désignait sous le nom de *balnearius*, sous-entendu *fur* (voleur), l'individu qui faisait métier d'aller voler, dans les bains publics, les vêtements des pauvres gens qui n'avaient pas d'esclave à eux pour les garder, pendant qu'ils prenaient le bain.

(2) Cf. *Mœurs juridiques et judiciaires de l'ancienne Rome*, par Henriot, t. II, p. 131 et suiv.

(3) Sans remonter aux mendiants dont parle l'*Odyssée*, il se trouva, à toutes les époques, à Athènes même, des nécessiteux n'ayant d'autre moyen d'existence que la mendicité. Ce sont ces mendiants qu'Aristophane nous représente allant se chauffer dans les forges et les *bains publics* (Aristophane, *Acharniens* ; Plutus, v. 536 : cités par L. Lallemand, *Histoire de la Charité*, t. I, 76 ; v. également Ed. Fournier, *le Vieux-neuf*, t. II, p. 57, d'après Aristophane, trad. Artaud, in-18, pp. 529 et 542).

Les lois romaines adoucirent cette sévérité et ne dépassèrent pas la peine de la relégation. Relativement aux larcins commis dans les bains, la loi romaine établissait trois catégories, à chacune desquelles on appliquait une peine particulière, selon que le vol avait été commis le jour ou la nuit.

Aux voleurs de jour était réservée la punition ordinairement appliquée aux voleurs quelconques (1).

Le préfet des veilleurs de nuit prenait la cause en main: c'était à lui que les plaintes étaient adressées.

On ne disjoignait pas de ses fonctions les vols nocturnes et les vols diurnes, les premiers étant les plus fréquents. La raison qui faisait attribuer à ce fonctionnaire la connaissance et la poursuite de ces différents délits, c'est qu'il avait sous sa surveillance les *capsarii*, et que ceux-ci étaient fréquemment impliqués dans l'affaire, soit pour avoir fait preuve de négligence, soit à titre de complice.

Les pénalités différaient selon la qualité des personnes : si elles étaient de basse condition, on les condamnait à l'amende pécuniaire ; étaient-elles d'une classe plus élevée, on les condamnait à l'exil par re-

(1) Lorsque le vol était commis de jour, son auteur, s'il se laissait prendre en flagrant délit, et s'il était de condition libre, devait être fustigé et devenait l'esclave du propriétaire lésé. S'il était de condition servile, on pouvait, après la fustigation, le précipiter du haut du Capitole (Aulu-Gelle, II, 18).

légation ; si c'étaient des militaires, on les renvoyait de l'armée.

Si le vol avait été commis sans violence, par effraction simple, ou par la menace d'une arme qui n'avait pas été effectivement employée et n'avait pas blessé, la punition était soit une amende pécuniaire, soit la relégation, suivant la qualité de la personne.

Si la violence avait été employée, s'il y avait eu coups, blessures, ce n'était plus un simple délit, c'était un crime, dont le jugement était réservé au peuple, d'après les lois Cornelia et Julia.

*
* *

Dans le principe, les bains servaient aux deux sexes ; d'après Dion Cassius, Agrippa (721 de Rome) aurait introduit le premier à Rome des bains pour hommes et femmes, et c'est de là que ces bains communs se seraient introduits en Grèce, au dire de Plutarque.

Il fut un temps où le mélange des sexes ne passait pas encore pour un attentat à la décence. Un miroir gravé, attribué à un artiste grec, nous représente deux femmes nues, dont l'une répand sur la chevelure de l'autre de l'eau renfermée dans un vase. A leur côté, un jeune homme, également nu, assiste indifférent à la scène, tenant d'une main un flacon à parfums ; tandis qu'il s'apprête, de l'autre main, à

frictionner, avec le strigile, la jeune femme qui reçoit de sa compagne la douche salutaire.

Dans les temps austères de la République romaine, le bain fut entouré de toutes les précautions de pudeur et de mystère : non seulement les sexes, mais encore les âges furent séparés ; un père ne se baignait pas avec son fils pubère, ni un gendre avec son beau-père.

Dans les petites villes, les mêmes chambres servaient aux deux sexes ; mais hommes et femmes se rendaient à l'établissement à des heures différentes.

Le service était fait par des hommes ou par des femmes, selon que le bain recevait exclusivement les uns ou les autres. Cicéron raconte que la femme d'un consul avait manifesté le désir de se baigner dans les bains destinés aux hommes. Le questeur fit aussitôt sortir des bains tous ceux qui s'y trouvaient, et, après quelques moments d'attente, la femme du consul put se baigner.

Plus tard, la licence régna. Autour des bains on vit grouiller une population de prostituées, le visage enduit de fard, laissant après elles un relent de parfums, de boissons et de médicaments, et qui s'obstinaient à poursuivre le passant, en dépit de la chasse que leur faisaient donner les édiles.

Leurs visites coutumières dans les bains leur avaient fait donner le nom spécial de *balneariæ* ;

leur apparition était un signal : le baigneur ouvrait les cellules et éteignait les lampes (1).

On n'attendait pas toujours les *bustuariæ* pour mener l'orgie à ses derniers excès. Souvent chaque convive amenait avec soi une compagne ou s'arrangeait de telle façon qu'il pût la retrouver au bain quand commençait le repas ; c'était le lieu le plus commode pour les rendez-vous galants. On avait la ressource, quand on y venait seul, de recourir aux servantes de l'établissement, toujours disposées à rendre le faible service qu'on réclamait de leur complaisance.

Les garçons de bains (*acquarioli*) (2) favorisaient le marchandage ; ils procuraient aux filles les clients qui recouraient à leurs bons offices.

Le patron de l'établissement participait à cet ignoble trafic. Tout ce peuple de souteneurs et de filles se livrait, dans l'intérieur des thermes, à de véritables saturnales.

(1) Fr. Michel et Ed. Fournier, *Hist. des hôtelleries*, etc., t. I, (1854), pp. 79, 80.

(2) On appelait *aquarii* des fontainiers, employés au service des eaux dans les maisons ou les domaines de riches particuliers. On désignait encore sous le nom d'*aquarii* les hommes qu'on chargeait d'apporter l'eau nécessaire aux soldats. Mais les *aquarii* ou *aquarioli* étaient des hommes de condition infime et décriée, la plupart affranchis, qui portaient dans les maisons l'eau nécessaire à la cuisine, aux bains, etc., et qui en profitaient le plus souvent pour faire le métier d'entremetteurs. (*Dict. des Antiquités*, de Daremberg et Saglio, art. *Aquarii*.)

Il fut, un temps, de mode d'y venir souper. Caligula, l'un des premiers, avait donné le ton : tout couvert de parfums, le corps ruisselant de liquides odoriférants, il passait du bain à la table, frais et dispos pour la débauche.

L'usage de ces soupers au bain ne fit que se propager : c'est dans un de ces soupers que Caracalla fit massacrer, à table même, Sammonicus Serenus et quelques autres partisans de son frère Geta.

*
* *

A l'origine, les bains étaient si sombres, qu'hommes et femmes pouvaient se laver côte à côte, sans se reconnaître autrement que par la voix ; mais bientôt on laissa la lumière du jour y pénétrer de toutes parts et se jouer sur les colonnes de marbre et les parois de stuc.

Les chambres où l'on étalait sa nudité devinrent ainsi accessibles à la vue des passants et se transformèrent en véritables maisons publiques, meublées avec le dernier luxe ; il était défendu de les ouvrir plus d'une heure avant les autres maisons.

Il en était des bains publics comme des lupanars (1). Leur organisation intérieure variait suivant

(1) Martial parle d'un certain Blattara, qui a intérêt à éviter tous les lieux consacrés à la débauche, parce qu'il serait impuissant à donner les preuves qu'on lui demanderait de sa

l'espèce de public qui les fréquentait. Les lupanars seuls restaient ouverts toute la nuit.

Nous avons dit que c'était l'empereur Alexandre Sévère qui avait autorisé l'ouverture des établissements de bains la nuit ; mais déjà, un siècle et demi auparavant, sous Domitien, ces établissements recevaient clandestinement, aux heures nocturnes, de vieux débauchés, qui venaient s'y rencontrer avec des jeunes filles amenées là par des entremetteuses. Ce ne fut que vers l'an 280 que les bains publics furent fermés définitivement la nuit.

Quoique les bains dussent être fermés à la chute du jour, ils restaient ouverts en cachette pour certains privilégiés : alors que tout était sombre au dehors, tout était éclairé à l'intérieur, et les bains, les soupers, s'y succédaient sans trêve. Les établisse-

virilité. Le poète place, en première ligne, les bains parmi les endroits mal famés :

Omnia feminæis quare dilecta catervis
Balnea devitat Blattara ?— Ne futuat.
. . . . . .
Cur sic femini generis contagia vitet,
Cur lingit cunnum Blattara ? Ne futuat.

(MARTIAL, liv. XI, épig. 47.)

Cet autre passage d'AMMIEN MARCELLIN nous autorise à comparer les thermes à des maisons de prostitution. Il s'agit des jeunes débauchés de la cour de Domitien.

« Ils envahissent les bains en criant : Où sont-elles ? Et s'ils rencontrent alors quelque vieille prostituée fatiguée par la plèbe des faubourgs, quelque louve d'un lupanar en vogue, ils se précipitent sur elle en lui prodiguant les plus sales caresses, et la traitent comme firent les Parthes avec Sémiramis.

ments étaient disposés de manière que l'on pût y donner des festins, qui duraient presque tout l'après-midi et se prolongeaient fort avant dans la nuit.

Néron recherchait beaucoup ces sortes de plaisirs : à plusieurs reprises, il quittait la table pour prendre des bains chauds en hiver, rafraîchis (1) avec de la neige en été. Malgré sa grande habitude de l'eau glacée, *intus* et *extra*, Néron faillit perdre la vie, probablement à la suite des fatigues et des excès d'une orgie, dans cette eau Marcia, que Pline disait si salutaire.

Il y avait, dans les thermes privés, un grand nombre de salles où l'on se faisait servir à boire et à manger ; des cellules, où l'on trouvait des lits de repos et où l'on pouvait se livrer à d'autres divertissements moins innocents.

Chose incroyable et qui montre le manque de décence, l'absence complète de sens moral qui se dévoile à chaque pas, au fur et à mesure qu'on pénètre plus avant dans la civilisation romaine, on

(1) Pour avoir plus froide l'eau qu'on lui servait, il avait imaginé (son idée a été depuis exploitée par les glaciers) de faire bouillir de l'eau, de la mettre ensuite dans du verre, et de la rafraîchir dans la neige, se donnant ainsi l'agrément de boire frais, sans redouter les inconvénients de l'eau de neige, alors à la mode. (PLINE, *Histoire naturelle*, liv. XXI, 23) ; ou bien, il faisait, au dire de SUÉTONE (*Néron*, ch. XXVII), remplir ses bains d'eau à la neige, par une recherche de cette volupté du froid (*voluptas frigoris*) dont parle Pline, et que connaissent bien les amateurs du bain froid.

avait établi, dans les bâtiments qui entouraient les établissements de bains, de vastes salles, appelées *nymphæa*, dans lesquelles venaient s'ébattre, au sortir du *sacrarium*, les jeunes époux qui n'avaient pas dans leur demeure de salles assez vastes pour y recevoir leurs parents et amis. Ainsi, c'est tout près d'un lieu réprouvé, dans les salles mêmes qui en dépendent, qu'un époux célébrant son union conduit sa jeune femme ; c'est tout près des lieux où l'orgie bat son plein, que l'on va fêter son hymen ; c'est au *nymphæum* que la chaste épouse va faire son apprentissage conjugal !

Ces *nymphæa* étaient des « salles fort amples et spacieuses... soutenues de colonnes ou piliers... et accompagnées de cuisines et chambres à mettre les manteaux, les plats, les assiettes et autres ustensiles de cuisine et de ménage... Elles se nommaient *nymphæa*, d'autant que les Grecs appelaient l'épouse *nymphe*».

De la Rome païenne les *nymphæa* devaient être, plus tard, transportés dans la Constantinople chrétienne ; la police qui les régissait à Rome et était chargée de veiller à ce qu'il n'y eut pas de rixe, les y avait suivis. Le Code Théodosien en fera mention et règlera ce qu'il convient de faire, quels officiers publics il faut envoyer, quand il y a trop grande affluence dans les *nymphæa*, comme dans les bains (1).

(1) *Histoire des hôtelleries et cabarets*, auct. cit., p. 81.

*
* *

A Rome, l'édile n'avait rien à voir dans l'intérieur des établissements balnéaires, si personne ne se plaignait : les bains étaient des lieux d'asile inviolables.

C'est là, dit Ovide, que se cachaient en sûreté les maris de contrebande. « Tandis que, au dehors, le gardien de la jeune fille veille sur ses habits, les bains cachent sûrement ses amours furtives. »

Pour la plupart des femmes qui y fréquentaient, c'était un abri tutélaire, où elles pouvaient sans danger satisfaire leurs désirs ; pour les autres, c'était un marché perpétuel, où les agents de la prostitution trouvaient toujours à acheter ou à vendre.

Plus tard, on se montrera plus sévère. Si une femme est trouvée aux bains avec des hommes pour cause de libertinage, si un homme est surpris dans les mêmes conditions, c'est, d'après la loi de Justinien et de Théodose, une cause de divorce de part et d'autre.

Celui des deux époux qui était trouvé en faute, perdait sa part des profits faits pendant le mariage : ils étaient dévolus à l'autre conjoint.

Chez les Grecs, la loi disait : « une femme est coupable si, à l'insu de son mari, elle festine ou se baigne avec des étrangers ». La femme était excusable, si l'époux avait consenti au bain commun.

Juvénal nous fait assister à une scène qui nous dévoile tout un coin de la vie antique.

Une femme se rend aux thermes, la nuit, accompagnée de son cortège d'esclaves, portant les vases et les parfums. Avant de prendre le bain, elle se livre à un exercice qui a pour but de provoquer la sueur : elle soulève des masses pesantes, des boulets de fer réunis par une tige de même métal, analogues à nos haltères (1).

La matrone se montre bientôt lasse de ce jeu ; alors elle s'abandonne aux frotteurs, qui lui font subir divers attouchements, jusqu'à ce que, épuisée, elle demande grâce. Après ces émotions, la dame rentre au logis, où l'attendent ses convives affamés. Elle engloutit du vin en si grande quantité, qu'elle le rejette aussitôt, et son appétit augmente en raison de ces évacuations (2).

(1) Il y en avait de toute taille, de tout poids, suivant l'âge et la force du sujet, et cet instrument, que l'habitude faisait paraître moins lourd, contribuait beaucoup à développer les muscles.

(2) L'usage des vomitifs après le repas n'était pas, au dire de Friedlander, une preuve irrécusable d'intempérance ou d'ivrognerie. De ce que César, qui n'était rien moins qu'intempérant, prit une fois un vomitif, après un repas copieux chez Cicéron, sans que celui-ci, mentionnant le fait, ait l'air d'en avoir été choqué le moins du monde, il ne s'ensuit pas que l'on puisse dire qu'une gloutonnerie bestiale était alors devenue si commune, que personne ne songeait à s'en formaliser ; il faut plutôt en conclure qu'un remède employé de nos jours en cas de maladie seulement, était, dans ce temps-là, réputé purement diététique et avait passé en usage comme tel.

Bien qu'habitué à ce spectacle, l'époux ne peut retenir un haut-le-cœur. Il se couvre les yeux, pour ne pas en être plus longtemps le témoin, et se retient de laisser éclater son indignation.

N'est-ce pas là un tableau achevé des mœurs de l'ancienne Rome? Mais nous n'aurons pas réussi, nous le craignons, à rendre toute la vigueur du texte original.

*
* *

Du jour où les Romaines vicieuses amenèrent leurs esclaves aux bains, pour se faire servir par eux, les baigneurs réclamèrent à leur tour des femmes pour remplacer les masseurs : celles-ci, très expertes, à ce qu'on assure, « promenaient sur le tronc et les membres leur main agile (1) ».

Aux thermes se rendirent aussi les adeptes de la Lesbienne Sapho (2) ; mais il ne semble pas que ce vice fût encore très répandu.

Les plus raffinées se faisaient épiler, au moyen de petites pinces (*volsella*), les poils malencontreux ou le poil follet des bras, des jambes, de la figure et d'autres parties moins visibles du corps. Aux femmes on épilait surtout les aisselles.

(1) *Percurrit agili corpus arte tractatrix*
Manumque doctam spargit omnibus membris.

L'épigramme est adressée à un certain Zoïle, dont le nom revient souvent dans le livre de Martial.

(2) JUVÉNAL, satire XI.

Les substances les plus employées dans ce but étaient la poix, les résines, et certains onguents épilatoires : la pâte bleue, la pâte de salamandre, le *dropax*, le *psilothrum*, sorte de pierre ponce, qui, en même temps qu'elle enlevait le poil, adoucissait la peau.

Avec les pâtes, on obtenait le même résultat qu'avec la pince, mais leur action était moins brutale que celle de l'instrument (1).

L'avulsion était néanmoins plus employée que l'autre mode d'épilation; cette avulsion devait se faire poil à poil, ou deux ou trois poils ensemble au plus, si l'on voulait éviter une douleur trop vive ; en outre, les mâchoires de la pince employée étaient fort étroites, comme celles qui servent, aujourd'hui encore, au même usage.

L'épilation était la moindre des fantaisies que se permettaient les Romaines, à l'époque impériale (2).

(1) *Les instruments épilatoires chez les Romains*, etc., par D.A. Van Bastelaere, président de la Société d'archéologie de Charleroi.

(2) Sur la coutume de s'épiler, chez les Grecs, v. Aristophane, *Lysistrata*; Athénée, etc. Nous la retrouvons, venant d'Italie en France, sous Louis XII et sous François Ier : hommes ou femmes se faisaient raser tout le poil du corps, ainsi qu'en témoigne un rondeau de Marot (cf. Ed. Fournier, *Hist. des Enseignes*, p. 156). La mode s'en était probablement perdue au temps de Brantôme, qui en eût certainement parlé dans ses *Dames galantes*, discours II, art. III. Cette coutume antique avait néanmoins persisté, chez les femmes, dans certaines populations slaves (Serbo-croates, Bosniaques, Polo-

*
* *

Certaines matrones ne consentaient à se baigner que dans des bassins faits avec les matières les plus précieuses. Elles dédaignaient les baignoires qui n'étaient pas d'argent.

Elles se faisaient préparer des bains de vin (1), qu'on parfumait avec des roses et autres plantes odoriférantes. Poppée, femme de Néron, prenait des bains de lait d'ânesse, afin de conserver la blancheur de sa peau et en effacer les rides. Héliogabale affectionnait un mélange de roses et d'absinthe. D'autres fois, il lui prit fantaisie de faire jeter dans les réser-

naises, etc.), et chez les Musulmanes des Balkans, de la Russie (*Intermédiaire des chercheurs*, 20 janvier 1904). Elle était encore suivie, il y a quelques années, en Chine et en Amérique (*Intermédiaire*, 20 février 1904), et peut-être de nos jours encore, par les dames de l'aristocratie sicilienne, à Palerme et à Messine notamment. Ce serait, croit-on, un souvenir de la domination sarrasine (*Intermédiaire*, 10 juillet 1890). Nous avons parlé ailleurs du duc d'Orléans, petit-fils du régent, qui se faisait entièrement épiler avant d'entrer dans le lit de Mme de Montespan ; mais c'était là pur caprice d'un voluptueux, bien que les Goncourt prétendent que ce fût alors l'habitude « dans le grand, très grand monde » ; et ajoutent-ils, comme peu sûrs du fait, « peut-être seulement chez les princes. »

(1) Baschet, dans son *Etude sur Rubens* (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XX, 1er mai 1866), rapporte que l'artiste emmena en Espagne des chevaux de Mantoue. Leur dépense durant la route fut considérable : on ne leur ménagea ni les *bains de vin*, ni autres soins non moins coûteux. (Cf. *Les Chasses de François Ier*, par le comte Hector de La Ferrière, p. 93, n.)

voirs les parfums et les essences les plus rares.

Lampridius, qui nous révèle ce détail, nous fait connaître des particularités bien autrement suggestives. Héliogabale, qui relève à tant d'égards de la pathologie mentale, prenait plaisir à faire attacher ses parasites à une roue qui, plongeant en partie dans l'eau, les faisait tour à tour monter et descendre : il appelait les martyrs de son caprice *ses chers Ixions*. Cette sorte de bain intermittent avait le don de mettre en joie ce dément couronné.

On sait que le même Héliogabale eut un jour l'idée, pour le moins fantasque, de faire dresser, par un fonctionnaire à sa solde, une liste, aussi complète qu'il fût possible, de tous ceux de ses sujets qui étaient atteints de hernie, et il leur enjoignit de venir prendre un bain avec lui. C'eût été, dit spirituellement notre confrère Rouyer, une belle occasion de dresser un tableau statistique pour l'histoire des hernies — travail qui ne devait être fait que seize siècles plus tard.

C'est encore Héliogabale qui réunissait dans ses bains toutes les courtisanes d'un quartier de Rome, se baignait avec elles, les épilait, les parfumait, et recueillait avec soin, pour son usage particulier, les pâtes cosmétiques qui avaient servi à ces prostituées. Domitien aimait également se baigner avec les courtisanes et à les épiler lui-même.

Quant à Tibère, il avait une préférence pour les

petits garçons : dans sa retraite de Caprée, il avait imaginé, « pour se distraire », de se baigner avec de jeunes enfants, qui nageaient et plongeaient dans sa baignoire; il les nommait *ses petits poissons* (1).

De pareils excès portèrent une égale atteinte à la morale et à la santé publiques : les bains, au dire de Pline, amenèrent la décadence de l'empire.

*
* *

L'empereur Justinien, soucieux de réformer les mœurs, s'était employé, par tous les moyens en son pouvoir, à guérir les plaies de la prostitution ; il s'attacha à faire rigoureusement observer l'ancienne législation sur les bains publics, et il y ajouta des prescriptions nouvelles : non seulement la séparation des sexes fut maintenue dans les établissements publics, mais on veilla à ce que la même séparation existât dans les bains particuliers : il fut expressément défendu aux hommes et aux femmes de se baigner de compagnie ; le mari seul était autorisé à prendre le bain avec sa femme, mais celle-ci ne pouvait se baigner avec d'autres hommes, ni même avec des enfants, sous peine de se voir répudiée et privée de son douaire.

Quant aux hommes que l'on trouvait se baignant

(1) « Quos pisciculos vocabat, ut natanti sibi inter femina versarentur, ac luderent, lingua morsusque sensim appetentes. » SUÉTONE, *Tibère*, XLIV.

avec des femmes autres que leur légitime épouse, ils étaient punis par la perte de toutes les donations qu'ils pouvaient attendre de leurs femmes (1).

Les Romains eurent toujours de la répugnance à se baigner avec les habitants de l'Afrique, réputés pour la saleté huileuse de leur épiderme.

On écartait avec soin les lépreux, et tous ceux qui étaient atteints de maladies contagieuses, parce que, dans les bains, les maladies se transmettent avec beaucoup plus de facilité, en raison de l'ouverture des pores de la peau, sous l'influence de la température élevée de l'eau.

D'après les édits impériaux, les Juifs étaient exclus des bains ; et le droit canonique défendait aux chrétiens de se baigner avec eux (2) ; faisaient-ils infraction à cette prescription, s'ils étaient laïques, ils étaient excommuniés ; s'ils étaient clercs, dégradés.

Les excommuniés n'étaient pas repoussés, parce que le droit de se baigner ne dépend pas seulement du droit de cité, mais du droit de nationalité, qui n'était pas enlevé à un excommunié. Néanmoins, il était sage d'éviter leur société dans les bains : Polycarpe, de Smyrne, ayant aperçu dans un bain d'Ephèse Cérinthe l'excommunié, sortit sur-le-champ, et sa

(1) Cod. Just., *De repud.*, I, 1, et nov. 22, *De nupt.*

(2) Encore en 1716, le règlement des bains de Téruel, en Espagne, assigne aux hommes et aux femmes des jours distincts, et réserve un jour de la semaine pour les Juifs et les Sarrasins.

retraite fut le signal de la ruine immédiate de l'établissement.

Les pénitents, pendant le cours de leur pénitence, devaient s'abstenir de bains, de festins, de plaisirs. C'est ce caractère de lieux de plaisir qui obligea les premiers chrétiens à proscrire les bains, au même titre que les théâtres.

MOYEN AGE

CHAPITRE IV

Le moment est venu d'aborder une question qui a fait couler des flots d'encre et où il nous semble qu'on a, de part et d'autre, apporté plus de passion que d'arguments.

Quelques lignes de Michelet, souvent citées, mais qu'il est indispensable de reproduire, ont mis le feu aux poudres.

« On imputa, écrit l'ardent historien, la lèpre aux croisades, à l'Asie. L'Europe l'avait en elle-même.

« La guerre que le moyen âge déclara et à la chair et à la propreté, devait porter son fruit. Plus d'une sainte est vantée pour ne s'être jamais lavé même les mains. Et combien moins le reste!... » Et un peu plus loin : « Elle craint toute purification comme une souillure. *Nul bain pendant mille ans!* Soyez sûr que pas un de ces chevaliers, de ces belles si éthérées, les Perceval, les Tristan, les Iseult, ne se lavaient. De là, un cruel accident, si peu poé-

tique en plein roman, les furieuses démangeaisons du treizième siècle. »

Reprenons les choses d'un peu haut et recherchons, en toute impartialité, si les assertions du poète-historien sont justifiées par les faits.

Après avoir soumis la Gaule par la puissance de leurs armes, les Romains en avaient achevé la conquête, tant en lui imposant leurs arts, leurs coutumes, que leurs institutions et leurs lois. La rudesse native des vieux Celtes s'adoucit au contact d'une civilisation plus raffinée et, chez ce peuple essentiellement assimilateur, moins d'un siècle après, la fusion était à peu près complète.

Sans parler des temples, des théâtres, des cirques et autres monuments, qui avaient transformé leurs bourgades en autant de cités romaines, il n'était point de centre de population un peu important qui ne possédât des thermes, agencés sur le modèle des thermes antiques.

C'est du temps où les Gaules sont devenues une province romaine, que datent les aqueducs, dont on retrouve tous les jours des vestiges aux abords de la plupart de nos anciennes villes (1).

(1) On a mis au jour récemment des bains romains, en faisant des travaux de réparation à la basilique Saint-Etienne, de Beauvais. Le docteur Bougon, qui a visité les lieux, nous fait pressentir, dans les lignes qui suivent, tout l'intérêt de cette découverte pour les archéologues :

Les thermes de Julien, situés rue de la Harpe et alimentés par un aqueduc, qui venait des environs de Rungis, sont, sans contredit, le plus ancien et le plus remarquable des monuments romains qui aient été retrouvés à Paris.

Les ruines connues sous la dénomination de

« On est justement tombé sur le *præfurnium*, qui est à l'entrée de ces bains ; la petite cour, sur laquelle s'ouvre le fourneau où l'on allume le feu qui doit chauffer l'eau, dans une immense bassine de plus de 2 mètres de diamètre, est le *furnium*. Aussi voit-on l'immense cavité en maçonnerie, de plus de 1 mètre d'épaisseur, qui était destinée à loger cette immense chaudière. Cela forme un massif d'au moins 5 mètres. On devait y jeter constamment de nouvelles bûches, comme on lance à chaque minute une pelletée de charbon dans le foyer de nos locomotives. De chaque côté du *furnium* sont deux chambres, qui ne sont pas encore tout à fait dégagées. On voit les conduites d'air chaud qui partaient de là, pour se rendre dans les hypocaustes, placés un peu plus loin. C'est là que se trouvent les petits piliers, formés de briques carrées, de 0 m. 12 de côté, à moins de 1 mètre les uns des autres ; piliers de 0 m. 80 de hauteur, qui supportaient un *pavimentum* en énormes carreaux de terre cuite, rectangulaires, de près de 0 m. 50 de long sur 0 m. 40 de large et de 0 m. 10 environ d'épaisseur. Cela formait ainsi un sous-sol rempli d'air chaud, qui pouvait être à une très haute température. De plus, on voit encore les tuyaux rectangulaires et non cylindriques, cimentés le long des murs de l'établissement, qui donnaient passage à la fumée et qui activaient le tirage du foyer ; ils sont encore tout noirs en dedans, car ils ont été fendus en deux par la pioche des ouvriers, qui ne s'attendaient guère à trouver des briques creuses dans ce massif. Ces bains s'étendaient jusqu'au milieu de l'église, où on a retrouvé leur prolongement au pied d'une colonne que l'on reprend en sous-œuvre, en soutenant les voûtes de la basilique en l'air, avec des poutres. Ils devaient occuper un espace immense, car on aura encore bien d'autres hypocaustes à dé-

Thermes de Julien (1), faisaient partie d'un vaste édifice, autour duquel se forma le premier faubourg de Paris (2).

Cet édifice, construit par les Romains, lorsqu'ils eurent élevé Lutèce au rang de municipe, devint l'habitation des chefs militaires, plus tard des empereurs.

Aux premiers siècles de la monarchie, les rois choi-

blayer, avant de retrouver la piscine, quand les travaux de recherche seront plus avancés ; et il y a, en plus, à gauche, c'est-à-dire à l'opposé de l'église, encore autant de substructions à mettre au jour. »

(1) Tous les historiens de la ville de Paris s'accordent à dire que les thermes dont il s'agit, situés entre les rues de la Harpe et des Mathurins, faisaient partie d'un palais que l'empereur Julien habita souvent, et qui, avec ses jardins, occupait un très grand espace sur la rive gauche de la Seine, entre ce fleuve et la butte Sainte-Geneviève. Ceci explique pourquoi la rue des Mathurins, avant que les religieux dont elles portent le nom y fussent établis, — ce qui eut lieu vers 1158, — s'appelait encore la rue des Bains-de-César. (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV, p. 679 ; cf. *Compte-rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1902, p. 14-17 et *Magasin pittoresque*, 1839, p. 100 et suiv.)

(2) Le parc du palais de Julien, nous écrivait naguère le docteur Bougon, s'étendait sur la rive gauche de la Seine, jusqu'au delà de l'église Saint-Germain-des-Prés, dont l'abbaye fut bâtie au détriment de l'extrémité de ce parc, par le roi Childebert Ier, fils de Clovis ; c'est ce roi qui, ayant rapporté d'Espagne des greffes de pommier, pour les greffer lui-même, dans le parc, sur les sauvageons de sa pépinière, nous donna en France cette nouvelle espèce de pommes connues sous le nom de *pommes reinettes*, baptisées ainsi en l'honneur de ses deux filles, les petites reines ou *réginettes*, qui se firent religieuses vers la fin de leur vie.

sirent ce palais pour leur résidence habituelle, et, sous Charlemagne notamment, on déploya, dans l'intérieur, un luxe de décoration en harmonie avec les goûts de ce prince.

La dénomination de *Thermes*, conservée à ces ruines par la tradition, permet d'inférer que c'étaient des bains publics ; la disposition intérieure confirme cette hypothèse. Leur grande étendue peut faire supposer que ces bains étaient plus que suffisants pour les besoins du palais, et un motif encore plus déterminant pour y reconnaître un bain public, est la présence, dans la grande salle, de huit proues de navires, placées à la retombée des voûtes, où elles faisaient l'office de chapiteaux ; elles étaient l'emblème du commerce de la ville, et par cet attribut de Paris, qui s'est conservé jusqu'à nos jours, peut-être entendit-on consacrer un lieu réservé aux « commerçants par eau » (*nautæ Parisiaci*) (1).

*
* *

A l'époque gallo-romaine, dans les campagnes aussi bien que dans les cités, toute maison convenablement organisée avait ses thermes.

La rareté du linge rendait les bains indispensables, même sous le climat tempéré des Gaules, et ces

(1) Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II, *Architecture civile et militaire*, p. 60.

ablutions réitérées étaient plutôt un symptôme de misère que d'opulence (1).

Le bain de vapeur simple se prenait en plein champ : les baigneurs faisaient creuser des fosses, dont le fond était tapissé de pierres échauffées avec de l'eau bouillante. Là, sous des couvertures de poils de chèvre, soutenues avec des branches de coudrier, ils passaient des heures entières dans une douce moiteur. Les plus aisés avaient, comme les patriciens de Rome, leur salle de bain dans leur habitation. Fortunat, décrivant la villa d'un évêque de Bordeaux au sixième siècle, vante le bel aménagement de ses étuves : le prélat avait fait restaurer une partie des bains dans le style ancien, tandis qu'il adaptait l'autre au goût du jour. Une autre villa de ce même évêque était renommée pour son jet d'eau alimenté par une conduite de métal.

Comme les riches maisons gallo-romaines, les palais des Francs eurent leurs thermes. L'historien de sainte Radegonde nous révèle que cette vertueuse

(1) Du Perron, théologien et poète du seizième siècle, a prétendu que si les Romains se baignaient si souvent, c'est parce qu'ils ne portaient point de linge comme nous. L'explication est inacceptable : les Romains, surtout ceux des classes aisées, étaient loin d'être dépourvus de linge, de fil ou de toile. En réalité, les Romains se rendaient aux thermes, parce que c'étaient des lieux de récréation et de divertissements. Les invasions, la destruction des monuments, la misère, la vie dure et laborieuse, les leur firent peu à peu déserter. (Cf. *Magasin pittoresque*, t. XLVI.)

reine, « appliquant son esprit à des œuvres de miséricorde, avait fait dresser, dans sa salle d'Athies (dans la Somme), des lits pour de pauvres femmes. Elle les lavait dans ses *thermes*, elle les essuyait elle-même, et quand elles étaient fatiguées par une transpiration abondante, elle leur préparait de ses mains des potions restaurantes (1) ».

Aux thermes attenaient un lavoir (*colymbum*) ; un gymnase pour les exercices du corps et une sorte de galerie couverte, désignée sous le nom d'*hypodrome*, qu'on ne doit pas confondre avec l'hippodrome où couraient les chevaux.

L'usage des bains publics s'est-il maintenu en Gaule après l'établissement du christianisme ? Le fait n'est pas douteux. Les continuelles récriminations du clergé contre l'abus des soins du corps indiquent assez que l'usage en persistait. Puisqu'ils ne cessaient de se plaindre, c'est qu'on ne cessait de fournir un objet à ces plaintes.

On a tiré argument contre l'Église de ce qu'elle a interdit la fréquentation des bains païens aux chré-

(1) *Vie de Sainte Radegonde*, par VENANCE FORTUNAT. Sainte Radegonde, nous dit le docteur BOUGON, ne défendait qu'en été seulement les bains pris exclusivement pour se rafraîchir et qu'elle appelait du joli nom de *bains de complaisance* (bains pour se complaire.) Les bains étaient remplacés, durant la saison chaude, par des sachets de plantes aromatiques, que les pensionnaires du couvent se mettaient sous les aisselles, pour lutter contre la transpiration.

tiens, et on a cru devoir en conclure que les Pères et les conciles ont proscrit le bain, en tant que moyen de propreté. On a même écrit que les premiers fidèles avaient pour le bain la même aversion que pour les jeux du cirque et pour les spectacles.

Cette opinion a été combattue par un très érudit chanoine, qui a écrit sur la matière un volume de plus de deux cents pages, dont nous ne pouvons, on le conçoit, donner que le résumé.

Cet ouvrage, composé en latin par le P. Paciaudi, et imprimé à Rome en 1758, a pour titre: *De sacris christianorum balneis*. Voici les points saillants de cette longue et consciencieuse étude (1).

Les auteurs anciens ont constaté que, dans l'antiquité, l'usage des bains avait à la fois pour but d'effacer les souillures du corps et les souillures de l'âme, et qu'ils étaient prescrits à tous ceux qui voulaient offrir un sacrifice aux Dieux.

L'immersion avait lieu dans les fontaines, les fleuves ou la mer et, par la suite, on construisit des bains spécialement destinés à cet usage, consacré par le paganisme. Si des thermes ont été retrouvés auprès de temples païens, on peut conjecturer qu'ils avaient été édifiés par ces derniers.

Mais passons des conjectures aux faits.

Victor, évêque de Ravenne en 540, avait fait cons-

(1) Cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1878.

truire, près de l'église de cette ville, un établissement balnéaire, réservé à son clergé. Cet édifice subsistait encore deux siècles plus tard et on pouvait y déchiffrer assez facilement une inscription attestant sa destination. Une autre inscription a révélé que saint Damien fit édifier, en 680, à Ticinum (aujourd'hui Pavie), un établissement analogue.

Aux bains de Pouzzoles, il y avait la fontaine de l'Évêque (*fons Episcopi*), où se rendaient les prélats et hauts dignitaires de l'Église, que les plaisirs de la table prédestinaient à la goutte et aux autres désordres de nature arthritique.

Passons à un second point, établi par notre chanoine : la veille des solennités, avant d'approcher des sacrements, les chrétiens prenaient un bain.

Ils usaient, en quelque sorte, du bain comme d'une expiation préliminaire. Avant cette purification, ils se seraient gardés de commencer leurs prières ou de pénétrer dans la maison de Dieu. Saint Grégoire le Grand rapporte, sur l'autorité de l'évêque de Syracuse, Maximianus, qu'un certain Curialis, qui s'était rendu coupable d'un grand crime le samedi saint, poursuivi par le remords, se rendit au bain de grand matin, persuadé qu'il effacerait par cette pratique les taches de son âme.

Les catéchumènes devaient se baigner avant de

recevoir le baptême (1). Ils étaient accompagnés dans la piscine par le *balneator*, chargé d'oindre et d'essuyer leur corps. Celui-ci était muni, à cet effet, de tous les instruments nécessaires à sa profession : vase à parfums, strigiles, linge, etc.

Les ministres des autels étaient, en outre, tenus de prendre un bain dans certaines circonstances : par exemple, à la veille des principales fêtes. Dans ces bains liturgiques, chaque ecclésiastique ou clerc était assisté de son *balneator*. Les évêques ou les moines présidaient à la cérémonie.

Les bains se prenaient dans des bâtiments situés dans l'enceinte même des basiliques. Constantin avait fait édifier un établissement « pour l'usage des clercs » (2), près de l'église des Saints-Apôtres, à Constantinople. Les papes saint Hilaire, Adrien I^er^ (3)

(1) En Irlande, au douzième siècle, l'enfant nouveau-né était baptisé par son père, ou le premier venu, qui le plongeait trois fois soit dans l'eau, soit dans du lait. Cette coutume fut abolie en 1172, par le concile de Çassel. En Afrique, ceux qui devaient être baptisés la veille de Pâques, avaient soin de se baigner le jeudi saint, « afin, dit le P. Richard, d'éviter l'indécence qu'il y aurait à se présenter aux fonts sacrés, le corps couvert de la crasse contractée par l'observation du carême ». *Curiosités des traditions* (Bibliothèque de poche), par L. Lalanne, p. 193.

(2) La loi de Théodose constate que des bains furent construits, dans les premiers siècles de notre ère, dans l'enceinte extérieure des églises, pour « *l'usage exclusif des membres du clergé* ».

(3) A la fin du huitième siècle, le pape Adrien I^er^ recommandait au clergé des paroisses d'aller se baigner processionnellement, en chantant des psaumes, tous les jeudis de chaque semaine (*Essais sur Paris*, de Saint-Foix, t. II.)

et Damase suivirent cet exemple, à Rome. Enfin, Théodose conféra le droit d'asile à ces thermes, comme aux basiliques elles-mêmes.

Au milieu du septième siècle, saint Agnellus, de Naples, rendit une ordonnance obligeant tous les prêtres à se baigner ; sans doute cette ordonnance avait-elle été rendue nécessaire par un relâchement dans les usages.

Apulée et Grégoire le Théologien citent les noms de plusieurs papes qui firent construire ou réparer des bains. Le pape Pie Ier consacra en personne un établissement de bains, dans l'enceinte duquel on célébrait les saints mystères et notamment la solennité de Pâques, afin d'être à l'abri de tous troubles extérieurs, en l'année 142 de Jésus-Christ.

*
* *

Une remarque qui a son intérêt : ces bains ecclésiastiques n'étaient pas ouverts au public. Les partager aurait entraîné une véritable souillure et c'eût été s'exposer à la contagion, celle-ci entendue au sens moral du mot.

Théodoritus conte, à ce propos, dans ses lettres, une anecdote significative. Un évêque, étant au bain et ayant invité quelques assistants à le partager avec lui, aucun d'eux n'y voulut consentir, parce que cet évêque était accusé de favoriser l'arianisme et que les assistants étaient des Samosates orthodoxes.

Quand l'évêque fut sorti du bain, ils en vidèrent toute l'eau, qu'ils regardaient comme infestée elle-même d'hérésie.

Michel Paléologue rapporte, d'autre part, que le patriarche Arsénius fut puni de l'exil, pour avoir souffert que des Sarrasins pénétrassent dans les bains ecclésiastiques.

Grégoire de Tours relate que des sœurs de Poitiers quittèrent leur couvent, alléguant, entre autres griefs, que leur abbesse avait permis à des étrangers de se baigner « incongrûment » dans les bains de la maison (1). L'Église ne manquait donc pas à ses traditions, en proscrivant le bain en commun avec des hérésiarques ; en réalité, elle cherchait, par cette proscription, à rompre tout lien avec le paganisme, et c'est dans ce but qu'elle interdit tout contact qu'elle jugeait impur.

N'était-ce pas le premier devoir de l'antique hospitalité chrétienne, que de laver les pieds des pèlerins ou des pauvres voyageurs ? (2) Dans les *hospitalia*, établis près de chaque église, la charité des clercs accomplissait journellement cet acte d'humilité.

(1) Sancti Gregorii, episcopi Turonensis, *Historia Francorum*, lib. 10, pp. 506 et 507 ; Lutetiæ Parisiorum, anno 1699.

(2) Cette coutume de laver les pieds aux pèlerins, que la tradition évangélique avait transmise comme un devoir, fut longtemps observée. Dans quelques monastères, on allait jusqu'à préparer un bain pour le pauvre qu'on y recevait (F. Michel et Ed. Fournier, *Hist. des Hôtelleries*, t. I, p. 317.)

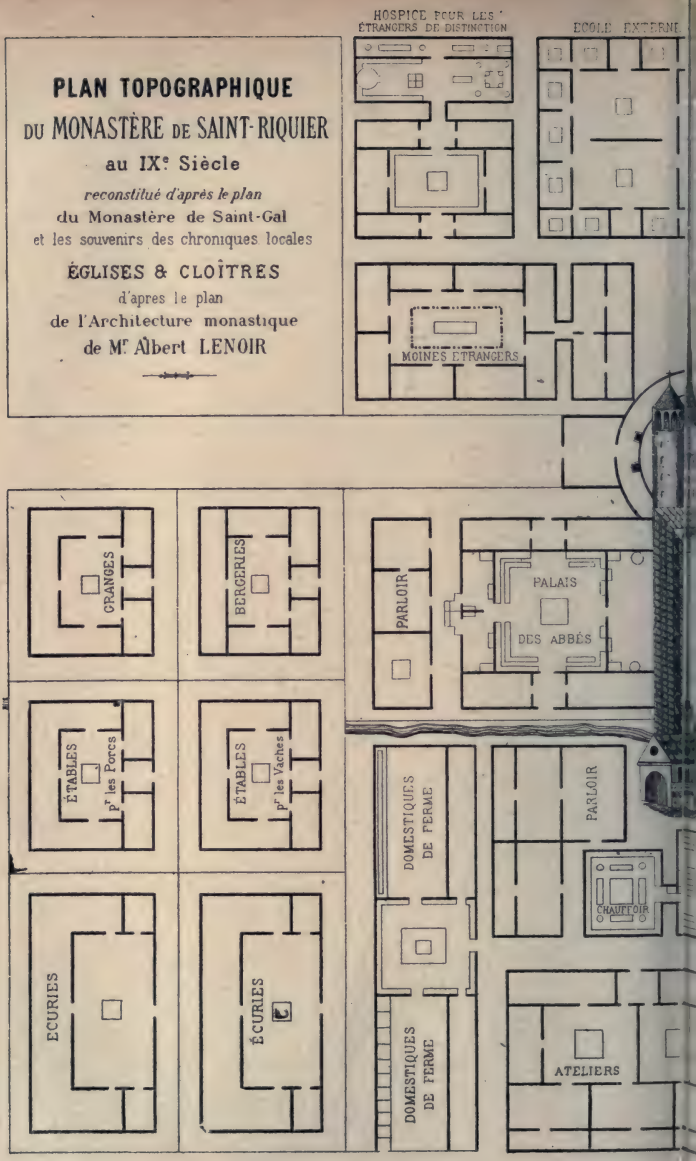

FIG. 20. — LES BAINS DANS UN ÉTA

MENT MONASTIQUE DU IX^e SIÈCLE.

Au moment solennel qui précéda la Passion, le Sauveur lui-même ne lava-t-il point successivement les pieds de ses douze apôtres?

*
* *

Presque au début du moyen âge, on voit l'Église, loin de s'écarter de sa règle primitive, la formuler d'une manière expresse, par la voix de saint Grégoire le Grand. Voici comment s'exprime cet illustre pontife, dans un passage de ses *Lettres :*

« Suivant ce qu'on m'a rapporté, écrit-il aux habitants de Rome, de mauvais prédicateurs vous ont dit qu'on ne devait pas se baigner le dimanche. La vérité est que, *si la luxure et la volupté sont le mobile qui fait rechercher le bain* (1), nous ne permettons celui-ci ni le dimanche ni un autre jour ; *si, au contraire, on le prend parce que le corps en a besoin, nous ne le défendons pas, même le dimanche,* car il est écrit : « Personne ne hait sa propre chair, « mais chacun la nourrit et la soigne. » (*Ephes*). Et en même temps il est écrit : « Ne soignez pas votre « corps par esprit de concupiscence ». (*Rom.*, XII.) »

Ainsi, l'apôtre qui défend de soigner son corps

(1) Dans son grand *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, publié en 1760, le Dominicain Richard concède que « l'usage du bain est permis en soi, pourvu qu'on ne le prenne pas par volupté, mais par nécessité ».

par concupiscence, permet de le faire par besoin de santé.

« En effet, si c'était un péché de se laver le corps le dimanche, n'en serait-ce pas un aussi que de se laver le visage ce jour-là ? Si cette action est permise pour une partie du corps, pourquoi ne le serait-elle pas pour le reste ? »

Donc les bains « voluptueux », à la manière des Romains, sont blâmables, le bain pris par nécessité d'hygiène ne l'est point : tel est le principe posé par l'Église dès le sixième siècle.

Mais si le bain était permis le dimanche comme les autres jours, les chrétiens d'alors, toujours préoccupés du symbole de purification spirituelle qu'il renferme (1), le prenaient de préférence le samedi et la veille des fêtes. On se baignait, surtout dans les couvents, les veilles de Noël, de Pâques, de la Pentecôte ou d'autres grandes fêtes et aussi la veille des jours de communion.

*
* *

Les règles de divers monastères imposaient aux religieux l'obligation de prendre des bains la veille

(1) « C'est la coutume des chrétiens, lisons-nous dans la *Vie de Saint Melaine*, évêque de Rennes et contemporain de Clovis, de se laver le samedi par honneur pour le dimanche et de changer de vêtements pour entrer dans la demeure terrestre du Roi du Ciel, c'est-à-dire dans l'église, le corps et l'âme aussi purs l'un que l'autre. »

des grandes fêtes. Cela se pratiquait de la sorte à Cluny (1) et dans les communautés du Vivarais (2). Les bains y étaient permis le dimanche, mais on s'en abstenait les jours consacrés à la pénitence.

C'est dans les *Vies des saints* qu'il faut chercher à se renseigner sur la vie privée à ces époques lointaines. La *Vie de Saint Césaire*, évêque d'Arles, atteste l'usage des bains dans les communautés religieuses. Le prélat nous fait connaître la construction de grands édifices pour cette destination, et nous le voyons ordonner aux sœurs malades de se soumettre aux prescriptions des hommes de l'art, quand ils leur ordonnent des bains.

Ce qui confirme encore la présence d'établissements particuliers, réservés à l'usage exclusif des religieux, ce sont les vestiges qui en ont été retrouvés dans l'enclos des plus anciennes abbayes et églises, notamment dans la région de l'Ouest, soit dans le département d'Indre-et-Loire, soit dans le département de la Vienne (v. fig. 20).

« On ne se fait pas une idée, — nous écrivait naguère le docteur Bougon, si versé dans l'histoire de nos premières dynasties, — de ce qu'était un monas-

(1) Les étuves de l'abbaye de Cluny formaient une suite de douze cellules voûtées, contenant autant de baignoires en bois. (Enlart, *op. cit.*, p. 18.)

(2) Saint Dunstan, Ethelred et autres chroniqueurs ecclésiastiques attestent qu'il en était de même dans les monastères de l'Irlande.

tère à cette époque, avec ses différents quartiers, ainsi que le nombre de ses différents établissements de bains. Déjà, dans l'abbaye fondée par sainte Radegonde, au temps de la mort de sainte Clotilde, nous avions été vivement frappé par la magnificence de ses bains gallo-romains. On aurait pu croire que son abbaye ayant été établie près de Poitiers, dans une ancienne villa royale provenant de riches Gallo-Romains, on avait tout simplement utilisé les bains qui y étaient déjà. Mais la reconstruction totale de l'abbaye de Saint-Riquier (1), par saint Angilbert,

(1) « Charlemagne, avec toute sa cour, inaugura la réfection totale de ce monastère de Saint-Riquier, le jour de Pâques de l'an 800, neuf mois avant d'être couronné empereur, trois mois avant la mort de sa dernière femme légitime. C'est son gendre, saint Angilbert, l'ancien mari de Berthe (sa deuxième fille), mère d'Harnide et Nithard, qui avait édifié ce nouveau monastère, dont il était abbé, avec l'argent de ce grand roi. » Cette note nous a été communiquée par l'obligeant docteur Bougon, avec le plan topographique du monastère de Saint-Riquier, au neuvième siècle, reconstitué d'après le plan du monastère de Saint-Gall, et les souvenirs des chroniques locales, églises et cloîtres, d'après le plan de l'architecture monastique de M. Albert Lenoir. Ce document, si intéressant, est extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, Documents inédits, t. IX, p. 186. Nous l'avons fait réduire exactement de moitié, soit le quart en surface. On constate, sur ce plan, qu'il existait des bains pour les novices, sans compter les bains chauds des moines et les bains froids des domestiques, dans la rivière, à la saison estivale. Ceux de l'infirmerie étaient surtout destinés aux vieux moines, qui y avaient spécialement leur quartier, avec un oratoire à part, distinct de la chapelle de l'infirmerie et tout aussi grand qu'elle (fig. 20).

A propos de ce même monastère de Saint-Gall, un de nos

grâce à la magnificence de Charlemagne, nous montre que les bains étaient dans le goût de nos pères ; plus qu'aujourd'hui, à coup sûr, où tant de villes de France n'ont pas de bains. On voit donc que, sous les Carlovingiens comme chez les Mérovingiens, les bains étaient en très grande vogue dans les monastères (1) ».

De même que sainte Radegonde avait fait construire à Poitiers une salle de bains pour les religieuses du moustier fondé par elle, de même voyons-nous en Belgique sainte Gertrude établir, à l'intérieur de son couvent de Nivelles, un bassin où faillit se noyer un enfant, qu'elle parvint à sauver.

Saint Rigobert, métropolite de Reims et parrain de Charles Martel, passe pour avoir amené jusque

distingués confrères de province, M. Pierre Rambaud, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers, a fait la juste remarque (*la Pharmacie en Poitou, jusqu'à l'an XI* ; Poitiers, 1907), qu'à l'angle nord-est des bâtiments, le dessinateur a placé l'infirmerie près de la demeure des médecins et touchant le jardin des simples. Une semblable installation montre que l'exercice de la médecine était reconnu, dès cette époque, comme inséparable de celui de la pharmacie.

(1) Si l'on consulte le plan de l'abbaye de Saint-Gall, publié par M. Enlart (*Manuel d'archéologie française*, t. II), on voit que ce monastère du neuvième siècle possédait des étuves, composées de deux pièces reliées au dortoir par une galerie. (Cf. le *Dictionnaire raisonné du mobilier*, de Viollet-le-Duc, t. IV, p. 104, et le *Dictionnaire d'architecture*, du même, t. I^er^, p. 243 et suiv.)

dans les cloîtres de sa cathédrale les eaux destinées à la salle des bains des chanoines vivant alors en communauté (1). Nous apprenons, en outre, par le biographe de saint Lambert, qu'il y avait, au couvent de Stavelot, une salle du même genre, où les moines s'empressèrent de conduire le saint, quand ils l'eurent, un matin d'hiver, trouvé agenouillé devant la croix, au pied de laquelle il avait passé la nuit en prières. Dans les deux seules chartes authentiques qui nous soient restées d'un prince contemporain de saint Lambert, Dagobert II confirme, d'une part, les générosités faites à ce monastère de Stavelot, et de l'autre, en août 677, attribue, pour s'y établir, à une congrégation de Wissembourg, au delà du Rhin, des thermes publics, bâtis — dit ce document — par Antonin et Adrien, et restés jusqu'alors debout avec leurs dépendances (2).

A noter, toutefois, que dans certains établissements religieux, du Midi principalement, on ne recourait au bain qu'à titre de remède (3), tandis que, dans la plupart de ceux du Nord, il était recommandé d'en user régulièrement.

(1) N'oublions pas de signaler qu'à Paris ce furent trois moines de Saint-Laurent qui, les premiers, au septième siècle, allèrent prendre à Belleville et aux Prés-Saint-Gervais, pour les amener au pied de Montmartre, les eaux dont on alimenta dans la suite les principales fontaines de la cité.

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1885.

(3) Le fondateur de l'ordre des Bénédictins permet à ses religieux de l'Ombrie de se baigner, quand leur santé l'exige

*
* *

Dans les monastères, l'usage des bains fut réglementé par les conciles. En 803, le concile d'Aix-la-Chapelle décrète que les religieux, dont la santé réclamera ce soin, pourront se baigner au commencement du Carême ; qu'il sera fait d'amples provisions de baignoires (*copiæ balneariæ*), et que les membres de la communauté y laveront leur corps en particulier, se rendant les uns aux autres les soins nécessaires. Peu après, en 819, une assemblée des principaux abbés de France, tenue au même lieu, dans le palais de Louis le Débonnaire, décidait que l'usage des bains pour les couvents serait réglé par les prieurs de chacun d'eux.

Des statuts, rédigés par Lanfranc, au onzième siècle, nous apprennent comment les choses se passaient dans les maisons soumises à son autorité : un moine, parmi les plus anciens, devait avoir soin que tout fût prêt, au lieu où les religieux prenaient les

(Dom Martin, *Commentaires sur la règle de Saint-Benoit.*) Saint Benoît, qui dispensait libéralement les bains aux malades, les accordait plus difficilement aux moines en bonne santé, qui avaient une tendance à en abuser : *Sanis autem et maxima juvenibus tardius concedatur.* Certains avaient la passion du bain, comme d'autres avaient la passion de la chasse ou du jeu, ainsi qu'en témoigne le dicton populaire : *Venari, ludere, lavari, bibere, hoc est vivere !* (Graffiti de Timgad, cité dans l'ouvrage de M. R. Cagnat, sur *Timgad.*)

bains, et qu'il y eût des serviteurs pour les assister; il avertissait ensuite ses frères, qui ne pouvaient s'y rendre que de prime à complies. Arrivés au bain, après s'être fait raser, ils se retiraient chacun dans un petit réduit fermé d'un rideau ; ils trouvaient là une espèce de cuve, appelée tine (*tina*), dans laquelle ils prenaient le bain en silence.

Quand l'usage des bains eut cessé d'être une obligation religieuse, sa tradition fut néanmoins conservée par les vases placés dans les narthex des églises, vases décorés de figures représentant les cérémonies du baptême des catéchumènes, qui eut lieu par immersion jusqu'aux abords du treizième siècle.

*
* *

Le baptême par immersion (1), qui fut, jusqu'après Charlemagne, le seul moyen de conférer le sacrement chrétien à nos ancêtres, répondait non seulement à la tradition du Christ, mais aux usages de la

(1) Pour s'y soumettre, la nudité complète était de droit et de fait. On peut voir, sur ce point, le *Traité historique des anciennes cérémonies de l'Église dans l'administration des sacrements du baptême*, par le sieur J. L. C., curé de Saveney ; Paris, Garnier, 1749, in-12, 3e part., chap. II, p. 281-289 ; et surtout le traité entier de Giuseppe Visconti (Vicecomes), *Observationum ecclesiasticarum volumen primum, in quo de antiquis baptismi ritibus ac ceremoniis agitur* ; Mediolani, 1615, in-4, livre IV, chapitre X-XIII, p. 286-296. Ce dernier traité a été réimprimé à Paris, par Cramoisy, en 1618.

FIG. 21. — LE BAPTÊME DE CLOVIS.

(D'après une toile peinte de Reims, XVe siècle).

vie ordinaire des premières populations chrétiennes (1).

Dans toutes les sculptures, dans les vitraux et les miniatures où est figuré le baptême de Clovis (2), le roi chrétien est représenté à demi plongé dans une cuve, et le haut du corps, seul visible, est entièrement nu, sauf la couronne (3).

(1) M. Maeterlinck (*Le Genre satirique dans la peinture flamande*; Bruxelles, 1907) nous rappelle qu'il existe, à la Bibliothèque nationale (ms. n° 7013) « une traduction de l'Apocalypse avec explications, » où est reproduite une amusante scène, représentant saint Jean baptisant une femme nue, par immersion, dans une cuve. Au travers des portes et de la serrure, sept hommes cherchent à voir la femme, dont on distingue la moitié du corps. Celui qui a le moins de chance de réussir s'arrache les cheveux ; un autre s'exhausse sur un de ses compagnons. Paulin Paris a émis l'hypothèse qu'il s'agissait du baptême de sainte Madeleine. Quant à la composition, M. Maeterlinck croit devoir l'attribuer à un de nos miniaturistes flamands.

(2) Nous reproduisons (fig. 21), d'après P. Lacroix (*Les Arts au moyen âge*), un fragment d'une toile peinte de Reims, sur laquelle Clovis est représenté, debout et complètement nu, dans une cuve, prêt à recevoir le baptême.

(3) La nudité était autrefois de règle dans certaines cérémonies, telles que le baptême. Elle n'était pas exigée seulement des enfants, mais des hommes et même des femmes. Qu'on se rappelle Doon, voyant baptiser la belle Sarrasine Fleur d'Épine :

> Pour la biauté de li en frémit tout Doon,
> La char li hericha sous l'ermin pelichon.
> (*Gaufrey*, éd. Guessard et Chabaille, p. 275.)

M. de Montaiglon, à qui nous empruntons la citation, renvoie également à ce que raconte Hansen, dans son *Voyage en Sibérie*, où il allait étudier le magnétisme terrestre. Les femmes n'y

Les évêques, successeurs des Apôtres, administraient seuls le baptême solennel, dans les deux premiers siècles. Les prêtres, sous l'autorité des évêques, étaient les ministres ordinaires de ce sacrement. Quant aux clercs, ils ne le conféraient qu'en vertu d'une délégation épiscopale. Dans les cas de nécessité, il était permis aux laïques de baptiser, pourvu qu'ils fussent de bonnes mœurs et qu'ils eussent reçu la confirmation.

Dans l'Église latine, ainsi qu'en Orient, le baptême n'avait lieu qu'aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte ; dans l'Église gallicane, à la fête de Noël, comme le baptême de Clovis en est un exemple mémorable. Quant au baptême privé, il pouvait être administré en tout temps, si on le jugeait urgent.

Aux jours de solennité baptismale, les catéchumènes élus se rendaient à l'église vers midi, pour le dernier scrutin d'élection. Ils y retournaient au milieu de la nuit ; on bénissait alors le cierge pascal et l'eau, puis l'officiant demandait successivement aux catéchumènes s'ils renonçaient au *démon*, au *monde* et à ses *pompes*. Ceux-ci devaient répondre *oui*. L'officiant exigeait ensuite une profession de foi chré-

sont baptisées que le matin de leur mariage ; le voyageur assista par hasard au baptême d'une mariée : comme la mer était gelée à plusieurs pieds de profondeur, on scia dans la glace un trou carré et, après avoir mis des cordes sous les bras de la jeune fille, on la fit descendre nue dans la mer. (*L'Amant rendu cordelier*, édition de MONTAIGLON, 1881.)

tienne, formulée d'avance, après laquelle chaque candidat avait à subir un court examen sur les articles du Symbole.

Ces préludes achevés, le diacre présentait au prêtre officiant les catéchumènes, dépouillés de leurs vêtements, mais recouverts d'un voile. Alors chacun d'eux entrait dans une cuve d'eau et y était plongé trois fois ; à chaque immersion, l'évêque invoquait les personnages de la Trinité.

Au sortir du bain, le diacre assistant oignait d'huile sainte le front du catéchumène et l'officiant le revêtait du *chrismale*, aube ou robe blanche traînante, qu'il devait garder huit jours. Ainsi vêtus et tenant à la main un cierge allumé, les nouveaux chrétiens se rendaient en procession du baptistère à la basilique. Comme les anciens avaient coutume, au sortir du bain, de se frotter d'huile balsamique ou d'onguents plus ou moins précieux, les premiers chrétiens, toujours guidés par la même analogie, ajoutèrent au bain du baptême l'onction de l'huile sainte et du chrême parfumé, pour compléter le système de la purification morale (1), selon l'ordre des choses physiques, qu'on avait pris originairement pour règle.

(1) C'est ce qu'indique assez clairement Tertullien dans le passage suivant : « Après être sortis du bain sacré, nous sommes oints de l'huile sainte... ; et bien que cette onction ne paraisse affecter que le corps, elle produit son effet sur l'âme, qu'elle purifie... »

Saint Jean-Chrysostôme compare, du reste, l'onction du baptême au soin qu'avaient les athlètes de se frotter d'huile avant d'entrer en lice : *Ungitur sicut athleta stadium ingressus* (1).

L'onction pleine ne pouvait s'administrer que sur des corps nus de la tête aux pieds. On rapporte, d'après Jean Moschus, abbé du septième siècle, qu'un prêtre demanda la permission de ne plus baptiser, parce qu'il éprouvait des tentations dangereuses, quand il administrait l'onction à certaines femmes : *Quoties quasdam mulieres inungeret, scandalisabatur* (2).

*
* *

Au lieu de favoriser et d'enseigner les pratiques hygiéniques, on a prétendu (3) que l'Église les avait, au contraire, combattues avec énergie. Il nous paraît résulter des textes produits, que si certaines pratiques ecclésiastiques étaient d'ordre rituel, il en est d'autres que l'hygiène moderne ne désavouerait pas.

Mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son; voici des arguments d'ordre contraire que notre

(1) Nous voyons dans saint Cyrille de Jérusalem, que les catéchumènes d'Orient étaient oints par tout le corps, sans distinction de parties, ce qui rappelle exactement la pratique des lutteurs.

(2) *Des cérémonies du sacre*, par Leber, pp. 21, 24.

(3) Malvert, *Science et religion.*

impartialité d'arbitre en ce débat nous fait un devoir de recueillir.

Saint Clément d'Alexandrie (1) ne permettait qu'aux femmes l'usage des bains, qu'il appelait une impudente volupté pour les hommes (2).

Saint Athanase enseigne qu'il est défendu aux vierges, qui ont pris Jésus-Christ pour époux, de se laver autre chose que les pieds, les mains et la figure, à condition de n'employer qu'une seule main pour la toilette du visage. (*De Virginitate*, Opera, t. II, p. 116.)

Saint Jérôme cite comme modèle saint Hilarion, qui conserva toute sa vie le même cilice.

En 395, dans la haute Thébaïde, existait un couvent de cent religieuses qui ne se lavaient jamais les pieds. Elles n'avaient pour vêtement qu'un cilice, qu'elles gardaient jour et nuit, jusqu'à ce qu'il tombât en pourriture. (Fleury, *Hist. eccles.*, t. V, liv. XX, chap. IX.)

Ces quelques faits ne prouvent pas, au surplus, que l'Église interdisait les bains d'une façon absolue, mais seulement qu'elle en considérait l'abus comme un plaisir illicite (3).

(1) Clément Alex., *Pædag.*, liv. III, ch. IX.

(2) Barbeyrac, *Traité de la morale des pères*, chap. X, § 23. Amsterdam, 1728.

(3) Tertullien usait des bains, mais protestait contre l'abus. Il ne se lavait pas la nuit aux Saturnales, afin, dit-il, de ne pas perdre la nuit et le jour. (*Apologét.*, XLII.) Saint Jean

Ce qui prouve que, loin d'avoir les bains en horreur, l'Église les regardait comme utiles pour l'hygiène du corps, c'est que leur privation est donnée comme une des plus rudes mortifications auxquelles se pussent condamner les anachorètes d'Orient (1). Dans la même pensée, les chrétiens s'abstenaient de prendre des bains durant le carême, surtout dans la semaine sainte et, en général, les vendredis. « Les jeûnes et les bains, dit saint Augustin, ne peuvent aller ensemble. »

Saint Augustin (2) ne saurait être invoqué mieux à propos, lui qui eut recours au bain dans une circonstance où le bain n'est pas indispensable : pour calmer les regrets que lui causait la perte de sa mère, parce qu'on lui avait vanté l'efficacité de l'eau dans des cas analogues. La science moderne ne devait que bien plus tard reconnaître que le bain tiède est un sédatif excellent du système nerveux.

l'Évangéliste fréquentait les bains publics à Ephèse ; il en sortit un jour qu'il y avait rencontré l'hérétique Cérinthe. (Saint IRÉNÉE, *Advers. hæres.*, III, 3.)

(1) Dans leur lettre aux chrétiens d'Asie, les fidèles de Lyon mettent au nombre des fléaux dont la persécution les accable, la privation du bain. (EUSEB., *Hist. eccles.*, V, 1.) L'historien de sainte Landrade, fondatrice de Munsterbilsen, signale l'abstention du bain comme une mortification de cette pieuse nonne. Au temps même de sainte Landrade, le pape saint Martin, exilé en Crimée, se plaignait de cette privation du bain, comme de l'une des plus cruelles qu'on lui infligeât. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1878.)

(2) *Confessions*, IX, 12.

Saint Augustin laisse entendre, dans le même passage, que le bain sert à dissiper les inquiétudes de l'esprit.

En ce temps-là, l'abstention de ce que l'Église tenait pour une « jouissance », passait pour un signe d'ascétisme. Que si l'on veut des faits à l'appui de cette dernière opinion, nous n'aurons que l'embarras du choix.

Adalbert, archevêque de Brême au onzième siècle, « laissa, dit son biographe, de nombreuses preuves de sa mortification : il n'usa jamais de bains ».

En l'an 1105, l'empereur Henri IV, excommunié, « passa tous les saints jours de Noël sans se baigner, sans être rasé, privé de tout office divin ». Il est dit aussi de Bruno, archevêque de Cologne, mort en 965, qu'il ne se mêla que rarement à ceux qui allaient chercher au bain l'éclat du corps, quoiqu'il eût été habitué, dès le berceau, en raison de sa haute naissance *à se baigner fréquemment.*

L'évêque Nithard s'était condamné à la même privation. Agnès, la mère de l'empereur Henri IV, « *évitait la douceur du bain* et celle de la plume ». Enfin, sainte Marguerite de Hongrie, entre autres mortifications, « usait rarement de bains, plus rarement encore de parfums ».

Tout cela concourt bien à prouver que le christianisme n'a pas réprouvé l'usage modéré des

bains, et qu'il ne les a interdits que dans des circonstances bien déterminées.

* *
* *

Toutes les opinions sont soutenables, certes, mais celle-ci nous a tout l'air de fleurer le paradoxe.

« Les gens qui vivent le plus longtemps, nous disait un jour, sans humeur de plaisanter, un de nos doctes confrères, sont ceux qui ont bien soin de ne se laver jamais. » Cela s'explique, ajoutait-il : « ils se constituent de la sorte un épiderme résistant, que les microbes ne parviennent pas à entamer, étant mis en déroute par l'odeur qu'exhale cette cuirasse sordide. Ceux, au contraire, qui se lavent à grande eau, acquièrent à la longue un épiderme si mince, que les microbes le traversent sans coup férir, et ces infortunés deviennent ainsi accessibles à toutes les maladies. Aussi peut-on poser le principe suivant : voulez-vous être malade, lavez-vous au savon ; attaquez votre peau par la potasse et la soude, qui lui retirent son cambouis normal, sécrété par les glandes sébacées et sudoripares ; faites dissoudre vos cellules épithéliales dans des vinaigres de toilette, afin de vous dégarnir du revêtement imperméable que la Nature vous a donné, en bonne mère prévoyante qu'elle est ; et alors, vous devien-

drez une victime désignée d'avance, une victime « parée » comme disent nos matelots, pour être sacrifiée en holocauste au démon des affections microbiennes, qui sont en germe dans l'air et dans l'eau... Consultez les bonnes vieilles centenaires : elles vous rediront à satiété qu'*elles n'ont jamais fait d'excès* : entendez qu'elles n'ont jamais pris de bain...

« Voyez, poursuit notre pince-sans-rire, dans quelle proportion les enfants sont victimes des affections contagieuses et épidémiques : la scarlatine, la diphtérie, la rougeole ; cela tient, croyez-le bien, à ce qu'on leur fait prendre trop de bains. Au reste, les gens de la campagne, qui ne se plongent dans l'eau que *quand il leur tombe un œil*, ne sont-ils pas plus vigoureux que le citadin ? Et pourtant, ils boivent des eaux qui ne valent pas celle de Paris, des eaux crues, séléniteuses, des eaux qui lavent mal le linge et qui cuisent plus mal encore les légumes. Ira-t-on prétendre que les pestes, les épidémies et les endémies, la lèpre et la syphilis, pour ne citer que deux d'entre elles, les plus considérables, il est vrai, ont diminué la population du moyen âge, parce qu'on ne se lavait pas ? Bien au contraire, c'est parce que nos ancêtres se baignaient trop !... Pouvait-on franchir, du reste, le seuil d'une abbaye, sans qu'on vous y lavât les pieds ? Et c'est même ainsi que s'explique la grande consommation de bois qu'on y faisait et qui ne servait pas seulement pour le train de la cui-

sine, mais encore, sans aucun doute, au chauffage de l'eau destinée aux bains. »

Il est certain qu'à côté des restrictions apportées, par esprit de pénitence, à l'usage fréquent des bains, on peut ajouter, aux nombreux exemples que nous avons rapportés, de nouveaux témoignages qui montrent que cette abstention n'était pas universellement pratiquée.

En Allemagne, Othon II s'échappe de prison (1), grâce à son habileté dans la natation, et Frédéric I^er^ périt dans le fleuve, où il avait coutume de se baigner.

En Angleterre, des thermes romains existaient et fonctionnaient encore dans le comté de Cambridge au onzième siècle.

(1) Cette escapade en évoque une autre, qui fait ressortir plaisamment qu'on savait, dès le dixième siècle, simuler les maladies qu'on n'avait pas. Un Gallo-Franc, qui gagnait sa vie à contrefaire l'estropié, demande asile au couvent de Saint-Gall : l'abbé ordonne qu'on lui prépare un bain selon l'usage et qu'on lui fasse présent d'un habit. Le mendiant entre au bain et, le trouvant trop chaud s'écrie : « *Calt, calt est !* » Or, *calt*, qui signifiait « chaud » en langue romane, voulait dire « froid » en langue tudesque.

— Si c'est trop froid, répond l'hospitalier, rien de plus facile que d'y remédier, — et il verse dans la cuve un seau d'eau chaude.

— *Eya, mi, calt est, calt est !* s'écrie le Gallo-Franc échaudé.

Derechef, le moine verse de l'eau, encore plus chaude cette fois : le malentendu persistait. Alors l'infirme, ébouillanté, oubliant son rôle, sort du bain et se sauve à toutes jambes. Sans le faire exprès, le moine avait déjoué la fraude. (V. *Esprit des journalistes de Hollande* ; Paris, 1772, in-12, t. I.)

En France, Charlemagne paraît avoir voulu renouer les traditions de la Rome impériale. Son principal historien, Eginhard (1), nous révèle que ce prince était fanatique des bains, en particulier des bains chauds. Charlemagne, qui fit si longtemps usage des eaux d'Aix-la-Chapelle et en retira de si bons effets, ne s'y baignait jamais que dans les piscines et en invitant un grand nombre de personnes de sa cour et même de ses gardes à partager son bain. Il ne sera pas superflu de transcrire ici le passage qui mentionne ce fait ; nous donnons la traduction du texte latin :

« Il aimait les piscines d'eau chaude naturelle et s'y livrait fréquemment à la natation, de sorte qu'il était tellement habile dans cet exercice, que nul autre ne pouvait lui être justement comparé. C'est même là ce qui le détermina à édifier le palais d'Aix-la-Chapelle, où il passa les dernières années de sa vie, sans interruption jusqu'à sa mort. Et non seulement il invitait ses fils au bain, mais aussi, de temps en temps, des gardes, des amis et jusqu'à la masse des satellites et des gardes du corps, à tel point que cent hommes et plus s'y baignaient ensemble. »

Même quand il atteignit la vieillesse, l'empereur « à la barbe fleurie » usa du bain. N'oublions pas

(1) *Vita Karoli magni per Eginhardum scripta*, t. V du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, par Dom Martin Bouquet, in-f°.

que les eaux d'Aix-la-Chapelle sont des eaux chaudes, des eaux minéralisées ; la préférence marquée que Charlemagne montrait pour ces thermes tenait surtout au bienfait qu'il en retirait pour sa santé.

*
* *

Dans la seconde partie du moyen âge, celle qui commence au douzième siècle, ce ne sont plus des exemples isolés qu'on rencontre. Les bains froids et chauds sont tellement entrés dans les habitudes de toutes les classes, que les établissements balnéaires sont soumis à des droits seigneuriaux, à l'instar des moulins, des forges, des débits de boissons. Dans les franchises des villes, on spécifie le privilège de tenir des bains, et sur ceux-ci l'on impose des redevances héréditaires (1).

Au temps des Croisades (2), l'enfant est, dès sa naissance, plongé dans une cuve-baigneresse, où les matrones l'accommodent et le lavent. On le remet ensuite entre les mains de la nourrice, qui l'emmaillote, ou de la chambrière, si la mère est décidée à le nourrir.

Un peu plus tard, on procède au baptême, non plus dans des piscines, comme aux époques anté-

(1) Legoy de La Marche, *la Société du treizième siècle.*
(2) Cf. Gautier, *la Chevalerie*, pp. 102, 105, etc., et les sources auxquelles cet auteur réfère.

rieures, mais dans les fonts baptismaux. Si la cuve est oblongue, on couche l'enfant de façon à l'immerger en entier, à l'exception de la tête.

Se servait-on d'eau froide ou d'eau tiède, la mortalité si élevée des nouveau-nés, au moyen âge, nous laisserait croire qu'on faisait usage d'une eau qui n'avait subi aucune préparation.

Ce qui se pratiquait à la naissance se renouvelait au départ de ce monde. Lorsque mourait un seigneur, on lavait d'abord son corps dans un bain d'aromates, puis on le cousait dans une peau d'animal, avant de l'inhumer ou de le déposer dans un sarcophage.

Le cérémonial, pour les serfs, était moins compliqué ; mais on lavait toujours le cadavre, avant de le placer dans une bière de bois et de l'enterrer dans le cimetière, voisin de l'église.

Outre ces ablutions, qu'on peut dire obligatoires, on se baignait après un exercice ou un combat, au retour d'un voyage, en sortant de prison, dans toutes circonstances, en un mot, où le bain n'avait d'autre but que la propreté ou le rétablissement des forces.

Dans beaucoup de contrées, les fiancés se rendaient aux bains publics avant le mariage (1).

En Allemagne, l'exercice de la natation était

(1) Sur l'usage du bain la veille du mariage, consulter *le Chevalier au cygne*, vers 4056, 4057 ; et sur celui du lendemain de noces, *ibid.*, vers 4220 et suivants.

très répandu et faisait, on peut dire, partie de l'éducation. Le bain y était regardé comme une des principales jouissances de la vie ; ce qui donna cours de bonne heure à un singulier dicton, qu'expliquent

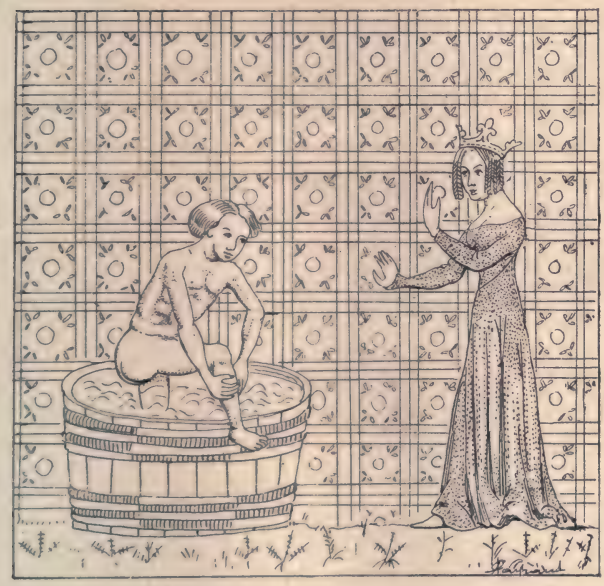

FIG. 22. — UNE CUVE-BAIGNERESSE, TELLE QU'ON EN USAIT DANS LE HAUT MOYEN AGE.

les mœurs allemandes et les vieux errements de la médecine : « Veux-tu du plaisir pour un jour ? va au bain ; pour une semaine ? fais-toi saigner ; pour un mois ? tue un cochon... »

La plupart des cérémonies qui élevaient l'homme

en dignité exigeaient une immersion préalable. On baignait le clerc élevé à la prêtrise ; on baignait l'écuyer qui devenait chevalier.

*
* *

La cérémonie, bien connue, de la réception des chevaliers était toujours précédée d'un bain (1).

Ce qui n'était qu'une cérémonie préparatoire pour être admis dans un ordre de chevalerie quelconque devint l'acte principal de la réception des chevaliers de l'*Ordre du Bain* ; cet ordre, après avoir été longtemps en honneur en France, en Italie et dans presque tous les pays de l'Europe, ne se retrouve plus aujourd'hui qu'en Angleterre.

Voici quel était le rituel suivi pour la consécration des chevaliers.

On faisait d'abord la barbe à celui qui demandait l'ordre de chevalerie. On le mettait ensuite dans le bain, où on lui jetait de l'eau sur les épaules (2). Après qu'il y était resté plongé quelque

(1) V. Léon Gautier, *la Chevalerie*, nouvelle édition, pp. 124, 270, 280 et passim.

(2) « Quand un écuyer viendra à la cour (lit-on dans le *Glossaire* de Du Cange), pour recevoir l'ordre de chevalerie, il sera très noblement reçu par les officiers... Ils enverront chercher le barbier, et accommoderont un bain avec de la toile en dedans et en dehors de la cuve. La barbe et les cheveux du chevalier seront faits et coupés en rond. Les écuyers d'honneur dépouilleront l'écuyer et le mettront tout nu dans le bain, et le

temps, on le couchait dans un lit, au sortir duquel on lui mettait une robe, avec un capuchon, dont il se couvrait la tête. En cet état, il passait la nuit en prières dans l'église, entendait la messe et se remettait au lit (1).

On le laissait reposer ainsi quelques heures ; puis on l'éveillait, pour recevoir une chemise blanche, une robe rouge (2), des chausses noires et une ceinture blanche.

Ainsi habillé, on le menait à qui devait lui conférer l'ordre de chevalerie. Celui-ci lui donnait l'ac-

premier des chevaliers s'agenouillera par devant la cuve, en lui disant: *Sire, à grant honneur est pour nous ce bain* ; ensuite, il lui mettra de l'eau du bain sur l'épaule, et feront de même, l'un après l'autre, les autres chevaliers. »

(1) « Chest drois à chevalier nouvel,
« Puis l'a fait en un baing entrer.
« . . . . . .
« Sire (Saladin) tout ensement devez
« Issir sans nulle vilonnie,
« Et estre plein de courtoisie,
« Baigner devez en honesté, etc.
« . . . . . .
« Après si l'a du baing osté
« *Si le coucha en un bel lit*
« Qui était fait par grant délit, etc. »

(*Ordene de Chevalerie*, poème attribué à *Hue de Tabarie*, contemporain de saint Louis, p. 116, édit. de Barbazan.)

(2) La robe dont on revêtait le chevalier pour entrer au bain et les manteaux des vassaux qui venaient lui prêter hommage restaient aux chambellans chargés de « fournir la salle du comte de *feurre* (paille, en hiver ; jonc, en été) ; de tenir en bon état le haubert ou la cuirasse dudit comte ; de *préparer le bain* des nouveaux chevaliers. »

colade (1), quelques coups de plat d'épée sur les épaules, et lui faisait attacher aux pieds les éperons d'or (2).

L'heure du bain variait : certains le prenaient avant la *veillée des armes* ; d'autres, le lendemain matin.

Etait-ce mesure de propreté ? Nous serions plus disposé à croire que c'était une sorte de baptême qui, en purifiant le récipiendaire, le préparait à passer de son état actuel à un état de plus grande perfection. « Ce bain est fait pour effacer toutes nos vilenies de la vie passée, s'écrie un chevalier, et *j'en vais sortir tout pur* ». Le texte est décisif (3).

Dans certaines circonstances, le bain était accompagné d'une espèce de massage (4), que l'on faisait

(1) Dès qu'il est *adoubé*, le seigneur prend sa bonne épée et lui donne l'accolade, en le touchant sur le cou au nom de saint Michel et de saint Georges. Originairement, l'accolade était un *baiser*, suivi d'un léger coup sur la joue du candidat (Vaublanc, *la France au temps des Croisades*, t. II, p. 213.)

(2) Ainsi fut fait chevalier du bain Saladin, soudan de Babylone, ordonné par Hugues de Tabarie, prince de Galles, son prisonnier. Ainsi, de même, Godefroid, fils de Foulques, comte d'Anjou, par Henri Ier, roi d'Angleterre, en 1128.

(3) « De même, disait le chevalier consécrateur, que le petit enfançon sort sans péché des saints fonts après le baptême, de même vous devez sortir de ce bain sans tache et sans vilenie. » L. Gautier, *op. cit.*, p. 292.

(4) Pour endormir les hôtes de leurs pères, les jeunes filles les massent ou les *tastonnent*. « Douchement le tastonne por endormir », *Aiol*, v. 2158 (V. également *Girart de Roussillon*, trad. P. Meyer, p. 132, etc.). « Un tel massage pendant le sommeil,

administrer à ses hôtes, le soir, dans le lit. Comme on s'était sans doute aperçu que cette pratique en-

FIG. 23. — LE BAIN DE L'HOTE.

écrit Paul Meyer, faisait partie, jadis, des soins dus par une hospitalité attentive. Au moyen âge, les détails de l'hospitalité,

gendrait des abus, on ne tarda pas à la supprimer.

Ce n'est pas que la nudité effarouchât nos ancêtres; pas plus la nudité du lit que la nudité du bain pris en compagnie n'offensait leur pudeur : dans un manuscrit du moyen âge, il est question de soixante « bacheliers », qui se baignent et ont chacun une « pucele » (1) pour les servir. Les « puceles » n'étaient rien moins que des filles de comte.

*
* *

Durant presque tout le moyen âge, on s'est couché nu : les chansons, les miniatures, textes et images

tels que le coucher et le bain, étaient laissés aux femmes. Mais on comprend que, dans une société à certains égards beaucoup plus libre que la nôtre, non seulement en paroles mais en actions, ce qui était à l'origine un traitement purement hygiénique ait conduit à des abus. » (*Romania*, IV, 394.)

(1) Sur le massage du chevalier par les « puceles », v. MÉRAY, *la Vie au temps des Cours d'amour*, p. 255.

Là est Lancelot arrivez
Et lorsqu'il est venuz,
Quant il fu despoilliez et nuz,
En une haute et belle couche,
La pucele soef le couche
Puis le baigne, puis le conroie.

(*Le Chevalier de la Charette*, p. 178, cité par GAY, *Glossaire*.)

La figure 23 reproduit la scène : le personnage est couronné d'un chapel de roses par une « pucele », tandis qu'une autre lui masse le bras et qu'une troisième lui apporte une coupe à boire. Il n'est pas jusqu'au personnage qui souffle le feu qui n'ait son utilité. La scène est d'un réalisme naïf, qui n'est pas sans charme.

en un mot (1), sont là pour en témoigner. Nobles ou bourgeois commençaient à se vêtir sur le lit ; ils y passaient leurs chemises, leurs braies et aussi leurs chaussses (2).

A peine levés, ils appelaient leurs *meschins* ou va-

FIG. 24. — UNE CUVE OVALE AU MOYEN AGE.

(Cette gravure, tirée d'un livre imprimé dans les premières années du quinzième siècle, nous donne une idée de la forme des baignoires aux XIII[e] et XIV[e] siècles).

lets, qui s'empressaient d'apporter l'eau fraîche dans un bassin de métal, avec la touaille (serviette) toute

(1) V. *Girart de Roussillon*, trad. P. MEYER, p. 52 ; *Amis et Amille* ; *Perceval*, etc. (Cf. nos *Indiscrétions de l'histoire*, t. I, chap. I).

(2) PERCEVAL, vers 11927 et suiv.

blanche pour s'essuyer. C'était la première ablution de la journée.

Après le repas, nouvelles ablutions.

Quant au bain complet, il ne faudrait pas croire qu'on se bornât au bain symbolique, dont il a été tout à l'heure question. Au douzième siècle, on transformait le plus souvent les chambres souterraines des donjons en salles de bains. Mais il ne faut s'attendre ici à rien de luxueux ni d'élégant. Les baignoires ne sont que des baquets et ce meuble, presque toujours fait en merrain, était du ressort de la tonnellerie (1).

Si grossière était la baignoire, le bain était plus ou moins raffiné : on l'aromatisait avec toutes sortes d'herbes et de parfums.

On se baignait à toute occasion et souvent pour le seul plaisir : le matin, au lever ; au cours d'une maladie, comme remède ; après un long et pénible voyage. Parfois il prenait fantaisie à un seigneur de se plonger dans la cuve après son repas : pratique peu hygiénique, et dont celui qui s'y livrait ne paraît, cependant, pas avoir été souvent incommodé.

Dans les châteaux, il y avait presque toujours la chambre des bains ; l'étuve, qui contenait une pis-

(1) Gay, *Glossaire archéologique*. Ces baignoires d'appartement, figurées dans nombre de vignettes de manuscrits de cette époque, étaient de bois et faites en forme de cuves, cylindriques ou ovales (fig. 24).

cine de pierre, qu'on remplissait d'eau tiède, et dans laquelle plusieurs personnes pouvaient se baigner ensemble : il existe encore, dans quelques villes du nord de l'Angleterre, des piscines construites de cette façon.

Il n'était pas rare qu'on se baignât à deux (1). Ces bains en commun duraient encore au qua-

FIG. 25. — UN BAIN EN COMMUN, AU XV^{e} SIÈCLE.

torzième siècle, ainsi que l'atteste la gravure ci-dessus, qui représente *Le dict des trois chanoinesses de Cologne*, tiré des *Poésies de Watriquès*

(1) V. le conte de *Constant Duhamel*, cité par VIOLLET-LE-DUC (*Dict. du mobilier*, t. IV, p. 405).

ou *Watriquet*, ménestrel du comte de Blois, après 1327 (1).

Le trouvère Watriquet raconte que, mandé par de gaies commères, pour les égayer de « paroles qui mieux rire les face », il vit tout d'abord placer devant lui deux cygnes gras, trois chapons et bons vins frais. Ainsi lesté, il pouvait poursuivre son récit sans craindre la défaillance. Les commères qui l'avaient mandé auprès d'elles n'étaient pas les premières bourgeoises venues : c'étaient des religieuses nobles, qui n'avaient de monastique que l'apparence; elles faisaient bon accueil aux chevaliers et aux trouvères qui savaient conter de jolis fabliaux et de frissonnantes aventures.

Or, une veille d'Ascension, notre ménestrel avait été invité par les trois nonnes à venir *s'aviser* avec elles, banqueter et leur conter ses récits les plus lestes, jusqu'à les faire pleurer de rire (*si que de risée* (tu) *nous moilles*).

Chacune des trois pieuses dames se mit sans façon au bain devant le trouvère et mangea avec lui, sans sortir de l'eau où trempaient leurs appas :

> Chacune en son baing, toutes nues,
> Et la tierce sans nul desdaing
> Se despoille et entre en son baing,
> L'onques pour moi n'i fist dangier

(1) Ms. franç. de l'Arsenal, Belles-Lettres, n° 318 in-4, ou 3585, f° 85.

Lors comenchâmes à mangier ;
Ma table estoit assez près d'èles.
Si les vis vermeilles et bèles
Et esprises de grant chaleur,
Que leur fesoient avoir couleur,
Li bains chaus et li bons vins frois,
Dont assez burent sans effrois.
Là fumes aises à tout point (1).

Comment la fête se termina, mieux vaut peut-être ne pas trop chercher à nous en instruire....

*
* *

On se fait généralement des soins de propreté que prenaient nos aïeux une idée assez fausse. Sous prétexte que, au temps du grand Roi, ces soins furent complètement négligés, on a tôt fait de conclure qu'avant le dix-septième siècle, on n'en prit pas davantage souci. Nous nous sommes, jusqu'à présent, attaché à faire la démonstration du contraire. Nous avons, croyons-nous, prouvé, documents à l'appui, qu'en Gaule comme à Rome, toutes les classes se sont livrées aux pratiques balnéaires : on passait aux thermes le temps qu'on passe aujourd'hui au café ou au cercle.

Ces usages n'ont pas complètement cessé avec l'introduction du christianisme ; ils se sont seulement

(1) *La Vie au temps des cours d'amour*, par Antony Méray. Paris, Claudin, 1876, p. 279.

modifiés. Les membres du clergé ont combattu, il est vrai, ces traditions, mais dans ce qu'elles avaient d'abusif : la preuve en est qu'en décrétant la privation du bain, ils entendaient imposer à celui qui la subissait une véritable mortification. D'ailleurs, dans les abbayes, dans les monastères, on avait prévu l'installation des bains, ainsi que nous l'avons établi.

De même, dans les romans et les contes (1) des douzième et treizième siècles, il est fréquemment fait mention de bains qu'on prenait chez soi (2).

L'horreur qu'inspire la saleté du corps est continuellement exprimée dans toute la littérature des douzième et treizième siècles (3) ; ce qui démontre

(1) Dans le conte de la *Borgoise d'Orliens*, la femme prépare un bain aromatisé pour son mari battu :

« De bonnes herbes li fist baing
« Pour le gari de son mehaing. »

Il est encore question de bains dans le conte du *Cuvier* et dans celui des *Deux Changeors*. (Cf. VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*)

(2) En énumérant ce qu'il faut aux nouveaux mariés pour monter une maison, Eustache Deschamps, entre autres objets, cite la « chaudière, baignoire et cuviaux », comme essentiels : on avait donc, dès cette époque, des baignoires chez soi.

(3) Le *Roman de Gérart de Nevers ou de la Violette*, du commencement du treizième siècle, montre la belle Euriante ne laissant pas passer une semaine sans prendre un bain ; et dans le *Dict de la contenance des fames*, on lit ces vers :

« *Or est lavée*, or est peigniée,
« Or est coifée, or est treciée,
« Et mult le tendroit à desdain
« S'elle n'avait sovant *le bain.* »

(Extrait de *Contes, dicts, fabliaux des treizième, quatorzième et quinzième siècles*, publiés par A. JUBINAL, 1842, t. II, p. 170.)

suffisamment que les habitudes de propreté étaient répandues durant toute cette période, contrairement aux assertions émises par maints historiens (1).

(1) Nous connaissons, par le roman de Flamenca, écrit au treizième siècle, la vie qu'on menait à cette époque, à Bourbon-l'Archambault, où il y avait « des établissements où tous gens du pays et étrangers pouvaient prendre les bains très confortablement. Pas de boiteux, ni d'éclopé qui ne s'en retournât guéri, s'il n'abrégeait pas trop son séjour. On pouvait se baigner quand on voulait, dès que l'on avait fait marché avec le patron d'un hôtel concessionnaire des sources. Dans chaque bain jaillissaient de l'eau chaude et de l'eau froide. Chacun était clos et couvert comme une maison, et il s'y trouvait des chambres tranquilles, où on pouvait se reposer et se rafraîchir à son plaisir. » A. Bonnard, *la Gaule thermale* (1908), p. 145.

FIG. 26. — UN BAIN DE VAPEUR AU MOYEN AGE.

*
* *

Jusqu'au commencement du douzième siècle, l'usage des bains de vapeur, à l'instar des Romains, avait presque complètement disparu. On les voit reparaître à cette époque, importés, présume-t-on, d'Orient, par les Croisés qui, pendant leur séjour en Palestine, avaient dû contracter cette habitude et la conserver une fois rentrés dans leurs foyers. Peu à peu la vogue s'en accrut, et les étuves publiques se multiplièrent.

A vrai dire, ces étuves ne rappelaient que vaguement les anciens thermes, dont elles dérivaient.

Rien, sinon parfois une auge de pierre, ne les distinguait au dehors des autres établissements industriels. Elles étaient situées le plus souvent à l'arrière de profondes maisons, ayant issue sur des rues voisines, ce qui permettait d'y entrer ou d'en sortir sans être vu.

L'intérieur répondait à l'extérieur. Nos pères n'ayant conservé des anciens bains romains que le *caldarium* (bain chaud) et le *laconicum* (étuve à air chaud), les étuves étaient disposées pour satisfaire à ce double besoin.

Leur construction était des plus rudimentaires: un rez-de-chaussée sur cave, un étage, et au-dessus, des greniers.

Dans la cave, on installait les fours ou fourneaux, bâtis en briques et ciment, dont le massif traversait la voûte et ne dépassait pas le niveau du sol du rez-de-chaussée; celui-ci était divisé ordinairement en deux grandes pièces, avec une antichambre commune.

La salle de bains comprenait une grande piscine, à laquelle arrivaient l'eau chaude et l'eau froide, à travers des conduits en bois.

Quand les locaux le permettaient, on plaçait autour de la pièce des baignoires, également en bois, destinées aux personnes riches ou aux malades.

La salle des étuves proprement dite était, avons-nous dit, construite un peu comme le *laconicum* des thermes antiques : la pièce avait la forme d'un dôme percé de trous, pour laisser passage à l'air chaud. Des sièges et gradins permettaient aux baigneurs de s'exposer par degrés aux effets de la chaleur.

Tous les établissements de bains n'étaient pas calqués sur ce modèle uniforme, mais ils se rapprochaient, pour la plupart, de celui de Dijon que nous avons pris pour type (1).

*
* *

A Paris, la plupart des quartiers étaient pourvus d'étuves. En commençant par la Cité, il y en avait

(1) *Les Étuves Dijonnaises*, par Joseph Garnier.

d'établies dans une ruelle portant le nom des *Etuves Saint-Michel*, et qui aboutissait à la rue de la Barillerie, vis-à-vis le Palais (1).

En passant sur la rive droite de la Seine, on trouvait, dans la petite rue de Marivaux, qui communiquait de la rue des Lombards à celle des Ecrivains, un cul-de-sac appelé des *Vieilles-Etuves* (2).

Une autre rue, qui joignait la rue Saint-Honoré à celle des Deux-Ecus, a longtemps conservé le même nom. Elle était autrefois beaucoup plus longue; mais Catherine de Médicis en prit une partie, pour la construction de l'hôtel de Soissons. Cette rue, qui portait, en 1300, le nom de *rue des Etuves*, prit, en 1350, celui de rue des Vieilles-Etuves (3).

L'impasse de la *porte aux Peintres*, qui existait encore il y a quelques années, rue Saint-Denis, précisément au point où cette rue était traversée par l'enceinte de murailles dont Philippe-Auguste fit entourer les quartiers septentrionaux de Paris, s'appelait, en 1365, *cul-de-sac des Etuves*, à cause des étuves pour hommes qui y étaient situées (4). Il y avait aussi, vers la même époque, des étuves pour hommes dans la rue de l'Arbre-Sec (5).

Des étuves à l'usage exclusif des femmes se trou-

(1) *Recherches sur Paris*, par JAILLOT (Quartier de la Cité).
(2) JAILLOT (Quartier Saint-Jacques-la-Boucherie).
(3) *Idem* (Quartier Saint-Eustache).
(4) *Idem* (Quartier Saint-Denis).
(5) SAUVAL, *Antiquités de Paris*, t. III.

vaient dans une *rue des Etuves*, allant de la rue Saint-Martin à la rue Beaubourg : l'auteur d'une pièce de vers sur les rues de Paris, composée au treizième siècle, la désigne sous ce nom (1). La maison où ces bains de femmes étaient établis portait pour enseigne le *Lion d'argent*. Cette même rue avait aussi porté le nom de *Geoffroy des Bains*, vers le milieu du treizième siècle ; plus tard, elle fut appelée rue des *Vieilles-Etuves*, nom qu'elle a conservé. Les établissements de bains, auxquels elle dut successivement ses diverses dénominations, y existaient encore en 1578 (2).

*
* *

Des étuves pour hommes et des étuves pour femmes se trouvaient presque contiguës dans la rue de la Huchette. Les premières occupaient une maison dite de l'*Arbalète* ; les secondes en occupaient une autre dite des *Deux Bœufs*.

A cette époque, les maisons des rues de Paris n'étant point numérotées, l'usage était de les désigner par les enseignes qu'elles portaient, et qui restaient toujours les mêmes, en quelques mains que ces propriétés passassent (3).

(1) *Le dit des rues de Paris*, par GUILLOT.
(2) JAILLOT (Quartier Saint-Martin-des-Champs).
(3) SAUVAL, *Antiquités de Paris*, t. III.

D'autres étuves existaient dans le voisinage des deux établissements dont nous venons de parler. Elles étaient situées, vers le milieu du seizième siècle, dans une petite rue qui portait alors le nom de *ruelle des Etuves*, et qui fut ensuite appelée rue du *Chat qui pêche* : c'était une communication fort resserrée de la rue de la Huchette à la Seine (1).

Les Juifs, dont la loi prescrit aux femmes l'usage du bain au moins une fois par mois (2), avaient, dès 1248, dans la rue de la Pelleterie, une maison d'étuves à leur usage exclusif (3).

Il y avait d'autres étuves dans une rue qui n'existe plus aujourd'hui, et par laquelle on communiquait de l'ancienne rue des Cordeliers (rue de l'École-de-Médecine) à la rue Mignon : elle s'appelait *rue aux Etuves* et se terminait au delà de celle du Paon, près

(1) Jaillot (Quartier Saint-André-des-Arts).

(2) *Lévitique*, chap. XV. Le Concile de Vienne interdit aux Juifs les étuves et les tavernes des chrétiens; en Provence et en Bourgogne, on ne leur permit les bains publics que le vendredi, jour réservé aux femmes de mauvais renom et aux baladins (1259). En 1312, il intervint un compromis permettant l'usage des bains aux Juifs, à condition qu'ils contribueraient aux travaux de réparation (Arnoux, *Etude historique sur les bains thermaux de Digne*, 1886.)

(3) A Strasbourg, au quatorzième siècle, le bain des Juifs était un simple réservoir, enduit de mastic, autour duquel régnait un large bord dallé. (*Strasbourg illustré*, par Fr. Piton, 1855, t. I, p. 70). Dans cette même ville, avant 1634, les personnes aisées se baignaient dans des vannes en bois et le peuple,

d'une des portes de l'enceinte méridionale de Philippe-Auguste (1).

Dans les mêmes parages, c'est-à-dire dans le voisinage de la Faculté de Médecine actuelle, un particulier, du nom de Pierre Sarrazin, avait obtenu, en 1256, l'autorisation d'ouvrir un établissement dans la rue qui a conservé son nom, entre celles de la Harpe et Hautefeuille (2).

*
* *

Il existait à Paris, déjà sous le règne de saint Louis, un nombre assez grand d'étuves publiques, pour qu'on ait réuni en corps de métier ceux qui, sous le nom d'*Etuveurs* ou *Etuviers*, exploitaient ces établissements.

En 1292, on comptait vingt-cinq étuveurs et une étuveresse, répartis dans divers quartiers (3).

hommes et femmes, pêle-mêle, faisaient leurs ablutions dans des réservoirs murés et dallés, analogues au bain des Juifs. Une ordonnance de police de l'année précitée sépara les deux sexes : trois maisons furent assignées aux femmes, deux aux hommes; les unes eurent à leur usage les bains dits de lie, des plantes et des cerceaux; les autres, les bains des roses et de Spire, dont les rues ont longtemps conservé les noms. (Piton, *op. cit.*, t. II, p. 150).

(1) Jaillot (Quartier Saint-André-des-Arts).

(2) *Preuves et pièces justificatives de l'Histoire de la Ville de Paris*, par Dom Félibien, t. III.

(3) Géraud, *Paris sous Philippe le Bel* (Documents inédits sur l'Histoire de France).

Le prévôt de Paris, Etienne Boileau, qui exerçait sa charge sous le saint roi, nous a transmis les statuts qui régissaient les « estuveurs » et l'indication des mesures de police auxquelles ils étaient assujettis.

Les Etuveurs formaient une véritable communauté, sous la surveillance de trois jurés, élus par les maîtres du métier. Cette surveillance était principalement exercée sur la tenue et l'ordre des maisons, afin d'y conserver autant que possible la décence et les bonnes mœurs.

Il était interdit de laisser pénétrer aux étuves des femmes de mauvaise vie, des « mesiaux » ou « meselles » (lépreux ou lépreuses) (1), des rêveurs (vagabonds) et autres gens « diffamez de nuit », ce que nous désignerions aujourd'hui par « gens sans feu ni lieu ».

Il était enjoint aux propriétaires d'établissements de ne faire annoncer l'ouverture de leurs étuves que lorsqu'il était jour ; aussi, dès la pointe du jour et souvent même, par infraction aux règlements, avant le lever du soleil, entendait-on les crieurs clamer :

(1) Il y avait des bains spéciaux pour les lépreux. Il existait, à Neyrac, dans l'Ardèche, une léproserie fortifiée, dont on voit encore des restes, avec, tout à côté, contre un rocher, le banc de bois où les lépreux, sortant du bain, allaient se sécher au soleil (*la Gaule thermale*, par A. Bonnard et le docteur E. Percepied, Paris, 1908, p. 143).

Seignor, qu'or vous allez baingnier
Et estuver sans délaier (sans délai)
Li bains sont chaut, c'est sans mentir (1).

D'autres indiquaient l'établissement qui devait avoir les préférences du baigneur.

C'est à l'image Saint-James
Où vont les femmes se baigner;
Baigneux, aux estuves allez,
Vous y serez bien servis
De valets et de chambrières;
De la Dame, bonne chère;
Allez, tous les bains sont prêts.

Certains crieurs se levaient avant le jour et parcouraient la ville en chantonnant leur refrain, au risque d'éveiller les bons bourgeois qui dormaient encore tout leur somme. Le vigilant prévôt dut interdire les « crieries », en présence des nombreuses réclamations qui lui furent adressées.

*
* *

Peut-être sera-t-on curieux d'apprendre ce que coûtait un bain, à l'époque que nous évoquons.

D'après les statuts d'Etienne Boileau, ceux qui s' « étuvaient » seulement devaient payer deux deniers parisis : ce qui équivaut à 0 fr. 196 de notre

(1) Guillaume de Villeneuve, *les Crieries de Paris.*

monnaie actuelle. S'ils se baignaient après s'être étuvés, ils devaient payer 4 deniers, soit 0 fr. 392. Cette distinction prouve que, parmi les personnes qui fréquentaient les étuves, les unes se bornaient à prendre un simple bain de vapeur ; tandis que, pour les autres, ce premier acte n'était qu'une préparation à passer dans un bain d'eau chaude : c'est encore ce qui se pratique dans les bains publics de l'Orient (1).

En 1371, les statuts des baigneurs-étuveurs sont renouvelés par le prévôt Hugues Aubriot : pour l'étuve seule, il est dû 4 deniers, 1 denier en plus pour le drap ; et pour l'étuve (bain de vapeur), suivie du bain ordinaire, 8 deniers.

S'il y avait deux personnes ensemble — le fait n'était pas rare — ils payaient 12 deniers, « pour estuver et baigner ».

« Pour chacun drap commun qui ne passera pas lès et demy, l'en paiera ung denier ; pour chacun drap de deux lez et de plus, pour moitié ès lez l'en paiera deux deniers (2) ».

Les prix étaient sensiblement différents, vers l'an 1400, de ce qu'ils étaient trente ans plus tôt. Pour un homme, l'étuve simple coûtait 6 deniers au lieu de 4 ; avec bain dans une cuve, 16 deniers.

(1) GIRARD, *Sur les établissements de bains publics à Paris depuis le sixième siècle jusqu'à présent.* (*Annales d'hygiène publique*, 1852, VII, 5.)

(2) *Ordonnance sur les métiers de Paris* (Ms. Bibl. nat., fonds Saint-Germain).

Deux hommes se baignaient dans une seule cuve pour le même prix, avec oreillers, couvre-chef et enveloppes. Le drap était payé 1 denier, le grand drap à mettre au lit, 2 deniers.

D'après les statuts du prévôt de Paris de 1399, les maîtres-étuveurs, hommes ou femmes, devaient être de « bonne vie, renommée et honneste conversation ». Dans les huit jours de leur réception, ils juraient de garder les secrets du métier.

Les étuves d'hommes ne pouvaient être chauffées pour les femmes. On interdisait de « lever des baings » ailleurs que dans les endroits désignés et non en lieux secrets, sauf pour les femmes « de grant honneur » et avec l'autorisation du prévôt.

Aucun étuveur ou étuveresse ne devait laisser « bourdeler » ou « tenir bourdeau » dans les étuves. Les petits garçons n'étaient admis dans les étuves de femmes que jusqu'à l'âge de sept ans (1).

Dès le treizième siècle, les étuves furent des lieux de débauche.

Le prévôt Etienne Boileau avait dû défendre que « nuls (des étuveurs) ne soustiengnent en leurs maisons bordiaux de jour ne de nuit ». Il renouvelle cette interdiction, avec plus de force, quelques années plus tard :

« Que nul ne chaufe estuves à Paris que pour

(1) *Histoire générale de Paris* : les Métiers et Corporations de Paris, t. III.

hommes tant seulement, ou pour fames, lequel qui li plera : car c'est vil chose et honteuse pour les ordures et pour les périlz qui y pevent avenir ; quar quant les hommes s'estuvent par devers le soir, aucune foiz ils demeurent et gisent (couchent) léens jusques au jour qu'il est haute heure ; et les dames viennent au matin aux dictes étuves, et aucunes foiz vont ès chambres aux hommes par ignorance ; et assé d'autres choses qui ne sont pas belles à dire... »

Les étuves chômaient les dimanches et jours fériés (1). On ne les chauffait pas avant le jour, sauf les veilles de fêtes. Il était stipulé des amendes, si on contrevenait à ces règlements.

En temps d'épidémies, les étuves étaient fermées. C'est pour ce motif qu'une ordonnance du prévôt de Paris, du 16 novembre 1510, époque à laquelle régnait une malade contagieuse, défend à tous les habitants « d'aller aux estuves, qu'après la fête de Noël, lors prochaine, à peine d'amende arbitraire ».

Ces mêmes défenses furent réitérées, par arrêt du Parlement, du 13 septembre 1533, « à peine contre les étuvistes de punitions corporelles (2) ». Un autre arrêt, du 2 juillet 1561, renouvellera les défenses,

(1) Tous les autres jours on pouvait se baigner ; encore devait-on veiller à ce qu'on ne fût pas à l'époque de la « nouvelle lune ». Un curieux passage, cité par M. Ch.-V. Langlois (*la Société française au treizième siècle*, 1904, p. 172) est, à cet égard, des plus démonstratifs.

(2) *Traité de la Police* (1705), par Delamare, t. I, p. 628.

avec les mêmes peines, jusqu'à ce que le danger de peste ait entièrement disparu (1).

Près d'un siècle auparavant, le médecin Jacques des Parts s'était prononcé nettement contre l'ouverture des étuves en temps d'épidémie. Il faillit même en coûter cher à notre confrère de s'être mêlé de gêner le commerce des baigneurs (2).

*
* *

Dès cette époque, on constate, chez le peuple, des soins de toilette et de propreté qu'on n'aurait guère soupçonnés. L'usage des bains était fort répandu dans toutes les villes de quelque importance. Ces établissements se rencontraient dans de simples hameaux (3) ; de plus, chaque habitation un peu aisée était pourvue de sa cuve à baigner.

(1) Il y aura plus tard des médecins qui recommanderont l'usage des bains en temps de peste, tel Citoys, le propre médecin de Richelieu (Cf. *Advis sur la nature de la peste*, 1623, p. 29-30).

(2) *Recherches sur les Escoles de Médecine de Paris*, par Riolan, p. 218: « C'est luy-mesme qui dit que de son temps les bains et les estuves estoient si communs à Paris qu'ayant conseillé au Magistrat de les défendre en temps de peste, les baigneurs estuviers voulurent l'assassiner s'il ne se fut sauvé ». Jacques des Parts fut obligé d'abandonner Paris et de se rendre à Tournai, où il mourut en 1465, après y avoir obtenu un canonicat. V. Sprengel, *Histoire de la Médecine*, t. II, M. DCCC.XV, pp. 374 et 483.

(3) *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1876, p. 712 (Extrait des *Lectures historiques pour classes de seconde* ; Hachette, 1897, p. 58).

On ne prenait pas, d'ailleurs, seulement des bains de propreté; la médecine ordonnait les bains dans nombre de maladies, surtout aux femmes et aux petits enfants, et l'on devait d'autant plus y recourir que les hommes de l'art étaient répandus dans nos villes et ne faisaient pas même défaut aux campagnes.

Ce n'étaient pas seulement les grands centres qui possédaient des bains ; bien des petites villes en étaient pourvues.

Abbeville avait des étuves près la porte Comtesse, en 1240, ainsi qu'il résulte d'une donation faite à cette époque aux chapelains de Sainte-Croix.

A Compiègne, l'emplacement du Pont-Neuf était occupé par la *tour des Estuves*, vestige d'un établissement considérable, d'après le livre des cens de l'abbaye de Saint-Corneille. Dans la même contrée, Soissons, Senlis avaient leurs *hôtels des estuves*.

Il y avait trois étuves ou bains publics à Dijon (1) : les étuves de Saint-Philibert, situées rue de Cluny, encore très fréquentées en 1550 ; celles de la rue du Marché aux Porcs (aujourd'hui rue Vertbois), ainsi nommée à cause des ormeaux sous lesquels on vendait les porcs et le *sargis* (drap grossier) : elles étaient alimentées par la fontaine de la rue du Champ Damas (appelée improprement Champ de Mars).

Les troisièmes étuves connues étaient celles de

(1) Sur les autres *Etuves dijonnaises*, voir la très curieuse plaquette de M. Joseph Garnier, portant ce titre ; Dijon, 1867.

Saint-Michel, qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Etienne ; elles avaient pour confins, en 1321, la rue Ribotée, nommée ensuite des Chanoines.

A Dijon, les étuves étaient assidûment fréquentées par toute la population ; mais, comme l'étuve coûtait moitié moins cher que les bains, ceux-ci demeurèrent longtemps le privilège des classes riches, qui usaient simultanément de l'un et de l'autre.

Il y avait de nombreuses étuves à Rouen. Les anciens actes de la ville en mentionnent dès le quatorzième jusqu'aux premières années du seizième siècle ; il s'en fonda un grand nombre au quinzième.

Ce qui prouve qu'elles étaient d'un usage assez général, c'est qu'on les retrouve presque toutes dans les quartiers habités par la population ouvrière. L'établissement le plus fréquemment cité dans les actes de la capitale de la Normandie est celui dit de Rouvray. Le bail à ferme pour trois ans (en 1363) de cette étuve nous initie à certaines particularités de la vie d'autrefois. On relève, dans l'inventaire dressé à cette occasion, sept lits, autant de traversins, de couvertures, de draps, d'oreillers, etc.

Orléans avait aussi ses étuves. La rue du Plat-d'Etain, qui longtemps s'appela *rue des Etuves*, fut le siège d'un de ces établissements. Ce fut en ces étuves qu'on conduisit pour l'appareiller, en 1428, pendant le siège d'Orléans, Raoul de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, qui s'était « desnoué » le

bras devant Saint-Pierre-en-Pont, en chevauchant par la ville. Ce fut encore là que fut portée Diane de Poitiers, après sa chute de cheval, rue de l'Ormerie, où elle se cassa la jambe. Les premiers soins une fois donnés, elle fut transportée dans sa maison, rue des Albanais.

*
* *

D'une façon générale, les étuves devaient être chauffées « chaque jour de la semaine ouvrant » (le dimanche excepté), trois jours pour les hommes, trois jours pour les femmes : les lundi, mercredi et vendredi pour les hommes ; les mardi, jeudi et samedi pour les femmes : à Marseille, le samedi était un jour réservé aux femmes honnêtes et interdit aux autres (1). Ce même jour, depuis midi jusques au soir, les hommes seuls avaient accès aux étuves et il ne devait y rester « aucunes femmes dissolues, pour y faire leur péchié publiquement (2) ».

Le mobilier de l'une de ces étuves consistait (en

(1) Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II.

(2) En Belgique, comme chez nous, les deux sexes étaient souvent mêlés, en dépit de tous les règlements.

« La coutume d'Alost porte que les hommes et les femmes ne peuvent se rendre simultanément aux maisons de bains, sauf le samedi. Hommes et femmes n'avaient parfois qu'une seule chambre pour s'y déshabiller. La salle principale, où l'on maintenait une température élevée, renfermait de vastes baignoires de forme ronde et des bancs en terrasse, sur lesquels on s'asseyait pour transpirer. De l'eau versée sur des pierres

1398) en quatre cuves, dont trois baigneresses et une ronde, avec la « caudière (chaudière) et la poulie du pys (puits) ».

En vertu d'un bail de 1412, les contractants s'engagent « à tenir, garder et gouverner bien et honnestement et duement ledit tènement et estuves (1)... sans y fere ne tenir, ne souffrir avoir ne estre bordel; ne fillettes, ou femmes de joye, ribaudes, ne houllières, ne gens de malvoys gouvernement (2) ».

Malgré toutes ces défenses, hommes et femmes pénétraient à la même heure aux étuves, bien que dans certaines villes, comme à Paris, il y eût des établissements séparés pour chaque sexe.

A Dijon, une ordonnance municipale du 18 avril 1410 avait d'abord distribué les hommes et les femmes entre les quatre étuves de la ville, sous peine de quarante sols d'amende contre tout délinquant : cette amende (par parenthèse) fut exigée

fortement chauffées produisait une vapeur abondante. Les frictions, le massage, les ablutions tièdes, enfin la sieste complétaient les opérations du bain. Généralement, le service était fait par des filles et les miniatures de l'époque nous montrent qu'elles ne portaient pour vêtement qu'une simple chemise. » *Le Siècle des Artevelde*, p. 405-406.

(1) Particularité curieuse, que nous révèle l'ouvrage de M. Bonnard, à Digne, en 1293, une rente sur les revenus des bains fut assignée au médecin de Charles II, comte de Provence, à charge pour le praticien de les « surveiller ». *Gaule thermale*, p. 143.

(2) V. la notice sur *les Etuves de Rouen*, dans les *Nouveaux Mélanges historiques et archéologiques*, de M. Ch. de Beaurepaire (Rouen, 1904).

d'un moine trouvé aux bains avec deux femmes mariées ; il fut dispensé de la payer grâce à l'intervention de son abbé.

Ces mesures, qui contrariaient les habitudes de la clientèle, furent rapportées et remplacées par une ordonnance en date du 6 mai 1412, qui laissait à chacun le choix de son étuviste, à la seule condition pour les hommes de ne s'y rendre que le mardi et le jeudi, et pour les femmes les lundi et mercredi. « S'il y a homme, disait l'ordonnance, qui se veuille bouter de force avec les femmes, il paiera 60 sols d'amende ».

Ces sages prescriptions ne furent pas longtemps observées ; les tenanciers, partagés entre la crainte du procureur et l'appât du gain, n'hésitèrent pas : ils sacrifièrent à ce dernier et les étuves continuèrent à être fréquentées par ceux qui y venaient surtout pour y faire la fête.

* * *

Quand baigneurs et baigneuses, après avoir successivement passé de l'étuve au bain chaud, se reposaient sur leurs lits et se réconfortaient, en buvant à petits coups des hanaps remplis d'un vin épicé, l'établissement se changeait en salle de festin. Alors, selon l'énergique expression d'une contemporaine, « on oyoit crier, hutiner, saulter tellement, qu'on

estoit étonné que les voisins le souffrissent, la justice le dissimulât et la terre le supportât (1) ».

L'autorité n'ignorait rien, mais son action se trouvait le plus souvent paralysée par les personnages considérables mêlés à ces orgies.

Parfois, cependant, l'opinion se révoltait : à Lyon, une pétition fut signée par les habitants de la rue de la Pêcherie, demandant la suppression d'un établissement où s'étaient passés des faits scandaleux. Les pétitionnaires firent valoir, à l'appui de leur requête, outre le voisinage d'un couvent, la « paillardise et deshounesterie » desdites étuves, « pires que bourdeau public ».

Les rixes, les batailles (2) qui s'y livraient, les meurtres qui s'y commettaient étaient un perpétuel danger pour les gens paisibles obligés de traverser les rues où étaient ces lieux de débauche.

La police des étuves, où se trouvaient les femmes de mauvaise vie, appartenait au « mayeur », et les désordres dont ces repaires étaient le théâtre donnaient lieu à de fréquentes répressions.

Quand le désordre était plus considérable, la peine l'était en proportion. En 1412, les étuves de La Fontaine Le Comte furent démolies, à cause des excès

(1) Procès criminel de Jeanne Saignant, maîtresse des étuves. (*Les Etuves dijonnaises*, par J. Garnier).

(2) Cf. *Esquisses de mœurs sénonaises aux quatorzième et quinzième siècles*, par Francis Molard (Sens, 1895), pp. 10 et 13, et les *Etuves dijonnaises*, par J. Garnier, p. 38 et suiv.

qu'y commettaient les « fillettes » pensionnaires de la maison.

Il n'était pas jusqu'aux simples contraventions que la vigilance du mayeur ne sût atteindre et punir. En 1408, cinq étuvières furent condamnées, à 20 sols d'amende chacune, pour avoir « tenu femmes de joye en leur maison à l'heure défendue (1) ».

Ceux qui fréquentaient le plus assidûment aux étuves étaient les fils de famille (2), qui allaient passer le plus clair de leur temps dans ces lieux de perdition.

On y vit parfois des *clercs* s'y glisser subrepticement. En 1441, les statuts de l'Église d'Avignon durent interdire aux clercs l'entrée des *étuves du Pont* de cette ville, *comme étant un lieu de délice* (3). Le synode tenu à Avignon en 1441, Alain de Coetivi étant évêque, constate que cet état de choses est alors reconnu par les officiers municipaux qui, en conséquence, ont interdit aux hommes mariés l'entrée des étuves (4).

(1) *Lettres sur le Ponthieu*, p. 124-125, par R. de Belleval.

(2) V. le soubassement du portail occidental de la cathédrale d'Auxerre (quatorzième siècle), où l'on voit, parmi les divertissements de l'Enfant prodigue, les étuves.

(3) Dom Martène, *Anecd.*, IV, 585, cité par Le Coy de la Marche, *la Société au treizième siècle* ; et *Olivier Maillard*, par l'abbé Samouillan, p. 301, n. 1.

(4) Les pouvoirs ecclésiastiques crurent aussi de leur devoir de faire la même prohibition aux personnes soumises à leur juridiction : « Item, considérant que les étuves de la rue du

Des « filles de joye » s'y tenaient à la disposition des visiteurs et les « belles et honnestes dames » y donnaient leurs rendez-vous.

FIG. 27. — LES BAINS, AU XV^e^ SIÈCLE, SONT DES RENDEZ-VOUS GALANTS.

En 1460, une ordonnance du roi, publiée à Péronne, et cinq ans après, une délibération du Conseil

Pont-Troucat de la présente ville d'Avignon sont *prostibuleuses* ; qu'on s'y livre publiquement et ouvertement à la fornication avec des femmes publiques ; que pour ces causes, il a été décidé par les officiers temporaux de ladite cité qu'il était interdit aux hommes mariés d'aller se baigner dans ces étuves ; que de même, il serait mal séant et incompatible avec l'honnêteté qui

de la même ville défendent « aux filles de joye de demeurer ni converser aux estuves (1)».Une autre ordonnance, que Chéreau dans ses *Éphémérides* de l'*Union médicale*, place à la date du 25 janvier 1519, est ainsi conçue :

« Il est faict commandement à toutes les filles publiques de se retirer dans le lieu public à usage d'estuves pour elles édifié ; et ne soient si osées ne hardies coucher, ne tenir résidence hors ledit lieu, si ce n'est de jour pour boire, manger honnestement et sans bruict, scandale ne confusion. Défense aux hosteliers, taverniers, cervoisiers de Péronne, vendant vins et victuailles, de retirer lesdites filles, sur peine de bannissement, si ce n'est par maladie et autre cas pitoyable ».

*
* *

Il n'était pas d'endroit où l'on trouvât, mieux qu'aux étuves, bon souper, bon gîte... et le reste.

doit exister dans la vie de personnes ecclésiastiques qu'elles se rendent en de pareils lieux : par les présentes, il est interdit à toutes les personnes ecclésiastiques et aux clercs mariés de ladite cité et du diocèse, désormais et dorénavant, de jour ni de nuit, d'entrer dans ces bains et de s'y étuver. Et cela sous peine d'excommunication et d'une amende de 20 marcs d'argent la nuit et de 10 marcs le jour, au profit de la caisse épiscopale ». *Des prétendus statuts de la reine Jeanne et de la prostitution à Avignon au moyen âge*, par le docteur Pansier (Extrait du *Janus*).

(1) Le Coy de la Marche, *op. cit.*

Les maisons de bains étaient de véritables maisons de débauche (1).

Les valets et les chambrières servaient à boire et à manger aux baigneurs, ainsi qu'en témoignent de nombreux documents illustrés de l'époque.

Parfois la table était dressée à côté de la baignoire,

FIG. 28. — LA VIE AU BAIN, AU XV[e] SIÈCLE.
(Mire, barbier, musicien y exercent chacun leur métier.)

comme nous en offre un exemple le bon ménestrel dont nous avons parlé, qui conte ses joyeux devis,

(1) Il en était ainsi à Avignon, ainsi que le constate cette curieuse réclame, relevée dans la partie provençale des *Preconisationes* par le docteur PANSIER :

« Item que toutes les personnes, de quelque état ou condition que ce soit, sachent, que Genin de Heaume, alias de la Cervelière, a fait construire derrière sa maison de Heaume des

tout en découpant une volaille, au milieu des trois chanoinesses, nues dans leur cuveau (1).

Le plus souvent, ainsi que le montre la curieuse gravure que nous reproduisons (fig. 28), le baigneur se fait servir sur une planchette posée sur le baquet et sur laquelle on disposait un ou plusieurs vases de fleurs.

Après s'être baigné et avoir soupé aux étuves, puis s'être fait masser et parfumer, on se faisait épiler (2). Des barbiers attachés à l'établissement procédaient à l'épilation.

Cette coutume fut adoptée par toutes les classes de la société. Quand François Ier mit à la mode les cheveux courts et la barbe longue, le poète Marot peignit en vers railleurs le désespoir des barbiers réduits au métier d'épileurs.

« Les femmes et les hommes, au quinzième siècle,

étuves belles et honnêtes pour baigner les dames honorables et honnêtes ; lesquelles étuves sont complètement séparées des étuves de la Cervelière dans lesquelles se baignent les hommes. Ces étuves pour dames ont leur entrée devant la maison de maître Antoine Carbonel, bedeau des écoles, afin que toute dame honnête à qui il plaira d'aller se baigner puisse y venir, car elle y sera bien et honnêtement reçue et à bon marché par des femmes honnêtes ».

(1) Pour l'histoire, dans tous ses détails, v. *les Dits de Watriquet de Couvin*, par A. Scheler; Bruxelles, 1868.

(2) Cf. *le Roman de la Rose*, v. 14276; *le Banquet des Chambrières* ; *les Anciennes Poésies françaises*, t. II, p. 284 ; *les Antiquités de Paris*, de Sauval, t. II, p. 465 ; *la Description de l'Isle des Hermaphrodites*, p. 18.

écrit P. Lacroix, suivant en cela l'usage des Mahométans, se faisaient épiler ou raser les parties secrètes par les barbiers des étuves ».

Il n'y avait que les débauchés et les femmes dissolues qui, au lieu de livrer à une tonte périodique ce qu'elles nommaient le *poil honteux*, le peignaient, le frisaient, et le parfumaient avec mille recherches de sensualité obscène. Une anecdote du *Moyen de parvenir* est là pour attester que, dans les dernières années du seizième siècle, une femme n'allait pas aux étuves, sans se faire raser ou épiler par tout le corps.

Brantôme, dans ses *Dames galantes* (2e discours), signale les procédés différents auxquels les femmes de son temps avaient recours, chacune suivant son caprice ou le goût de son amant, pour le soin le plus secret de sa toilette.

« Les unes, dit-il avec son cynisme plein de naïveté et de malice, y ont le poil nullement frisé, mais si long et pendant, que vous diriez que ce sont les moustaches d'un Sarrazin et pourtant n'en ostent jamais la toison, et se plaisent à la porter telle... Aucunes, au contraire, se plaisent le tenir et le porter raz, comme la barbe d'un prebstre ».

Ces dernières étaient les honnêtes femmes, qui avaient adopté le système le plus radical, afin de s'épargner des soins trop minutieux et trop répugnants pour elles ; les autres devaient être, du

moins ordinairement, des courtisanes ou des *mignonnes*.

La mode de l'épilation survécut longtemps à l'habitude de se rendre aux étuves.

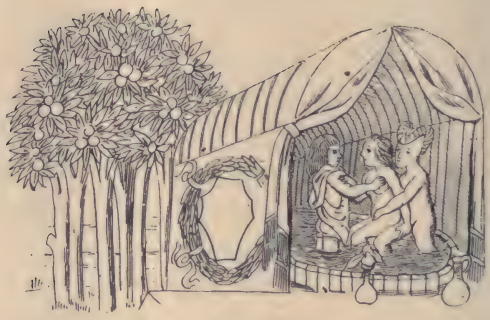

FIG. 29.

(D'après les TABLEAUX DE LA VIE SEIGNEURIALE EN ALLEMAGNE AU XV[e] SIÈCLE.)

FIG. 30. — LA FONTAINE DE JOUVENCE

(Une piscine

près le tableau de Lucas Cranach.

(xvi[e] siècle).

*
* *

A la fois maisons de bains et lieux de plaisir, les étuves furent très fréquentées jusqu'au seizième siècle (1).

Sauf à l'église, — écrit un des meilleurs historiographes de la Renaissance (2), — « il n'y a pas de théâtre où chacun puisse mieux se rencontrer et se prendre plus au sérieux sans mentir.

« Une piscine représente l'idéal de l'égalité : on y entre, on y figure, on en sort ; tout le monde s'y trouve aussi prince que son voisin; c'est un salon libre où des gens qui, hors de là, ne se connaissent pas, tous amis, familiers, ont tous une même pensée : celle d'exprimer leur vie goutte à goutte... »

N'allez pas croire que ces mœurs fussent spéciales

(1) Jusqu'au seizième siècle, chaque ville de France eut des bains.

Plusieurs n'y venaient que pour causer chaudement dans la fin de saison : elles étaient (les étuves), pour ces derniers, ce que sont encore aujourd'hui les poêles en Allemagne, les estaminets en Flandre, les cafés à Paris. On y trouvait des assemblées de danses : en 1435, ces assemblées furent interdites, par les statuts synodaux de l'Église de Strasbourg, aux religieuses alors non cloîtrées. Les statuts synodaux d'Avignon (1441) interdirent, aux ecclésiastiques et même aux clercs mariés, l'entrée des étuves publiques. (*Ephémérides de P.-J. Grosley*, par L.-M. Patris-Debreuil, éditeur, t. II, Paris, 1811, p. 89 et suiv.).

(2) De Maulde La Clavière, *les Femmes de la Renaissance.*

à notre pays. On a vite fait de nous jeter la paille quand on est soi-même aveuglé par la poutre.

Chez les bons Belges, nos voisins, les étuves sont le rendez-vous de la haute société. Il est d'étiquette d'aller se baigner avec ses hôtes et un beau mariage ne saurait se passer d'une visite à l'étuve. Bruxelles possédait plus de douze de ces établissements. Louvain en avait six. A Gand, quelques-unes de ces maisons comptaient jusqu'à trente-sept lits.

A Anvers, où elles sont également fort nombreuses, on permet aux femmes qui habitent le couvent de Notre-Dame d'aller s'y baigner, avec l'assentiment de leur maîtresse.

Les moines y étaient reçus. Van den Lore (1), dans une de ses « bourdes » satiriques, souhaite à un moine, accompagné de sa béguine, de s'amuser et de banqueter dans les bains et les étuves : en pays flamand, les bains ou *stoven* étaient assimilés aux jeux de paume (*caetspelen*), aux tavernes mal famées (*taveernen ende bordeele of andere dierghelzeke loketten*), et autres endroits peu recommandables.

La fréquentation de ces lieux de plaisir n'était pas sans danger : Despars rapporte qu'en 1479, en l'espace de dix mois, quatorze cents personnes furent cruellement blessées ou tuées dans de pa-

(1) B. Van den Lore, cité par L. Maeterlinck, *supra* et *infra cit.*, p. 180.

reils établissements, à Gand ou dans les environs.

Les plus grands personnages et jusqu'aux souverains, se plaisaient à visiter les étuves. Le duc de Brabant, Wenceslas, était un habitué de celles de Bruxelles ; il s'y rendait avec toute sa suite, et au bout d'une année, il payait son arriéré, l'argent de vingt-sept visites, n'oubliant pas la gratification spéciale pour les petites servantes, les *ancillæ* : au lieu de *trinkgeld* ou pourboire, on donnait souvent un *badegeld* ou argent de bain.

Jusque dans les dernières années du quinzième siècle, le bain joue un grand rôle dans la vie allemande. Les *Badstuben* (chambres de bain) sont, pour les populations des villes germaniques, ce que les thermes étaient dans l'empire romain, des lieux de réunion, d'amusements divers (1).

(1) La *Fontaine de Jouvence*, comme on peut s'en convaincre par la gravure, attribuée par Passavant au Maître aux Banderoles (conservée au Musée de Vienne), était alors un sujet fertile en épisodes satiriques et grivois, spécialement fait pour plaire aux artistes flamands. La fontaine symbolique, d'une forme hexagonale, contient une demi-douzaine de personnages régénérés, qui, grâce aux vertus miraculeuses de ses eaux, donnent déjà des signes visibles de virilité juvénile. Des vieillards des deux sexes approchent pleins d'espoir, en s'appuyant sur leur bâton. D'autres, moins ingambes, se font porter. A gauche de la composition, un vieillard émacié est précipité la tête la première dans le bain merveilleux. A droite, nous voyons les patients, revenus à la jeunesse, en user aussitôt, en se livrant à des scènes de séduction amusantes, présentant des détails satiriques d'une si haute grivoiserie

*
* *

Dans certains établissements on invitait les étrangers à se baigner ; politesse qui, à Nuremberg, était désignée sous le nom de *Badlade* ou *Verbaden der Leute* (baigner les gens). Après la noce, comme en Belgique, le marié et la mariée s'y rendaient avec toute leur suite.

Les mots *Badegeld* (argent du bain), pourboire donné aux serviteurs, *Badeheller* (liard du bain), distribué par les magistrats aux pauvres, pour qu'ils pussent se baigner, attestent que l'usage des bains publics était, dès cette époque, très répandu en Allemagne.

Il y avait même des legs, dont le montant, après la mort du légataire, assurait gratuitement aux pauvres la jouissance des chambres de bains, à des heures et dans des conditions déterminées : c'est ce qu'on appelait « se baigner au nom de Dieu » (par charité).

Les fondations de ce genre étaient connues sous le nom de *Seelbaeder* (bain des âmes ; pour l'âme du donateur).

Le mobilier ordinaire de ces chambres de bains comprenait : un poêle à carreaux, des bancs étagés,

qu'il est impossible d'en donner une description plus complète. (Cf. L. MAETERLINCK, *le Genre satirique dans la peinture flamande*; Bruxelles et Gand, 1905, p. 166).

FIG. 31. — UN BAIN DE FEMMES, A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE.

(D'après une estampe d'Alb. Dürer).

des baignoires rondes (ce qui prouve que les bains de siège seuls étaient alors usités) ; une couchette pour le repos après le bain ; des baquets et bassins ; des éponges ; du savon et des peignes ; enfin, des verges de branchages aromatiques, pour activer la transpiration.

On retrouve, dans les gravures d'Albert Dürer que nous reproduisons, toutes les pièces citées. Dürer (1), attentif à saisir toutes les occasions d'étudier le nu, dut se rendre souvent dans ces établissements, qui lui offraient une réunion de modèles des deux sexes.

Ses dessins sont autant de témoignages de ses visites. Nous en connaissons au moins trois, d'une facture différente.

L'un d'eux, qu'a donné le savant conservateur du musée des Beaux-Arts de Gand, M. L. Maeterlinck, dans son si curieux ouvrage (*Le Genre satirique dans la peinture flamande*), nous représente une vieille femme aux seins flétris, qui, pour se défendre de ceux qui la taquinent, prend l'offensive et vide un petit baquet dans la direction d'un personnage situé hors de la composition. Un homme, dont une grosse commère semble se moquer, leur offre des rafraîchissements. Cette dernière composition — dessin original du maître — se trouve à Francfort-sur-le-Mein.

(1) V. *Les Bains de femmes d'Albert Dürer*, par Ch. Ephrussi.

L'autre dessin présente un non moindre intérêt : son interprétation, par un de nos confrères (1), est une page de fine et saine critique.

Dans un bain public, on voit six hommes, dont l'un, d'un embonpoint remarquable, est assis au bord d'un bassin, en train de boire, tandis que les deux autres devisent et qu'un quatrième se tient debout dans une pose méditative. Deux musiciens, l'un jouant du violon, l'autre de la flûte, cherchent à distraire les baigneurs. D'après le critique auquel nous nous référons, la gravure en question représenterait la manière dont on se baignait, en 1520, à Aix-la-Chapelle, ville célèbre pour ses bains sulfureux, déjà au temps de Charlemagne.

Dürer avait quitté Nuremberg, cette année-là même, pour aller visiter les Pays-Bas : c'est au cours de ce voyage qu'il aurait séjourné à Aix-la-Chapelle, durant le mois d'octobre. Il y assista aux fêtes du couronnement de Charles-Quint, qui eurent lieu à cette époque, et c'est à cette occasion qu'il reçut le brevet, avec pension, de peintre impérial : la nomination de Dürer est, en effet, datée de Cologne, du 4 novembre 1520.

Dans son journal de voyage, soigneusement tenu à jour, le grand artiste consigne à maintes reprises

(1) *De quelle manière prenait-on les bains du temps de Charles-Quint à Aix-la-Chapelle*, par le docteur STRATER (Aix-la-Chapelle, 1858).

qu'il a payé « cinq gros pour boissons et bain avec les camarades » : ceci nous donne déjà une indication de ce que coûtait un bain à Aix — car c'est bien d'Aix qu'il s'agit, Dürer ne faisant nulle part mention, dans son journal, de s'être baigné ou d'avoir vu un bain public ailleurs qu'à Aix-la-Chapelle.

Ainsi nous avons, grâce à cette estampe et au journal du peintre, un témoignage de la manière dont on se baignait au temps de Charles-Quint. Nous y voyons que la musique se faisait, jadis, entendre au bain même, et non autour des sources, comme aujourd'hui.

Au lieu de boire les eaux — ce qui ne fut généralement reçu, du moins à Aix-la-Chapelle, qu'au dix-septième siècle — on prenait du vin ou de la bière pendant le bain : il fut longtemps d'usage, d'ailleurs, de boire du vin au bain, ainsi que le révèle l'ouvrage de Noppius (paru en 1632).

Nous avons fait observer — et la gravure de Dürer en est une preuve de plus — qu'on ne se baignait pas à cette époque dans des cabines particulières, comme de nos jours, mais en commun, dans une piscine recouverte d'un toit et séparée de la voie publique seulement par une cloison de bois. Dans la même estampe, nous voyons l'un des baigneurs muni du *strigile* comme au temps des Romains; celui qui se tient debout est adossé à une colonne, ressemblant fort à une pompe en bois, munie d'un

robinet. Cette pompe servait-elle seulement pour remplir le bassin ; y adaptait-on un appareil à douche ? Les douches existant à Aix-la-Chapelle de temps immémorial, cette dernière hypothèse n'a rien que de vraisemblable.

FIG. 32. — LE BAIN DE PIEDS.
(D'après Albert Dürer).

Outre les bains réservés à l'un des sexes, tel que celui dont nous venons de faire la description, les

bains communs étaient fort nombreux : (1) hommes et femmes du peuple s'y baignaient, presque entièrement nus.

*
* *

Dans les classes aisées, les femmes portaient une sorte de tablier; les hommes, un linge de bain (2); des spectateurs venaient assister à ces scènes.

(1) A Plombières, au dire de dom Calmet, « on se baigne indistinctement, hommes, femmes, filles, hommes de guerre, prêtres, religieux et religieuses dans le même bain : on sue dans la même étuve ; on y prend la *douge* (douche) la chair nue; on est assis dans les bains l'un auprès de l'autre, et, dans l'étuve, on est, pour ainsi dire, l'un sur l'autre sans lumière, presque nus, dans un espace de dix à douze pieds. Bien des gens y trouvent beaucoup d'indécence ». Il y avait cependant peu d'abus : « il est vrai, ajoute Calmet, que comme tout cela se fait à la vue de tous les baigneurs, s'il arrivait la moindre légèreté ou la moindre liberté, tout le monde crierait ou huerait, et on chasserait le coupable ». J. D. Haumonté, *Plombières ancien et moderne*, par Jean Parisot; Paris, Champion, 1905, p. 58.

(2) En Suisse, écrit Brantôme (t. IX, 299), « les hommes et femmes sont pesle-mesle aux bains et estuves sans faire aucun acte déshonneste, et en sont quittes en mettant un linge devant: s'il est bien délié, encore peut-on voir chose qui plaist ou déplaist, selon le beau ou laid ». La nudité, d'ailleurs, nous croyons l'avoir déjà dit, n'effarouchait pas nos ancêtres, qui se faisaient de la pudeur une idée toute différente de celle que nous nous en faisons. Voici, à cet égard, quelques textes *du commencement du dix-septième siècle*, particulièrement expressifs à cet égard. Parcourons le récit du voyage du sieur Giustiniani, dont M. Rodocanachi a publié la narration : « Le marquis, dit-il, se prit à contempler le paysage; soudain, la porte à laquelle

FIG. 33. — COMMENT ON PRENAIT LA DOUCHE A PLOMBIÈRES.

Certaines villes n'étaient réputées que pour la distraction qu'offrait pareil spectacle : Bade, par exemple, capitale assez opulente d'un petit comté allemand devenu suisse, au moment où le célèbre Pogge la visita.

A entendre ce dernier, les baigneurs du Bade helvétique étaient des gens pleins de santé, en quête de sensations d'amour et de voluptueuses impressions.

Les amants, les galants, les femmes sensuelles, celles qui, stériles, aspiraient à la fécondité, ou celles qui désiraient seulement montrer leurs riches étoffes d'or et d'argent, tout un monde bruyant, avide de

il était adossé s'ouvrant, il faillit tomber à la renverse et deux superbes filles, d'au moins dix-huit ans, entièrement nues et les cheveux dénoués, en sortirent le plus tranquillement du monde, pour aller, de l'autre côté de la cour, prendre un bain dans le lac ». *Voyages et Aventures du sieur Giustiniani*, p. 55.

Voici, d'autre part, ce que nous relevons, dans le *Voyage de France*, de Sébastien Locatelli, à peu près de la même date. Arrivé à Turin, notre voyageur se rend au Vieux-Parc : « ... Les amants s'y promènent par couples, et les dames y passent le temps avec les cavaliers, parmi les baisers et les galanteries. Ces gens-là cherchent toujours les endroits où personne ne se promène ; si les dames ne veulent pas être connues, elles se cachent sous un petit masque de velours noir avec un léger voile blanc. Au milieu du parc coule la Doire, de petites murailles de marbre la bordent à certaines places. Les dames vêtues de taffetas blanc, noir ou d'autre couleur, vont s'y asseoir sur des sortes de petites banquettes, dans l'eau qui leur vient alors au cou ; elles restent là quelque temps en causant avec leurs cavaliers *et, quand elles sont au bain, tout le monde les peut aller voir librement.* » Voy. cité, p. 4.

plaisir, se pressait, à la saison estivale, dans cette station balnéaire adoptée par la mode.

Pogge s'était rendu à Bade en 1415, de la ville de Constance, où se tenait le Concile chargé de donner un successeur à Jean XXIII, dont le spirituel Florentin était le secrétaire apostolique.

Le secrétaire apostolique ne fut pas le seul des personnages ecclésiastiques à se permettre cette distraction mondaine ; il conte avoir aperçu aux bains de Bade nombre de tonsures monacales, qui ne craignaient pas de s'y montrer, en compagnie des sirènes enchanteresses de l'endroit.

A Bade, il y avait des bains publics et des bains privés. Deux des réservoirs livrés au public servaient de lavoir à la plèbe et aux petites gens.

Dans ces banales piscines s'entassent pêle-mêle hommes et femmes, jeunes garçons et jeunes filles, s'ébattant en toute liberté. Une cloison intérieure sépare, il est vrai, les deux sexes ; mais il n'en est pas moins risible — selon l'expression du Florentin — de voir entrer dans l'eau des vieilles décrépites, en même temps que des jeunes filles, les unes et les autres entièrement nues et montrant à tout le monde leurs hanches, leurs reins et le reste (1).

Les bains des maisons particulières — car chaque

(1) *Les Bains de Bade au quinzième siècle*, par Pogge, Florentin : scène de mœurs traduite en français pour la première fois par Antony Méray ; Paris, Académie des Bibliophiles, 1868.

maison possède à l'intérieur des bains particuliers, à l'usage desquels ont seules droit les personnes qui viennent y loger, — ces bains privés sont plus propres et plus décents que les bains publics.

Est-ce une plaisante ironie de notre conteur ? On serait assez disposé à le croire, en lisant la suite de son récit.

« Les deux sexes, poursuit le narrateur, y sont également séparés par une cloison, mais cette séparation est criblée de petites fenêtres, qui permettent, aux baigneurs et baigneuses, de prendre ensemble des rafraîchissements, de se causer et de se caresser la main selon leur habitude favorite.

« Au-dessus du réservoir général sont établis des promenoirs, qui permettent aux hommes d'aller regarder les dames et de plaisanter avec elles. Chacun est libre de passer dans le bain des autres et d'y venir examiner, causer, brocarder pour se récréer l'esprit. On peut à sa fantaisie se placer de manière à voir l'entrée à l'eau et la sortie des baigneuses qui se montrent à peu près nues ; ces dames n'observent aucune précaution préliminaire ; elles ne redoutent aucun danger et ne soupçonnent pas la moindre indécence dans cette naïve façon de prendre les eaux.

« Il y a même plusieurs de ces bains particuliers où le passage qui mène à l'eau est commun aux deux sexes, de sorte qu'il arrive très fréquemment qu'une

femme dévêtue se heurte à un homme dans le même état de costume et réciproquement. Le costume des hommes consiste en un simple caleçon ; celui des femmes est un léger vêtement de lin ouvert sur le côté, sorte de peignoir transparent qui ne voile nullement, d'ailleurs, ni le cou, ni la poitrine, ni les bras.

« Elles font souvent dans l'eau des repas en piquenique, servis sur des tables flottantes, auxquels les hommes sont invités. »

Bien qu'on l'en prie très vivement, Pogge refuse l'invitation, non par « excès de pudeur et de sauvagerie », mais parce qu'ignorant la langue du pays, il eût semblé ridicule, en restant « muet comme un poisson et sot comme si on lui eût coupé la langue ».

Deux de ses amis, plus hardis, se mettent à l'eau à côté de ces aimables baigneuses, à qui ils prodiguent joyeusement les caresses, « buvant et mangeant avec elles, sans aucune préoccupation. Ils essayèrent de prendre part à la conversation par interprètes ; l'essentiel était qu'ils fissent du bruit avec leurs lèvres ».

Tout cela peut nous paraître bizarre, cette promiscuité nous choque, mais il ne faut pas oublier que le moyen âge avait moins de délicatesse et que la pudeur n'était pas aussi chatouilleuse qu'elle l'est de nos jours.

« Une telle simplicité de manières, la bonne foi avec laquelle les maris laissent caresser leurs femmes

aux étrangers » remplissent néanmoins d'étonnement notre voyageur. « Rien ne les émeut, écrit-il à son correspondant; rien ne les trouble ; ils prennent tout cela du bon et du meilleur côté. Une entreprise d'amour, si téméraire qu'elle soit, devient aisée avec une pareille facilité d'humeur. Ces bons Allemands auraient fait d'excellents citoyens de la République de Platon, où tout devait être en commun. Bien que fort ignorants de la théorie, ils eussent été — n'en doutons pas — très experts dans la pratique. »

Passe pour les femmes en puissance d'un époux complaisant ; mais, à Bade, on voit de « jeunes vierges, prêtes à marier et dans toute la maturité de la jeunesse, montrer leurs formes splendides sous le costume complaisant des déesses. Quand elles dansent ainsi avec leurs légères draperies de lin, voltigeant en arrière ou flottant sur l'eau, on les prendrait toutes pour la blanche Vénus en personne.

« La coutume de ces belles filles est de réclamer gaiement une récompense aux spectateurs qui prennent tant de plaisir à contempler leurs jeux; aussi ne manque-t-on pas de leur jeter, surtout aux mieux faites, quelques petites pièces d'argent, qu'elles reçoivent dans leur court vêtement soulevé. Elles luttent alors entre elles et, dans leurs ébats, elles laissent quelquefois s'égarer le regard sur leurs charmes les plus secrets. On leur jette aussi des couronnes

de fleurs, dont elles ornent triomphalement leurs jolies têtes en nageant. »

Pogge passe son temps à courir d'un bain à l'autre et se plaît surtout à « jeter aux jeunes filles des écus et des couronnes, selon la mode du pays ».

Nous avons là un aperçu fidèle et piquant des mœurs du quinzième siècle. On pourrait, à première vue, douter de la véracité du conteur, mais d'autres témoignages corroborent celui de Pogge.

Il y eut, mais plus tard, dans les bains de certaines stations thermales, des lois très sévères, pour maintenir l'ordre, au double point de vue de la salubrité et de l'honnêteté. Ainsi Montaigne, qui visita, en 1580 et 1581, les plus fameux bains de la France et de l'Italie, y cherchant la guérison de sa gravelle, rapporte tout au long les instructions que le bailli des Vosges faisait publier tous les ans, au nom du duc de Lorraine, pour la police des eaux de Plombières.

Dans ces instructions et *statuts*, rédigés en allemand et en français, affichés devant le grand établissement des bains, il y avait trois articles, concernant les mœurs, que voici :

« Prohibition est faite à toutes filles prostituées et impudiques, d'entrer auxdits beings ny d'en approcher de cinq cents pas, à peine du fouet ; et sur les hostes qui les auront reçues ou recelées, d'emprisonnement de leurs personnes et d'amande arbitraire.

« Soubs mesme peine est défendu à tous user, envers les dames, damoiselles et autres fames et filles, estant auxdits beings, d'aucuns propos lascifs ou impudiques, faire aucuns attouchements deshonnestes, entrer ni sortir desdits beings irréverremment contre l'honnesteté publique.

« Et parce que, par le bénéfice desdits beings, Dieu et nature nous procurent plusieurs guerisons et soulagemens, et qu'il est requis une honneste mundicité et pureté pour obvier à plusieurs contagions et infections qui s'y pourroient engendrer, est ordonné expressement au maistre desdits beings prendre soingneuse garde et visiter les corps de ceux qui y entreront, tant de jour que de nuit, les faisant contenir en modestie et silence pendant la nuit, sans bruit, scandale ni dérision. Que si aucun personnage ne lui est à ce faire obéissant, il en face prompte délation au magistrat, pour en faire punition exemplairement. »

Le moraliste n'ajoute aucune réflexion personnelle à la citation de ces statuts de bains, d'où l'on doit inférer qu'il ne les désapprouvait pas.

Si Montaigne a pu vanter l'excellente tenue des bains de Plombières et de Bade et les recommander aux dames qui veulent « se baigner avec respect et délicatesse », un contemporain de Montaigne se montre beaucoup moins élogieux. Le docteur Panta-

leoni, médecin des eaux de Bade, sans aller jusqu'à reproduire le tableau, peut-être un peu poussé à l'outrance par l'imagination du conteur florentin, avoue toutefois que la morale du pays n'était pas très sévère : pour remédier à la prétendue influence soporifique des bains chauds, on chantait des chansons, le plus souvent licencieuses. Les déjeuners ou autres repas pris dans le bain étaient de véritables orgies, précédées d'ailleurs du *Benedicite* et suivies des « Grâces ».

Un des amusements de ces collations était d'élire et de couronner un roi du festin. Un gentilhomme, qui avait une lettre de recommandation pour une comtesse française, fut reçu par elle dans son bain, où elle se tenait assise, le buste nu, hors une chaîne d'or au cou et une paire de bracelets. Deux garçons et une fille d'environ treize ans étaient également tout à fait nus.

Un voyageur, qui visita Bade une vingtaine d'années après Montaigne, nous fait de cette station une description qui diffère peu de celle de Pogge.

Hommes et femmes, dans un déshabillé des plus sommaires, se réunissaient au même bain, pour jouer, boire et manger ensemble, sous les yeux des spectateurs qui, du haut des promenoirs, contemplaient leurs ébats. Et, en manière de conclusion, le voyageur proclame les bains de Bade « un second pa-

radis, le séjour des Grâces, l'asile de l'Amour, le théâtre du Plaisir (1) ».

*
* *

Cette coutume de prendre le bain en commun est à peu près générale à cette époque; elle s'observe aussi bien dans les habitations privées qu'aux étuves.

Sans trop s'inquiéter de la décence, les membres de la famille se baignaient dans le même baquet de bouleau ou de sapin. Quand l'eau tiède était versée dans la cuve du foyer hospitalier, l'hôte n'hésitait pas à y entrer en présence de ses nombreux amis (2).

Prendre le bain avec son prince était un honneur vivement ressenti par celui qui en était gratifié. Les fabliaux ne manquent pas de blâmer, à cette occasion, l'abus que firent certains monarques de ce privilège, qui, trop souvent, ressembla au droit de jambage ou de culage. Le *Lai d'Equitan*, composé par la spirituelle Marie de France, nous parle d'un roi qui, après avoir séduit la femme de son sénéchal, s'accorde avec la coupable, pour faire entrer par surprise son fidèle serviteur dans un bain d'eau bouillante, pendant que, de son côté, le roi entrerait dans un bain d'eau tiède.

(1) *Voyages et Voyageurs de la Renaissance*, par Ed. Bonnaffé, p. 138.

(2) *La Vie au temps des Cours d'amour*, par Ant. Méray, p. 277.

La dame fet les bains tremper
Et les deux cuves aporter;
Devant le lit, tout à devise,
A chacune des cuves mise,
L'aue (l'eau) bouillant fet aporter,
Où li senescal deust entrer.

En attendant l'arrivée de son mari, et pour passer le temps,

La dame vient parler au rei (*roi*),
Et il la mist de juste sei (*soi*) ;
Sur le lit al seigneur couchèrent,
Et déduisirent et devisèrent...

Le sénéchal s'empresse de se rendre au bain que lui offre son maître. Une servante veillait à la porte, pour empêcher qu'il entrât sans prévenir, ce qui arrivait souvent dans un temps où l'étiquette n'existait guère que dans les cérémonies publiques. Cette précaution put à peine retarder d'un instant la grande hâte de l'époux trompé. Le roi surpris, pour éviter l'esclandre, sauta prestement du lit dans le bain ; par malchance, il se trompa de cuve et, cette fois au moins, le vice reçut son châtiment (1).

*
* *

Quand les époux ou les amants prenaient ensemble le bain, la fête n'était pas complète sans accompa-

(1) *La Vie au temps des Trouvères*, par Ant. Méray, p. 37-39.

gnement de musique et de rafraîchissements. A côté de la baignoire se tenaient des ménétriers sonnant de leurs instruments, comme on peut le voir dans une des gravures qui ornent les premières éditions lyonnaises du *Compost des bergiers*. (fig. 34).

Dans cette image naïve, que nous reproduisons d'après l'original, les deux époux ou les deux amants ont, devant le cuvier de bois où ils délassent leurs membres nus, une table toute servie, qui leur permet de prendre le repas sans sortir de l'eau, pendant que trois jongleurs jouent, en leur honneur, de la cornemuse, de la *guiterne* et du rebec.

Un grand nombre de vignettes de manuscrits, des quatorzième et quinzième siècles, nous montrent des personnages prenant des bains dans des sortes de cuviers (1) de bois installés dans une chambre.

Chez les particuliers, ces cuviers servaient de baignoires, que l'on plaçait dans une chambre lorsqu'on voulait se baigner : on appelait cela *tirer le bain*. « ... Il fit tantost tirer les bains, chauffer les estuves ; » cette expression se trouve dans un passage des *Cent nouvelles nouvelles* : « un jour entre les autres, Madame eut voulenté de soi baigner, et *fist tirer le baing* et chauffer les estuves en son hostel. »

(1) Nous ne ferons que rappeler, à ce propos, le *Conte du Cuvier*, qui date du treizième siècle. (Voy. l'extrait qui en est donné dans le *Recueil de fabliaux des douzième et treizième siècles*, t. III, p. 135).

Pour compléter une bonne réception et honorer grandement ses hôtes, on ne pouvait leur offrir rien de mieux, après le repas, que le bain pris en société.

Le 10 septembre 1467, l'épouse de Louis XI est invitée à dîner chez le président du Parlement. Elle

FIG. 34. — LES PLAISIRS DU BAIN AU XIV[e] SIÈCLE.
(D'après un almanach du temps.)

s'y rend, accompagnée de sa sœur, Bonne de Savoie, et de plusieurs dames de la cour.

Elles furent très bien « reçues et festoyées », dit une chronique du temps(1); mais ce qu'on admira le

(1) *La Chronique scandaleuse du roi Louis XI.* (Collection Michaud et Poujoulat, 1re série, t. IV, vers 1490. (Attribué à Jean de

plus, ce fut l'attention délicate qu'avait eue l'amphytrion, de faire préparer pour ses hôtesses de marque « quatre moult beaux baings et richement aornez », pensant que la reine s'y plongerait. Par malheur ou diplomatie, elle se sentit « un peu mal disposée et aussi le temps estoit dangereux ».

L'une des baignoires préparées fut occupée par Mme de Bourbon et Mlle Bonne de Savoie, tandis que Mme de Montglat et Perrette de Châlons, bourgeoise de Paris, se mettaient dans l'autre, où, ajoute le choniqueur, « elles firent bonne chière ».

Cette mode d'offrir le bain à ses convives était tellement dans les mœurs de la bonne société, que le panetier du roi, ayant à recevoir Louis XI, lui fit préparer un bain « honnêtement et richement attintelé ». Mais, comme il était enrhumé ce jour-là, le roi s'abstint de se mettre dans l'eau.

Etait-ce un prétexte imaginé pour les besoins de la cause ? Quoi qu'il en soit, Louis XI croyait à la vertu médicatrice des bains, dans des circonstances déterminées. Des pièces d'archives témoignent que ce roi usait fréquemment de bains de vapeur et de bains chauds (1). Quand on sait que la médecine du

Roye, serviteur de la maison de Bourbon). Ces Chroniques, monument authentique du règne de Louis XI, sont dites *scandaleuses*, parce qu'elles enregistrent les intrigues domestiques, les amourettes, l'histoire des maris trompés, des femmes infidèles, en un mot, les scandales de la société de l'époque.

(1) On conserve, au musée de Clermont-Ferrand, une pièce

moyen-âge recommandait ces sortes de bains, surtout les premiers, contre les convulsions et que l'on

FIG. 35. — LES BAINS SOUS LOUIS XI.

(D'après un coffret du Musée de Clermont-Ferrand).

n'ignore pas, d'autre part, que Louis XI était at-

qu'on peut considérer comme le chef-d'œuvre de la tabletterie française au quinzième siècle. « Ce petit meuble, d'un si grand intérêt au point de vue de l'art et de l'histoire du costume, fut donné, comme cadeau d'étrennes, à Savaron, par le roi Louis XI.

teint de « mal caduc » (1), il est aisé d'en tirer une induction, à peu près certaine, sur l'opinion que pouvait avoir ce prince de l'utilité des bains pour sa santé.

Le gaufrage est sur fond d'or, avec rehauts de bleu et de vermillon. » Les scènes représentées sur chacune des faces sont : 1° *l'Adoration des Mages* ; 2° un *Tournoi de grotesques* ; 3° *la Promenade, la Danse* ; 4° *la Musique et le Jeu* ; 5° *la Chasse* ; 6° *le Bain*. Dans cette dernière scène, une « meschine » ou servante semble faire des remontrances à un fou, qui s'est introduit dans l'étuve où sont deux dames, l'une se baignant, l'autre sortant de la baignoire. *La Mosaïque*, 1888, p. 17, d'après un article de M. C. Sauvageot, paru dans *l'Art pour tous*.

(1) Cf. *Pathologie mentale des rois de France*, par Aug. Brachet (Paris, Hachette, 1903; *Introduction*, p. cm, note 1), et nos *Indiscrétions de l'Histoire*, t. VI, ch. I.

FIG. 36.

*
* *

Nos ancêtres connaissaient, du reste, aussi bien que nous, l'effet salutaire des bains dans certaines maladies (1), comme dans certains états physiologiques tels que la grossesse (2) : on trouve signalés les *bains de gésine* dès le quinzième siècle (3).

Un pèlerin, qui partait pour la Terre Sainte en 1512, et traversait le Dauphiné, à la Tour-du-Pin, nous conte, avec un émoi réjouissant, le spectacle dont le hasard le rendit témoin. Ayant pénétré dans la cuisine, pour s'informer si l'heure du repas approchait, quelle ne fut pas sa surprise de voir l'hôtesse de céans « toute nue, sans nul affuloir (linge) jusques au ventre », qui se baignait « dedans une cuve baignoire encourtinée ». Elle avait devant elle une table, « où elle sortissoit les plats pour ses hostes ».

Le voyageur ébahi — on le serait à moins — demande une explication. On lui apprend que c'est l'usage, quand une femme est en « gésine », qu'elle se baigne tous les jours *nue*, et que les voisins

(1) Cf. Mac-Auliffe, *la Thérapeutique physique d'autrefois* (Paris, 1904), pp. 122, 153-161, 168, 175-176, 180-181, 197-204.

(2) V. l'ouvrage du docteur J. Engelmann, traduit par P. Rodet, *Pratique des Accouchements chez les peuples primitifs* (Paris, 1886), pp. 9-10, 243-244, 267-270.

(3) Gay, *Glossaire*, art. *Bains de gésine*, et Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. VIII, p. 93.

viennent lui tenir compagnie et manger auprès d'elle.

Outre les « bains de gésine », on prenait des bains aux herbes aromatiques et médicinales (1) : en 1533, la prieure de l'abbaye de Jouarre se fait préparer un bain de camomille et de semences carminatives (2).

Les plus raffinés se faisaient répandre sur le corps des essences et des parfums (3), comme au temps de la Rome païenne. On ne pouvait s'offrir cette fantaisie coûteuse que lorsqu'on avait une « baignerie » particulière, c'est-à-dire une salle ou un appartement de bain chez soi, comme en avaient les rois, dans leur palais, les seigneurs dans leurs châteaux, les riches bourgeois dans leurs hôtels (4).

*
* *

La plupart des maisons de quelque importance

(1) Fabliau de la *Bourgeoise d'Orléans* ; roman du *Chevalier du Cygne*, v. 4223, etc.

(2) Gay, *Glossaire*, p. 106.

(3) L'eau de roses de Damas était le parfum favori d'Isabeau de Bavière. Elle faisait aussi une grande consommation d'*oiselets de Chypre* : c'étaient de petits flacons remplis de parfums d'Orient, dont Chypre avait l'entrepôt. Ces flacons offraient primitivement la forme vague de petits oiseaux. (*Isabeau de Bavière*, par Vallet de Viriville.)

(4) Thierry d'Hirçon en avait dans ses hôtels d'Arras et de Paris. Mahaut (comtesse d'Artois) en possédait également à Paris, à Hesdin et à Arras. (V. *Mahaut*, par J. M. Richard ; Paris, Champion, éditeur, p. 367.)

possédaient cette *chambre à bains* ou *baignerie*, disposée dans le sous-sol et lambrissée de bois. Elle contenait des cuves-baignoires en bois, des baquets pour les enfants et des bains recouverts de plomb et percés de trous.

Les personnes tant soit peu aisées avaient des baignoires à domicile : le sire de Gouberville profite de son séjour à Rouen, pour y acquérir une « étuve de chambre » (1).

Des tentures de toile blanche garnissaient la chambre à bains, coupée par des rideaux mobiles, isolant à volonté chaque baignoire, qui devenait ainsi une sorte de cabine. A côté se trouvaient les étuves, pour les sudations à la vapeur et les onctions.

Chez Françoise de Verdun, femme de Geoffroy de Morru, payeur des gages de MM. de la Cour du Parlement de Rouen (1560), la chambre à bains comprenait : « une baignoire de bois de genevre et quatre petits piliers servant autour de ladite baignoire ; ung châssis, une petite table servant à accouchée ; ung petit ciel de toile de lin à franges de fil d'Espinay à cinq custodes (rideaux), aussi de toile de lin, le tout servant à mettre sur ung bain ».

Mais l'installation la plus complète et la plus cu-

(1) V. le *Journal manuscrit d'un sire de Gouberville*, édit. Tollemer.

rieuse, dont l'inventaire nous soit connu (1), est celle de Philippe de Clèves, en 1527.

La baignerie comprenait trois pièces : la chambre à bains, l'étuve et la chambre de chauffage.

La chambre à bains renfermait « quatre grandes cuves baignoires » adossées au mur; elles étaient séparées l'une de l'autre et fermées, sur les côtés et en avant, par des courtines de toile blanche, de manière à former quatre tentes ou cabines entièrement closes. Ces courtines étaient « pourpointées aux devises de mondit feu seigneur ».

Les quatre cuves ainsi disposées étaient surmontées d'un « grand ciel de toille blanche fait à la faction (manufacture ?) de Millau, garny de plusieurs pommettes dorées et de cinq grands escuchons par dedans le dosseret, et de trois gourdines (courtines) avec franges y pendant ».

A côté se trouvait un lit, également garni de toile blanche, aux armes de la famille, avec un « drescheoir (dressoir), une chayère à trois pietz et huit petits bancs perchiez et plombez servans dedans lesdites quatre cuves ». Ces bancs étaient percés à jour et garnis de plomb, pour faciliter l'écoulement de l'eau à la sortie du bain.

En face de la porte d'entrée, il y avait « un grand tableau de peinture, encastré dans le mur et tenant

(1) V. *le Meuble en France au seizième siècle*, par Ed. Bonnaffé, p. 265 et suiv.

ferme à la gallerie, de l'histoire de Vénus (Diane) et Acthéon et de plusieurs femmes nues (1) ».

D'autres tableaux du même genre garnissaient la pièce : « une grande paincture d'une femme nue faicte sur toille ; ung petit tableau de paincture d'ung homme et une femme nus, faict sur toille ; un grand tableau de paincture sur bois d'une femme nue et ung vieillard tenant une verge à la main, estudiant et professant (2) ».

La chambre des étuves était entourée de bancs et tendue comme la précédente de « toille blanche ».

(1) Un tableau représentant *un Bain de femmes*, peint par Jean van Eyck, faisait partie de la galerie du cardinal Ottaviano degli Ottaviani, bien connu pour son luxe. « On y voyait, dit Facius, de belles femmes sortant du bain et à peine voilées ; dans un coin, se trouvait une vieille duègne, transpirant abondamment et prouvant ainsi que c'était un bain très chaud ». Le cardinal possédait plusieurs autres tableaux de « nu », et l'on sait que Frédéric d'Urbin, le premier et le seul duc de ce nom, fit orner une salle de bains de peintures analogues, qu'il avait pu acquérir. Les productions de ce genre étaient très recherchées en Italie, où ces tableaux étaient, paraît-il, partout demandés. (*Le Genre satirique dans la peinture flamande*, par L. Maeterlinck, p. 178, 2e édit., revue et augmentée.)

(2) Vers 1540, on fit des « ouvrages de peinture », à la Chambre rouge des étuves, située sous la grande galerie du château de Fontainebleau. Ne serait-ce pas dans cette chambre que se livraient aux ébats du bain les dames de la Cour, sans se douter qu'un miroir à réflexion, caché dans les rocailles, les trahissait et que le roi, dissimulé dans la grotte du *Jardin des Pins*, les observait tout à loisir ? On s'imagine fort bien, du reste, François Ier faisant le *voyeur*, dans cet observatoire improvisé pour la satisfaction de sa paillardise. (Cf. *Les Amours de François Ier*, par M. de Lescure ; Paris, 1865, p. 78.)

Sur le sol, « un grand blanchet (drap de laine blanche) servant par terre », pour garantir les pieds.

La pièce renfermait encore « quatre autres petis blanchetz, quatre pièches de toille servant sur les bancs desdites étuves, trois oreillers de duvets couverts de fustaine blanche et deux petits bacz de plomb ».

La chambre de chauffage des étuves, où couchait l'homme chargé de ce service, ne contenait qu'un « chalit de bois, un lit traversin et une couverture rouge, un grand coffre de bois et deux puisettes d'arain (airain) à gecter l'eaue ».

*
* *

Aux époques antérieures, les étuves étaient d'une organisation plus rudimentaire (1) ; voire même les étuves qu'avaient établies, à la pointe de l'Ile aux Treilles, derrière le Palais de Justice, les rois de France, pour leur usage et celui des seigneurs de la cour.

Elles continuèrent d'exister jusqu'au seizième siècle. Henri II donna cet Hôtel des étuves aux ouvriers de la Monnaie, lorsque l'on commença d'en fabriquer au moulin de Bussi, que François II acheta,

(1) Telles, par exemple, celles qui existaient, dès le quatorzième siècle, au château de Mehun-sur-Yèvre, commencé pour le duc Jean de Berry, et où mourut Charles VIII (Enlart, *Manuel d'Archéologie*, t. II, p. 541).

en 1560, pour l'employer à la fabrication de la monnaie (1).

Sauval (2) rapporte qu'à l'hôtel Saint-Pol et à l'hôtel du Petit-Musc, le roi Charles V avait fait disposer, pour la reine, des chambres de bains, qui étaient pavées de pierres de liais, « fermées de portes en fer treillissé et entourées de lambris de bois d'Irlande ; les cuves étaient de même bois, ornées tout autour de bossettes dorées et liées de cerceaux attachés avec des clous de cuivre doré ».

Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, fit venir, en 1416, ses étuves de l'hôtel Saint-Pol à Saint-Germain-en-Laye, d'où on les transporta, le 4 août suivant, à Vincennes (3).

La même reine avait fait installer des étuves plus élégantes pour ses hôtes, dans sa petite maison de la rue Barbette. Quant à elle, elle se contentait de cuves de bois d'Irlande ou de chêne à poupines (petites poupes) sculptées. L'intérieur était garni de *draps baignoirs*, ou fonds de bain. Au-dessus s'élevait un ciel ou pavillon nommé *épervier* (fig. 37). Cet épervier étendait ses ailes ou rideaux tout autour de la reine prenant son bain (4).

Le roi René avait fait construire, en 1455, dans

(1) Delamare, *Traité de la police*, t. I (1705), p. 82.
(2) *Histoire et Antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 250.
(3) *Chronique de Charles VII*, par Jehan Chartier, éd. Jannet, t. III (1858), p. 277.
(4) *Isabeau de Bavière*, par Vallet de Viriville, p. 34.

son château de Baugé, des étuves voûtées, ainsi qu'à son château d'Angers (1).

Anne de Bretagne prenait ses bains dans de grandes cuves à couvercles, en forme de baquets.

Ces baignoires étaient chauffées par deux trépieds en fer, surmontés de poêlons du même métal, remplis de feu, qu'on plaçait en dessous. Deux petits tonneaux s'ouvrant par le bout, garnis de serrures fermant à clé, servaient à mettre l'eau dans ces baignoires (2).

Dès 1384, la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Flandre, épouse de Philippe le Hardi, avait fait construire une étuve dans la basse-cour de son palais de Dijon.

En 1444, le duc de Bourgogne fit venir, de Dijon à Bruges, Guillaume Anceau, étuvier, pour faire « une grande cuve quarrée à baigner, assise en pavement, de 16 pieds de long et 8 pieds de large », qu'on paya 168 livres 16 sols (3).

Deux ans après, le palais des ducs de Bourgogne, à Bruges, comportait une baignerie, des étuves, un « retraict auprès icelles » et tout un système de chauffage. A l'étage supérieur, au-dessus des baignoires et étuves, étaient deux belles

(1) *Comptes et mémoriaux du Roi René*, p. 88 et *Inventaire du château d'Angers* (1471).

(2) *Vie de la reine Anne de Bretagne*, par Le Roux de Lincy.

(3) Quantin, *les Ducs de Bourgogne*, p. 66.

chambres à coucher, pourvues chacune de leur cheminée (1).

Un siècle environ plus tard (1528), un riche parti-

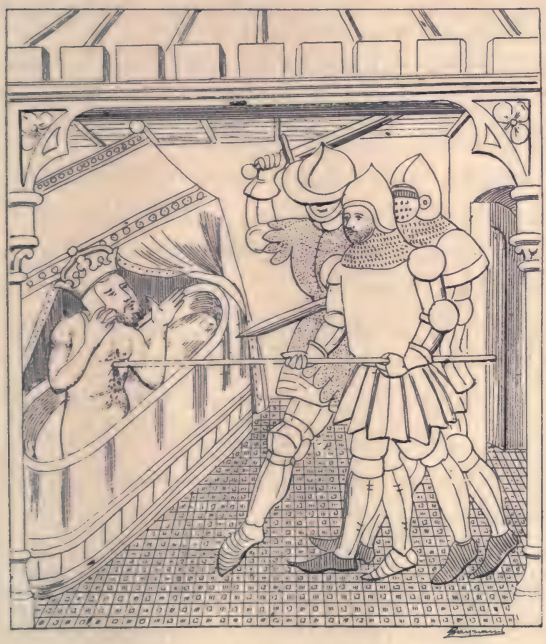

FIG. 37. — BAIGNOIRE A PAVILLON OU « ÉPERVIER ».

(L'empereur Constantin, occis dans sa baignoire par ses serviteurs.)

culier de Gand possédait dans sa maison plusieurs « chambres de baynneries », quatre grandes cuves baignoires, des toiles pour les tapisser intérieure-

(1) GAY, *Glossaire*, art. *Baignoire*, à la date de 1446.

ment, des courtines ou rideaux, pour tendre au devant, etc.

Ce qu'on entendait jadis par *baignoire*, c'était, outre la cuve à baigner, le linge de bains et encore le pavillon avec baldaquin, dossier et rideaux qui enveloppaient la baignoire.

Le linge de bains avait été désigné sous le nom de *baignoire*, dès le quatorzième siècle (1).

Les cuves étaient le plus souvent en bois et faites de douves cerclées. Les cuves en métal (cuivre) nous vinrent un peu plus tard, vers le seizième siècle, d'Allemagne. Elles étaient rares, surtout celles de métal précieux. Charles le Téméraire avait une baignoire d'argent, qu'il emportait avec lui à la guerre et qu'on trouva dans son camp après le désastre de Granson.

Outre la cuve en argent de Charles le Téméraire, nous devons signaler, d'après Froissart, la cuvelette à baigner dont se servait, étant enfant, Louis de Male, comte de Flandre ; cette cuvelette était d'or et d'argent ; elle disparut dans le sac qui sui-

(1) Havard (*Dict. de l'ameublement*, t. I, art. Baignoire) a rapporté des textes remontant à 1328 (Inventaire de Clémence de Hongrie) et à 1359 (Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre), où la « baignoire » désigne le linge dont on s'enveloppait au sortir du bain, ce que nous nommons aujourd'hui le peignoir. Cependant, le même auteur cite un texte non équivoque, où la « baignoire » n'est autre que la couverture de la cuve à baigner.

vit le triomphe des Gantois à Beverholdt, en 1382. On retrouve une baignoire d'argent avec son couvercle dans l'inventaire du château de Pau, daté de 1561.

Qu'on fît les baignoires en laiton, en bronze ou en argent, leur prix ne les mettait pas à la portée des bourses modestes.

On se servait plus communément de cuves en bois; mais si le bois avait l'avantage de garder la chaleur, il avait l'inconvénient de produire des échardes; on y remédiait par le *fond de bain* ou « draps baignoirs (1) ».

François Ier ne se servait pas d'autres baignoires que de cuves en bois ; de même Louis XIII, au dire du médecin Héroard, et aussi Anne d'Autriche, s'il faut en croire Mme de Motteville (2).

Héroard, médecin et précepteur de Louis XIII, communiqua de bonne heure à son élève le goût des bains, en lui donnant de petits bateaux, pour jouer pendant qu'il était dans l'eau, ou en éparpillant sur celle-ci des pétales de roses. Louis XIII garda tou-

(1) En 1350, on en signale, en drap écarlate, chez une belle dame du temps. Charles V fait acheter, en 1369, 66 aunes de « toile bourgeoise », pour son service personnel ; pour le Dauphin, on se sert de toile fine de Reims et on en prend de la plus grossière, « pour faire une paire d'autres draps à couler l'eaue des bains dudit seigneur ». On employait aussi de la toile de lin. (Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, p. 603.)

(2) *Mémoires*, t. I, p. 270.

jours un bon souvenir de ces ablutions, qui lui étaient très agréables ; aussi fit-il construire au Louvre un cabinet des bains, où régnaient partout l'azur et l'or. Celui qu'il fit agencer à Versailles fut encore plus décoré (1).

*
* *

Afin de se préserver des courants d'air ou des regards indiscrets, on surmontait parfois la baignoire d'un dais (2), ou d'une armature portant une courtine qui pouvait être brodée ou armoriée (3).

Quand Charles V se baignait, il s'abritait sous un pavillon de ce genre ; on s'en servait aussi pour les lits et pour nombre d'autres usages.

Quand une grande dame était sur le point d'accoucher, on se hâtait d'en faire confectionner, non seulement pour abriter « le lit de gésine », mais encore le bassin dans lequel le nouveau-né était lavé, le berceau qui devait le recevoir et les fonts où le baptême était administré. Le « pavillon » eut cette dernière destination à la naissance de celui qui devait devenir Charles-Quint. Catherine de Médicis

(1) HAVARD, t. IV, p. 843-844.

(2) Dans l'inventaire des tapisseries de la duchesse de Bourgogne, vers 1400, nous trouvons une « baignoire de toile, assavoir *ciel* et dossier ».

(3) En 1558, Philippe II avait une « grande baignoire » avec de la toile aux armes de Bourgogne, bordée de bordure d'or et le dessus et dessous rouges. (GAY, *Glossaire*, p. 103.)

avait quatre pavillons, chacun d'une étoffe différente, au-dessus de ses quatre « chaises d'affaires ».

Faute de *pavillon*, on se contentait d'une sorte de tonnelle, composée de bois et d'étoffe, soutenue sur des cercles de bois et analogue aux soufflets de nos voitures découvertes, ou à l'abri de nos fauteuils de jardin ou de plage (1).

On disposait un petit siège bas dans la cuve et on mettait une planchette en travers, afin de pouvoir lire ou y placer un vase de fleurs, comme nous l'a montré la figure d'Aldegrever (p. 195).

Pour réchauffer le bain, pendant que la personne s'y trouvait, on faisait arriver l'eau chaude à l'aide d'un entonnoir, adapté à un tuyau en bois, qui pénétrait jusqu'au fond de la cuve.

Ce qu'on appelait un « équipage de bain » était constitué par un « tour de baignoire » ou fond de bain, en basin blanc tout garni de dentelles et un tabouret également couvert de basin, qu'on plaçait dans la baignoire. Nous savons, par Dangeau, que Mme de Maintenon donna un « équipage » de cette nature à Mme de Chevreuse, garni, au lieu de basin, de point de France et d'une richesse inouïe (2).

(1) Gust. Pauli, *Hans Sebald Beham*; Strasbourg, 1901, in-f°, t. I, pl. XXVI, fig. 276; cité par Enlart.

(2) Havard, *Dict. de l'Ameublement*, art. *Baignoire*.

*
* *

En décrivant le mobilier d'une salle de bains, nous nous sommes laissé entraîner au delà de l'époque qui marque le terme des soins de propreté.

L'usage des bains publics a cessé, en effet, dès le commencement du seizième siècle, à la veille de la Renaissance. Néanmoins, nous avons vu que l'on ne cessait pas de se livrer aux pratiques hydrothérapiques dans un certain monde, mais avec moins d'assiduité qu'au moyen-âge, si injustement décrié sous ce rapport.

Le bain était une des nécessités de la vie de nos ancêtres, qui faisaient généralement usage de tissus de laine, de fourrures et de toisons sur la peau. L'habitude du linge aidant, cette saine coutume de nos pères perdit de sa vogue, dans les petites localités surtout.

A partir des derniers Valois, le bain chaud ne fut guère employé qu'en manière de médication curative (1). Il faut que la princesse Uranie ait la fièvre pour que Trissotin lui conseille de plonger son beau corps dans l'eau (2).

(1) A. Méray, *la Vie au temps des cours d'amour*.

(2) Quoi ! sans respecter votre rang,
Elle se prend à votre sang,
Et nuit et jour vous fait outrage !

La Grande Mademoiselle, avant de prendre un bain, se purge et se fait saigner (1). Mme de Bagneux ne prend de bain que par ordonnance expresse de son médecin (2). Anne d'Autriche ne se baigne régulièrement (3) que lorsqu'elle ressent les premières atteintes de son cancer au sein (4).

Le bain était toute une affaire sous Louis XIII. Marillac écrivait à Richelieu : « M. le marquis d'Effiat est allé se baigner à Chaillot, *d'où j'espère qu'il reviendra demain* (5). »

On prenait donc des bains de rivière (6) ; nous avons

> Si vous la conduisez aux bains,
> Sans la marchander davantage,
> Noyez-la de vos propres mains.

(1) *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. II, p. 311.

(2) Pamphlet de 1660 (*Junonie*).

(3) Le peintre Simon Vouet avait égayé de peintures, « tout à fait charmantes », selon l'expression d'un historiographe, la *salle de bains* où se rafraîchissaient « les chairs un peu lourdes, redondantes, non pas déplaisantes toutefois, qui furent morceau de roi, du reste morceau dédaigné et devinrent régal de ministre — régal mieux apprécié ». *La Vie au Palais-Royal*, par Augé de Lassus ; Paris, Daragon, 1904, p. 28.

(4) *Mémoires de Mme de Motteville*, t. I, p. 270.

(5) D'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, t. IV.

(6) Du quinzième au dix-huitième siècle, par les jours de soleil, les rives du fleuve, depuis la Râpée jusqu'au Louvre, fourmillaient de nageurs qui, avec la tranquille impudeur des âges antiques, se séchaient au soleil en troupes et couraient sur les trains de bois. Il advenait même, aux flâneurs des berges, quelques bonnes fortunes, et l'on en peut citer comme preuve ce joli trait de mœurs conté par Pierre de Lancre, dans un ouvrage qui s'intitule : *Tableau de l'inconstance et de l'instabilité de toutes choses, où il est montré qu'en Dieu seul gist la vraie*

là-dessus un témoignage formel, celui de Héroard (1), le médecin du jeune roi Louis XIII.

La première fois, on mène l'enfant royal « baigner en la rivière, au-dessous de Conflans, à l'île gauloise ; il s'y met sans crainte, en gagne une discrétion à M. de Bellegarde, grand écuyer, qui gagea le contraire contre lui. Le Roi lui versoit de l'eau sur la tête à pleins chapeaux, M. de Paistry lui montroit à nager, le conduisoit, le tenoit sous le menton. Il lui prend envie de plonger, il but ; il y est une demi-heure. Ressuyé, ramené en son carrosse ; à huit heures soupé ». Il fait l'honneur à son médecin de lui raconter son voyage « et comme il s'étoit baigné, *dit qu'il n'avoit point voulu pisser en l'eau, de peur qu'il ne le but mêlé dans l'eau, mais que le Roi son père y avoit pissé.* »

Le tableau est passablement réaliste et quelle drôle d'éducation pour un fils de roi !

constance à laquelle l'homme sage doit viser, et où on lit ce qui suit :

« Le roi Charles IX s'allant un jour promener aux Tuileries, voyant une femme, quoique belle en perfection, toute nue, passer la rivière à la nage depuis le Louvre jusqu'au faubourg Saint-Germain, il s'arresta pour la voir. Mais pendant qu'il était attaché par les yeux, comme le reste de sa cour, elle, avec un plongeon, se déroba de sa vue, et étant revenue sur l'eau et puis ressortie en terre aussi vite qu'un éclair, elle commença à tordre ses cheveux... puis elle se retira, emportant quant à soi les yeux et les cœurs de tout le monde... » Cf. *le Temps*, 26 août 1908.

(1) *Journal d'Héroard*, éd. Soulié et de Barthélemy, t. I, p. 400.

Un autre jour, on le mène baigner à Saint-Germain (1), vers la pointe de l'île de la Garenne; il n'y reste qu'un quart d'heure, parce qu'il a gagné un rhume à sa première baignade. Héroard nous montre encore Henri IV se baignant au Pecq avec le Dauphin, sans le moindre voile et sans le moindre souci de l'entourage (2).

Jusqu'au dix-huitième siècle, du reste, les bains de rivière étaient loin d'être réglementés, et l'on ne connaissait pas la rigueur des ordonnances qui les visent aujourd'hui. Les traités de police du temps n'en font seulement pas mention; et cependant les moralistes, même indulgents, comme La Bruyère et Bourdaloue, étaient d'avis que les amateurs de bains froids en prenaient vraiment trop à leur aise (3).

Quant aux bains chauds, nous avons vu que, dès la Renaissance, ils se font rares; sous Louis XIII, à peine en est-il question.

*
* *

« Le bain hors l'usage de la médecine ou une pressante nécessité, disait Théophraste Renaudot, dans une conférence publique de son Bureau d'Adresse, est non seulement superflu, mais très dommageable

(1) *Journal d'Héroard*, t. II, p. 214.

(2) Sully prenait également des bains, mais chez lui. (Cf. *la Cité*, janvier 1909, p. 415).

(3) V. *Archives historiques*, 1889-1890, p. 403.

aux hommes. » A l'appui de cet anathème contre les bains de vapeur et d'eau chaude, il ajoutait : « Le bain doit estre pris après la digestion, et nous ne sçavons pas quand elle est faite, le corps estant purgé, ce qui n'arrive guère comme il faut; autrement, il émeut les fluxions à ceux qui sont replets et sujets à catarrhes, emplit la tête de vapeurs, est ennemy des nerfs et ligaments qu'il relasche, en sorte qu'on n'a jamais senty la goutte qu'après s'estre baigné; tue le fruict dans le ventre des mères, mesme lorsqu'il est trop chaud; est contraire à ceux qui ont des dartres ou eresypeles, aux personnes grasses et repletes et généralement à tous ceux qui ne l'ont pas accoustumé (1). »

Les médecins, qui avaient à cœur de voir tomber les bains publics, dans lesquels leurs rivaux, les barbiers-chirurgiens, régnaient en maîtres, contribuèrent à répandre les plus méchants bruits.

On accusa les étuves d'avoir multiplié les accidents syphilitiques; on prétendit que des femmes de bien, des filles nubiles, étaient devenues mères à leur insu, après avoir absorbé les émanations prolifiques qu'un libertin avait laissées dans l'eau ou dans la vapeur, souillée par son passage. Cette croyance

(1) *Recueil général des questions traitées aux conférences du bureau d'Adresse ès années* 1633, 34, 35, *jusqu'à présent, sur toutes sortes de matières, par les plus beaux esprits de ce temps.* (Paris, 1655, 6 vol. in-8 ; cf. t. II, p. 529 et suiv.)

absurde avait été accréditée par plusieurs docteurs de la Faculté, qui achevèrent ainsi de faire abandonner l'usage des étuves et des bains publics.

Pierre Bailly, dans ses *Questions naturelles et curieuses* (1), s'éleva contre ce singulier préjugé, qui était l'œuvre intéressée de ses confrères :

« Qu'une femme ou fille, dit-il (p. 44), puisse concevoir dans le bain, du sperme d'un homme, y diffus, cela me semble impossible (n'en desplaise à la fille qui, pour s'excuser et couvrir sa honte, allégua autrefois cecy luy estre arrivé). Les bonnes gens du temps passé en ont creu quelque chose et mesme en ont escrit comme d'une chose qui se pouvoit faire. Pour moy, je maintiens que cela ne se peut, encore que le bain fust chaud. La raison est que les esprits qui accompagnent la semence seroient aussitost dissipez en une quantité d'eau, et, à cette occasion, je douterois mesme qu'une femme, en l'exercice du coïct, y peust concevoir. » Le brave homme pousse la démonstration un peu loin, mais on lui pardonne en faveur de l'intention, qui était louable.

Quoi qu'il en soit, on était persuadé, à l'époque, que les étuves et les bains étaient d'une complète inutilité, sauf dans des cas bien déterminés. Un médecin, qui fut architecte, avant Claude Perrault, (l'auteur de la colonnade du Louvre), Louis Savot,

(1) Paris, J. Petit-Pas, 1628, in-8.

médecin du Roy et auteur de l'*Architecture française*, parue en 1624, s'explique en ces termes :

« Les estuves et les bains, écrit-il, ne sont pas nécessaires en France, comme aux provinces où l'on y est accoustumé, et encore moins aujourd'huy, en quelque pays que ce soit, qu'anciennement. D'autant que les choses non accoustumées doivent toujours estre suspectes à nostre santé, et que nous nous en pouvons plus commodément passer que les anciens, à cause de l'usage du linge que nous avons, qui nous sert aujourd'hui à tenir le corps net, plus commodément que ne le pouvoient pas faire les estuves et bains aux anciens, qui estoient privez de l'usage et commodité du linge. Toutefois, si pour quelque autre considération, un seigneur désire en avoir un dans sa maison, il les faut situer, etc. »

Faut-il, comme le dit Savot, attribuer la suppression brusque d'habitudes séculaires à la raison qu'il en donne ? N'y a-t-il qu'une cause à ce revirement ou les motifs en sont-ils multiples ? C'est ce que nous allons tenter d'éclaircir par la suite.

FIG. 38.

RENAISSANCE

CHAPITRE V

Dans une *Instruction pour les jeunes dames*, qui date de 1490, on recommande à celles-ci de se tenir propres, et non pas seulement « en ce qui paraît à découvert ».

« Je veux, écrit Marie de Romieu, qu'une belle damoyselle se lave très souvent d'eau où on aurait bouilli de bonnes senteurs, car il n'y a rien de si certain que ce qui fait fleurir la beauté d'une jeune dame est la propreté de se tenir nettement. »

Montaigne recommandait la même hygiène et déplorait que les bains fussent tant délaissés à son époque.

« J'estime en général, écrit-il, le baigner salubre et croy que nous encourons nos légères incommodités en notre santé, pour avoir perdu cette coutume qui estoit généralement observée au temps passé, quasi en toutes les nations et est encore en plusieurs de se laver le corps tous les jours ; et je ne peux pas imaginer que nous ne vallions beaucoup moins de tenir

ainsi nos membres encroutez et nos corps estoupez de crasse. »

Il n'y avait guère que les femmes de mauvaise vie pour se soucier de ces soins délicats qui font la parure de la beauté féminine. Ce sont certainement les prostituées qui, en s'emparant, pour ainsi dire, des bains publics, où elles allaient laver leurs souillures journalières, ont éloigné successivement de ces bains les mères de famille et les *preudes femmes*, auxquelles répugnait le voisinage de ces *meschines* de la prostitution.

Un proverbe populaire, rapporté et commenté par Béroalde de Verville, prouve que les femmes honnêtes de son temps se vantaient de ne pas pratiquer d'ablutions secrètes. Les courtisanes seules se lavaient autre chose que la figure et les mains. L'envie et le besoin de plaire firent que dames et damoyselles songèrent à se parfumer, pour chasser les mauvaises odeurs naturelles qui éloignaient d'elles leurs adorateurs. D'aucunes, au dire du seigneur de Dursac, portaient, en quelque endroit secret, des éponges imprégnées de senteurs diverses,

> Entre leurs cuisses et dessoubs les aisselles,
> Pour ne sentir l'espaule de mouton.

Le même Dursac rapporte que ces « muguettes », comme on les nommait, portaient des caleçons ou *tirebrayes*, quand elles dansaient des « danses lom-

bardes ou paillardes; » et ces caleçons, inventés « pour garder de tumber le boyau », étaient ordinairement remplis de souillures et sentaient plus fort qu'un « retrait ». Quel meilleur préservatif, pour la vertu, que de pareils repoussoirs !

A dater de l'époque qu'on peut fixer à la fin du quinzième siècle, les étuves, abandonnées par les femmes qui se respectaient et qui voulaient être respectées, furent exclusivement envahies par une tourbe de *commères* mal famées et ne tardèrent pas à servir d'asile à toutes sortes de débauches (1).

C'est évidemment la raison principale pour laquelle les étuves furent désertées. Les bains, devenus des lieux de débauche, furent, pour ce motif, délaissés par bien des personnes. Il n'est donc pas exact de dire que, l'usage du linge étant devenu plus commun, les habitations plus aérées, plus propres, les maladies cutanées, telles que la lèpre, ayant fini par disparaître, on n'aura plus eu autant besoin de recourir aux bains.

D'autres ont écrit que l'usage des bains tomba en désuétude, soit à cause de l'augmentation énorme du prix des bois de chauffage, soit par la crainte de certaines maladies contagieuses, soit encore parce qu'ils étaient devenus des endroits de discussions

(1) P. Dufour, *Mémoires curieux sur l'histoire des Mœurs et de la Prostitution en France*; Bruxelles, 1855.

politiques, qui parurent dangereux aux gouvernements contemporains.

En réalité, proscrites par le clergé, catholique (1) et huguenot, comme lieux de débauche, interdites par les médecins comme dangereuses en temps de peste (2), battues en brèche par la concurrence italienne, qui substituait aux lavages à grande eau les pâtes, les

(1) En Espagne, aussitôt après l'expulsion des Maures, le clergé catholique fit fermer les maisons de bains comme contraires à l'esprit du christianisme, et les Espagnols, regardant les ablutions comme une pratique dangereuse pour la foi, et qui les aurait fait suspecter d'islamisme, en vinrent à croire qu'ils compromettaient leur salut s'ils se nettoyaient. Lorsque la fille de Catherine de Médicis, Elisabeth, vint en Espagne, pour épouser Philippe II, elle apportait, outre un superbe trousseau, « ung bassin pour se laver les mains et une esguière... un petit bassin doré pour laver la bouche, ung vase doré pour jeter la lessive sur la tête, une cuvette à laver les jambes... ung bassin pour son bourrelet et un pour sa chaise percée... » C'étaient là des nouveautés pour les Espagnols. Aussi, quand le roi, ayant dû quitter sa femme pour une semaine, les matrones françaises voulurent « préparer et disposer la reine pour le retour de son mari », en lui faisant prendre un bain, ce fut un *tolle* général : on fit intervenir les médecins pour interdire à la reine de se baigner, *puisqu'elle n'était pas malade*. Heureusement, Elisabeth eut une indigestion de porc, et le bain lui fut dès lors prescrit. Seules, les Mauresques prenaient soin de leur corps, en Espagne, jusqu'au jour où Philippe II défendit aux Maures l'usage des bains chauds, sous peine de six ans de galères. (Cf. *l'Hérédité des stigmates de dégénérescence et les familles souveraines*, par le docteur V. Galippe; Paris, Masson, 1905, p. 210-211.)

(2) « Il y a vingt-cinq ans, rien n'était plus en vogue dans le Brabant que les bains publics ; aujourd'hui on n'y va plus : la nouvelle peste nous a appris à nous en passer. » Erasme, *les Hôtelleries*.

onctions et les poudres parfumées (1), les étuves publiques disparurent progressivement.

Ceux qui contribuèrent le plus à ce résultat furent, sans contredit, les prédicateurs, qui tonnèrent en chaire contre le dérèglement des mœurs : la morale y gagna peut-être, la propreté y perdit à coup sûr. Il faut entendre Olivier Maillard, s'adressant aux femmes qui se rendent aux étuves :

« Quand vous êtes aux étuves, clame le libre prêcheur, vous ne craignez pas d'étaler vos nudités devant autrui et de faire vos saletés, *vestras facere dissolutiones.* »

Dans son sermon XXVIII, il place les étuves sur la même ligne que les mauvais lieux :

« Vous, messieurs les bourgeois, ne donnez-vous pas à vos fils la liberté et de l'argent pour aller au lupanar, aux étuves et aux tavernes ? » Et plus loin :

« O vous, buveurs et femmes qui vous montrez aux

(1) « Aussi longtemps qu'a duré la mode des fards, les habitudes de propreté n'ont pas pu s'établir et se répandre, car il y a une sorte d'incompatibilité entre le soin de se peindre, c'est-à-dire de se salir avec art, et le goût tout contraire qui consiste à maintenir le corps en état de parfaite netteté. Il a fallu s'élever à un niveau supérieur de civilisation pour reconnaître que le plus beau lustre était de rester sincère, de ne pas altérer la couleur naturelle de la peau, et de s'appliquer seulement à éliminer d'elle toute trace de souillure. » *Revue de Paris*, 15 décembre 1895.

étuves, je vous donne rendez-vous aux étuves de soufre. » (1)

Menot n'était pas plus tolérant pour ces établissements, où les sexes pouvaient si facilement se réunir ou au moins se rencontrer. Ce grand indiscret de la chaire sacrée nous les décrit en un langage encore moins voilé que celui de ses confrères :

« Dieu sait, s'écrie-t-il, lorsque vous êtes découvertes dans les bains, depuis les mamelles jusqu'à la plante des pieds, quels sont vos regards impudiques, vos attouchements criminels, vos paroles indécentes, et, ce qui est pis encore, vous ne rougissez pas d'y conduire vos propres filles, qui sont toujours avec vous. »

C'est le même prédicateur, qui, dans son quatrième sermon, après le troisième dimanche de carême, faisant plaider les circonstances atténuantes du vice par quelque pénitente, lui donne la réplique en ces termes :

« *Frater*, dit la timorée, je n'ai pas l'habitude de fréquenter *in lupanaribus publicis* et *en ces estuffes indissolutes*, où se rassemblent les ecclésiastiques, les religieux et les séculiers, *ubi ecclesiastici, religiosi* et *seculares conveniunt*.

« Certes, je vous affirme que je fais autant de cas des femmes qui vont aux étuves que de celles qui

(1) *La Vie au temps des Libres Prêcheurs*, par Antony Méray.

vont au lupanar. Également, un ecclésiastique devrait rougir, *ecclesiasticus erubescere deberet*, qu'on le vist là prendre le chemin ; mais dans cette ville de Tours, on fait bourgeoises des m...lles.

« Pour le salut de vos âmes et la préservation de vos filles, je voudrais qu'on réformât ces étuves et qu'on empêchât les hommes de s'y mêler avec les femmes. Car, vous le savez bien, *cognoscitis evidenter*, que sur trente bonnes femmes qui y entrent, à peine en sort-il une qui reste pure (1) ».

Il est difficile d'énoncer plus clairement pourquoi les prêcheurs se coalisèrent contre ce genre de bains si précieux pour la conservation de la santé du corps, mais si dangereux pour les bonnes mœurs et la candeur spirituelle. Les moines préféraient les dartres et toutes les métamorphoses de la lèpre, aux maladies et aux affections contagieuses de l'âme, à la promiscuité coupable que la nudité des étuves encourageait.

Les calvinistes renchérirent sur ces indignations et plus d'un médecin, le croirait-on, fit chorus avec eux. A la fin d'un long traité d'hygiène, Gazius ne craint pas d'écrire :

(1) Les étuves étaient aussi mal famées en Italie qu'en France. Dans le Frioul, on défendait aux courtisanes de vivre dans le voisinage et même d'y paraître. Les femmes honnêtes et les veuves se plaignirent, à maintes reprises, des scènes scandaleuses dont la proximité des étuves les rendaient témoins. (Cf. Rodocanachi, *la Femme italienne à l'époque de la Renaissance*, p. 307, n.)

« Il me reste à parler des bains, ce que je ferai brièvement, *car l'usage n'en existe pas* chez nous et d'ailleurs, c'est un plaisir qui ne va pas sans danger ; peut-être vaudrait-il mieux ne pas en parler de peur de paraître y pousser. Moi, qui n'ai jamais pris un bain (*sic*), je ne m'en porte pas plus mal, grâce à Dieu. »

Gazius reconnaît toutefois que l'eau froide est en usage « dans des pays très distingués » ; au besoin, il ne voit aucun inconvénient à ce qu'on prenne une douche, suivie de frictions ou de massage.

Beaucoup d'historiens en ont conclu que calvinistes, aussi bien que catholiques, avaient horreur de l'eau ; ce n'est pas absolument exact : ils recommandaient les bains à domicile. Ainsi, un *canon* du concile de Bâle invitait les particuliers à installer des salles de bains dans leurs maisons (1). Mais huguenots et papistes s'étaient mis d'accord pour flétrir les scandales qui avaient pour théâtre les étuves, et ils rencontrèrent dans l'autorité civile un auxiliaire tout disposé à prendre les mesures que commandait la morale publique. On fit fermer un peu partout les maisons de baigneurs ; on traqua sans merci les filles qui y avaient trouvé asile.

(1) *Les Femmes de la Renaissance*, par DE MAULDE DE LA CLAVIÈRE, p. 349.

*
* *

Une industrie allait souffrir de cette persécution, celle du barbier. Il lui restera, il est vrai, du jour où l'accès des étuves lui sera interdit, la ressource d'ouvrir une boutique.

Cette boutique tirait l'œil du passant : elle était fermée par des châssis à grands carreaux, décorée de bassins de cuivre blanc (les jaunes étaient réservés aux chirurgiens), avec cette inscription : *Céans on fait le poil proprement et on tient bains et estuves.*

Ainsi les *estuveurs* et *estuviers* coupaient les cheveux, faisaient le poil, rasaient et ajustaient la barbe, opérations qui tendaient à établir une sorte de confusion entre leur profession et celle des barbiers. Néanmoins, jusqu'à la fin du seizième siècle, les deux professions restèrent distinctes.

L'édit du 1er décembre 1581, par lequel Henri III étendit à tout le royaume les corporations que saint Louis n'avait constituées qu'à Paris, porte que les *estuviers d'étuves* appartiennent à la quatrième classe, tandis que les barbiers se trouvent dans la deuxième classe des arts et métiers.

D'après le rôle des maîtrises, de 1582, les « estuveurs » restent toujours soumis à la juridiction du barbier. Même dans la première moitié du dix-septième siècle, les maîtres de bains dépendaient

de la communauté des barbiers; mais ils avaient la faculté de se faire recevoir barbier-chirurgien, en répondant aux conditions de moralité, de stage et d'examen exigés de cette profession; ils avaient, en outre, droit à un certain nombre d'établissements de bains, fixés à 25, par statut de 1371, maintenus encore par arrêt du 27 juin 1627, et quelques années plus tard, portés à 30.

Les opérations de chirurgie, les enseignes portant des bassins ou autres marques de barberie, leur étaient interdits; la surveillance et la nomination des places vacantes appartenaient aux jurés-barbiers-chirurgiens.

La réunion des deux professions ne s'opéra que plus tard, sur les instances du premier barbier, valet de chambre du roi, qui, en sa qualité de chef de communauté, était intéressé à augmenter le nombre de ses justiciables; ajoutez à cela que les baigneurs étuvistes, propriétaires d'établissements importants, étaient, mieux que les simples barbiers, en état d'acquitter les charges et redevances qu'on allait leur imposer.

On devine que cette réunion ne se fit pas sans résistance de la part des baïgneurs-étuvistes. Quelques-uns protestèrent : ils furent l'objet de mesures de rigueur. Aux récalcitrants on interdit de tenir boutique, d'avoir des apprentis et de faire aucun acte de chirurgie (1634).

FIG. 39. — LA SCARIFICATION DU MEMBRE INFÉRIEUR.

(D'après une estampe ancienne.)

Tandis que le chirurgien s'élevait dans la hiérarchie de l'art de guérir, un arrêt du Parlement avait assimilé, en 1669, les chirurgiens aux médecins, pour l'admission aux fonctions municipales.

Le barbier joignit à son titre de barbier celui de perruquier-baigneur-étuviste : à lui seul était réservé le privilège de confectionner et vendre toute espèce d'ouvrages en cheveux, des poudres, des opiats, des savonnettes, des parfums, des pâtes et des essences (1), de nettoyer les dents ; et, ajoute une ordonnance municipale de l'époque (2), de faire tout ce qui concernait l'ornement, la propreté, la netteté et la santé du corps humain.

*
* *

Jadis le barbier exerçait son ministère aux étuves : il ventousait, scarifiait, saignait au besoin.

C'était, à vrai dire, le maître ou le valet des étuves qui faisait l'office de barbier ; c'est lui qui scarifiait la peau avec sa lancette (fig. 39), ou y appliquait des ventouses, pour en tirer le sang « qui est entre chair et cuir ».

(1) « Quelques femmes subtiles préféraient à l'eau les moyens secs (poudres, pâtes, râclures d'épiderme), ce qui permet encore de dire qu'elles ne se lavaient pas les mains. » *Les Femmes de la Renaissance*, p. 349.

(2) Archives municipales de Dijon ; statuts des barbiers-perruquiers-étuvistes (J. GARNIER, *op. cit.*)

En ce temps on se rend aux étuves, non pas tant pour entretenir la propreté corporelle, que pour se débarrasser de légers malaises : maux de dents, maux d'yeux, etc.

Le baigneur, avant de se confier au scarificateur, va quitter ses habits dans la garde-robe, prend un caleçon, met un bonnet sur la tête et vient s'asseoir sur un banc de bois (1), le dos tourné à l'opérateur.

Parfois, l'enfant prend son bain dans un cuveau, tandis que ses parents se font ventouser (fig. 40).

Un médecin alsacien note encore cette habitude au commencement du dix-huitième siècle. Dans les *Badstuben*, « où régnait, dit-il, une chaleur excessive », on versait sur les pieds du patient une grande quantité d'eau chaude, puis on appliquait sur la peau un certain nombre de petites ventouses de cuivre, qu'on scarifiait « par les moucheteures d'une flamme (2) ».

Les barbiers-étuvistes faisaient montre d'une dexté-

(1) En 1527, le « damoiseau » Jean de Matzenheim, de Strasbourg, louait son étuve pour six ans, au baigneur Nicolas, de Laufenbourg, à charge par lui d'établir de ses propres deniers, deux *bancs à ventouser* et un troisième à l'usage des clients affectés de maladies contagieuses. La mort du propriétaire (survenue en 1530) dut rompre le bail, car, deux ans après, en 1532, un titre relatif à l'immeuble le désigne déjà comme ancienne étuve (*olim œstuarium.*) Cf. *Strasbourg historique et pittoresque* (1894), par DE SEYBOTH.

(2) *La Vie à Strasbourg au commencement du dix-septième siècle*, par CH. NERLINGER, 1899.

rité remarquable dans l'application des ventouses. « Ceux qui servent dans ces lieux, écrit Dionis (1), sont tellement habitués à mettre des cornets, qu'ils le

FIG. 40. — L'APPLICATION DES VENTOUSES AUX ÉTUVES.
(D'après une gravure de Jost Ammam).

font avec une promptitude surprenante. Ils font les mouchetures avec une flammette qu'ils tiennent d'une main, et des chiquenaudes qu'ils donnent dessus de

(1) Dionis, *Cours d'opérations de chirurgie*, cité par Le Maguet, *le Monde médical parisien sous le grand Roi*; Paris, 1899, p. 268.

l'autre main ; ils donnent telles figures qu'ils veulent à ces mouchetures arrangées à côté l'une de l'autre : les unes représentent un lac d'amour, d'autres, un cœur et d'autres, les chiffres de leurs maîtresses, selon la volonté de celui qui les fait faire. »

Généralement, on appliquait au moins dix ventouses en une séance : quatre sur le dos, deux sur les reins, deux au-dessus des coudes, deux sur les cuisses au-dessus des genoux. Quelques-uns s'en faisaient placer « sur la veine du fessier, pour péter plus clair (*sic*) ».

L'application des ventouses était assez douloureuse ; on avait observé, de bonne heure, que les ladres, en raison de l'anesthésie de leur tégument cutané, les supportaient mieux que les autres.

L'opération coûtait deux sols, qu'on donnait au maître d'étuves, plus deux liards pour le gardien des vêtements, qui vous tendait le linge à essuyer les pieds, et vous séchait la tête, « en la frottant d'un frottoir blanc, arrosé d'eau d'anis ».

On ne devait pas oublier de « promettre et donner le vin » aux valets : c'était le pourboire de l'époque.

Les pauvres diables qui n'avaient pas de quoi payer le ventouseur, ou la pierre ponce pour frotter la peau, devaient subir le garçon de bain, qui les grattait « avec ses ongles, longues et tranchantes, bordées de veloux noir et pleines de la villainie de quelque rogneux ou demi-ladre ».

FIG. 41. — LA VENTOUSEUSE.

D'après Cornelis DUSART [1693].

Ceux qui avaient la bourse mieux garnie se faisaient enlever les poils malencontreux à l'aide des dépilatoires ; ils avaient à leur service un « valet de chambre » dressé à cet effet (1).

Diverses formules de pâtes dépilatoires étaient en usage. La plus estimée se composait de trois quarts d'amandes amères, d'un quart de pignons, d'une demi-livre de miel de Narbonne et de huit jaunes d'œufs frais et durcis. Le mélange, pilé, broyé et brassé, formait une pâte douce, onctueuse et se conservant bien. La pâte, étendue d'eau, était répandue sur toutes les parties du corps, qu'on nettoyait ensuite avec du savon de Naples, battu dans l'eau et réduit en grosse mousse.

Ces frictions et immersions terminées, on mettait les sandales, pour se rendre à la baignoire et prendre le bain. A la sortie du bain, on reprenait ses sandales, on rentrait dans l'étuve, où l'on vous essuyait avec des linges chauds, et où l'on vous arrosait d'eau de sen-

(1) L'auteur des *Loix de la Galanterie* (1694), ce que nous appellerions aujourd'hui le manuel du parfait bon ton, conseille d'avoir « un valet de chambre instruit à ce métier » ; ou encore, « un barbier qui n'ait autre fonction et non pas de ceux qui *pensent* (*sic*) les playes et les ulcères, et qui sentent toujours le puz ou l'onguent. Outre l'incommodité que vous en recevez, il y a danger mesme que, venant de penser quelque mauvais mal, ils ne vous le communiquent ; tellement que vous ne les appellerez que quand vous serez malades et en ce qui est de vous accommoder le poil, vous aurez recours à leurs compétiteurs qui sont barbiers barbans, quelques défenses et arrets qu'il y ait eu au contraire... »

teur. Le baigneur se mettait ensuite dans un lit bassiné avec soin (1).

*
* *

Dans son *Livre Commode des adresses* (2), qui est comme le Bottin de l'époque, le sieur de Blégny nous fait connaître « les barbiers-baigneurs qui tiennent des bains, des étuves et des dépilatoires pour la propreté du corps humain ».

Vous importe-t-il de savoir leurs noms ? Ce sont MM. du Pont et Mercier, rue de Richelieu ; Jordanis, rue d'Orléans ; du Bois, rue Saint-André ; de la Cour, rue des Marmouzets, etc.

Quant aux dames, elles sont « baignées chez M. du Bois par Mlle son épouse : » ne pas oublier que, dans les métiers et la bourgeoisie, les femmes mariées ne se faisaient appeler que mademoiselle.

A Paris comme en province, des étuves de l'ancien usage, à la fin du dix-septième siècle, existaient encore, notamment rue de Marivaux et rue du Cimetière-Saint-Nicolas-des-Champs, où les gens de médiocre condition allaient chercher quelques secours pour les rhumatismes. « Ces douleurs, celles de la sciatique, celles qui sont causées par le mercure qui

(1) *Mémoires de la Société des Sciences et Belles-Lettres d'Orléans*, 1852.

(2) Édition Fournier, t. I, p. 182 et suiv.

a été donné en panacée, en sublimez et en précipitez, celles de la goutte des pieds et des mains, les paralisies universelles et particulières, les tumeurs froides et beaucoup d'autres maladies sont infailliblement guéries par l'usage des baignoires et étuves vaporeuses de nouvelle invention, qui se tiennent au jardin médicinal de Pincourt, entre la Porte Saint-Louis et la Porte Saint-Antoine. »

Le médecin-apothicaire qui nous donne ces renseignements n'oublie jamais d'emboucher la trompette de la réclame en faveur de sa maison de santé de Pincourt. A l'entendre, on ne trouve que chez lui la baignoire idéale, « une sorte de machine en laquelle on est baigné sans être dans l'eau et en laquelle on sue aussi abondamment que l'on veut, sans être à sec, ce qui fait que son usage ne cause ni la constipation du ventre et la faiblesse de poitrine comme les bains ordinaires; ni les évanouissements, la chaleur intérieure et la difficulté de respirer, qui sont les suites ordinaires des étuves échauffées par le feu de bois ou d'esprit de vin ».

On va chercher parfois bien loin ce qui est à sa portée. Qui se rend aux stations thermales trouverait, à Paris même, un établissement alliant l'utile au confortable : à la maison de Pincourt, les malades sont « couchés sur un lit suspendu, où ils reçoivent une vapeur nouvelle, anodine et fortifiante, d'un effet

infiniment plus prompt et plus assuré que la boue de Barbotan et que les bains de Bourbon et de Barèges, pendant qu'ils ont la tête hors la machine, commodément placée sur un oreiller, et qu'ils respirent un air rafraîchissant, parlent, chantent et boivent à leur gré ».

Et qu'on n'oppose pas le prix : il est à la portée des bourses les plus modestes. Il n'en coûte qu'un écu neuf, toute dépense comprise : logement, nourriture, service, feu, lumière, drogues, etc.; mais ceux à qui elles conviennent soir et matin payent un écu et demi.

Le malin bonimenteur a tout prévu : « Pour les personnes délicates, la chaleur de ces étuves peut être donnée à tel degré que l'on veut, en sorte qu'on ne lui donne quelquefois que la force des fomentations. Comme le médecin peut régler le choix des herbes dont on fait les décoctions vaporeuses, selon la juste indication de chaque maladie, il peut, en les composant diversement, produire autant de différents effets qu'il y a de distinctions à faire dans les maladies qui viennent d'être déduites et dans les tempéraments des personnes qui en sont atteintes ; outre qu'en plusieurs occasions, il donne certains véhicules intérieurs, qui ont les plus justes propriétés, dans les cas même les plus extraordinaires.

« Au surplus, qui voudra sçavoir la disposition, les agréments et les commodités du Jardin médicinal,

aura recours à l'article... » Ce qui peut se traduire, en fin d'analyse, par : « Prenez mon ours ! »

Ce que Blégny ne dit pas, mais que nous savons d'autre part, c'est que les perruquiers-baigneurs-étuvistes, sous prétexte de barbe à faire, de bain de vapeur à administrer ou de coup de lancette à donner, ménageaient, dans leur établissement, des rendez-vous galants à ceux ou celles qui sollicitaient, moyennant finances, ce genre d'hospitalité passagère.

Les baigneurs non seulement tenaient des bains, mais des chambres garnies, ce qui les astreignait aux mêmes déclarations que les patrons d'auberges (1).

Aller coucher chez le baigneur (cette expression reparaît sans cesse dans les *Historiettes* de Tallemant et chez d'autres écrivains de son temps), équi-

(1) Cf. *Correspondance administrative de Louis XIV*, par Depping, t. II, p. 737. Par un arrêté qui se trouve également reproduit dans la *Correspondance administrative*, on avait fait défense à tout religieux de loger à l'auberge ; en vertu d'une autre ordonnance, les gens qui, sous le nom de « baigneurs », tenaient maison meublée ou plutôt hôtel garni, étaient obligés, comme le dernier des aubergistes de grande route, d'avoir registre ouvert de toutes les personnes logées chez eux. C'est qu'on savait tous les scandales qui trouvaient asile dans leurs chambres, tous les amours clandestins dont ils étaient les entremetteurs et les recéleurs. On n'alla point pourtant jusqu'à leur défendre de loger de femmes, comme cela s'était fait en Sicile, où, par une mesure de prudence incroyable et qui prouve combien on redoutait en pareil cas les déguisements, il fut enjoint aux aubergistes de ne recevoir que des gens portant de la barbe. Ce singulier édit est rappelé dans le « Journal de Verdun », du mois de février 1705, p. 117 (F. Michel, *Hist. des Hôtelleries*, t. II, p. 387.)

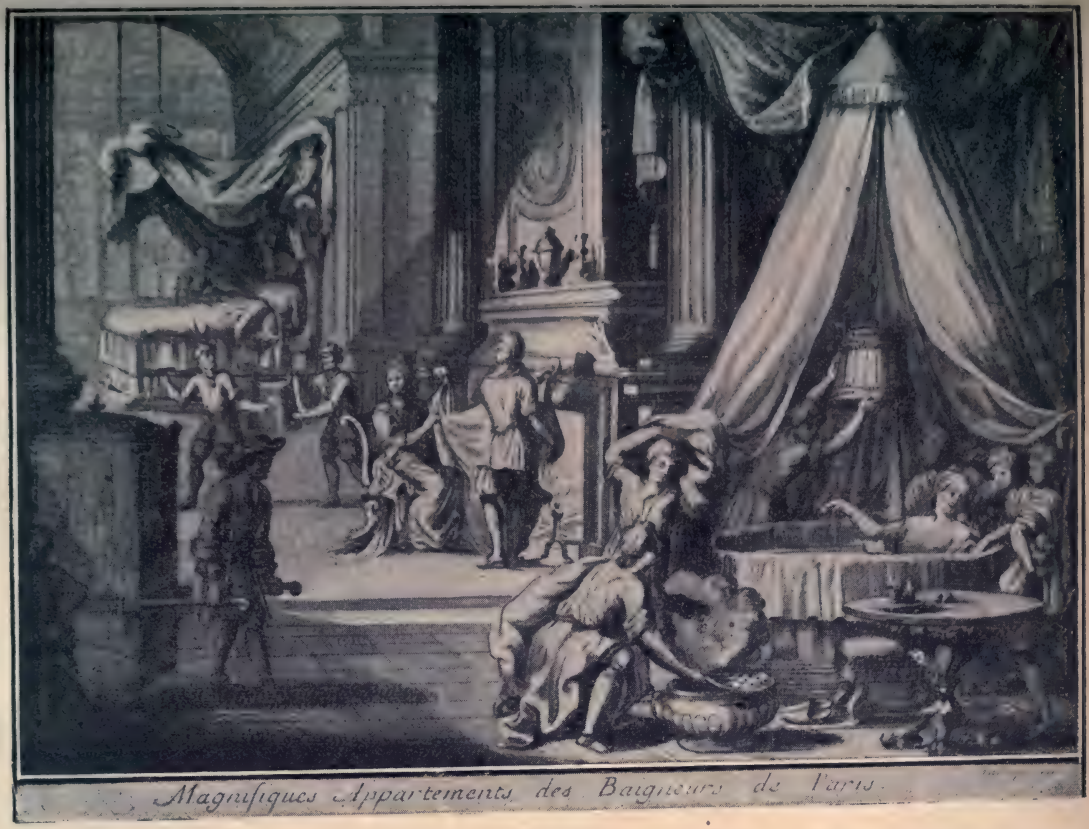

FIG. 42. — UN APPARTEMENT DE BAIGNEUR, SOUS LE GRAND ROI.

valait à passer la nuit dans un mauvais lieu : les plus grands seigneurs y venaient conspirer (1), ou *faire la débauche*, comme on disait alors.

La maison était pourvue d'un grand nombre de domestiques, soumis, réservés, discrets et adroits.

On s'y enfermait la veille d'un départ ou le jour d'un retour, afin de se préparer aux fatigues que l'on allait éprouver, ou pour se remettre de celles qu'on avait essuyées.

Voulait-on disparaître un instant du monde, fuir les importuns et les ennuyeux, échapper à l'œil curieux de ses gens, on allait chez le baigneur. On s'y trouvait chez soi. On était servi, choyé ; on s'y procurait toutes les jouissances qui caractérisent le luxe et la dépravation d'une grande ville. Le maître de l'établissement et tous ceux qui étaient sous ses ordres devinaient à vos gestes, à vos regards, si vous vouliez garder l'incognito ; et tous ceux qui vous servaient et dont vous étiez le mieux connu, paraissaient ignorer jusqu'à votre nom.

C'est dans une de ces maisons de baigneur que logeait le duc de Gramont, quand il joua au duc de Brissac, amoureux comme lui de la belle Marion de Lorme, un joli tour de sa façon (2) : il fit monter la

(1) En 1649, le prince de Condé, au dire de Mme de Motteville, y mena souper un jour toute une troupe de Frondeurs, ennemis déclarés du ministre. Les « étuves » étaient donc, à l'occasion, des foyers de conspiration.

(2) *La Place Royale*, par L. Lambeau ; Paris, Daragon, 1906, p. 318.

garde à son rival devant la maison même de la courtisane, lui donnant à tenir son cheval en laisse, tandis qu'il se livrait, dans l'appartement au-dessus, à d'amoureuses prouesses (1).

* * *

Le plus fameux de ces gîtes d'amour était tenu par un certain Prudhomme; il était situé rue d'Orléans, au Marais.

Prudhomme avait été promu baigneur en 1643. Un acte du 19 septembre le désigne ainsi, avec son adresse : « M. Prudhomme, maître des étuves et faiseur de poil (barbier) rue Neuve-Montmartre. » C'est chez Prudhomme que Bussy allait parfois passer la nuit, et sa vertueuse cousine ne s'en montrait pas trop étonnée. « Comme je ne suis pas une femme de cérémonies, lui écrivait-elle, je suis trop raisonnable pour trouver étrange que, la veille d'un départ, on couche chez le baigneur. Je suis d'une grande commodité pour la liberté publique et pourvu que les bains ne soient pas chez moi, je suis contente : mon zèle ne me porte pas à trouver mauvais qu'il y en ait

(1) Dans un roman de Paul de Kock, bien oublié aujourd'hui, *les Etuvistes de Paris dans ce temps-là*, l'auteur décrit — le titre l'indique — les maisons de Baigneurs-Etuvistes, qui servaient alors de rendez-vous galants, comme certains rez-de-chaussée du Paris actuel. (Cf. *Intermédiaire des Chercheurs*, 10 septembre 1889, col. 543.)

dans la ville (1). » On ne saurait être plus tolérante sur le chapitre des mœurs.

A Prudhomme succéda La Vienne, chez qui Louis XIV, au temps de ses juvéniles amours, allait se baigner et se parfumer et dont, par la suite, il fit son premier valet de chambre (2).

La Vienne (3) fournissait aux débauchés du grand monde des secrets de sa composition, pour rendre aux organes épuisés une puissance passagère. Il faut croire que le roi fut content de ses services, puisqu'il l'en récompensa... royalement.

On ne peut se défendre, à ce propos, d'une réflexion qui est déjà venue à l'esprit d'un historien du grand siècle.

De nos jours, le choix d'un personnage aussi infâme que La Vienne serait un scandale, dont le prince le moins délicat ne concevrait pas l'idée. Cependant, puisque Louis XIV le fit et y persista, il faut en conclure qu'il y avait alors dans les mœurs générales une grossièreté que nous en avons bannie, ou dans

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, éd. Hachette, t. I, p. 392.

(2) *Paris démoli*, par Ed. Fournier, édit. de 1883; et *Histoire amoureuse des Gaules*, édit. elzévirienne, t. III, p. 235.

(3) Ce La Vienne, ou Quentin de la Vienne, devint propriétaire de la Folie-Rambouillet, dont il est question dans les *Petites Maisons galantes de Paris au dix-huitième siècle*, par G. Capon. (Voir, sur ce personnage, les *Mémoires de Saint-Simon*, édition de Boislisle, 1884, t. IV, pp. 353 et 375 et le *Bulletin de la Société du faubourg Saint-Antoine*, t. I, article sur *la Folie-Rambouillet*.)

les classes élevées un dédain de l'opinion publique bien caractérisé (1).

Louis XIV pouvait, après tout, s'autoriser de l'exemple du Vert-Galant, qui fréquentait assidûment l'hôtel de Zamet (plus tard l'hôtel de Lesdiguières ou des Menus-Plaisirs du Roi), connu pour être une maison si hospitalière, qu'on ne l'appelait plus que son « palais d'amour (2). »

Henri IV avait fait, en outre, installer un appartement de bain, qui était plutôt un lieu de rendez-vous, dans la maison qu'il s'était fait bâtir rue Gît-le-Cœur et qui communiquait avec l'hôtel de la duchesse d'Étampes, laquelle habitait rue de l'Hirondelle (3).

(1) LEMONTEY, *Essai sur l'Établissement monarchique de Louis XIV.*

(2) *Antiquités de Paris*, de SAUVAL, t. II.

(3) Les maisons de baigneurs existaient encore au dix-huitième siècle : parlant de l'empereur Joseph II, qui voulait séjourner à Paris incognito, Mme du Deffand écrit (lettre CCCXXIII) : « Son intention étoit de loger chez le baigneur; on l'a fait consentir de coucher au chasteau. » *Dict. de Havard*, t. IV, col. 847.

DE LOUIS XIV A LA REVOLUTION

CHAPITRE VI

Le grand Roi ne se servit-il jamais d'autres bains que de ces lieux de débauche, comme l'ont insinué des écrivains plus prévenus qu'informés? La question mérite d'être élucidée, car elle est de celles qui n'ont jamais été complètement tirées au clair.

Si on feuillette l'*État de la France* pour 1672 (1), on constate qu'il n'y avait pas moins de huit barbiers attachés à la personne royale. Leurs fonctions consistaient à « peigner le Roy, tant le matin qu'à son coucher, luy faire le poil et l'*essuyer aux bains et étuves...* »

En dépit de l'étiquette, si minutieusement indiquée dans les *États de la France*, le Roi se passait, quand il lui plaisait, du concours de ses barbiers : ainsi s'amusait-il parfois à couper ses ongles et ses cors lui-même, à telle enseigne qu'il lui arriva un jour une mésaventure, dont le souvenir nous a été conservé dans le *Journal de sa santé*, tenu par ses ar-

(1) *Etat de la France*, t. I, p. 92.

chiatres. Louis XIV s'était tellement fatigué à cette opération laborieuse, malgré les sages observations de Fagon, qu'il fut pris de langueurs, de sueurs froides et de nausées.

Mais quand le Roi exprimait sa volonté, la nature elle-même devait céder. Cette volonté, nous dirions plutôt cet entêtement, qui n'entendait se plier à aucune règle, il l'avait de bonne heure manifesté.

Une anecdote, contée par le premier valet de chambre du jeune prince, alors âgé de sept ans, en fait suffisamment foi; elle nous offre la preuve que, au moins dans son enfance, le futur Roi-Soleil n'éprouvait pas pour le bain la répugnance dont on lui a fait grief.

« Le Roi, ayant fait faire un fort dans le jardin du Palais-Royal — conte La Porte dans ses *Mémoires* — s'échauffa tant à l'attaque qu'il était tout trempé de sueur. On lui vint dire que la reine s'allait mettre au bain; il courut vite pour s'y mettre avec elle. M'ayant commandé de le déshabiller pour cet effet, je ne le voulus pas; il l'alla dire à la Reine, qui n'osa le refuser. Je dis à Sa Majesté que c'était pour le faire mourir que de le mettre dans le bain dans l'état où il était; comme je vis qu'elle ne me répondait autre chose sinon qu'il le voulait, je lui dis que je l'en avertissais afin que, s'il arrivait accident, elle ne s'en prît point à moi. »

Le brave serviteur s'exagérait-il les conséquences

d'une imprudence à coup sûr téméraire ? Toujours est-il que la reine, ébranlée par son accent de conviction, décida qu'on demanderait avis au premier médecin. On envoya donc chercher Vautier, l'homme en qui Anne d'Autriche avait placé sa confiance. Vautier prononça « qu'il ne répondait pas de la vie du roi, s'il se mettait dans le bain dans l'état où il était ». (1)

*
* *

On se rappelle ce bout de dialogue dans *M. de Pourceaugnac* (2) :

— Quinze fois saigné ?

— Oui.

— Et il ne guérit point ?

(1) *Louis XIV, ses médecins, son tempérament, son caractère et ses maladies*, in DAREMBERG, *la Médecine, histoire et doctrines*. Paris, 1865.

(2) Acte I, scène VIII (cité par H. FOLET, *Molière et la médecine de son temps*). Il est encore question de bains dans une autre scène du même acte, la scène XI. C'est le premier médecin qui prend la parole : « Comme la véritable source de tout le mal est ou une humeur crasse et purulente, ou une vapeur noire et grossière qui obscurcit, infecte et salit les esprits animaux, il est à propos *qu'il prenne un bain* d'eau pure et nette avec force petit lait clair, pour purifier par l'eau la féculence de l'humeur crasse et éclaircir par le lait clair la noirceur de cette vapeur. » Et le second médecin approuve, mais en précisant qu'il convient « de faire les saignées et les purgations en nombre impair : *numero Deus impare gaudet* ; de prendre le lait clair avant le bain, etc. » »

— Non.

— C'est signe que la maladie n'est point dans le sang ; nous le ferons purger autant de fois, pour voir si elle n'est point dans les humeurs et si rien ne nous réussit, *nous l'enverrons au bain.*

Cette scène, qu'on croirait imaginée de toutes pièces par Molière, est le reflet même de la réalité.

Au cours d'une scarlatine dont le jeune roi avait été atteint, Vallot avait prescrit des saignées et des purgatifs. Comme le mal était de telle nature « qu'il ne pouvait être combattu par de si faibles armes », l'archiatre resaigne ; « pour plus grande assurance, il repurge ; et, pour ne rien négliger, il donne enfin *un bain* au royal sujet !

La même pratique devait être suivie, lors de la maladie survenue en 1655, au moment où le jeune monarque se préparait pour la campagne de Flandre. « Comme il y avait quelque nécessité de le rafraîchir », Vallot baigne son auguste client « une seule fois, d'autant que les affaires pressaient Sa Majesté de partir en diligence ».

D'autres passages du *Journal de la santé du Roi* témoignent que le bain n'était considéré alors qu'à l'égal d'une médication, qui ne devait être prescrite que dans des cas particuliers. Il était toujours précédé d'un purgatif.

Après sept jours de repos, écrit le premier médecin, je

Achemet Riza Beg Ambassadeur de Perse Se baigne Souvent et dans l'eau tres-chaude, il y demeure Six heures, il S'y met nud et en Sort de même à la reserve d'un petit calçon il y est tete nue Il fume des qu'il en est Sorti Il fit Son entrée à Paris le 7me Février et eut audience du Roi le 19 Il ne va point en Carosse, Il ne Sort point qu'a cheval en cette manier Le Maitre des Ceremonies marche en tete, 12 Cavaliers Sur des Chevaux à la persienne marchent Sur deux lignes, et lui dans le milieu un Page toujours à Son Coté, lui porte une pipe d'Or ou d'Argent dans un Bocal de Cristal plein d'eau, Il fume le long des rues Le Roi paye 100ff pour chaque bain au Sieur du Buisson Baigneur On luy bâtit nellement des bains dans l'Hotel des Ambassadeurs. Avec Priv. chez G. Landry, rue St Jacques à St Leonard.

FIG. 43.

On était si peu habitué à prendre des bains sous Louis XIV que ce fut un événement, quand l'ambassadeur de Perse réclama un bain. On consacra cette *singularité* par l'estampe ci-dessus.

proposai au roi l'usage des bains dont on avait parlé en la dernière consultation, un jour devant le départ de Calais; et quoique je ne fusse pas bien persuadé du bon effet de ce remède en l'état que je voyais les choses, je ne voulus néanmoins pas le négliger, puisqu'il avait été proposé par plusieurs médecins et pour ne pas abonder en mon sens.

Je fis préparer son bouillon purgatif le dimanche matin pour le baigner le lendemain. Ce remède trouva le corps du roi si net et si évacué qu'il ne fit aucune opération, non plus que celui que l'on donna à Calais pour la dernière médecine. Sur le soir, je donnai un lavement qui n'attira que de grosses matières et pas une seule cuillerée d'urine. Je fis préparer le bain, le roi y entra à dix heures, se trouva tout le reste de la journée appesanti, avec une douleur sourde de la tête qui ne lui était jamais arrivée, l'attitude de tout le corps en un changement notable de l'état où il était les jours précédents. Je ne voulus pas m'opiniâtrer au bain, ayant remarqué assez de mauvaises circonstances pour le faire quitter au roi (1).

Pendant l'été, au moment des fortes chaleurs, le roi allait à la rivière : au mois de juin 1665, « la chaleur étant un peu plus forte que par le passé, le roi se baigna trois fois à la rivière, ne l'ayant pu continuer plus longtemps (2) ». Ces bains lui servaient tout à la fois de rafraîchissement et de divertissement (3).

(1) *Journal de la santé du Roi*, p. 72-73.
(2) *Journal de la santé du Roi*, pp. 88, 91.
(3) *Journal de la santé*, etc., p. 101.

Exceptionnellement, il lui fut ordonné des « bains de chambre (1) » en pleine saison estivale : au mois d'août 1665, il prit jusqu'à vingt bains ! « Il y entrait le matin et sur les sept heures du soir ; il y demeurait *deux heures* à chaque fois. » Vallot note, à ce propos, que « le roi ne s'est jamais voulu accoutumer aux bains de la chambre qu'en cette seule occasion ».

Le Journal de Dangeau, où sont consignées, jour par jour, les moindres actions du Roi, n'indique nulle part que le roi Louis XIV se soit baigné. Il paraît bien avéré cependant qu'il se soumettait docilement aux avis de son premier médecin, quand celui-ci jugeait à propos de le mettre dans l'eau. Il ne faisait aucune difficulté de prendre ponctuellement de l'opiat à l'entrée du bain et du bouillon purgatif à la sortie, selon les prescriptions de la

(1) Il y avait des « fonctionnaires » appelés « officiers de fourrière » qui, « lorsque le Roy ou Monseigneur ont besoin de prendre un bain dans la chambre ou de se laver seulement les pieds, » étaient tenus de faire chauffer et de verser l'eau chaude. En outre, le Roi ou Monseigneur étant au bain, s'il leur prenait fantaisie de respirer quelques senteurs, c'était à un officier de fourrière à tenir la pelle chaude sur laquelle on répandait ces parfums. Ces mêmes officiers devaient fournir tout le bois de chauffage de la maison du Roi ; ils fournissaient aussi le charbon nécessaire et la paille. Devant allumer le feu dans la chambre du Roi, un moment avant que s'éveillât Sa Majesté, ils avaient, de ce fait, les premières entrées. Ils avaient également soin de continuer à faire des feux dans l'appartement du Roi pendant toute la journée et assistaient au petit coucher. (Cf. *Etats de la France*, pour 1712 et pour 1736.)

Faculté. Mais en dehors de ces bains, qu'on peut dire de nécessité, il ne semble pas que le grand Roi ait pris beaucoup de souci de l'hygiène et de la propreté de son corps.

*
* *

Dans les châteaux royaux, on décorait les salles de bains avec beaucoup de magnificence, ce qui ne signifie pas qu'on s'en servit davantage.

Ainsi François Ier avait établi au rez-de-chaussée du château de Fontainebleau un appartement de bains dont il fit rarement usage et qui, après sa mort, fut converti en salles de réception, dont l'une prit le nom de *Salle de la Conférence*, en souvenir de celle qui y fut tenue en cet endroit par du Plessis-Mornay et le cardinal du Perron, sur l'ordre de Henri IV (1).

Il y avait également une salle de bains au château de Versailles : dans les *Comptes des bâtiments du roi*, mis au jour par M. Guiffrey, nous relevons qu'on a payé, en 1673, 4.000 livres pour une cuve en marbre, destinée au cabinet des bains du château royal.

L'année suivante, « pour achever les ouvrages de marbre de la pièce ionique, de celle qui la suit et de la chambre des bains », il est payé une somme de

(1) *Mémoires de Bassompierre*, t. I, et PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, t. IX.

FIG. 44. — UN « ÉQUIPAGE DE BAIN », AU TEMPS DU GRAND ROI.

10.000 livres. Colbert donne des ordres pour qu'on achève au plus tôt l'appartement des bains ; en 1675, les marbriers réclament un reliquat de 5.000 livres, en paiement « de la grande cuve du cabinet des bains ».

En 1677, 6.000 livres figurent aux comptes, pour deux nouvelles baignoires de marbre. Puis, ce sont des réparations presque continuelles : on répare les marbres de la cuve ; on y ajoute des ornements de bronze doré, pour les rendre dignes de leur auguste occupant.

Une *Description monumentale du château d'Anet*, datée de 1640, mentionne un grand nombre de conduites d'eau « destinées aux estuves et bains ». La plupart des résidences royales et princières possédaient donc des salles de bains.

Pour combattre le froid causé par le marbre, on garnissait la baignoire de linge (1). L'*Inventaire des meubles de la couronne* nous a conservé l'énumération de la lingerie consacrée à ce service.

Lorsque le roi devait prendre son bain, les baignoires étaient enveloppées de « tours de baignoires de basin blanc rayé, garnis sur les coutures de petite

(1) C'est ce qu'on appelait *l'équipage de bain*. En 1688, Mme de Maintenon fait présent à Mme de Chevreuse d'un « équipage de bain de point de France ». Il se composait « non seulement d'un peignoir, mais d'un haut volant entourant la baignoire, des serviettes et de la descente, le tout d'une grande magnificence. » Mme Bury-Palliser, *Histoire de la Dentelle*, p. 135.

dentelle et par le haut et par le bas de moyenne », et abritées sous un « pavillon composé de dix-huit lez de basin blanc rayé et garni de grande dentelle d'Angleterre ». Le roi s'asseyait dans la baignoire sur de petits tabourets garnis de basin (1).

Du vivant même du grand Roi, l'appartement de bains de Versailles fut transformé, pour servir de logement au comte de Toulouse, bâtard légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan. Plus tard, Louis XV fera cadeau à Mme de Pompadour de la grande cuve de marbre, alors recouverte par un plancher et qu'on eut, pour cette raison, beaucoup de peine à déplacer (2).

Cette cuve devait être transformée en un bassin, destiné à la nouvelle résidence de la favorite, l'Ermitage ; c'est là qu'on pouvait encore la voir, il y a quelques années (3), dans un jardin occupant l'ancien emplacement de la propriété connue sous ce nom.

* * *

Louis XV eut ses bains successivement dans les parties différentes de ses cabinets. En 1732, ils étaient installés au premier étage, avec la chambre qui les accompagnait.

(1) *Inventaire général des meubles de la Couronne*, 1675.
(2) *Mémoires du duc de Luynes*, t. X.
(3) *Dictionnaire de l'ameublement*, de HAVARD, t. IV, col. 844.

Dix ans plus tard, on les y retrouve, bien que la forme des deux pièces soit modifiée.

On sait que c'est en 1742, dans le voyage à Choisy, que Mme de La Tournelle se rendit aux désirs pressants de Louis XV. Elle avait obligé le roi d'assister à ses bains et ce prince y conduisait les courtisans, entrant seul dans le salon, laissant ceux-ci dans la chambre la porte entr'ouverte, et faisant avec eux la conversation. Quand la favorite sortait du bain, elle se mettait au lit, y dînait, et tout le monde pénétrait alors dans sa chambre et assistait debout, avec le roi assis, à son dîner (1).

En 1747, les bains du roi subissaient de nouvelles modifications. Le 1er février, on envoie trois dessins de décoration « pour la menuiserie, à M. Léchaudé ; pour la sculpture, à M. Rousseau (2) ».

La même année, le célèbre peintre Natoire exécutait, pour les bains du roi, deux tableaux estimés chacun 750 livres : « *Un concert champêtre* et *une bergère et sa compagne,* sujets pris des Eglogues de M. de Fontenelle ».

On connaît l'humeur mobile de Louis XV, son besoin

(1) *Mémoires du maréchal de Richelieu* (1793), t. VI, p. 119 : cité par Raoul Vèze, *la Galanterie parisienne au dix-huitième siècle*, p. 84.

(2) Le devis de Rousseau s'élevait à 1.738 livres; il fut exécuté, mais une partie de cette sculpture dut être refaite en 1764, pour substituer une nouvelle menuiserie propre à recevoir des papiers de la Chine.

continuel de s'occuper l'esprit et de distraire sa pensée, pour dissiper son incurable ennui.

En 1750, sans motif apparent, il mande son intendant des bâtiments, M. de Tournehem, et lui donne des ordres, pour qu'on déplace sa salle à manger et qu'on la transporte dans l'appartement des bains.

Le roi me dit dimanche, écrit Tournehem à Lécuyer, qu'il n'y avait qu'à faire défaire ses bains à Versailles; à quoi lui ayant demandé qu'il n'en aurait plus, et m'ayant répondu qu'il ne se baignerait pas, sans doute qu'il a besoin de cette pièce pour autre chose dont il ne m'a pas parlé. Ainsi faut-il s'en tenir à ses ordres et à faire défaire lesdits bains; c'est ce que je vous prie de faire au plus tôt.

En raison de cette nouvelle destination, une antichambre réservée aux buffets devait être adjointe à la pièce qui restait à approprier.

Quatre ans se passent avant qu'il se produise de nouveaux changements et bouleversements.

Les bains sont tour à tour transportés au-dessus du cabinet du Conseil (1755), puis à l'étage au-dessus des cuisines (1763). Plus tard (1767), le roi les désire dans l'appartement où vient de mourir la dauphine Marie-Josèphe de Saxe et qui va devenir l'appartement de la du Barry.

Mais l'installation de la maîtresse en titre réclamant des modifications plus étendues qu'on ne les avait prévues, Louis XV se voit dans l'obligation

d'employer pour ses bains, ramenés au premier étage, l'ancien cabinet de sa fille, Mme Adélaïde. On travaille aux bains du roi, en même temps qu'à l'appartement de la du Barry, dont font mention les mêmes rapports.

Le 19 août 1770, « les planchers des bains du roi sont posés, ainsi que l'escalier pour monter à l'entresol au-dessus, où sera la chaudière et le réservoir. L'on en fait actuellement les plâtres et l'escalier, pour descendre à la salle des buffets, est presque achevé ».

Le 3 septembre, le Roi est venu voir lui-même l'appartement de la favorite et le sien. Il exprime sa satisfaction « de l'ouvrage qu'on a fait chez lui pendant son absence, en attendant celui de ses bains, auquel on ne pourra travailler que pendant le prochain voyage de Fontainebleau. S. M. a été très satisfaite de l'état où elle a trouvé les nouvelles cuisines du Petit Trianon, en conséquence de quoy, elle compte y aller souper et coucher le 9 de ce mois. »

M. de Marigny, l'intendant des bâtiments, constate que « les bains du Roy vont très bien et qu'on y travaille avec toute la diligence possible, ainsi qu'à ceux de Mgr le Dauphin et aux petits cabinets de Mme la Dauphine (1) ».

(1) *Le Château de Versailles sous Louis XV*, par P. de Nolhac.

Cependant, au commencement de 1771, par suite du manque de fonds, les travaux sont loin d'être avancés. Pour finir les bains du roi, l'architecte (1) réclame 12.000 livres ; pour les bains de Mgr le Dauphin, 3.000 livres sont encore nécessaires.

Les entrepreneurs se plaignent de ne pas être payés. Dans une supplique collective, adressée par les plus anciens d'entre eux à M. de Marigny, ils représentent l'impuissance où ils sont d'entreprendre ces travaux, si les fonds qui y sont destinés ne sont pas plus certains que ceux qui ont été distribués pour tous les travaux ordonnés depuis nombre d'années. La supplique, très motivée, se termine par ces mots : « Voilà, Monsieur, la situation de nombre de malheureux, qui devraient avoir un morceau de pain à laisser à leurs familles, après avoir fait des millions de travaux. »

(1) L'architecte Gabriel fournit ainsi le détail de ce qui reste à faire :

« Pour fournir les bains du Roy au château de Versailles, y compris les ouvrages préparez et pour lesquels il n'y a pas eu de fonds, il en coûtera, en quelques légères maçonneries, menuiseries, sculpture, impression et dorure, bronze doré d'or moulu pour ferrures et espagnolettes, bronze de robinets, cuves et leur peinture et tout l'accessoire nécessaire pour les baigneurs, environ la somme de 12,000 livres. Si l'on y joignait 3.000 livres, l'on finirait en même temps les bains de Monseigneur le Dauphin qui sont suspendus faute de fonds, cy. . . . . 3,000 livres

Total . . . . . 15,000 livres

A Versailles, ce 16 janvier 1771.

« Gabriel ».

Ces travaux s'appliquaient aux bains du roi, aux appartements du comte de Provence et à la chambre de la reine.

*
* *

Nous pouvons juger de la magnificence de la salle de bains de Louis XV par ce qui en reste aujourd'hui. Le très actif et très averti conservateur du musée de Versailles, M. de Nolhac, en a fait une description qu'on sent écrite par un artiste amoureux des reliques du passé.

« Elle comporte neuf grands panneaux, qui présentent chacun, à hauteur de l'œil, un bas-relief ovale, encadré de roseaux et de narcisses ; ce sont partout des scènes de bain, de pêche, de chasse aquatique. Ces panneaux ont, aux quatre angles, des dauphins enroulés à une touffe de roseaux. Il y a encore dix-sept bas-reliefs rectangulaires, de composition moins importante et d'ordinaire moins soignés d'exécution et de dorure.

« Les décorations de la fenêtre, ébrasement et volets, sont particulièrement curieuses : on y trouve non seulement le mélange de l'or mat, de l'or bruni et de l'ort vert, qui existe dans les bas-reliefs ovales, mais encore un or bronzé d'un effet assez inattendu.

« Le bas-relief de la partie supérieure de la fenêtre

représente un ciel de nuit parsemé d'étoiles et de nuages et parcouru par un vol de chouettes et de chauves-souris.

« Une baignoire se trouvait placée au-dessous de la grande glace, en face d'une cheminée de style Louis XVI à bronzes dorés, qui pourrait être postérieure à la première installation. Toute cette petite pièce, où la dorure est peut-être de qualité plus excellente que la sculpture, est d'une conservation presque parfaite (1). »

Nous sommes moins informés sur les bains de la reine Marie Leczinska que sur ceux de son époux. La seule mention que nous en trouvions est du duc de Luynes, le mémorialiste le mieux renseigné sur son époque.

Voici le texte du noble duc :

Du jeudi 15 décembre. La reine se baigna avant-hier. Les bains qu'elle a dans son appartement ont été changés pendant le voyage de Fontainebleau. Ce changement fait partie de ceux qui ont été faits dans les cabinets de la reine, et comme les plâtres ne sont pas encore secs, la reine ne fait nul usage de cette partie de ses cabinets et ne se sert que du cabinet qu'elle a fait peindre en vert, comme je l'ai marqué dans le temps, et des petits qui sont à droite et à gauche par delà ce cabinet. Ces bains qui précèdent son grand cabinet vert ne pouvant lui être d'aucune utilité présentement, elle a fait demander ou demandé elle-même au roi la permission de se baigner

(1) *Le Château de Versailles sous Louis XV.*

dans ses bains. Le roi a accordé cette permission de la meilleure grâce qu'il soit possible et a répondu : « J'y consens et très volontiers. »

FIG. 45. — LE BAIN.

(D'après une peinture du Musée de Chantilly.)

En réalité, du temps de Louis XV, comme sous la Régence, les salles de bains étaient plutôt rares et,

en dehors de la Cour, seuls, certains châteaux des environs de Paris en étaient pourvus.

Il y en avait à Issy, chez la douairière de Conti. A Bellevue, chez Mme de Pompadour, les étuves étaient situées sur la droite de la cour; Boucher les avait décorées de peintures mythologiques.

Les bains occupaient à Versailles toute une aile du château; Ruel possédait les siens.

On a fait cette curieuse remarque (1) qu'ils étaient presque toujours placés près des orangeries et des serres; sans doute était-ce pour épargner le chauffage; sauf cette raison, les eaux et les fontaines étaient si abondantes dans les habitations de plaisance, que bien d'autres endroits eussent convenu pour l'établissement des bains.

On peut conjecturer que, dans tout château important, plusieurs logements particuliers de gentilshommes et de dames élégantes étaient munis d'étuves; mais ce n'est que pure supposition.

(1) *Magasin pittoresque*, mai 1862, p. 162.

*
* *

Pour en finir avec les bains dans les châteaux royaux, nous allons faire connaître la disposition des bains de Marie-Antoinette.

Marie-Antoinette avait des soins tout particuliers d'hygiène et de propreté de sa personne ; elle prenait des bains très fréquents.

Sa toilette d'argent, au dire du comte de Reiset (1), qui en a vu quelques parties, était le principal luxe de ses cabinets.

« Elle se couchait cependant, comme toutes les dames d'alors, avec de la poudre embaumée dans les cheveux ; elle portait de ces coiffes de taffetas blanc qui lui servaient de bonnets de nuit, sans doute pour n'être pas obligée chaque jour de se poudrer les cheveux ; grâce à ces bonnets de soie, la poudre de la veille se conservait facilement jusqu'au lendemain (2). »

D'autres détails intimes nous sont révélés par Mme Campan.

« Elle (Marie-Antoinette) se levait à huit heures

(1) *Modes et usages au temps de Marie-Antoinette*, par le comte de Reiset, t. I, p. 53.

(2) Les femmes portaient une autre coiffure, « qu'on appelait la *baigneuse* : c'était, nous dit le toujours informé M. de Reiset, un petit bonnet très coquet, en point d'Angleterre, garni de satin rose pâle ou d'autre couleur. » Reiset, *loc. cit.*, I, 250.

du matin, prenait son déjeuner à neuf, souvent dans son lit, quelquefois debout, sur une petite table, en face de son canapé.

« Tous les jours une femme de service lui lavait les jambes lorsqu'elle ne se baignait pas.

« La reine remontait dans son lit après son bain, prenait un livre, ou son ouvrage de tapisserie. Le déjeuner, les jours de bain, se faisait dans le bain même. On plaçait le plateau sur le couvercle de la baignoire. Sa sobriété était grande ; elle déjeunait avec du café ou du chocolat, ne mangeait à son dîner que de la viande blanche et soupait avec du bouillon, une aile de volaille et un verre d'eau dans lequel elle trempait de petits biscuits.

« A midi, elle s'habillait pour tout le jour. Elle se couchait lacée avec des corsets de crevés de rubans et des manches garnies de dentelles, et portait un grand fichu.

« Après son bain, on lui passait une très grande et très longue chemise ouverte, entièrement garnie de dentelles (1), de plus un manteau de lit de taffetas blanc. »

En 1783, la reine s'était occupée d'aménager elle-

(1) Un « déshabillé » de percale, garni en mousseline brodée, montée sur ruban de fil, c'était le vêtement négligé de chambre, dont on se servait chez soi, en sortant du bain, avant de prendre les habillements avec lesquels on sortait. (Reiset, t. I, p. 249.)

même les pièces qu'elle se réservait et qui comprenaient, entre autres, une chambre à coucher (1), attenante à la salle de bains et une bibliothèque ; entre la chambre et la salle de bains était un cabinet, décoré en stuc. L'appartement était terminé à la fin de 1783.

Quand le dauphin fut établi avec son gouverneur au rez-de-chaussée du jardin, dans l'appartement quitté par Monsieur pour le pavillon de Provence, la reine dut s'attacher plus encore à ce petit appartement, qui lui permettait d'être aussi voisine de son fils ; c'est à ce moment qu'elle fit établir sa nouvelle salle de bains, beaucoup plus grande que celle qu'elle avait dans ses cabinets (2).

*
* *

Le jour même du retour de Varennes, Marie-Antoinette dictait à un des huissiers de sa chambre une lettre destinée à Mme Campan et qui commençait

(1) *La chambre à coucher des bains* rappelle aux visiteurs du château de Versailles actuel le souvenir de Mme de Lamballe qui, en sa qualité de surintendante, à l'époque de la naissance de Mme Royale, en janvier 1779, « a couché dans les bains de la reine pendant les neuf jours de la couche ». La chambre était alors telle qu'aujourd'hui, mais la soie jaune dont on l'a tendue remonte seulement à quelques années (P. DE NOLHAC).

(2) *Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*, t. XVI.

par ces mots : « *Je vous fais écrire de mon bain*, où je viens de me mettre pour soulager au moins mes forces physiques... » Contrairement à la plupart des personnages de la haute société de son temps, Marie-Antoinette prenait des bains fréquents.

« Nous sommes gardés à vue jour et nuit », écrivait-elle le 29 juin, dans un court billet en chiffres, à Fersen : le zèle des geôliers allait, en effet, jusqu'à l'indécence ; la reine était contrainte de laisser ouvertes la porte de sa *salle de bain* et celle de sa chambre à coucher, et l'on n'admettait pas qu'elle osât se plaindre (1).

Lorsqu'on avait ramené la famille royale aux Tuileries, le Roi avait réclamé un poulet ; quant à la Reine, elle était si couverte de poussière qu'elle avait demandé à prendre, avant tout, un bain (2).

Élevée dans les sévères principes de la cour de Vienne, la reine se baignait vêtue d'une longue robe de flanelle, boutonnée jusqu'au cou, et tandis que ses deux baigneuses (3) l'aidaient à sortir du bain, elle

(1) *L'Événement de Varennes*, par V. Fournel, p. 264.

(2) *Modes et usages*, etc., par Reiset, t. II, p. 245.

(3) L'une de ces baigneuses était chargée de préparer l'eau pour laver les jambes de la reine, lorsqu'elle ne se baignait pas ; assez ordinairement, excepté à Saint-Cloud où la reine se baignait dans une pièce au-dessous de son appartement, on roulait un *sabot* dans sa chambre. Il y avait également un *sabot* chez Mlle de Lespinasse. C'était un meuble d'usage au dix-huitième siècle. (*Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France*, par le comte de Reiset, p. 143.)

FIG. 46. — LE BAIN DE PIEDS DE LA DAME DE QUALITÉ, AU XVIII[e] SIÈCLE.

(D'après une estampe de SAINT-JEAN).

exigeait que l'on tînt devant elle un drap destiné à la cacher à ses femmes.

Une pudeur aussi alarmée était pour l'époque une anomalie. Les grandes dames, au siècle galant, ne craignaient pas de se montrer dans l'état de nature devant leurs gens et nul ne songeait à s'en étonner.

On sait ce qui arriva au valet de chambre de Mme du Châtelet, le lendemain du jour où il était entré au service de la « divine Émilie ».

Comme il attendait dans l'antichambre le moment du réveil de sa maîtresse, il entend retentir la sonnette d'appel. La marquise lui ordonne de tirer les rideaux et, sans plus s'inquiéter de sa présence, se lève. Elle laissa tomber sa chemise, conte le témoin de cette scène imprévue, et « resta nue comme une statue de marbre ».

A la cour de Bruxelles, Longchamp (le valet en question) avait été plus d'une fois dans le cas de voir des femmes changer de chemise, mais à la vérité, dit-il, pas tout à fait de cette façon.

Quelques jours après, Mme du Châtelet prenait un bain ; la femme de chambre étant absente, elle sonne Longchamp et lui dit d'ajouter de l'eau chaude dans la baignoire.

Le valet, très ému de ce qu'il voit, ne sait plus en vérité où porter les yeux et obéit assez maladroitement. « Mais, prenez donc garde, vous me

brûlez, lui crie la marquise indignée ; *regardez ce que vous faites !* (1) »

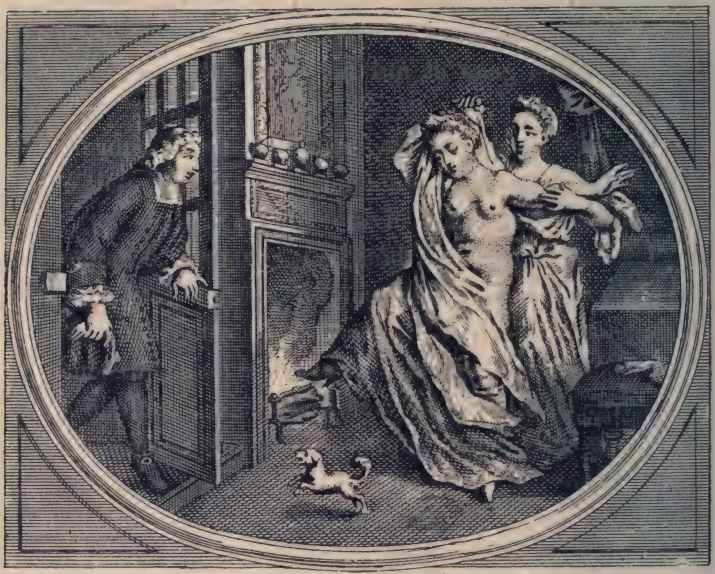

Retour du Bain.

FIG. 47.

Tout le dix-huitième siècle revit dans ce joli croquis d'intérieur.

(1) *Mémoires sur Voltaire*, par LONGCHAMP et WAGNIÈRE, t. II, et *la Cour de Lunéville*, par Gaston MAUGRAS.

*
* *

La grand'mère d'un écrivain de la Restauration, qui avait vécu sa jeunesse sous le règne de Louis XV et les premières années du règne de Louis XVI, avouait que, jusqu'à cinquante ans, elle n'avait pas pris de bains, considérant que c'était péché mortel de plonger son corps *nu* dans l'eau (1).

Au temps dont nous venons de parler, la salle de bains est, on peut le dire, un véritable sanctuaire. Il n'est grands seigneurs, nobles dames ou belles impures, qui n'aient, dans leurs résidences, une place d'honneur réservée à cet usage.

La salle de bains du château de Vaux-le-Vicomte, celle de l'hôtel Conti, de l'hôtel de Lyonne, étaient citées parmi les curiosités de la capitale. On se rendait en foule à l'hôtel Lambert, pour visiter l'appartement de bains décoré par le peintre Lesueur. Beaucoup de ces pièces, luxueusement ornées, n'étaient

(1) Bon nombre de personnages de l'ancien régime ne se targuaient pas de plus de propreté que la grande dame dont il est question. « Notre ami le comte Elzéar de Sabran, rapporte le comte de Reiset (*op. cit.*, t. I, 53), sous le rapport de la propreté s'ingéniait à suivre les usages du Roi (Louis XIV, qui ne se lavait jamais et se contentait de se décrasser le visage à l'aide de coton imprégné d'esprit-de-vin.) Un jour, il disait, avec une innocence et une persuasion parfaites : « C'est très drôle qu'on se lave si souvent les mains, tandis qu'on ne se lave jamais les pieds ! »

que pour l'apparat; mais il y en avait cependant où étaient disposées des baignoires, qui devaient bien servir quelquefois à leurs propriétaires.

La baignoire en cuivre étamé n'a remplacé la cuve en bois doublée de plomb que dans la seconde moitié du dix-huitième siècle (1).

La forme et la construction de ces baignoires variaient à l'infini; elles ressemblaient tantôt à un sopha, tantôt à un canapé ou à une chaise-longue (fig. 48).

Un chaudronnier du nom de Level eut le premier l'idée de construire une baignoire où « la personne qui prend le bain est assise et contenue de toutes parts, comme dans un fauteuil ». Mais les baignoires de Level avaient le grave inconvénient de se chauffer à l'aide d'un réchaud à esprit de vin et leur fabricant ne put réellement les faire adopter, que lorsqu'il substitua à ce mode de chauffage celui, plus économique, obtenu avec de la braise.

Les bourgeois et les personnes peu aisées pouvaient ou acquérir des baignoires en tôle vernie — la tôle émaillée et le zinc ne devaient apparaître que de nos jours — ou louer des baignoires en cuivre ou en bois.

Les personnes qui n'avaient pas de baignoires chez

(1) Exceptionnellement, on trouve une baignoire en métal mentionnée dans l'inventaire de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux en 1680. (HAVARD, t. I, p. 224).

elles en pouvaient louer chez les chaudronniers, moyennant 20 sols par jour. Les baignoires de bois se louaient chez les tonneliers, à raison de 9 ou 10 sols par jour (1).

FIG. 48. — LE DEMI-BAIN (BAIGNOIRE EN FORME DE CHAISE-LONGUE).
(D'après une estampe de FREUDBERG).

On portait celles-ci à domicile, quand le client était malade ou, que pour une raison quelconque, il ne se souciait pas de se rendre à l'établissement public.

(1) HURTAULT et MAGNY, *Dictionnaire historique de Paris*, t. I, p. 513.

Marat, atteint d'une affection à la peau, qui l'obligeait à des immersions prolongées, prenait un bain chez lui, dans un *sabot*, quand Charlotte Corday lui porta le coup mortel : ce sabot est devenu la propriété du Musée Grévin qui l'a, paraît-il, acquis d'un curé de Sarzeau, dans le Morbihan.

*
* *

Parfois on se baignait en compagnie, comme au château de Genlis, où existait une cuve assez vaste pour recevoir quatre personnes.

Mme de Genlis était de celles qui s'accommodaient mal de la solitude. Elle rapporte, sans fausse honte, dans ses *Mémoires*, qu'étant à Rome, où elle se baignait beaucoup et toujours le soir, elle faisait prévenir, aussitôt qu'elle était dans l'eau, le cardinal de Bernis qui venait, accompagné de son neveu, causer près d'une heure avec elle. Le cardinal avait soixante-six ans, mais son neveu, beaucoup plus jeune, s'enhardissait, de temps à autre, à risquer un œil.

Mme de Genlis eut des imitateurs : pour n'en citer qu'un, le précepteur de Marie-Antoinette, le rigide abbé de Vermond, ne craignait pas de donner audience aux ministres et aux évêques, étant dans le bain (1).

Le plus souvent, on avait soin de blanchir le bain,

(1) *Mémoires de Mme Campan.*

avec une essence ou avec du lait, afin de dérober aux regards les contours d'un corps plus ou moins harmonieux (1).

Il y a, du reste, beau temps que les coquettes se

FIG. 49. — LA BAIGNOIRE, EN FORME DE SABOT, DANS LAQUELLE MARAT FUT ASSASSINÉ.

sont avisées de prendre des bains de lait, pour restituer à leur teint la fraîcheur et la jeunesse en voie de dispa-

(1) « Non seulement, écrit le comte de REISET (I, 250), les

raitre, puisque ce serait à Poppée, que nous devrions l'invention des bains de lait : l'épouse de Néron prenait, dit-on, tous les jours, un bain fourni par cinquante ânesses, qui avaient mis bas depuis peu, et qu'on renouvelait sans cesse, pour avoir un lait toujours frais. Gabrielle d'Estrées, Diane de Poitiers (1), Mme de Genlis, déjà nommée, et d'autres moins notoires s'offrirent ce luxe d'impératrice.

Le docteur Luc a conté — sans nous dire où il a puisé son information, — que le marquis de Rochechouart, gouverneur d'Avignon, prit un bain de lait de femme, à la suite d'une attaque qui mit ses

grandes dames du dix-huitième siècle recevaient leurs visiteurs, femmes ou hommes, lorsqu'elles étaient au lit ou à leur toilette en déshabillé, mais aussi pendant le bain. Dans cette occasion, par convenance, on blanchissait l'eau avec de l'essence : c'était ce qu'on appelait *le bain au lait*. » Le comte de Reiset ajoute qu'il possède, dans sa collection, une baignoire Louis XVI, « en cuivre, entourée d'une jolie boiserie ornée de colonnettes, et sur la baignoire se trouve un *couvercle canné*, qui empêchait de voir la personne dans son bain, tout en permettant à la chaleur de s'évaporer ».

(1) « Diane de Poitiers, dont on peut admirer à Fontainebleau l'impeccable beauté dans les fresques du Primatice et qui, jusqu'à près de soixante ans, charmait un roi de vingt ans plus jeune, faisait déjà de l'hydrothérapie. Chaque matin, on apportait dans ses appartements le goupillon d'un puits, et c'est avec ce nœud de la corde destinée à remonter les seaux constamment plongés dans l'eau glacée, que la belle Diane faisait sur son corps de déesse des ablutions suivies de massages savants. En outre, elle se nourrissait exclusivement de viandes froides en petite quantité. C'est à ce régime sévèrement observé, paraît-il, que l'on attribuait la conservation extraordinaire de sa beauté. » Baronne Staffe.

FIG. 50. — GABRIELLE D'ESTRÉES AU BAIN.

(D'après une peinture du Musée Condé, de Chantilly.)

jours en danger. « Le bruit s'étant répandu dans la ville que les médecins avaient décidé qu'il n'y avait qu'un bain de lait qui pût le soulager, les femmes accoururent en foule au palais; et sacrifiant en quelque sorte la vie de leurs nourrissons, elles offrirent le lait de leur sein. » L'histoire ajoute que tout autre lait manquait.

Sur les bains de lait de vache du maréchal de Richelieu, Félix, comte d'Hézecques, dans ses *Souvenirs d'un page de la Cour de Louis XV,* a donné les plus minutieux détails.

« On se rappelle, dit-il, les fameux bains de lait que le maréchal prit à Bordeaux, quand il était gouverneur de province, et qui, pendant un certain temps dégoûtèrent la ville d'en faire usage, à cause du bruit qu'on répandit que ses valets de chambre le revendaient ensuite. »

Le général Thiébault, dans ses *Mémoires,* assure que son père avait été témoin du fait à Bordeaux. C'est le même maréchal qui, à son entrée à Bordeaux, avait imaginé de faire ferrer ses chevaux avec des fers d'argent, attachés simplement avec des clous ; défense était faite aux valets de ramasser ceux qui se détacheraient.

Pour ce qui est des bains de lait, le fastueux maréchal n'avait pas eu le mérite de l'innovation ; sa coûteuse fantaisie était renouvelée des âges féodaux : n'était-ce pas, en effet, une demoiselle de Rohan,

abbesse de Marqueste, qui avait fait faire de la soupe avec le lait dans lequel elle s'était baignée ?

On connaît assez, pour que nous nous dispensions de la conter au long (1), l'aventure de ce préfet du premier Empire, qui reçut un jour l'ordre de la sœur de l'Empereur, la belle Pauline, de lui faire préparer un *bain de lait*, qu'elle se proposait de prendre, suivi d'une douche du même liquide, en guise d'apéritif ! Ce fut tout un émoi dans la calme préfecture ; le bain, passe encore : en pressant le pis de toutes les vaches des alentours, on put réussir à se le procurer ; quant à la douche... il n'y avait pas d'appareil !

Qu'imagine la capricieuse enfant ? « Faites percer, dit-elle, le plafond juste au-dessus de la baignoire, et de l'étage au-dessus on me lancera le lait sur le corps. » Ainsi fut fait et le préfet s'applaudit de l'ingéniosité de la princesse, dont il était « heureux et fier » de se montrer l'humble vassal.

Les bains de lait se prenaient généralement dans une baignoire peu profonde, dite *à la Dauphine*, en forme de conque ou de chaise longue, permettant de prendre le demi-bain et facilitant l'emploi du bain composé de lait ou de tout autre ingrédient.

Dans certaines localités de Suisse, à Linderbach, par exemple, on fait encore usage des bains de lait

(1) J. Turquan, dans son ouvrage sur *les Sœurs de Napoléon*, a narré le fait avec beaucoup d'humour.

de vache, comme agent thérapeutique. Dans son *Voyage en Suisse*, Alexandre DUMAS raconte qu'arrivé je ne sais plus où et désirant prendre un bain, on ne put lui trouver d'eau en quantité suffisante; on lui offrit un bain de lait, qu'il accepta et trouva délicieux.

Pour remplacer les bains de lait, qui seraient aujourd'hui d'un prix trop élevé, on a imaginé une sorte de bain laiteux, appelé *bain de modestie*, parce qu'en troublant l'eau il voile la nudité.

En voici la composition, d'après un recueil de recettes cosmétiques :

Prenez quatre onces d'amandes douces mondées, une livre de pignons doux, une livre de racine d'aunée, dix poignées de graine de lin, une poignée de racine de guimauve et quelques oignons de lys; broyez ces substances et faites-en une pâte, que vous enfermez dans des sachets. Quand l'eau est dans la baignoire, on y jette ces sachets et on fait sortir la substance en les exprimant dans l'eau.

Outre le bain de lait, l'on employait, naguère encore, le bain de pâtes d'amandes, « l'eau de chair, l'eau de mouron, les fleurs de la vigne, l'eau distillée du miel, de la rose, du suc de melon, le jus laiteux de l'orge encore verte, l'eau de lin, à laquelle on ajoutait par pinte dix gouttes de Baume de la Mecque, etc. »

Sous le Directoire, Mme Tallien eut le caprice

d'un bain de framboises et de fraises écrasées ; mais il ne semble pas que son exemple ait été suivi.

Et cependant, de quels raffinements l'imagination en travail de nos élégantes et de nos blasés séniles ne s'est-elle pas, de tous temps ingéniée : depuis les femmes de Corinthe, qui se plongeaient deux heures chaque jour dans l'huile d'olive parfumée, jusqu'aux demi-mondaines et aux riches voluptueux, qui remplaçaient l'eau de la baignoire par du champagne ou tout autre vin de marque (1), qu'ils offraient ensuite à un petit nombre de privilégiés (2) ; en passant par

(1) D'après une feuille volante, publiée à Francfort en 1656, le brasseur du *Soleil*, un certain Jean Kelterer, fut condamné au bûcher pour le fait suivant : il prenait des bains de vin du Rhin parfumé d'épices et, pour se rembourser de ce qu'ils lui coûtaient, il reversait le liquide du bain dans des barriques, qu'il mettait ensuite en vente. On s'arrachait l'aromatique breuvage et les meilleures familles de Strasbourg en arrosaient leurs repas de noces et de baptêmes. Le roi Jérôme de Westphalie renouvela, dit-on, la même fantaisie, pour rendre à son corps la vigueur perdue. (Cf. Seyboth, *Strasbourg historique et pittoresque*, 1894 ; *la Justice criminelle et la Police des mœurs à Strasbourg*, par R. Reuss.) Jérôme avait eu un précurseur dans l'empereur d'Allemagne Charles VI, qui semble avoir, lui aussi, reconnu l'utilité des bains de vin (Cf. *la Curiosité universelle*, 2 oct. 1893.)

(2) Lorsque Maria de Padilla, favorite du roi de Castille, Pierre le Cruel, prenait des bains en présence du roi et des courtisans, par galanterie suprême, les assistants buvaient de l'eau du bain. Une toile du Musée de Toulouse représente la scène. Les seigneurs de la cour de Henri VIII se montraient aussi galants, quand ils buvaient à pleines tasses le bain dans lequel s'était plongée Anne de Boleyn ; l'un d'eux, narre Witkowski, refusa un jour d'imiter les autres, et comme on lui

les bains, plus ou moins médicamenteux de marc de raisins, de tripes, de sang, voire — *horresco referens* — de fumier !..

*
* *

Moins de vingt ans avant la Révolution, en 1773, pour plus de précision, Paris ne possédait que neuf établissements de bains.

Ces baigneurs de profession tenaient chez eux « des appartements disposés de manière à pouvoir y prendre, en tout temps et à toute heure, des bains aromatiques de santé ou de propreté, à différents prix ».

Les prix variaient de 4 à 12 livres et même davantage, selon la nature des soins réclamés par le client.

Ces bains étaient dépourvus de tout confortable et, sous le rapport de la propreté, laissaient fortement à désirer, si nous en croyons un médecin du temps :

« Six cuves étroites ressemblant à une bière de plomb avaient été déposées en terre, dans une rue obscure et écartée (il s'agit de la rue Pierre-Sarrazin); un chaudron ignoble chauffait l'eau impure qu'y versaient des porteurs dégoûtants. Le malade — car, en santé, on se gardait bien de subir cette

en demandait la raison : « Je me réserve pour le toast (la rôtie) », répondit-il, faisant allusion à l'usage anglais de mettre dans le verre de vin sucré qui circule à la ronde, pour porter les santés, une tranche de pain rôti, que mange celui à qui revient la coupe vide.

épreuve par l'eau, — descendait, en s'armant de courage, dans sa baignoire, comme dans sa dernière demeure. La vapeur obscurcissait encore ce sinistre séjour et ruisselait le long de ces murs enfumés. Le patient y passait, immobile, une heure d'ennui, en sortait plus fatigué qu'en y entrant, grâce à la contrainte de la posture qu'exigeait son court et lugubre étui ; et, pendant un mois, la bonne compagnie du quartier répétait, en s'extasiant, que monsieur un tel avait pris un bain et tirait de ce grand événement des inductions à perte de vue, concernant sa santé, très compromise par cet acte de vigueur (1). »

L'usage des bains étant, encore à cette époque, plutôt regardé comme un moyen de guérison dans certaines maladies que comme un moyen de propreté, il ne faut pas s'étonner que, dans la capitale et dans les grandes villes de province, ces établissements ne fussent qu'en petit nombre (2).

« Un usage aussi ancien, aussi utile, aussi général, écrivait un médecin de Troyes en 1766, s'est perdu au point qu'il n'en reste d'autres traces en cette ville que le nom de rue des Bains que porte la rue où l'on croit qu'ils étaient situés (3). »

(1) *L'Ami des Femmes ou lettres d'un médecin*, par P.-J. Marie de Saint-Ursin, 2e édition, p. 132-133.

(2) *Vie publique et privée des Français à la ville, à la cour et dans les provinces*, par une Société de gens de lettres ; Paris, 1826, t. II, p. 205.

(3) *Précis sur les bains de santé du sieur Rousselet*, p. 12.

La gale, qui est une des conséquences de la malpropreté, sévissait encore, sous Louis XV, en Auvergne, même dans la bonne bourgeoisie. « Dans les collèges de Saint-Flour, de Mauriac et d'Aurillac, il fallait autrefois un banc dans chaque classe pour les galeux. On ne connaît presque plus la gale dans ces collèges, depuis que le luxe a amené la propreté (1). »

Il n'y avait pas longtemps de cela, car, moins de trente ans auparavant, la femme du receveur des tailles de Brioude, parlant du mariage de son fils avec la fille aînée d'un avocat de Saint-Flour, qui était en même temps nièce d'une marquise, s'exprimait en ces termes : « Je vous disais plus haut que votre belle-sœur n'avait rien eu en mariage; je me trompais : *elle a apporté la gale à son mary;* c'est l'ordinaire des gens de Saint-Flour; ils la gardent presque toute leur vie sans s'en apercevoir. Ils sont allés s'en faire guérir à la campagne. Je suis toujours sur mes gardes et crains de l'attraper (2). »

Un peu plus tard se manifeste une réaction en faveur des bains, et les échevinages y concourent en

(Cité par Albert Babeau, *la Ville sous l'ancien régime*, t. II, p. 139).

(1) Brieude, *Topographie médicale de la Haute-Auvergne*, 1786, p. 53. (Cité par Babeau, *les Bourgeois d'autrefois*, p. 177-178.)

(2) Lettre du 23 août 1753, communiquée par M. Paul Le Blanc à M. Albert Babeau, qui l'a reproduite dans son ouvrage, *les Bourgeois d'autrefois*.

accordant, sur la recommandation des intendants, des gratifications aux entrepreneurs.

Ces nouveaux bains étaient d'ordinaire établis dans un faubourg ou à l'extrémité de la ville, au milieu de jardins, comme à Troyes, où ils furent inaugurés, en 1767, avec un certain éclat, et à Dijon, où ils furent ouverts en 1779.

A Troyes, comme à Angers, où ils seront autorisés en 1780, les propriétaires d'établissements possédaient un privilège exclusif. A Dijon, ce privilège réservait les droits antérieurs des chirurgiens et des perruquiers. A Caen, des bains publics furent également reconstruits vers la même époque, mais ils furent détruits par une inondation, en 1784 (1).

*
* *

Les bains qu'on prenait à Paris chez les baigneurs n'étaient pas accessibles à toutes les bourses : aussi n'étaient-ils fréquentés que par une clientèle très restreinte. On ne s'en étonne plus quand on lit la description des bains et étuves « à la manière des Romains », qu'avait fait construire à Paris le chirurgien ordinaire de la Reine, le célèbre Dionis (2).

(1) *La Ville sous l'ancien régime*, t. II, *loc. cit.*

(2) La famille des Dionis ou Dyonis, à laquelle on doit plusieurs savants célèbres du dix-huitième siècle, était ancienne à Paris. Plusieurs figurent, de 1472 à 1527, dans l'Epitaphier des Saints-Innocents. (Lebeuf, *Histoire du Diocèse de Paris*, édit. Cocheris, t. I, p. 198.)

Dionis avait modifié le plan des anciens thermes, en l'adaptant au climat de notre capitale, « moins chaud que celui d'Italie ». Le *Mercure galant* (1) vantait, en termes dithyrambiques, la disposition riante du lieu où avait été édifié l'établissement, et où tout se trouvait réuni pour réjouir la vue : vases, bustes, porcelaines, peintures, etc.

« L'Italie, proclamait avec emphase le rédacteur, nous avait déjà fourni plusieurs choses que nous avions trouvées fort agréables : les opéra (*sic*), les eaux glacées et mille sortes de fleurs et de fruits, les marbres et même plusieurs manières de bâtir ; mais M. Dionis nous a fait voir que nous n'avions pas encore épuisé toutes ses raretez... » On s'entendait déjà fort bien à emboucher la trompette de la réclame.

La pièce de Voltaire, *le Mondain* (2), datée de 1736, atteste que le bain pris chez les étuvistes était con-

(1) Décembre 1678, p. 276-279.

(2) Mais du logis j'entends sortir le maître ;
Un char commode, avec grâces orné,
Par deux chevaux rapidement traîné,
Paraît aux yeux une maison roulante,
Moitié dorée, et moitié transparente ;
Nonchalamment je l'y vois promené ;
De deux ressorts la liante souplesse,
Sur le pavé le porte avec molesse (*sic*).
Il court au bain ; les parfums les plus doux
Rendent sa peau plus fraîche et plus jolie.
(*Œuvres de Voltaire*, éd. de Kiel, t. XIV, p. 113.)

sidéré comme un luxe réservé seulement aux gens fortunés.

Pour le mettre à la portée du plus grand nombre, on avait créé des bains sur la rivière (1), qui coûtaient bien moins cher (2), environ de 24 sols à 3 livres 12 sols (3).

Chacun des établissements où les baigneurs se réunissaient consistait en un de ces grands bateaux appelés *toues*, auquel une grande toile à voile servait de toiture. Cette toile s'étendait au dehors du bateau et le long de ses bords, jusqu'à des pieux enfoncés dans la rivière, auxquels elle venait s'attacher. Elle formait ainsi une espèce d'appentis ou de galerie extérieure, sous laquelle le fond de la Seine était sablé et dressé de telle sorte que l'on pouvait s'y baigner sans danger (4).

(1) On avait pris de tout temps des baignades en Seine, mais le premier contrat administratif réglementant les bains en rivière date seulement de 1688. Le 26 janvier, les époux Villain obtenaient, moyennant 30 livres par an, le droit exclusif d'établir des bains depuis le Cours-la-Reine jusqu'au Pont-Marie.

(2) En 1779, les bains sur la rivière coûtent 3 livres, vis-à-vis le palais Bourbon. « On y est servi très commodément et avec la plus grande propreté. » HURTAULT et MAGNY, *Dictionnaire historique de Paris*, t. I, p. 513.

(3) DULAURE, *Nouvelle description des Curiosités de Paris*, 1785, p. 48-49.

(4) *Dictionnaire raisonné universel des arts et métiers*, nouvelle édition revue et mise en ordre par l'abbé JOUBERT, de l'Académie royale des sciences de Bordeaux, au mot *baigneur*. Paris, Didot jeune, 1773.

C'était dans l'intérieur même du bateau que les baigneurs déposaient leurs vêtements et les confiaient aux soins du gardien.

La faible rétribution à laquelle était fixé le prix de ces bains les mettait à la portée d'un trop grand nombre de personnes pour y attirer la classe moyenne qui, tout en ne voulant pas trop dépenser, tenait cependant à une certaine décence. Or, les amateurs de bains froids ne prenaient guère souci de cette dernière, et riverains et passants jouirent parfois d'un spectacle dont pouvait s'offenser la pudeur la moins prompte à s'alarmer (1).

Une anecdote, rapportée par l'auteur des *Essais sur Paris,* va nous donner une idée de ce qu'étaient alors les bains de rivière.

« Sur la fin du siècle dernier, dit Saint-Foix, la mode étoit d'aller se baigner à la Porte Saint-Bernard. Un jour, les deux sœurs Loison, fameuses courtisanes, s'y baignoient et avoient autour de leur tente M. le Duc (de Bourbon-Condé) et beaucoup de seigneurs de la cour. La femme d'un conseiller, qui se baignoit auprès d'elles, dit à une de ses amies :

(1) A la suite de plaintes multipliées, le prévôt des marchands ordonna aux officiers de garde sur les ports de « courir sus » à ceux qui seraient surpris se baignant nus : en punition de leur désobéissance aux règlements, ils étaient promenés en chemise par les rues, en attendant qu'ils fussent fouettés de verges, à l'endroit même où ils s'étaient montrés sans voile aux yeux des passants : c'était ajouter un scandale à un autre.

« Voilà les Loison ! » Elles l'entendirent ; la cadette répondit : « Voilà qui est bien robin et bien bourgeois. » — « Il est vrai, répliqua la conseillère, qu'on pourroit vous donner d'autres noms et que ceux d'*abandonnées* et de *malheureuses* vous iroient à merveille. » Les Loison, furieuses, se mettent à crier : « A nous, monsieur le Duc ! voyez comme on nous insulte ! » Le prince leur répondit d'un très grand sang-froid : « Mesdames, je veux bien partager vos plaisirs, mais non vos querelles. »

Les propos libres, les cris et les rires indécents des femmes galantes qui allaient à la rivière pour se baigner ne tardèrent pas à mettre en fuite les femmes honnêtes, qui ne pouvaient lutter d'audace et d'effronterie avec ces mal embouchées, toujours prêtes à les insulter. Les bains de la Porte Saint-Bernard furent abandonnés par la belle société, et l'on n'y rencontra plus que des prostituées et des libertins.

La Bruyère, qui a censuré avec une si rude âpreté les mœurs de son temps, n'a pas manqué de nous instruire de ce qu'il lui avait été donné d'observer *de visu*.

« Tout le monde, écrit-il, connaît cette longue levée qui borde et qui resserre le lit de la Seine du côté où elle entre à Paris avec la Marne qu'elle vient de recevoir : les hommes s'y baignent au pied pendant les chaleurs de la canicule ; on les voit de fort près se jeter dans l'eau, on les voit sortir ; c'est un amusement. Quand cette saison n'est pas venue, les

femmes de la ville ne s'y promènent pas encore; et quand elle est passée, elles ne s'y promènent plus (1). »

Cette promenade à la mode fut le sujet de pièces de théâtre : au théâtre Molière, en 1696, on représenta *les Bains de la Porte Saint-Bernard* (2) ; tandis qu'en chaire Bourdaloue fulminait ses anathèmes contre les belles dames qui fréquentaient « ces promenades changées en comédies publiques, où chacun, acteur et spectateur tout à la fois, vient jouer son rôle et faire son personnage » ; où un hasard « bien ménagé et bien prémédité » amenait de « prétendues rencontres et de vrais rendez-vous » (3).

En 1724, la situation n'avait pas sensiblement changé; une note, retrouvée dans les papiers du procureur général Joly de Fleury (4), en fait foi : « C'est un horrible scandale, écrit ce grave magistrat, que celui d'un grand nombre de libertins qui se baignent nus dans Paris à la vue de tant de personnes, principalement de l'autre sexe. Ils vont même effrontément, en cet état, autour des bateaux où les femmes lavent le linge, et où il se dit de part et d'autre

(1) La Bruyère, *les Caractères*, ch. *de la Ville*, 1690.

(2) Dans les poésies de Lainez (publiées par d'Aquin de Château-Lyon, en 1753), se trouve une pièce consacrée aux Bains de la Porte Saint-Bernard.

(3) *Sermon sur les Divertissements du monde* (Cf. *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, par Anatole Feugère, Paris, 1889.)

(4) *Bibliothèque nationale*, collection Joly de Fleury, vol. 1414, p. 77.

toutes sortes d'infamies. Ils commettent aussi des abominations avec ceux de leur sexe. Il serait à souhaiter qu'il fût absolument défendu de se baigner dans la rivière, depuis un bout de Paris jusqu'à l'autre. Feu M. d'Argenson avait fait cette défense et il tenait la main à l'exécution.

« A l'égard des bains couverts, on ne devrait pas non plus les permettre dans Paris, mais seulement dehors et de telle manière que les bains des hommes fussent très éloignés de ceux des femmes. On a vu souvent des hommes nus aller du bain des hommes à celui des femmes et même des hommes aller nus dans de petits bateaux presque d'un pont jusqu'à l'autre, à la vue de tout le monde, qui était sur les quais et aux fenêtres; cela arriva l'année dernière (1723).

« M. le Prévôt des marchands prétend que cette défense le regarde et qu'il a toute l'autorité sur la rivière, mais il faudrait l'autorité du Roi ou du Parlement et que des exempts fussent chargés de veiller à l'exécution (1). »

Toujours l'éternel conflit entre la Ville et l'État !

Grâce à cette séparation des pouvoirs, les abus se perpétuèrent et toutes les ordonnances de police ne suffirent pas à les enrayer (2). Celle du prévôt des

(1) *Archives historiques, artistiques et littéraires* (1889-1890), t. I, p. 403-404.

(2) Les contraventions ne furent pas nombreuses; sans doute

marchands, du 12 juin 1742, qui prescrivait que les bains pour les femmes fussent séparés de ceux des

FIG. 51. — UN BAIN DE FEMMES, SUR LA RIVIÈRE.

hommes et éloignés les uns des autres, ne semble pas avoir eu plus d'efficacité que les précédentes.

Et cependant, des peines sévères étaient réservées

hésitait-on à sévir contre les délinquants. On n'a constaté qu'une seule condamnation infligée à des baigneurs : elle est du 24 juillet 1736. Encore furent-ils punis, si nous en croyons MM. Paul DESACHY et René FARGE, qui ont dépouillé les archives relatives à la question (*Grande Revue*, 10 août 1908), moins pour s'être montrés aux blanchisseuses des bateaux-lavoirs, dans le costume de leurs premiers pères, que pour s'être livrés à

à ceux qui enfreignaient la sentence : il y allait de trois cents livres d'amende et de la confiscation de leurs bateaux et équipages, pour les fermiers et loueurs de places qui y contrevenaient.

En outre, il était fait « très expresse défense à toutes personnes de se baigner d'une manière indécente, de rester nuds sur les bords et graviers de la rivière et sur les bateaux chargés ou vuides, à peine de trois mois de prison (1) ».

*
* *

Ce ne fut qu'en 1760 que devait être trouvé le remède à un état de choses que les moralistes déploraient et que les pouvoirs publics restaient impuissants à modifier.

Un baigneur étuviste, du nom de Poithevin (2), imagina de transporter, sur un grand bateau construit à ce dessein, un établissement à peu près semblable à celui qu'il exploitait déjà sur le quai d'Orsay (3). Des rapports favorables du lieutenant général

un combat singulier, à grand renfort de coups de poings, de canne et d'aviron, pour arriver à régler un compte de 35 sols, dus au bachotier de l'île Notre-Dame.

(1) *Dictionnaire ou Traité de la Police générale*, par De La Poix de Freminville (1775), p. 36.

(2) L'établissement de Poithevin, installé d'abord au pont de la Tournelle, fut transféré, en juillet 1762, à la pointe de l'île Saint-Louis. (*Annonces, affiches et avis divers*, 24 juin).

(3) V. l'*Encyclopédie méthodique des arts et métiers*, t. VI, au mot *Perruquier*, § *Bains sur la rivière*.

de police, du prévôt des marchands et des échevins, de l'Académie des sciences, de la Faculté de médecine et du premier chirurgien du roi, ayant unanimement fait valoir l'utilité de l'établissement projeté, on en autorisa l'exécution, par des lettres patentes, qui furent enregistrées au Parlement le 13 mars 1761.

Le bâtiment élevé sur le bateau se composait d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Il était divisé, dans sa longueur, par une galerie de cinq pieds de large, de chaque côté de laquelle se trouvaient douze ou quinze chambres, dont chacune était éclairée par une fenêtre sur la rivière (1). Ce bateau fut placé à demeure au-dessous du Pont Royal, du côté du faubourg Saint-Germain.

Une annonce, publiée dans un annuaire de médecine (2), nous apprend que Poithevin donne, en plus des bains simples, des douches et des « bains minéraux, soit naturels, soit artificiels, tels que les médecins les ordonnent (3) ». Un maître apothicaire de Paris, le sieur Mitouard (ou Mithouard) les compose.

On prend aussi chez Poithevin « des bains de vapeur

(1) *Mémoires de la Société des Sciences, Belles-Lettres*, etc., *d'Orléans*, 1852, p. 276.

(2) *Etat de la médecine pour* 1776, p. 225-226.

(3) Vers la même époque, un sieur Guérin, de Montpellier, ouvrait le premier établissement d'hydrothérapie que Paris ait possédé et dont les divers services, bains, demi-bains, étuves, douches et fumigations, avaient été approuvés, dès 1754, par l'Académie de chirurgie. (*Etat de la ville de Paris*, 1760, p. 7, et *Avant-Coureur*, du 11 février 1760, p. 71.)

et des fumigations. Les pauvres y trouvent des secours gratuits (1) ». Les bains de propreté coûtaient 3 livres 12 sols, les autres à proportion.

Le succès de l'opération dépassa toutes les espérances de son fondateur. Encouragé par sa réussite, son successeur, Lefèvre de la Boulaye, édifia, en 1783, sur la demande de la Ville de Paris, un nouvel établissement « qui réunit, au mérite de propager une nouvelle et utile jouissance, celui d'en populariser l'habitude, en l'offrant à un prix très modéré (2) ».

Peu après, un ingénieux industriel, Barthélemy Turquin, conçut le projet de soutenir, dans un bateau couvert, sur un plancher solide descendu en rivière, des baignoires dont les parois étaient percées et qui se trouvaient ainsi traversées par les eaux courantes. Cet établissement prit le nom de *Bains chinois* (3).

Mais Poithevin, se prévalant de ses lettres patentes,

(1) Mme de Genlis avait réclamé depuis longtemps cet établissement gratuit. « A l'égard des bains publics, écrivait-elle, il en manque un *gratis* à Paris pour le peuple : ce seroit une belle chose qu'un grand édifice sur la Seine construit pour cet usage. Le peuple n'en abuseroit pas pour sa santé, car il n'en pourroit guère profiter que les dimanches. » *Dict. des Etiquettes de la Cour*, t. I, p. 65.

(2) *L'Ami des Femmes*, lettre dixième.

(3) L'établissement des Bains chinois, installés sur la rivière, au bas de l'île Saint-Louis, eut une vogue très grande : hommes et femmes s'y baignaient en commun, mais dans des costumes d'une correction et d'une modestie sévèrement réglementées ; la haute société s'y montrait assidue ; les princes mêmes y venaient fréquemment et c'est là que le futur roi

Expédié le 2 août

BAINS chauds, gratis, *pour les Pauvres, établis sur la Rivière, sous la protection du Bureau de la Ville de Paris.*

Je soussigné, Docteur en Médecine, certifie que la nommée Marie antoinette Ju demeurant rue du Petit-Pont — Paroisse St Severin — a besoin de prendre trente — Bains de Rivière; dont un chaque jour, ou deux par jour l'un suivant l'effet & j'estime que sa fortune ne lui permettroit pas d'en faire la dépense.

A Paris, ce cinq Juillet 1792.

Guillotin Dr M.P.

i le Médecin expliquera si ce ade doit prendre ses Bains sans ruption, ou à quelle distance ans des autres, afin que sa puisse être remplie par un les jours qu'il ne devra pas endre.

le Médecin a lieu de prévoir 'état du Malade fût susceptible ibleſſe dans l'eau, en y restant de tems. il voudra bien fixer ée du Bain, & lui conseiller e de se faire accompagner personne pour le surveiller; ant que, pour plus de commo- & d'agrément, chacun a son oir particulier, ou les person- ervice ne peuvent pas voir

FIG. 52. — BON DE BAINS GRATUITS, SIGNÉ PAR GUILLOTIN.

(Collection Noël Charavay.)

prétendit que ces bains étaient établis en violation de son privilège et obtint de les faire supprimer par l'autorité. En compensation de cette mesure de rigueur, le sieur Turquin se fit concéder, bientôt après (en 1787), le privilège exclusif d'établir en Seine des écoles de natation.

Louis-Philippe et ses frères apprirent à nager. Aux Bains chinois on jouait, on soupait, on fleuretait. On y venait de loin *en équipage*. Le général Thiébault a conté, dans ses Mémoires, les heures charmantes que les jeunes gens du bon ton passaient là ; sous le peignoir obligatoire et uniforme, gentilshommes, princes et bourgeois fraternisaient. (*Temps*, 26 août 1908.)

FIG. 53. — VUE PRISE AUX BAINS A QUATRE SOUS.

(D'après une lithographie de DAUMIER)

DE LA RÉVOLUTION

A

LA RESTAURATION

CHAPITRE VII

La première école de natation fut construite à la pointe de l'île Saint-Louis. Le *Journal de Paris*, du 24 juin 1789, constate que « LL. AA. SS. MM. les ducs d'Orléans et de Bourbon ayant reconnu le mérite de cet établissement, ont souscrit pour les quatre princes et leur auguste famille. En conséquence, MM. les ducs de Chartres (plus tard Louis-Philippe), de Montpensier et de Beaujolais ont pris, le 14 mai, leur première leçon de nage; le 23, ils ont nagé seuls dans le bassin et ils seront bientôt en état de nager en pleine rivière ».

L'abonnement pour apprendre à nager pendant un été était fixé à la somme, relativement élevée, de 96 livres, plus 12 livres pour le blanchissage du linge, pour ceux qui voulaient avoir un cabinet à eux seuls ; et à 48 livres, plus 6 livres de blanchissage, pour ceux qui « se contentaient d'être dans un endroit commun ».

Une leçon particulière coûtait 3 livres. Un arrêté,

pris le 25 floréal par le bureau central de Paris et approuvé par le département, le 6 prairial, portait que « nul ne doit se baigner (dans la rivière) si ce n'est dans des bains ouverts ; il défend expressément d'en sortir nu et de se montrer dans cet état sur les trains, bateaux, berges, etc. Il indique à ceux qui voudront établir des bains sur la rivière ce qu'ils devront observer : l'une des conditions qui leur sont imposées est de ne pouvoir exiger des baigneurs plus de quinze centimes par personne dans les bains en commun et plus de six décimes par personne dans les bains particuliers (1).

Un événement funeste faillit retarder les progrès d'une industrie qui prospérait tous les jours : au cours de l'hiver de 1799, le bateau des bains de Poithevin et Vigier, associés depuis peu, amarré vis-à-vis le palais des Tuileries, fut submergé par les glaces.

Vigier conçut et exécuta tout aussitôt le projet d'un établissement sans modèle jusqu'alors, composé de deux étages et contenant plus de cent cinquante baignoires (2), placées dans autant de cabinets ornés de glaces (3).

« Semblant disposer de la baguette d'Armide », cet ancien procureur, devenu industriel, « éleva au

(1) *Paris pendant la réaction thermidorienne*, par AULARD, t. V, p. 577.

(2) *Tableau de Paris en l'an VIII.*

(3) *Vie publique et privée des Français*, etc., t. II, p. 206.

FIG. 54. — VUE PRISE A L'ENTRÉE DES BAINS DELIGNY.
(D'après une lithographie de DAUMIER.)

sein des eaux un palais qu'il entoura d'un jardin enchanté. Où venait naguère se briser la vague écumante, des plantes balsamiques germèrent, pour charmer les yeux et l'odorat du baigneur étonné de respirer, au milieu des flots, les parfums des bosquets d'Idalie ; plus loin, des ombrages verdoyants invitèrent le baigneur à attendre le repos nécessaire pour entrer au bain sans danger, ou à goûter, en en sortant, celui que la médecine ordonne pour mettre à profit ses bienfaits (1). »

Deux tentes étaient disposées pour recevoir d'un côté les hommes, de l'autre les femmes, avant ou après les bains.

On entrait dans l'établissement par une vaste galerie, de quatre-vingt-douze pieds de long sur dix de large, ornée de colonnes peintes, entre lesquelles avaient été ménagées les portes de chaque cabinet.

Le milieu de cette galerie était partagé par une glace transparente, au travers de laquelle la vue se portait dans toute l'étendue de l'édifice. Des rideaux protecteurs mettaient baigneurs et baigneuses à l'abri des regards indiscrets.

Enfin, on aura l'idée de cet immense bâtiment, qui déplaçait deux millions cent seize mille huit cents livres d'eau, quand on saura qu'une machine hydraulique, élevée hors de l'enceinte des bains, sous la

(1) *L'Ami des Femmes*, p. 135.

Le Bain économique des Incroyables de la rue de la Tannerie à quinze centimes

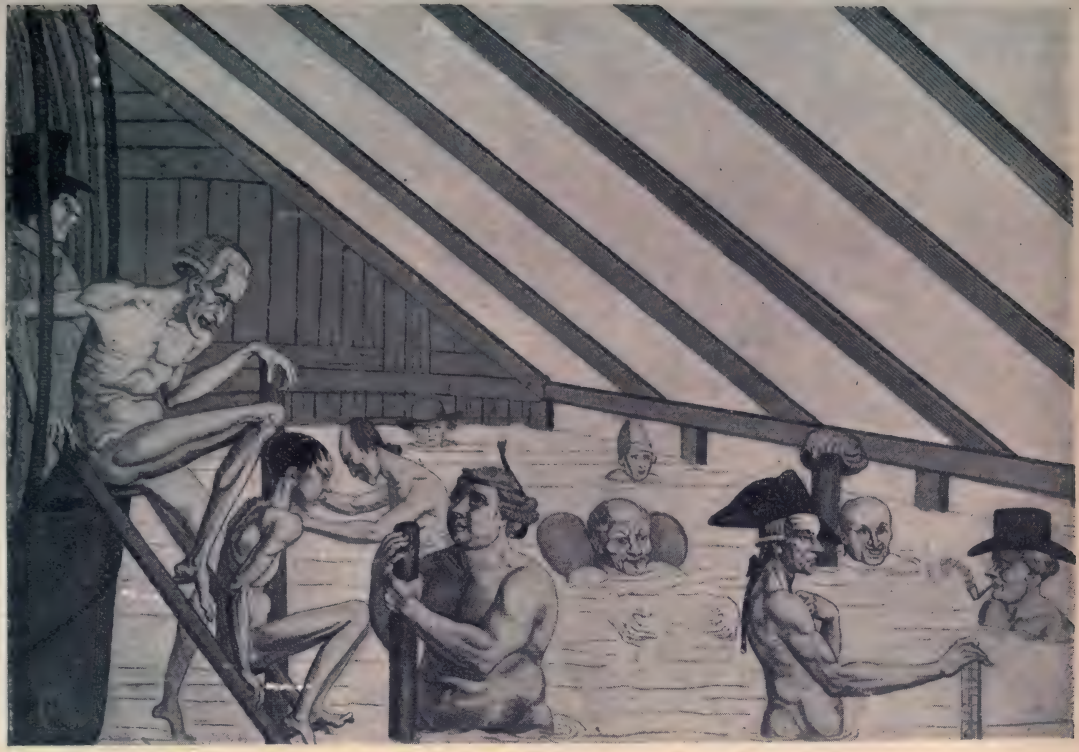

FIG. 56. — UN BAIN D'HOMMES (Le bain « à la papa »).

(D'après une estampe du Musée Carnavalet).

forme d'une rotonde, fournissait incessamment, sans bruit, sans peine et sans odeur, de l'eau à cent quarante baignoires ensemble, et par conséquent à deux cent quatre-vingt robinets, qui marchent avec un tel accord — selon l'expression du contemporain à qui nous devons ces détails — qu'en cinq minutes, et comme par enchantement, on peut établir à la fois cent quarante bains, sans qu'on aperçoive ni conduits, ni réservoirs, ni chaudières.

Le nouvel établissement, par sa situation même et sa forme, donnait l'impression d'un vaisseau de fort tonnage : les bains Vigier avaient exactement la longueur du vaisseau de ligne *les États de Bourgogne*, que le célèbre Bougainville montait avant la Révolution, lequel avait, comme ces bains, « cent quatre-vingt-douze pieds de longueur dans œuvre, cent quarante pièces de canon et, comme celui-ci, cent quarante cabinets (1) ».

Aux bains Vigier du Pont-Neuf se rendait la petite bourgeoise, « qui veut uniquement se décrasser, avec ses deux grandes demoiselles, devenues nubiles et arrivées fraîchement de leur pensionnat » ; le clerc de notaire, l'étudiant du pays latin, des braves marchands de la rue Saint-Denis, « qui, par économie, ont eu soin de se munir de quelques serviettes, d'un petit pain et d'une tranche de gigot (2) ».

(1) P.-J. Marie de Saint-Ursin, *op. cit.*, p. 137.
(2) Cuisin, *les Bains de Paris*, t. I (1822).

Vigier dut son succès non pas seulement au confort de son établissement, mais à une réclame soutenue. Il n'existait, de son magnifique établissement, « aucun modèle en Europe ».

C'était une des curiosités de la capitale. « Tout est neuf et tout y est distribué avec élégance ; il ne laisse rien à désirer. Le service se fait avec honnêteté et décence ; le linge y est fort beau ; chaque côté du bateau est orné d'une allée d'arbres à fleurs, d'orangers et de plantes odoriférantes. Cet établissement mérite l'attention et l'admiration des étrangers et des habitants de Paris. Il est ouvert en tout temps et à toute heure du jour (1). »

Non loin des bains Vigier, sur la rive gauche de la Seine, s'élevait un très beau bâtiment, qui réunissait aux avantages de celui que l'on vient de décrire « celui, pour les femmes timides, pour les hommes peu aguerris, de les offrir en terre ferme ».

Il avait été fondé par un M. Albert, en 1780. Il était assez élevé au-dessus de la rivière pour être protégé des inondations et assez voisin pour s'alimenter d'une eau limpide et courante.

Ce bâtiment était séparé par une porte cochère, sous laquelle entraient les voitures, de façon à pouvoir déposer les baigneurs à l'abri des intempéries

(1) Aubry, *Guide des étrangers aux monuments de Paris*, p. 13; cité par L. de Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon*, t. II, p. 346.

FIG. 57 — LES BAINS VIGIER.

et les attendre dans une vaste cour qu'entouraient les corps de logis. A droite, étaient situés les bains des femmes, à gauche ceux des hommes, sans communication entre les deux parties.

Les *bains Albert* étaient surtout destinés aux usages médicinaux : on y trouvait des bains de vapeur, des bains thermaux, des bains aromatiques, des douches, des fumigations sèches, pour le traitement des paralysies, rhumatismes, plaies, etc. On y pratiquait la douche ascendante et la douche descendante. La première était fréquemment employée, dès cette époque, contre les obstructions intestinales, les rétrécissements du rectum, les chutes habituelles de cet organe, etc. (1).

Les bains de vapeur avaient été installés sur le modèle de ceux qu'on trouvait en Turquie, en Russie et dans tout le nord de l'Europe, avec cette différence que chaque baigneur avait une chambre particulière.

Ces bains de vapeur pouvaient n'être que partiels, de façon à ne soumettre à l'action de la vapeur qu'un seul bras, une seule jambe.

Pour les étrangers accoutumés à se plonger dans l'eau froide, en sortant de l'étuve, on avait construit une vaste baignoire ou piscine, en marbre, dans laquelle ils pouvaient nager à l'aise, prendre des

(1) V. l'opinion de la Société royale de médecine 2ur les bains Albert, dans l'ouvrage précité de Marie de Saint-Ursin, p. 141-142 ; cf. *le Tableau de Paris*, de Mercier, t. XI, p. 266.

douches froides, en un mot goûter tous les avantages d'un bain de rivière.

Des masseurs étaient attachés à l'établissement, où les indigents pouvaient se procurer, sans bourse délier, des bains de toute espèce.

*
* *

La Révolution ayant supprimé les entraves qui s'opposaient à l'essor des diverses industries, de nombreux établissements balnéaires s'étaient créés en peu de temps (1).

(1) A Boulogne-sur-Mer, notamment, avait été fondé un établissement modèle, véritable « monument élevé à l'art de baigner ».

« Cet établissement, le plus beau qui existe en ce genre, écrit M. de Saint-Ursin (*loc. cit.*, p. 119), est composée de trois voûtes superposées et admettant la lumière du jour. La retenue d'eau dans les réservoirs est de neuf mille pieds cubes de ce fluide sans cesse renouvelé ; au rez-de-chaussée, sont des baignoires d'une seule pierre, imitant le marbre ; au premier étage, sont des baignoires mobiles, où l'on réunit au plaisir de se baigner celui d'être balancé par un mouvement oscillatoire qu'on imprime soi-même à sa baignoire. Ce moyen est très puissant en médecine, et a été recommandé, dans la phtisie pulmonaire, par Caer-Michael Smith, qui a écrit sur cette matière *ex professo*, et qui faisait même ainsi balancer ses malades dans des baignoires aériennes ; enfin, il y a des piscines où l'on peut se plonger et nager. Cet établissement a été ouvert en 1790, et tout atteste ses succès qu'ont dirigé des médecins intelligents. » Le balancement contre la phtisie, attendons-nous à voir revivre, quelque jour, cette médication surannée.

FIG. 58. — SERVANTE DE BAIN, APPORTANT LA COLLATION.

(D'après une estampe en couleurs).

[*Collection*] *G. Hartmann*.

La libre concurrence avait encouragé les spéculateurs. C'est ainsi que furent fondés, en 1799, les *Bains de Tivoli*, par Jurine et Triayre (1), au n° 88 de la rue Saint-Lazare.

Aux bains Tivoli se rendent les personnes « vraiment distinguées », qui vont y soigner leurs nerfs fatigués, leurs spasmes et leurs « nébulosités de cerveau ». Des voitures élégantes, des laquais galonnés encombrent les avenues qui y conduisent. Une petite-maîtresse doit pouvoir dire : « Je viens de chez Le Roy — la marchande de modes de la rue Richelieu; de chez Despeaux — l'habile faiseuse du passage des Panoramas, ou des bains de Tivoli ».

La spécialité de la maison est le *bain nuptial*.

Le bain *nuptial* coûte ordinairement un louis ; il est spécialement destiné aux hommes à la veille de se marier et qui ne veulent pas rester au-dessous de ce qu'on attend d'eux. C'est un bain aromatisé par des vins étrangers généreux, tels que l'alicante, le vin de l'Ermitage, qui passent pour « confortatifs ».

Le bain est suivi d'une collation stimulante, dont le menu est savamment composé : truffes cuites dans du vin de champagne, sirop de bouillon de veau, pain de fécule de farine, émincé de gigot à la sauce tomate.

(1) Lefeuve, *Histoire des Maisons de Paris*, t. II (rue Saint-Lazare) p. 394 ; *Tableau des hôtels garnis* (1817), p. 158 (cote de la Bibliothèque Lk^{7} 6127) ; *les Bains de Paris*, de Cuisin (1822) t. I, p. 92.

FIG. 59. — PEIGNOIRS DE BAINS.

(D'après une estampe en couleurs).

[*Collection G. Hartmann*].

Au sortir de l'eau, le baigneur, revêtu seulement d'un léger peignoir, passe dans la salle dite des *cosmétiques* et des *macérations*, où des garçons, munis d'éponges fines et de tampons en coton, ainsi que de morceaux de flanelle, le *tatouent* d'essences, d'huiles aphrodisiaques, d'esprit de musc, de suc de roses, le lotionnent d'eau de Cologne mélangée avec du baume du Pérou, de l'extrait de girofles, de vanille, de cannelle, d'ambre et de cantharides pilées. Après quoi, l'ardent champion est prêt à entrer en lice pour le tournoi d'amour.

A Tivoli, les entr'actes du bain sont occupés par des jeux variés : le jeu de bagues, le tir, la balançoire, le volant, le billard, etc. C'est, selon l'heureuse expression d'un peintre de mœurs faciles, un « lazaret de bonne compagnie », qui tient, à la fois, de l'établissement d'hydrothérapie et de la maison de santé.

Des veuves y viennent chercher leur consolateur ; des jeunes femmes séduites, un abri tutélaire pendant les neuf mois nécessaires pour dissimuler les résultats de leur imprudence.

L'une vient y soigner ses vapeurs et ses mélancolies, l'autre y nouer quelque intrigue. L'Esculape qui dirige tout ce monde de névrosés est, vous le pensez bien, un Esculape du meilleur ton : sa manière de tâter le pouls est charmante ; il baise la main à chaque dame, avec la distinction et les manières de l'ancienne cour.

FIG. 60. — BAINS CHINOIS DU BOULEVARD DES ITALIENS.

(D'après une estampe en couleurs, du temps.)

(Collection G Hartmann).

D'autres bains que ceux de Tivoli jouissent d'une réputation presque égale : ce sont les bains de la rue Taranne ; les *Bains chinois* du boulevard des Italiens, où l'on peut se procurer tous les cosmétiques importés d'Asie pour conserver la beauté. Un chirurgien-pédicure est attaché à l'établissement et veille à la graduation de la température des bains, qui demandent une précision exacte (1).

Aux *Bains turcs* de la rue du Temple, « les moindres ustensiles ont la forme et le genre antique ».

Les *Bains Montesquieu*, près le Palais-Royal, sont réputés pour leur correction parfaite.

Il y a encore les *Bains de la rue des Colonnes*, près du théâtre Feydeau ; les *Bains du Mail*, où l'on peut prendre un bain nuptial, comme à Tivoli, et aussi des bains de lie de vin, des bains de bouillon de tripes, etc.

A cette époque, une femme va au bain « par ton, par propreté, par oisiveté, par désœuvrement, par volupté et surtout par amour ». Qui ne se souvient des couplets de Désaugiers ?

Le malade sonne
Afin qu'on lui donne
La drogue qu'ordonne
Son vieux médecin ;
Tandis que sa belle,
Que l'amour appelle,

(1) *L'Ami des Femmes*, p. 157-159.

Au plaisir fidèle,
Feint d'aller au bain.

Telle grande dame a sa baignoire louée à l'année, comme sa loge à l'Opéra.

Du côté de l'île Saint-Louis, dans le faubourg Saint-Antoine, dans le Marais et vingt autres quartiers, on a construit des établissements de bains : car depuis plusieurs années, dit un auteur de la Restauration, « les bains se multiplient à l'infini ».

Il y a encore les écoles de natation, les bains de quatre sous, où on montre la nature « toute nue et sans fard ». Ce sont là les vrais bains publics.

FIG. 61.

DE LA RESTAURATION
A NOS JOURS

CHAPITRE VIII

On ne peut nier que, depuis la Révolution, le peuple de Paris ait beaucoup gagné du côté de la propreté. Il change de linge plus souvent, il fréquente davantage les bains (1). Au milieu de la rivière sont de longs bateaux plats, retenus par des câbles au rivage et qu'on remorque à la fin des étés et lors des crues. Une banne les ombrage et des piquets, plantés de distance en distance, soutiennent le néophyte qui, dans ses essais de natation, reçoit le baptême par immersion. Chapelets de liège, vessies, filets, calebasses, sangles, soutiennent l'inquiet et peu expérimenté nageur et des plongeurs, aussi adroits qu'in-

(1) Sous le Directoire et sous le gouvernement consulaire, ce n'était pas toujours le besoin de se laver qui attirait le peuple sur les rives de la Seine. Le spectacle qui s'offrait aux promeneurs n'était pas moins suggestif que celui dont les esprits moroses se plaignaient déjà sous la Régence et le règne de Louis XV (V. à cet égard l'ouvrage cité à la note suivante, t. I, p. 50-51).

trépides, veillent sur les débutants. Cela n'empêche pas les accidents de se produire et, quelques précautions qu'on ait prises, il en a toujours été de même.

Sous la Restauration, outre les bains établis sur la Seine, il en est un grand nombre d'autres dans l'intérieur de la ville, principalement sur la rive droite, dont la modicité des prix ne laisse aucune excuse « aux personnes qui croupissent dans la malpropreté, ou qui négligent un moyen salutaire aussi facile de s'entretenir à peu de frais dans un bon état de santé (1) ».

Depuis 1817 jusqu'en 1831 inclusivement (2), il s'est fondé à Paris trente-sept établissements de bains, où l'on ne reçoit que les eaux du canal de l'Ourcq ; on y entretient onze cents baignoires.

Les établissements de bains publics exploités à Paris peu après 1831 étaient au nombre de soixante-dix-huit et l'on comptait deux mille cent soixante-quatorze baignoires en place.

Indépendamment de ces baignoires, auxquelles on peut appliquer la dénomination de baignoires fixes, parce qu'elles sont à demeure dans les établissements qui les possèdent, il faut encore compter les bai-

(1) *Vie publique et privée des Français*, (1826), t. II, p. 209.

(2) Nous empruntons les chiffres et les détails qui suivent à la substantielle brochure de M. Girard, sur *les Bains publics à Paris*.

FIG. 62. — UNE ÉCOLE DE NATATION SOUS LA RESTAURATION.

(D'après une lithographie du Musée Carnavalet.

gnoires mobiles, que des entrepreneurs font transporter chez les particuliers qui ne peuvent ou ne veulent point aller se baigner hors de chez eux.

L'idée de transporter des bains chauds à domicile était depuis longtemps mise en pratique dans plusieurs villes d'Allemagne et notamment à Berlin.

C'est à un sieur VILLETTE que l'on doit l'introduction dans la capitale des bains à domicile (1).

« Ce moyen, quelque avantageux qu'il paraisse et avec quelque emphase qu'il ait été annoncé, écrit un auteur de 1826, ne convient ni aux gens aisés ni à ceux qui ne le sont pas.

Les premiers se servent toujours de baignoires de cuivre et font chauffer l'eau dans leur appartement ; les autres se passent fort bien de baignoires de cuivre, dont le prix n'est pas toujours à leur portée. »

D'ailleurs, la propreté n'y est pas toujours observée et le drap qui doit garnir la baignoire manque souvent aux personnes peu favorisées par la fortune.

(1) Gay-Lussac et Percy, nommés par l'Académie des Sciences pour faire l'examen des procédés que le sieur Villette comptait employer, en rendirent un compte très élogieux.

FIG. 63. — LES BAINS A DOMICILE.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet).

*
* *

La propreté ! « l'unique condition essentielle de santé », comme l'écrivait, il y a quelques années, un Anglais de distinction (1), sir John Simon. Si les autorités sanitaires locales, ajoutait-il, « s'inspiraient avec clairvoyance et intelligence de l'importance et des ressources que peut offrir la propreté, si elles avaient l'énergie de l'imposer résolument dans leurs districts, le nombre des décès en Angleterre serait réduit chaque année de plusieurs dizaines de mille. »

« La propreté, écrivait de son côté Michel Lévy, n'est pas une affaire de luxe et de bien-être : c'est une question d'hygiène. Combien il reste à faire dans les localités rurales, où la culture du corps est si négligée ! Combien la malpropreté des classes pauvres est invétérée et difficile à combattre ! L'omission con-

(1) Les Anglais n'ont pas toujours été aussi soucieux de propreté et d'hygiène. Il n'en est pas qui voyagerait aujourd'hui sans son *tub* ; en 1800, si nous en croyons le docteur Fielding Blandford, il n'y avait pas dans tout Londres un seul établissement de bains, et, au milieu du dix-neuvième siècle, les deux seules occasions où un ouvrier prenait un bain étaient le jour de sa naissance et le jour de sa mort. Une grande dame anglaise, lady Mary Montagu, qui était en même temps une *professionnal beauty* et une femme d'esprit, raconte qu'elle répondit un jour à quelqu'un qui lui faisait remarquer la propreté douteuse de ses mains :

— Vous appelez cela sale ? Qu'est-ce que vous diriez si vous voyiez mes pieds !

FIG. 64. — LE BAIN DE VAPEUR.

(D'après une estampe en couleurs).

[*Collection G. Hartmann.*]

tinue des soins qu'exige la peau n'est pas la moindre des causes qui concourent à la viciation de leur sang, à la détérioration de leur constitution, à la fréquence et à la gravité de leurs maladies. La société moderne n'entoure la santé des peuples que d'une protection négative (1). »

Sans doute, comme on l'a dit fort judicieusement (2), « l'époque contemporaine ne fera probablement rien pour revenir aux thermes antiques, avec leur luxe superflu et leur caractère voluptueux, tendant à revêtir la physionomie de mauvais lieux ; mais les hygiénistes et les administrateurs sentent le besoin de mettre des bains publics, non gratuits, mais abordables aux plus petites bourses, à la disposition des gens très nombreux qui travaillent et qui portent tout le poids des efforts inouïs de l'agriculture et de l'industrie modernes. Jamais on n'a vu plus d'hommes livrés plus constamment à l'activité physique, qui exalte les sécrétions de la peau, et plus exposés aux souillures, aux poussières extérieures qui, précisément, obstruent les pores du tégument et ajoutent au sédiment naturel une couche nouvelle, dont la nocuité peut n'être pas simplement d'origine physique. »

(1) *Encyclopédie d'hygiène et de médecine publiques*, t. III, p. 479.

(2) J. Arnould, *Nouveaux éléments d'hygiène* ; Paris, 1881, p. 692.

« Les progrès de la propreté sous toutes ses formes, affirment, avec leur autorité, ROCHARD et VALLIN, sont destinés à nous affranchir un jour des maladies infectieuses et des affections parasitaires. C'est une affaire de temps, et il dépend de nous de l'abréger (1). »

« Ce n'est pas sans raison, écrivait le docteur ROUX à M. MONOD, que de tout temps les hygiénistes ont attaché une grande importance à la propreté de la peau. Un certain nombre de substances nuisibles, élaborées dans notre corps, sont éliminées par la peau. Une peau propre s'acquitte bien de cette fonction, tandis qu'une peau sale la remplit fort mal. De plus, une peau mal tenue est chargée de germes microbiens, qui peuvent causer des maladies cutanées. Souvent, à la moindre blessure, ces germes amènent des infections graves, de sorte qu'un individu dont la peau est rarement lavée est sujet à une foule d'inconvénients et même d'affections dont un individu propre sera exempt (2). On ne saurait trop applaudir à

(1) *Encyclopédie d'hygiène et de médecine publiques*, t. III, p. 708.

(2) C'est la même idée qu'exprime METCHNIKOFF, dans ses *Essais optimistes* (p. 189) : « Ce sont surtout les règles de propreté et de confort qui ont contribué à la prolongation de la vie. Il y a longtemps déjà que Liebig conseillait de mesurer le degré de culture d'un peuple par la quantité de savon employé. En effet, la propreté du corps, obtenue par les moyens les plus simples, tels que le lavage au savon, devait servir largement à la diminution des maladies et de la mortalité ».

toutes les mesures prises pour mettre les bains à la portée de tous les travailleurs. Dans les centres miniers, où existe l'*ankylostomiase des mineurs*, le lavage du corps au sortir de la mine est prescrit et parfois même, comme en Belgique, il est rendu obligatoire (1). »

Toutes les citations que nous venons de faire et que nous aurions pu aisément multiplier, montrent la constante préoccupation qu'ont les pouvoirs publics et les hommes soucieux de l'avenir de la race, de vulgariser les soins de propreté, si intimement liés à la conservation de la santé (2).

(1) Il est une curieuse coutume qui subsiste encore et qui témoigne que telle classe de travailleurs, en l'espèce les maçons, se plie très bien à certaines pratiques, quand la propreté hygiénique l'exige. Les enfants de la Creuse continuent, depuis un temps immémorial, à se rendre chaque mois, le dimanche de paye, dans les établissements de bains de la Cité, où ils prennent, dans le panier placé à côté de la caissière, deux œufs dont ils emploient le jaune à nettoyer leurs cheveux poudrés par le métier, — le bain sans les œufs ne serait pas un bain pour les enfants de la Marche. (*Mécanisme de la vie moderne*, par le vicomte G. D'AVENEL.)

(2) Dans une conférence faite à Charleville, il y a peu d'années, sur la nécessité de la propreté corporelle, M. SÉCHERET a cité l'intéressante statistique suivante : de l'enquête à laquelle il s'était livré, il résultait que, dans la population ouvrière prise en bloc, sur 100 individus, 2 prennent des bains dans une baignoire ; 18 se lavent les pieds quand ils changent de chaussettes ; 52 se lavent deux fois par hiver les pieds seulement, la figure et le cou tous les samedis ; le cuir chevelu, jamais ; 24 ne se lavent rien du tout.

FIG. 65. — LE BAIN SOUS LE PREMIER EMPIRE

(D'après une peinture de MALLET, gravée par GIRARD fils.)

*
* *

Il faut bien le dire, quoi que l'aveu en coûte, nous nous sommes laissé distancer par nos voisins sur le terrain de l'hygiène et de la propreté, comme sur tant d'autres.

Le pays où les établissements de bains économiques ont pris en ces dernières années le plus d'extension est l'Angleterre, cette contrée (comme l'a dit M. Henri Monod, dans un rapport mémorable au Conseil d'État), qu'on peut considérer comme « la terre classique de l'initiative privée, mais aussi le pays où l'on a le mieux compris que la santé publique ne peut être officiellement protégée que par l'intervention de la collectivité ».

Dès 1846, les paroisses et les unions, en Angleterre, ont été autorisées à emprunter les sommes qui leur étaient nécessaires, pour la création de bains et de lavoirs et à aliéner pour cet objet les terrains qu'elles possédaient.

En Allemagne, sous l'impulsion du professeur Lassar (de Berlin), plusieurs établissements de bains populaires ont été créés; les municipalités les suscitent, les subventionnent ou les exploitent (1).

(1) En Allemagne, les bains municipaux sont l'une des curiosités de chaque ville, ils sont d'un bon marché extraordinaire et d'un luxe qui surprend bien des Français. A Munich, les bains municipaux, entièrement revêtus de faïence à l'intérieur, s'élèvent en bordure d'un parc public. Dans la même ville, *tous*

En Belgique et notamment à Bruxelles, six établissements ont été construits aux frais de la ville : cinq sont affermés, le sixième est directement exploité par l'administration municipale.

En Italie, une loi du 29 mars 1903 énumère les objets que les communes peuvent transformer en services publics, et au nombre de ces objets, se trouvent la construction et l'exploitation de bains et de lavoirs publics.

En France, une tentative dans ce genre a été faite avec le concours financier de l'État, dès 1849.

Jean-Baptiste Dumas, l'éminent chimiste, étant ministre de l'Agriculture et du Commerce, conçut le projet, à la suite d'une épidémie de choléra, de doter les grandes villes, et spécialement les cités industrielles, de bains populaires (1). La commission,

les enfants des écoles publiques, c'est-à-dire *tous* les enfants de la ville, la fréquentation des écoles communales étant obligatoire, sont astreints à prendre un bain gratuit par semaine. Dans toutes les écoles de la ville, sauf deux, des bains sont installés dans les meilleures conditions de propreté et de confort. (*L'Eclair*, 28 janvier 1909).

C'est en Allemagne qu'on a vu apparaître pour la première fois les établissements de bains chauds... pour chevaux! « On voit à Berlin, écrit Mme de Genlis (*Dict. des étiquettes de la Cour*, t. I, p. 75), à la belle école vétérinaire de cette ville, un immense bain chaud pour les chevaux malades: plusieurs chevaux y peuvent facilement tenir à la fois; on leur y donne à volonté, au moyen de grands robinets, de l'eau chaude ou froide; les chevaux y entrent par une pente douce ; ils y sont parfaitement à l'aise ».

(1) Cf. la brochure *Bains et Lavoirs publics*, par J.-B. Dumas (Ministère de l'Agriculture et du Commerce, 1850).

nommée par le ministre, ayant terminé ses travaux, J.-B. Dumas présenta à l'Assemblée nationale un projet de loi, ayant pour objet d'encourager les communes à créer des bains et lavoirs publics. Ce projet était précédé d'un exposé de motifs très sérieusement documenté (1).

Le rapporteur, M. de Melun, justifiait l'intervention financière de l'État et ne mettait pas un instant en doute le droit des communes à créer des bains publics, mais il expliquait pourquoi les communes devaient, au début tout au moins, être secondées par l'État. La discussion fut des plus vives au sein de l'Assemblée nationale ; le ministre soutint, avec beaucoup de logique et de fermeté, que le territoire tout entier se trouvait menacé par l'insalubrité de l'une quelconque de ses parties (2). Finalement, la loi fut votée, le 3 février 1851.

Bien qu'elle n'ait jamais été expressément abrogée, en fait elle n'a jamais été exécutée. Le crédit affecté à la création de bains populaires a disparu complètement du budget en 1861.

Les municipalités n'ont heureusement pas suivi l'exemple de l'État.

(1) *Lavoirs et Bains publics*, par Al. Bourgeois d'Orvanne (Paris, 1854), p. 114 et suiv.

(2) *Moniteur universel*, p. 3335, col. 2 et 3, séance de l'Assemblée nationale du 22 nov. 1850 ; *Idem*, ibid., p. 3337, col. 1.

A Paris, trois piscines municipales fonctionnent (1) : l'une, rue Blomet, 1, qui délivre en moyenne, dans l'année, un peu plus de 20.000 bains ; une autre, rue des Billettes, 2, a inscrit sur ses registres jusqu'à 163.000 bains. La troisième, avenue Ledru-Rollin, détient le record avec 255.174 bains. La piscine municipale de la rue Blomet a été déclarée d'utilité publique le 28 mai 1900.

Si nous passons à la province, nous constatons que la ville d'Auxerre a établi, en 1902, des bains sur la rivière.

Lyon compte huit établissements subventionnés par la ville, lesquels délivrent 150.000 bains, moyennant la modique somme de 15 centimes, savon et linge compris.

Des sociétés, encouragées et subventionnées par les villes, exploitent des bains populaires à Lille, Roubaix, Dunkerque et Bordeaux.

Parfois les villes exploitent elles-mêmes, comme à Armentières, Roubaix, Denain, Tourcoing, Elbeuf, Nancy, Montpellier et Nantes. A Nantes, les bains exploités en régie par la ville lui rapportent de 3 à 4.000 francs par an ; ils ne coûtent que 20 centimes, plus 5 centimes pour la serviette.

« C'est un devoir pour l'État, conclut dans son rapport si lumineux et si étudié, M. Monod, d'encou-

(1) Ceci a été écrit en 1903.

rager les municipalités à subventionner et, s'il est nécessaire, à créer elles-mêmes des bains populaires. Vraiment il serait étrange qu'une ville pût créer et entretenir des promenades, des théâtres, des casinos, organiser des fêtes publiques et qu'elle ne fût pas autorisée à établir des bains pour la masse de la population.

On ne conteste pas aux communes le droit de faire des lavoirs; on ne fait pas difficulté de reconnaître ces installations d'utilité publique en vue des expropriations; n'est-il pas aussi utile de faciliter la propreté corporelle que le nettoiement du linge?

Bien plus, on ne refuse pas aux communes le droit de créer des abreuvoirs où les bêtes ne vont pas boire seulement, mais encore se baigner : on autorise les communes à exproprier en vue de cette création; y a-t-il moins d'utilité à faciliter le bain des hommes que celui des animaux domestiques?

La commune fournit sans obstacle à domicile non seulement l'eau potable, mais encore l'eau de lavage; elle la fournit à tous; jamais on n'a songé à faire à cet égard des différences d'après les situations sociales. Or, les installations de presque toutes les maisons sont telles qu'avec cette eau de lavage les habitants ne peuvent guère se laver que la figure et les mains.

Il n'est pas moins nécessaire, il est plus nécessaire qu'ils se lavent le reste du corps et ce n'est

que dans les bains publics à bon marché que ce besoin peut être satisfait.

Au point de vue de l'hygiène publique, il n'y a, à cet égard, aucune distinction à faire entre les indigents et le reste de la population. »

CONCLUSIONS

Arrivé au terme de cette étude rétrospective, nous n'oserions affirmer que nous soyons, d'une façon générale, plus propres que nos pères. Nous avons essayé de nous procurer la statistique des bains délivrés tant à Paris qu'en province ; nous n'avons réussi qu'à obtenir des renseignements très sommaires, sur le nombre des établissements de bains à la date de 1903.

A Paris, d'après un rédacteur à la Préfecture de police, de qui nous le tenons, il n'existerait que 500 établissements, dont 15 ont été ouverts en 1903 ; en outre, 15 établissements flottants, dont un ouvert aux femmes seulement. Quelques-uns de ces établissements ont été signalés, par des concurrents jaloux, se faisant délateurs pour la circonstance, comme recevant des couples « en bordée amoureuse ».

Dans un opuscule écrit avec beaucoup d'humour par le regretté Napias, qui fut directeur de l'Assistance publique ces dernières années, les bains

n'étaient donnés, dans les établissements hospitaliers qu'il avait été chargé officiellement de visiter, que sur l'ordonnance expresse du médecin, dans des cas pathologiques constatés, et le personnel hospitalisé ne réclamait pas, ayant une sainte horreur de l'eau.

Napias, dans son curieux opuscule (1), parle d'un chef-lieu de canton qui avait 24 lits en tout et qui possédait une seule baignoire, « où le jardinier emmagasinait des graines potagères, des oignons à fleurs et quelques hardes de rechange qu'il avait et qu'il comptait ainsi préserver de l'humidité ! »

A la Société d'hygiène publique et de médecine professionnelle, parlant d'un orphelinat qu'il avait visité, Napias rapportait qu'il n'y existait pas même de lavabos. « Il n'y a, ajoutait-il, que *deux baignoires*, pour tout l'établissement, qui compte cent lits. Les malades se baignent sur ordonnance du médecin ; les vieillards, jamais ; les orphelins, une fois l'an. « *Comme moi*, disait ingénûment la directrice de cet orphelinat. »

Encore, dans cette maison, les orphelines se baignaient-elles une fois l'an, tandis qu'au bon Bon-Pasteur, de Nancy, les pensionnaires ne prenaient *jamais* de bain.

Par raison d'économie, étaient écartés tous soins

(1) *L'Assistance publique dans le département de Sambre-et-Marne.*

de propreté. Les pensionnaires, qui ne prenaient jamais de bains, nous le répétons, n'avaient pas même de cuvettes pour se laver la figure et les mains ; elles devaient se servir du vase de nuit !

Des bains de pieds tous les trois mois en hiver, toutes les six semaines en été. Ni savon, ni linge de corps : on s'essuyait avec un torchon, « qui durait quelquefois trois semaines ». On conservait la même chemise dix à douze jours.

Ces faits, nous ne les inventons pas ; ils sont tout au long énumérés, et bien d'autres que nous ne rapportons pas, tellement ils sont répugnants, dans une brochure que nous avons sous les yeux (1), en écrivant ces lignes.

A sa décharge, l'établissement en question aurait pu invoquer les pratiques analogues, observées dans les établissements relevant de l'Assistance publique, dont vient de nous entretenir Napias. Nous pouvons ajouter, d'après le consciencieux et probe enquêteur, que dans certaines maternités, il y a quelques années à peine, et rien ne prouve que les traditions se soient modifiées sur ce point, dans certaines maternités, disons-nous, on ne baigne pas les enfants à la naissance : on se contente de les enduire de graisse et encore plus ou moins légèrement.

(1) *Le Procès du Bon-Pasteur*; Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas (1903), p. 82 et suiv.

Et si nous explorions nos petites villes et nos villages !...

A vrai dire, il n'y a plus que Claudine, en province, qui ait « une grande cuvette banale, un fougueux coursier et pas de tub: non, à la place du tub qui gèle les pieds, ridicule avec ses bruits de tonnerre de théâtre, un baquet de bois, un cuveau, là ! un bon cuveau de Montigny en sapin cerclé », où, selon son expression irrévérencieuse, elle s'accroupit en tailleur et qui lui râpe agréablement le derrière.

Que les prudes femmes se voilent la face, à l'évocation de l'héroïne révoltée de Willy, mais qu'elles lui empruntent son baquet : la propreté et, à sa suite, la santé y trouveront leur compte.

APPENDICE

LES BAINS

CHEZ

LES DIFFÉRENTS PEUPLES

I

BAINS HINDOUS

S'il ne serait pas exact de dire que la religion est toujours à la base des prescriptions d'hygiène, il est juste de reconnaître qu'elle a servi souvent à les faire accepter sans trop de résistance. Des peuples naturellement propres, par tempérament, pour ainsi parler, comme les Japonais, n'ont nul besoin qu'on leur dore la pilule : chez les Nippons, le bain quotidien est plus qu'une habitude, c'est une nécessité. Pour les Hindous, au contraire, c'est un dogme.

La « baignade sacrée » s'accomplit selon un rituel déterminé, auquel veille une caste privilégiée, la caste des brahmes. Comme chez les premiers chrétiens, le bain est considéré, par les habitants des bords du Gange, comme un purificateur des souillures de l'âme, plus encore que de celles du corps.

« Les brahmes ont, comme l'a bien dit MATIGNON (1), sinon le culte, au moins la superstition de la propreté. Le brahme vit dans les transes perpétuelles d'être souillé par tout ce qui vit autour de lui, hommes, bêtes et choses. Un orgueil insensé lui fait considérer quiconque n'est pas de sa caste, comme vil

(1) *Souvenirs d'Extrême-Orient.*

et souillé. Aussi, dans la rue, doit-il faire attention à ne pas frôler un *soudra* ou un *paria* ; il doit regarder où il pose les pieds, car si, par hasard, sa sandale heurtait un os, un tesson, une guenille, une feuille sur laquelle on aurait mangé, des cheveux, etc., il serait horriblement souillé. Bref, un brahme vraiment imbu des idées de sa caste n'a pas trop de sa journée pour se purifier le corps et l'esprit : un ou deux bains, plusieurs lavages de la figure et des mains, un certain nombre de rinçages de la bouche, la récitation de nombreuses prières, quelques profondes méditations sur les innombrables mutations de son dieu, selon qu'il est disciple de Vischnou ou de Siva, en voilà assez pour bien occuper notre homme. »

Les brahmes sont convaincus que « la purification doit agir, plutôt moralement que physiquement, par certaines eaux des fleuves ou des étangs, très réputées pour leurs vertus dans l'Inde entière ». Et la preuve que la propreté physique importe peu en la circonstance, c'est que la plupart de ces étangs sacrés ressemblent à des mares, où grouillent pêle-mêle les fidèles, et d'où ceux-ci sortent plus sales généralement qu'ils n'y sont entrés.

« La question des bains hindous, nous écrivait récemment M. Jules Bois (qui a publié de très curieuses *Visions de l'Inde*, « après y être allé voir », contrairement à la plupart des auteurs de récits de voyages en chambre), la question des bains hindous n'a pas été examinée *en détail*, au point de vue sacré. Les ablutions ont cependant toute une ritualité. Non seulement elles sont accomplies chaque matin, mais encore après une faute, un contact avec quelque être impur, elles deviennent nécessaires *pour purifier l'âme*. »

Dans presque toutes les grandes villes de l'Inde ont été installés, sur le bord de l'eau, des sortes d'abris couverts, de « petites guérites de granit, semblables à des chapelles, où sont reproduits les différents dieux des temples, mais en réduction

FIG. 66. — LA BAIGN[illegible]

(D'après une photo[illegible]

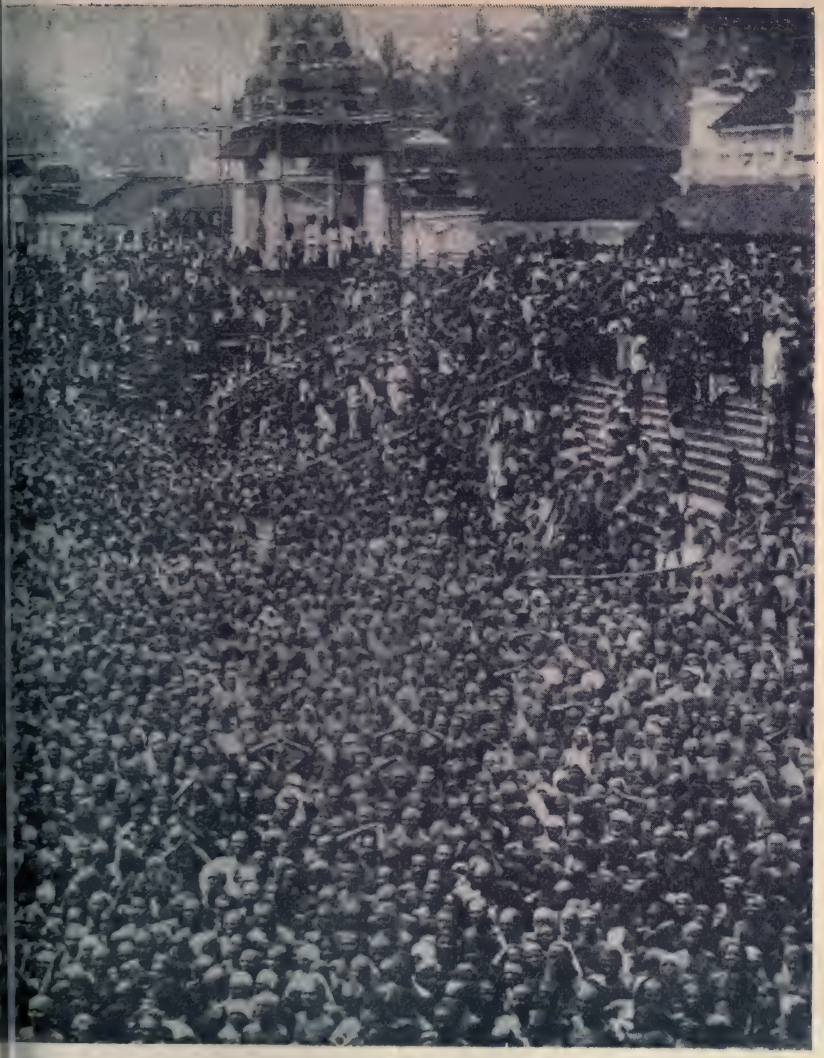

CRÉE DES HINDOUS.

ie instantanée.)

et avec des formes très massives, pour résister à l'effort des eaux qui, chaque année, à la saison des pluies, les submergent longuement (1) ».

Ces guérites sont plantées sur des escaliers immenses, qui permettent de descendre en tout temps jusqu'aux eaux saintes. En toutes saisons, pendant la journée, mais principalement le matin, une foule pieuse les encombre. Des brahmanes, installés sous de vastes parasols, accueillent les pèlerins et les guident à travers tout le cérémonial de la grande purification.

Tout d'abord, hommes et femmes se dépouillent de leurs vêtements, celles-ci sans avoir le moindre geste de pudeur offensée. Chacun garde une légère écharpe ou pagne autour des reins, qui dissimule son sexe. La troupe plonge dans l'eau jusqu'à mi-corps. Tous prennent un peu d'eau et la versent sur leur tête ; puis, les mains jointes, ils ânonnent une prière, la face tournée au soleil. Un vieux brahmane accompagne, de ci de là, les pèlerins, qui clament en chœur: « Brahma ! que ta bonté seulement s'accomplisse ! » Puis, chaque baigneur se met à couper avec dévotion des mèches de cheveux, qu'il laisse tomber soigneusement dans l'onde sacrée, car chaque cheveu ainsi offert au fleuve donne droit à la rémission même d'un péché mortel. Cette première opération terminée, le brahmane qui dirige les dévotions se place devant les pèlerins et plonge, sort, replonge, lance de l'eau vers les quatre points cardinaux et est imité dans toutes ces opérations par les fidèles, avec une régularité qui donne à cette scène religieuse un caractère particulier (2).

Mais, à côté de la note grave, il y a la note comique.

Il en est qui ont amené avec eux l'animal de la maison, la vache ou le veau, lequel, lui aussi, doit profiter de la baignade.

(1) P. Loti, *l'Inde sans les Anglais.*
(2) Rousselet, *l'Inde des Rajahs.*

La bête rétive s'entête-t-elle à ne pas pénétrer dans l'eau, l'Hindou se gardera de l'y contraindre. Il s'ingéniera, au contraire, comme une mère entraînant le bébé qui lui résiste. Il le pousse doucement par les cuisses, l'endoctrine, le caresse, finit par l'emporter dans ses bras (1).

Le Gange, c'est toute la vie de l'Inde, c'est l'aboutissant final de toutes les misères, de toutes les joies.

Ainsi que l'écrit Loti, dans ce style enchanteur qui marque toutes ses productions d'une empreinte si personnelle, du fond des palais ou des jungles, de partout on vient pour mourir sur ses bords sacrés; des vieillards, des malades s'y font apporter de loin, accompagnés de leur famille qui, après leur mort, ne s'en va plus.

Pour tous ceux qui sentent approcher leur fin, c'est là l'objectif, le lieu ardemment rêvé. On retrouve au bord du fleuve des représentants de toutes les tribus brahmaniques de l'Inde, depuis le cap Comorin jusqu'au Cachemire. Ces braves gens voyagent en famille. Quelquefois, la moitié de la population d'un village, peut-être éloigné de cinq ou six cent lieues, se trouve réunie là.

En général, les pèlerins portent un costume uniforme, composé de toile grossière, teinte de couleur d'ocre rouge ou orange, ce qui ne permet pas de distinguer les riches des pauvres; mais ces derniers sont de beaucoup les plus nombreux ; car, à l'exemple des Musulmans qui vont à La Mecque par procuration, les riches Hindous font faire, moyennant argent, le pèlerinage pour leur compte.

Il y a encore une autre classe de pèlerins qui viennent chercher de l'eau du Gange qu'ils colportent dans les villages. Cette eau, placée dans des petites fioles marquées du sceau des

(1) Jules Bois, *Visions de l'Inde.*

brahmanes de Prayâz, sert aux lustrations recommandées à certaines époques par les Ecritures.

Ceux qui habitent trop loin du Gange et les femmes mariées de bonne caste auxquelles la religion défend de se faire voir, se baignent dans les petits étangs, si nombreux et si pittoresques, que les Indiens ont creusés partout. Rien qu'à Chandernagor, on en compte plus de 1.500 et cependant ce territoire n'a que huit cents hectares; mais, tous les dix ans, les Indiens doivent se baigner au grand fleuve, un jour spécial, pour avoir la rémission de tous leurs péchés.

Ce jour de fête, les chemins de fer et les bateaux sont bondés de voyageurs. Sur toute la longueur du fleuve, se pressent des milliers d'êtres, vaste fourmilière avide d'aspirer l'eau. Tous se baignent, mangent, dorment et vivent là, sans souci de rien. On les voit prier ou causer, danser en jouant du tambourin, ou, assis à la file sur le rivage, par bandes de cinquante, manger le *carri* que sert l'un d'entre eux.

Les brahmes seuls mangent à part et sans leurs femmes ; et, pour que leur emplacement ne soit pas souillé, ils jettent de l'eau autour d'eux, en un vaste cercle de deux mètres de rayon. Si l'on touche du pied ce sol réservé, le repas est souillé et le brahme l'abandonne.

M. Lajard, d'Avignon, à qui nous devons ces curieux détails, ajoute qu'il vit un fidèle consulter deux brahmes, par le moyen d'une roupie. Les brahmes la tournèrent et retournèrent dans une assiette, l'arrosant d'eau sacrée, y mettant une fleur et récitant mille formules. Finalement, ils l'empochèrent et le dévot en fut si content qu'il en remit une seconde, à laquelle le même sort échut bientôt.

II

LE BAIN DE LA REINE, A MADAGASCAR

Ce caractère religieux se retrouve chez les Hovas, bien qu'à un moindre degré. Une des plus grandes fêtes officielles et nationales, à Madagascar, était, au moins il y a quelques années, avant la conquête, « la fête du bain de la Reine » ou *Fandroana!*

La *Fandroana* est le nouvel an malgache, et comme notre premier de l'an, on le célèbre par des réjouissances variées.

L'année malgache se compose de douze lunes, de sorte qu'elle est d'environ onze jours plus courte que la nôtre, et que le premier jour de l'année ne tombe pas à époque fixe. Depuis l'avènement de Ranavalo III, la *Fandroana* a été fixée au 22 novembre, qui est l'anniversaire de naissance de la reine ; mais, depuis que les Français sont maîtres de l'île, il est possible que tout cela soit changé. Quoi qu'il en soit, voici comment les choses se passaient jadis.

Deux ou trois jours avant la *Fandroana*, la reine adressait une proclamation à son peuple. Elle se rendait, à cet effet, sur la place d'Andohalo, sorte de Champ de Mars du peuple hova, portée dans un grand palanquin rouge, surmonté de la boule d'or, insigne du rang suprême. La proclamation lue, la reine rentrait au palais avec le même cérémonial.

Mais voici le grand jour arrivé, le « Jour de la Reine ». Dès le matin, le canon tonne, chacun a revêtu son plus beau « lamba ». On se fait des visites, où on se congratule mutuellement. En entrant dans chaque maison, le visiteur trempe ses doigts dans un vase plein d'eau placé à la porte, en disant : « Puissions-nous nous visiter pendant mille ans encore ! » C'est ce qu'on appelle les « prémices de l'eau ».

Le soir a lieu la cérémonie du bain.

C'est dans la salle des Ancêtres, contiguë à la salle du Trône, que se célèbre l'acte le plus important de la solennité. La reine est entourée de tous les dignitaires du royaume et des représentants des puissances étrangères. Après les discours d'usage, la souveraine descend de son trône et disparaît derrière une draperie rouge, qui dissimule une baignoire d'argent. Un long cortège a défilé au préalable, formé de gens portant les uns l'eau, les autres le bois destinés au bain royal.

Quand les préparatifs sont terminés, la reine, après s'être déshabillée, entre dans la baignoire, tandis que la musique joue, que le canon gronde, que les acclamations retentissent au loin. Au bout d'une demi-heure environ, le rideau cachant la baignoire s'écarte et la souveraine reparaît, vêtue d'un costume différent de celui qu'elle avait tout à l'heure. La reine porte, dans la main gauche, une corne de bœuf, cerclée d'argent, remplie d'eau prise dans son bain, qu'elle verse à mesure dans la paume de sa main droite ; puis, précédée d'un de ses officiers et suivie de son premier ministre, elle en asperge l'assistance, en s'écriant par trois fois : *Masina aho !* Je suis purifiée ! C'est, alors, à qui se précipitera pour recevoir quelques gouttes de pluie sacrée. Quand le vase est vide, la reine retourne à sa place et les palabres recommencent (1).

(1) Marius Cazeneuve, *A la Cour de Madagascar*; Paris, Delagrave. — *Annales de la Propagation de la Foi*, t. XLI (1869), p. 61. — *Mélusine*, 5 octobre 1888.

III

LES BAINS MAURES

Chez les peuples orientaux, le bain perd cette apparence symbolique. C'est bien positivement une mesure de propreté, qu'on accepte d'autant mieux qu'elle s'accompagne de certaines pratiques qui ne sont pas dépourvues de quelque agrément.

Quand on lit la description des bains maures, on ne s'étonne plus de l'abus qu'en font les indigènes. Un de nos confrères (1) va nous initier à toutes les particularités de l'opération et à la description détaillée des lieux.

Le porte de l'établissement s'ouvre dans un vestibule couvert et largement aéré. Sur une estrade en bois, garnie de nattes, s'allongent, à côté les uns des autres, une vingtaine de matelas assez médiocrement garnis. Après avoir remis votre argent et votre montre au propriétaire, vous vous livrez au garçon de bain, jeune Mozabite à forte membrure, ayant, pour tout vêtement, un lambeau de toile bleue autour des reins, et pour chaussure, des patins de bois.

Il « accoutre » de la même manière le baigneur, puis il le

(1) *Union médicale*, nouvelle série, t. VII (*Lettres africaines*).

conduit par une galerie, dont la température est graduellement élevée, jusque dans une vaste salle à haute coupole, au milieu de laquelle se dresse une table en pierre.

Le long des murs, sont des niches qui alternent avec des petites fontaines d'eau chaude et d'eau froide ; aux angles, des réduits obscurs servent de cabinets particuliers.

Tout d'abord vous êtes libre de vous promener ou de vous asseoir, soit sur la table, soit dans les niches ; mais dès que le corps entre en transpiration, le jeune Arabe s'empare de votre personne et vous devenez dans ses mains une chose, une matière inerte.

Il vous étend par terre, le dos sur de grandes dalles constamment inondées d'eau chaude ; là, il procède à la distension graduée et méthodique de vos membres ; il appuie ses genoux sur votre poitrine, la secoue, lui imprime des mouvements saccadés. Puis il vous retourne sur le ventre, en continuant son petit manège sur les épaules et sur les hanches.

Après ce massage consciencieux, il se munit d'un gant de crin et vous brosse dans tous les sens, heureux de vous montrer, roulées en cordons simulant des macaroni, les squames, les matières étrangères et autres impuretés répandues sur la surface de votre corps.

Dans une gamelle en bois, qui contient un savon vert des plus actifs, il prend alors une poignée de fil de lin en forme de queue de cheval et vous bouchonne des pieds à la tête avec la mousse savonneuse.

A cette opération succède le lavage à grande eau : le garçon puise l'eau chaude dans la vasque de l'une des petites fontaines, et la jette avec force sur l'infortuné baigneur, qui voit avec plaisir arriver une série de serviettes en coton : on l'essuie avec soin, on lui enveloppe la tête, le cou, puis on le conduit sur le lit de repos.

Il est incontestable que l'on éprouve à ce moment une grande

sensation de bien-être. Dans cette position, il s'établit nécessairement une légère transpiration : assis sur vos jambes, après vous avoir offert la cigarette et le café, votre Mozabite procède, à travers les tissus qui vous enveloppent, à un massage modéré, qui indique la fin de la cérémonie.

Sa durée est, en moyenne, de une heure et demie; quelques indigènes séjournent au hammam une partie de la nuit, l'établissement leur étant ouvert jusqu'au matin. A partir de six heures, et pendant toute la journée, il est consacré aux femmes, qui en font un lieu de rendez-vous et de distraction.

Dans les bains maures, les femmes prennent les bains de six heures du matin à six heures du soir, et les hommes de six heures du soir à six heures du matin.

En Orient, dans les maisons particulières où il y a des bains, les hommes sont constamment éloignés au moment où les femmes y sont : la loi musulmane défend au mari d'entrer au bain avec une ou deux de ses femmes, car, dit-elle, ce ne peut être que dans un but de curiosité libertine. Mais ces asiles, devenus ainsi inviolables, sont très propres pour la galanterie, le service y étant fait par des femmes esclaves déguisées en filles.

Laugier de Tassy (1) cite plusieurs exemples scandaleux des scènes de débauche qui avaient lieu à Alger dans ces en droits privilégiés. En dépit des règlements de police, il est certain que quelquefois, au milieu de la nuit, les filles mauresques suivent aux bains leurs amants. Dans ce cas, le couple se retire dans un de ces cabinets sombres situés ordinairement aux quatre coins de la salle rectangulaire des bains ; le masseur est alors, naturellement, éliminé.

Dans tous les bains maures de Constantinople, de Smyrne, d'Alexandrie, etc., on attache à chaque établissement un jeune

(1) *Histoire du royaume d'Alger*, in-12 (1725), p. 80.

FIG. 67. — LES BAINS MAURES.
(D'après une photographie).

garçon de douze ans environ, d'agréable figure ; ce jeune garçon est vêtu avec plus de recherche que les autres baigneurs et coiffé d'un *tarbouché*, espèce de fichu qui rappelle un peu la coiffure des femmes : c'est un schall roulé en turban, avec un gland en or garni de petites pièces de monnaie.

Lorsque l'on est presque déshabillé et enveloppé seulement de cette bande d'étoffe qui couvre les parties génitales, on passe avec ce jeune garçon dans une première pièce, où il commence un massage léger sur les cuisses, en vous faisant mille agaceries ; enfin il arrive à faire quelques attouchements indiscrets. Si vous ne répondez pas à ces provocations, il vous abandonne aux mains du masseur et vous prenez votre bain tranquillement ; mais pour peu que vous répondiez à ses attaques, il s'offre à satisfaire tous vos désirs (1). Le capitaine d'état-major Rozet affirme qu'en 1831, les garçons chargés de masser dans les bains d'étuves d'Alger ont offert leurs honteux services à plusieurs officiers français (2).

(1) Duchesne, *De la Prostitution à Alger*, p. 147 et suiv.
(2) Rozet, *Voyage dans la Régence d'Alger*, t. II, p. 113.

IV

LES BAINS TURCS

On sait que les Turcs usent fort des bains, tant pour se tenir le corps en état de propreté, que pour conserver et affermir la santé. Il n'est si petit village qui n'ait au moins un bain, ainsi que le constatait déjà un voyageur au dix-septième siècle (1).

Dans une grande salle carrée se trouvent, tout à l'entour, des bancs de pierre bâtis contre la muraille, lesquels sont couverts de nattes. Sur ces bancs on place ses vêtements. Au milieu de la salle — nous empruntons, en la modernisant, la description de notre voyageur — il y a une grande fontaine, avec un grand bassin de marbre, pour laver les linges qui ont servi, et après qu'on les a lavés, on les dispose sur des perches pour les faire sécher.

Après s'être dépouillé et s'être entouré d'une serviette « ce qu'on ne doit voir », on entre, par une petite porte, dans une salle un peu chaude et de là, par une autre porte, dans la grande salle qui est, celle-là, très chaude.

Cette grande salle est pentagone, chaque face étant soutenue de deux piliers de marbre blanc. De l'eau froide et de l'eau

(1) Thévenot, *Voyage du Levant.*

FIG. 68. — BAINS PUBLICS A L'USAGE DES FEMMES TURQUES.

(D'après une estampe ancienne).

chaude, qui s'échappent par des robinets, sont à la disposition du baigneur, pour faire des ablutions sur le corps.

Après le bain vient le massage.

On s'assied sur le marbre de la grande salle, qui est échauffé par des fourneaux situés au-dessous ; alors s'avance un valet, tout nu, « à la réserve des parties que la bienséance fait cacher », qui vous fait coucher de votre long sur le dos, vous met les genoux sur le ventre et sur l'estomac ; puis, « vous embrassant étroitement, vous fait craquer tous les os du corps et des bras et des jambes, pour accommoder et amollir les nerfs ».

Vous faisant coucher sur le ventre, il vous en fait autant sur le dos. Ensuite, « vous ayant razé au menton et sous les aisselles, il vous donne un razoir pour vous razer aux autres parties, et vous allez dans une des petites chambrettes... et estant là, vous ostez votre serviette, et la mettez sur la porte, afin que, chacun la voyant, on sache qu'il y a quelqu'un et que personne n'y entre — et vous vous razer à loisir. » Si vous craignez de vous blesser avec le rasoir, on vous donne une sorte de pâte épilatoire (*rusma*), poudre minérale mélangée avec de la chaux et qui fait tomber rapidement les poils. Après cette opération, on retourne dans la grande salle, où l'on sue aussi longtemps qu'on le veut, ou qu'on le peut.

Le valet fait de nouvelles frictions avec une « bourse de camelot noir », dans laquelle il met la main, puis avec de l'étoupe de soie, dans laquelle il met un morceau de savon. Après un lavage à grande eau, il termine par une friction avec une serviette sèche. Le baigneur retourne à la salle où il a laissé ses vêtements, où, étant assis, on lui verse de l'eau sur les pieds ; il s'essuie tout le corps avec du linge sec et chaud et enfin se rhabille.

A comparer la description des bains turcs au temps du Grand Roi à celles qu'en ont données des relations modernes, on

constate que nulle modification importante ne s'est produite depuis trois siècles, dans un pays où les vieilles coutumes ont une remarquable pérennité.

Le *bain à la mogole*, qui se pratique à Dehli, dans l'Inde, ne diffère pas sensiblement du bain turc. On est introduit d'abord dans une série de pièces chauffées à des températures croissantes ; puis le baigneur, après vous avoir arrosé d'un seau d'eau tiède qui paraît glacée, vous couche sur une table de marbre, vous enduit le corps de savon, vous masse et vous pétrit jusqu'à complet épuisement. Vous êtes ensuite enveloppé dans une chaude couverture et placé sur un sofa où, après une heure de sommeil, vous vous retrouvez frais et dispos, mais en apparence seulement, car cette rude opération vous laisse peu apte, pendant le reste de la journée, à une occupation quelconque.

V

LES BAINS ÉGYPTIENS

Le religion a prescrit aux Egyptiens, comme un devoir, l'usage des bains chauds, et l'ardeur du climat leur a fait trouver un plaisir dans l'accomplissement des préceptes du Prophète ; aussi les pratiquent-ils volontiers.

Le nombre des bains publics était, il y a quelques années du moins, relativement considérable en Egypte. Ayant été construits à peu près tous sur le même plan, il suffira de connaître la disposition d'un seul pour avoir celle des autres (1).

Disons d'abord, avant d'en commencer la description, que certains sont exclusivement consacrés aux hommes, d'autres aux femmes et aux enfants en bas âge, la plupart aux personnes des deux sexes : en ce cas, le matin est réservé aux hommes, l'après-midi à leurs compagnes.

Lorsqu'un bain est occupé par des femmes, une étoffe de lin ou de drap est placée sur la porte d'entrée, pour avertir les hommes qu'ils ne peuvent plus pénétrer dans l'intérieur.

La façade des bains est ornée, en général, dans le goût de

(1) A.-B. Clot-Bey, *Aperçu général sur l'Egypte*, t. I ; Bruxelles, 1840.

celle de beaucoup de mosquées : des combinaisons de couleurs, parmi lesquelles dominent le blanc et le rouge, en décorent l'entrée.

L'édifice est composé d'appartements pavés en marbres diversement coloriés, et couronnés de dômes, ouverts au sommet, pour laisser libre passage à l'air et à la lumière. Ces dômes sont ordinairement construits en briques et en plâtre.

Le premier appartement dans lequel on entre, nommé *meslukh*, contient tout à l'entour une large estrade, couverte d'un tapis et divisée en compartiments : c'est là que l'on dépose ses vêtements. Au milieu de l'édifice, un jet d'eau qui jaillit d'un bassin récrée agréablement la vue (1).

Si l'on a une montre, de l'argent ou un sabre, on les confie, en entrant, au gardien du bain (*mallim*).

Lorsqu'on est déshabillé, on se ceint les reins d'une serviette, on prend des sandales de bois, et l'on s'engage dans une allée étroite, où la chaleur commence à se faire sentir. La porte se referme ; vingt pas plus loin, on ouvre une seconde porte et l'on suit une allée qui forme un angle droit avec la première.

La chaleur augmente. Ceux qui craignent de s'exposer brusquement à une température plus élevée, s'arrêtent dans une salle de marbre qui précède le bain proprement dit.

Le bain est une salle voûtée, pavée et revêtue de marbre. La vapeur sans cesse renaissante d'une fontaine et d'un bassin d'eau chaude s'y mêle aux parfums qu'on y brûle.

Etendu tout de son long sur un drap, le baigneur, la tête appuyée sur un coussin, peut prendre, à son aise, toutes les postures qui lui plaisent, tandis qu'un nuage de vapeurs odoriférantes l'enveloppe de toutes parts et pénètre dans tous ses pores.

Lorsqu'on a reposé ainsi quelque temps et qu'une douce moi-

(1) Savary, *Lettres sur l'Egypte*, t. I (lettre xi).

FIG. 69. - BAIN ÉGYPTIEN.

(Eau-forte de L. PETIT, d'après une composition de DENON.)

teur s'est répandue sur la peau, un valet de bains vient commencer le *massage*. D'abord il presse mollement les membres, les plie, puis, lorsqu'il leur a donné la flexibilité nécessaire, il fait craquer les jointures et pétrit la chair avec ses doigts, sans qu'on en éprouve une impression douloureuse. Lorsque toutes les articulations ont été ainsi assouplies, le serviteur frotte, avec une espèce de râpe en brique cuite, rude et poreuse, les calus des pieds, et la chair avec une pièce de laine ou un gant d'étoffe.

Le baigneur passe ensuite dans un cabinet, où le valet de bain verse sur sa tête de l'écume de savon parfumée, et le lave encore avec un paquet de filaments de palmier, semblables à du crin, nommés *lyf*.

Le cabinet où l'on a été conduit contient un bassin, muni de deux robinets, l'un pour l'eau froide, l'autre pour l'eau chaude : on s'y lave soi-même. Bientôt le serviteur revient, portant des serviettes pour essuyer le baigneur.

Celui-ci retourne dans la première salle ; là, étendu sur un matelas, il est recouvert encore de linge sec, et on l'essuie en exerçant sur son corps un nouveau massage. Après quoi, on vous apporte l'inévitable pipe et le savoureux moka. Enfin, on s'habille, et si vous l'avez demandé, vos vêtements ont été parfumés à la vapeur de bois d'aloès.

On comprend aisément qu'un pareil bain vous communique un sentiment de bien-être tout particulier, et dont peuvent donner une idée les *hammams* de nos grandes villes européennes.

Au point de vue hygiénique, les bains égyptiens, comme les autres bains orientaux, sont des plus salutaires : d'abord, parce qu'ils assurent l'entretien de la propreté, indispensable dans un pays où la chaleur, les transpirations abondantes et la poussière sont autant de causes de saleté ; de plus, la suppression de la transpiration étant, en Egypte, comme ailleurs, la source de la

plupart des maladies, ces bains produisent un heureux effet, en tenant en éveil les fonctions cutanées. L'expérience a prouvé aux Orientaux l'efficacité des bains sous ce rapport ; aussi, à peine éprouvent-ils la moindre douleur, la plus légère courbature, de la sécheresse de la peau, qu'ils se rendent aux bains et y reviennent plusieurs jours de suite.

Il en est qui vont au bain deux fois par semaine, d'autres, une fois ; quelques-uns moins souvent.

Certains se contentent de se baigner dans un bassin et de se faire lotionner avec de l'eau savonneuse et parfumée.

Le bain est ordonné aux Musulmans, chaque fois qu'ils ont eu des rapports avec leurs femmes, ou qu'ils ont éprouvé des souillures d'un autre genre.

Le prix des bains est, d'ailleurs, très modique et à la portée de toutes les bourses. Les pauvres ne donnent que 5 à 10 *paras* (de 3 à 6 centimes), mais ils ne sont, à ce prix, ni massés ni savonnés. Un bain complet se paie depuis une piastre jusqu'à cinq (0 fr. 25 à 1 fr. 25). Mais les personnes aisées ont un appartement de bains dans leur maison, ce qui les dispense d'aller à l'établissement public.

Si répandus qu'ils soient dans la Basse-Egypte, les bains d'étuves ne sont pas connus, paraît-il, dans la partie du Saïd située au-dessus de Girgeh. Là, hommes, femmes et enfants, se plongent plusieurs fois par jour dans l'eau du Nil, attiédie par les feux du soleil.

Pour les femmes musulmanes, les bains de vapeur sont des lieux de réunion où elles se racontent les petits incidents de leur vie domestique, où elles causent de tout ce qui les concerne, où elles nouent même parfois des intrigues et des conspirations politiques, ou plus simplement arrangent des mariages.

Napoléon a rapporté, dans ses *Mémoires*, qu'une petite conjuration fut ourdie dans les bains de Rosette, sans avoir des conséquences autrement graves.

Le général Menou, ayant épousé une femme de cette ville, la traitait à la française : il lui donnait la main pour entrer dans la salle à manger; la meilleure place à table, les meilleurs morceaux lui étaient réservés. Si son mouchoir tombait, le général, toujours galant, s'empressait de le ramasser.

Quand cette femme eut raconté à ses amies les attentions dont elle était comblée, ce fut toute une révolution. Ses compagnes en « conçurent une espérance de changement dans les mœurs et signèrent une demande au *sultan Kebir*, pour que leurs maris les traitassent de la même manière ».

Nous ignorons si Napoléon fit droit à leur requête; malgré toute l'influence dont il disposait, il est probable qu'il n'en eut pas le pouvoir.

VI

LES BAINS PERSANS

Entre les bains égyptiens et les bains persans — bien que les deux pays soient musulmans — existe une différence importante.

Les bains persans, si nous nous en référons à la description d'un médecin de Tauris (1), se composent d'une pièce d'eau figurant une vaste baignoire de 100 mètres carrés, où les baigneurs sont plongés jusqu'aux épaules. A côté, se trouve un réservoir, pour remplir cette sorte de piscine, ou pour en renouveler le liquide, si c'est nécessaire. L'eau de la baignoire est chauffée par une chaudière qui se trouve sous la pièce d'eau et dont le foyer est continuellement alimenté.

« C'est dans cette baignoire publique, écrit le docteur PASCHAYAN, que les gens prennent leur bain pêle-mêle. Les femmes y prennent aussi leur bain pêle-mêle et y lavent en même temps leurs enfants, qu'elles tiennent dans les bras ; elles ne se contentent pas de prendre leur bain dans le même bassin que les hommes, mais encore elles apportent au bain leurs

(1) *Archives orientales de médecine et de chirurgie*, 2e année, n° 4.

tàsses (timbale en cuivre) et prennent dans la baignoire un peu d'eau pour se laver la tête. C'est pour cette cause que l'eau de la baignoire diminue ; on la remplace à mesure au moyen de la citerne. Si l'eau ne diminuait pas ainsi, il est probable qu'elle ne se renouvellerait pas même en partie. »

Les bains sont à la disposition des hommes jusqu'à midi, et après midi ils sont ouverts aux femmes.

« C'est à midi qu'on place dans la baignoire des *Séhénks* (espèce de cruche), pour ramasser les saletés et les ordures qui flottent à la surface de l'eau et qui entrent très facilement dans les cruches. Les lecteurs peuvent tirer de ces observations cette conséquence, que l'eau que contient le bassin ne se renouvelle jamais entièrement ; les débris lourds, les ordures, les saletés de l'épiderme du corps humain s'accumulent à chaque instant au fond de la baignoire. Les débris ainsi accumulés forment une couche fétide, putréfiée, septique et nuisible, d'une épaisseur de 30 à 40 centimètres, qu'on enlève tous les six mois... et on renouvelle en même temps l'eau de la baignoire ! »

On peut pressentir le rôle important que jouent, dans la diffusion des maladies contagieuses, les bains persans ; au lieu d'être un agent de propreté et de salubrité, ces bains constituent un véritable foyer d'infection et de contagion. Aussi, en Perse, la plupart des maladies de la peau, érysipèle, gale, eczéma, etc., de même que la syphilis, se propagent par les bains publics (1).

(1) Au Brésil, il existe, paraît-il, d'après certains auteurs et d'après les pêcheurs indigènes, des poissons de petite taille capables d'attaquer l'homme. Parmi ces poissons, certaines espèces, appelées vulgairement *candizu* dans le pays, seraient capables à l'état jeune de se loger dans l'urèthre. Leur extraction serait rendue très difficile par suite des épines dont sont armés leurs opercules. Il est, par suite, dangereux de se baigner dans certaines eaux. Pour se mettre à l'abri du danger,

Le docteur Paschayan ajoute — nous lui laissons toute la responsabilité de son assertion — que « les jeunes filles et les femmes veuves deviennent enceintes, en prenant leur bain dans ces baignoires ; » car, dit-il, « jusqu'à midi, les hommes se trouvant dans le bassin, peuvent expulser leur sperme dans l'eau ; et, dans l'après-midi, les femmes, en se plongeant dans cette eau, s'exposent probablement aux dangers de devenir grosses ! »

En résumé, les bains persans seraient de véritables sources d'infection et d'inoculation, même spermatique.

les pêcheurs indiens adaptent à l'extrémité du pénis une petite noix de coco, maintenue en place par un petit filet en fibres de palmier, qui est lui-même attaché à une ceinture de même tissu. Ces sortes d'étuis péniens sont sans doute analogues à ceux dont les *Coniaguis* (Haute-Guinée) « se coiffent », pour empêcher les hautes herbes de la brousse de leur blesser le gland.

VII

LES BAINS RUSSES

Aujourd'hui où la soi-disant civilisation russe se dévoile à nous, mal débarbouillée du vernis de barbarie qui la recouvre, nous ne sommes plus surpris de retrouver la subsistance des mœurs primitives dans la plupart des régions du grand empire moscovite.

Un de nos amis, qui a voyagé dans ces pays, nous contait qu'à Batoum et sur la côte de la mer Noire, dans les environs d'Odessa, où se trouvent des bains de boues réputés, les femmes regardaient passer le train dans le costume de notre mère Eve, sans que leur pudeur en fût le moins du monde alarmée.

Pour les Russes, le bain est le remède à tous maux — avec le thé ou une décoction de plantes. Un auteur du dix-huitième siècle (1), qui a décrit les établissements de Saint-Pétersbourg, nous les représente comme de vastes salles carrées, parquetées en planches, où les gens du peuple et même les marchands entrent, moyennant cinq *kopeks* (trois sous). Ces salles sont entourées de bancs ; à l'extrémité est un divan en bois,

(1) P.-J. Marie de Saint-Ursin, *l'Ami des Femmes*, 2e édition, p. 114 et suiv.

FIG. 70. — BAINS RUSSES.

(D'après un croquis de l'*Illustration*.)

de cinq ou six étages et plus. Un brasier immense, dans une cheminée de tôle, ouvrant et fermant à volonté, répand dans cette salle une chaleur excessive et échauffe, en outre, un four ou étuve, situé au-dessus, et dans lequel sont, dans un état d'incandescence perpétuelle, des cailloux, sur lesquels on projette de temps en temps de l'eau, laquelle s'exhale aussitôt en vapeurs et remplit la salle d'une poussière humide que respirent les baigneurs, soit en s'y promenant nus, soit en restant couchés sur les gradins.

Des serviteurs, armés de longues branches verdoyantes, et qu'on conserve fraîches et flexibles pour l'hiver, ramassent cette vapeur sur les feuilles de ces rameaux et la font pleuvoir en gouttes de feu sur le corps des baigneurs, dont la peau devient d'un rouge écarlate. Quelques-uns se font fustiger ou se fustigent eux-mêmes avec ces branchages; puis, quand ils sont excédés de sueur et de fatigue, ils vont dans une cour voisine, découverte et destinée à cet usage, se promener nus à l'air libre, se rouler dans la neige, s'étendre sur la glace, sortant ainsi brusquement d'une température de 42° au-dessus de zéro, pour passer, sans transition, à 30° au-dessous.

Ces bains glacés sont encore pratiqués en Russie. Un de nos grands périodiques illustrés représentait récemment une scène qui est, sinon de tous les jours, du moins assez fréquente en Russie, où les médecins, dans certains cas, n'hésitent pas à conseiller des bains glacés, susceptibles d'amener des réactions violentes.

« Le patient, dans l'espèce, est quelque riche propriétaire foncier, un *boyard*, qu'un coupé bien clos, transformé pour l'hiver en luxueux traîneau, les glaces de ses portières soigneusement doublées de persiennes, a amené sur l'un de ses étangs. Là, les domestiques ont tout préparé en l'attendant : une brèche d'un mètre carré environ est ouverte dans la glace épaisse et résistante, où s'arrête l'attelage puissant; un tapis a été jeté,

FIG. 71. —
(D'après une li

BAINS TARTARES.

graphie de RAFFET.)

du marchepied jusqu'à ce trou béant, et l'aristocratique valétudinaire, en snow-boots, rejetant les fourrures qui seules l'enveloppent, descend de sa voiture et se plonge rapidement dans l'eau toute prête à se congeler de nouveau. Puis, en hâte, enveloppé d'une couverture que lui tendra le valet de pied, pelotonné de nouveau dans ses fourrures, il regagnera au galop de ses steppeurs le château douillet, où l'attendent tous les soins désirables. »

Les Russes commencent l'usage de ces bains dès qu'ils peuvent marcher; aussi sont-ils peu sensibles à la rigueur des saisons.

Nous venons de voir que, pour vaporiser l'eau, dans certaines régions de la Russie, on verse le liquide sur les cailloux incandescents : c'est là un ressouvenir ou une imitation de ce qui se pratiquait chez les Grecs primitifs, comme nous l'avons dit au début de ce livre.

De même, le bain glacé, succédant au bain très chaud ou à la réaction violente amenée par la fustigation, se retrouve chez les Finlandais.

VIII

LES BAINS FINLANDAIS

Un des traits remarquables des mœurs des Finlandais, c'est l'usage de leurs bains de vapeurs. Il n'est presque pas, chez ce peuple, de paysan qui n'ait une petite maison disposée pour cela.

Cette maison ne contient qu'une seule chambre, divisée en deux étages ou ayant un échafaudage tout autour, sur lequel on monte avec des échelles, pour pouvoir se réunir en plus grand nombre. Dans un coin de la chambre sont des pierres rougies au feu, sur lesquelles on jette de l'eau, jusqu'à ce que l'appartement soit tout à fait rempli de vapeur.

Hommes et femmes, nus comme la main, prennent ces bains ensemble, sans qu'il en résulte aucune manifestation du moindre sentiment de pudeur, ni d'émotion relative à la différence des sexes. Si, cependant, un étranger ouvre tout à coup la porte d'une de ces étuves pour y entrer, les femmes témoignent de l'effroi. Il est vrai qu'alors la lumière y pénètre avec lui, parce que la chambre du bain n'est jamais éclairée. Le seul accès qu'on y ait laissé à la lumière est un petit trou pratiqué au sommet, et les joints mal fermés des planches du toit.

Le voyageur, qui rapporte ces particularités, dit qu'il s'est souvent amusé à surprendre ainsi les baigneurs et qu'il a essayé de se mettre de leur partie, mais qu'il ne lui a jamais été possible d'y tenir plus d'une minute. « Je suis convaincu, dit-il, que, si je m'étais obstiné à m'y tenir plus longtemps, j'y serais mort étouffé ». Il a fait, sur la chaleur de ces étuves, diverses observations à l'aide du thermomètre, et ajoute qu'on aura peine à le croire, quand il dira que les Finlandais séjournent quelquefois une heure entière, causant et riant ensemble, dans une température de 75° du thermomètre de Celsius, lequel, dans sa division, est de 100° pour le terme de l'eau bouillante. L'instrument, ajoute le voyageur, était si chaud, qu'à peine je le pouvais tenir dans ma main.

Pendant tout le temps que les Finlandais restent dans l'étuve, ils se frottent le corps et se frappent de verges faites de rameaux de bouleau. En moins de dix minutes, ils sont aussi rouges que l'écarlate, ce qui n'offre pas le spectacle du monde le plus agréable aux yeux de l'observateur humain et sensible.

Il arrive souvent, pendant l'hiver, aux naturels de ces pays, de sortir de l'étuve dans cet état de nudité, pour aller, par un froid de 30° au-dessous du point de congélation, se rouler dans la neige (1).

(1) Le soir du 24 décembre, nous contait naguère le docteur Th. Caradec, à son retour d'un voyage en Suède, tous les sujets de S. M. Oscar II prennent un bain de vapeur complet, avec frictions, flagellations, fumigations et hydromel final. Ce bain se donne dans la maison de chacun ; et comme les salles aménagées spécialement sont rares, on a recours au moyen suivant : les hommes d'abord, les femmes ensuite, s'enferment dans la cuisine, dont le fourneau est chauffé à blanc. La porte close, les vêtements retirés, un domestique lance de grands seaux d'eaux à la volée sur le fourneau. Inutile de décrire l'atmosphère de fournaise qui en résulte. Quoi qu'il en

Quelquefois aussi, ils sortent nus de l'étuve et vont, dans la rue ou sur le chemin, faire la conversation avec le premier passant venu. Si quelques voyageurs passent près d'une étuve où sont rassemblés ces villageois, ou qu'on ait besoin de secours pour dételer ou atteler les chevaux, vous les voyez aussitôt sortir sans vêtements du bain et venir, sans paraître s'apercevoir du degré de température, aider à cette manœuvre, tandis que les voyageurs grelottent de froid dans les fourrures qui les enveloppent.

Les paysans de la Finlande passent donc subitement d'une chaleur de 70° au-dessus de la congélation à 30° au-dessous, rapportée à l'échelle de Réaumur, transition qui est comme de 63 au-dessus à 24 au-dessous. Non seulement ils n'en ressentent aucune sorte de dérangement, mais ils assurent que, sans l'usage de leurs bains de vapeurs, ils seraient incapables de soutenir les travaux auxquels ils sont appelés. Ils prétendent que ces bains font l'effet du sommeil pour réparer leurs forces.

Ce qui est certain, c'est qu'ils ne connaissent ni les rhumatismes, ni les rhumes, ni les pulmonies... (1)

soit, la fin de cette cérémonie préparatoire réunit tout le monde dans la salle à manger, où la table, magnifiquement éclairée, supporte un somptueux festin.

(1) Peignot, *le Livre des Singularités*.

IX

LES BAINS JAPONAIS

Les Russes sont amateurs de bains glacés, les Japonais, sont, au contraire, fanatiques de bains très chauds (1) ; ils ne craignent pas de les prendre à 40° et même au-dessus.

Si nous considérons les effets physiologiques, l'immersion dans l'eau chaude est plutôt excitante : la peau subit une congestion très vive, les organes glandulaires fonctionnent à l'excès et il se produit une excitation nerveuse, plutôt désagréable, et même parfois douloureuse. Le bain produit d'autres effets physiologiques : le plus immédiat, c'est l'élévation de la température du baigneur. Le professeur Boelz (de Tokio), qui a pris soin de la mesurer, a constaté une augmentation de 2° C., après une courte immersion.

Cette température se conserve pendant quelques heures ; c'est probablement à cause de cette hyperthermie, qu'ils n'ont

(1) Le bain chaud produit une illusion du toucher assez curieuse : si, plongé dans cette eau, on touche avec sa main une partie de son corps, celle-ci paraît froide, bien qu'elle soit, en réalité, augmentée de température (Docteur Remy).

pas été sans remarquer, que les Japonais, par les grands froids de l'hiver, s'attardent aux ablutions matinales (1) dans les salles de bains.

De plus, il est vraisemblable que cette habitude du bain chaud finit par leur endurcir la peau et par les rendre moins frileux, et aussi moins sensibles aux chaleurs excessives (2).

Au Japon, il n'est intérieur, si pauvre soit-il, qui n'ait sa chambre de bain. Voici quelle en est la disposition la plus simple : une partie du plancher est inclinée, afin de laisser couler l'eau ; l'autre est surélevée, pour se mettre au sec. Dans la partie basse sont : une baignoire, un petit réservoir d'eau froide et quelques baquets, le tout en bois.

La baignoire, moins longue que la nôtre, mais plus profonde, est une cuve ovale ou carrée, en bois, dans laquelle il faut s'accroupir les jambes pliées, au lieu de se coucher.

Le système de chauffage en est ingénieux et simple. Un tuyau de poêle, en communication avec un fourneau à charbon, traverse le fond de la cuve, puis sa cavité, et s'élève à quelque hauteur, maintenu par une planche posée sur les bords de la baignoire. Quelques charbons suffisent pour élever et maintenir la température au point voulu.

Le Japonais ne séjourne pas, comme nous, dans l'eau. Après s'y être plongé pendant quelques minutes, il en sort rouge et couvert de sueur ; puis, il complète sa toilette à l'aide de petits baquets d'eau chaude et froide.

Chose bizarre et contraire à toutes les règles de la propreté la plus élémentaire, les Japonais commencent par les pieds,

(1) Chez la plupart des Japonais, un endroit de la maison est spécialement destiné aux ablutions matinales; des réservoirs d'eau, de petites auges en pierre sont placés le long des vérandahs, près des cabinets et ailleurs.

(2) Le Chinois sait très bien qu'il se rafraîchira le visage, pendant l'été, à l'aide de linges trempés dans l'eau chaude.

FIG. 72. — BAINS JAPONAIS, AUJOURD'HUI.

(D'après une photographie.

et remontent peu à peu en se nettoyant successivement toutes les parties du corps, pour terminer par le visage.

Les hommes s'en tiennent là ; mais les femmes, coquettes comme leurs semblables dans tous les pays du monde, se frottent ensuite avec de petits sacs de toile contenant des écorces de grains de riz pulvérisées, afin de blanchir leur peau, naturellement un peu jaune; la pâte onctueuse qui en résulte donne une odeur fort désagréable et très persistante.

Souvent, pour arriver à un résultat plus satisfaisant, les raffinées s'écorchent l'épiderme, avec des morceaux de toile rugueuse.

Cette opération terminée, elles se plongent une dernière fois dans l'eau chaude et s'épongent avec le même « ténangoï », tordu préalablement, avant de reprendre leurs vêtements. La chaleur emmagasinée est tellement considérable, que le corps sèche instantanément, sans faire éprouver aucune sensation de froid due à l'évaporation.

Il y a, au Japon, deux sortes d'établissements de bains : les uns couverts, renfermant des piscines d'une température différente ; les autres, en plein air, tous largement ouverts sur la rue.

Le bain coûte environ deux *sen* (un peu moins de dix centimes). Hommes, femmes, enfants, jeunes filles et vieillards, tous absolument nus, entrent dans les piscines, s'asseyent sur le bord, et puisant de l'eau avec une tasse de bois, se la versent sur le corps. Chacun se lave et se frotte, sans nul souci de son voisin ou de sa voisine ; d'autres, plongés dans l'eau jusqu'aux épaules, restent serrés les uns contre les autres dans la même cuve. Les femmes comme les hommes achèvent tranquillement leur toilette dans la rue.

Des Européens, certains Européens, — nous n'avons pas besoin de préciser davantage — ont vainement réclamé contre ces exhibitions, qu'ils jugeaient offensantes pour leur pudeur.

On leur a donné satisfaction en quelque mesure : c'est ainsi qu'à Kobé, on a séparé les sexes dans la piscine... en tendant une ficelle entre les hommes et les femmes.

Dans les grandes villes du Japon, les établissements de bains, très nombreux, atteignent leur plus haut degré de perfectionnement ; ils se distinguent des autres maisons par d'immenses lanternes en papier, bariolées de gros caractères, de différentes couleurs. Deux portes basses, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes, permettent d'entrer dans la maison ; cette séparation des deux sexes est absolument extérieure, car les deux entrées donnent accès dans la même chambre commune.

L'obscurité, due au peu de jour pénétrant à l'intérieur et à la vapeur d'eau dont la pièce est remplie, empêche d'abord de rien distinguer en entrant ; mais on aperçoit bientôt une grande salle quadrangulaire, avec des murs de terre nus. Le plancher de bois est incliné et se trouve un peu en contre-bas du côté opposé à l'entrée, afin de faire écouler l'eau. Sur ce plancher, dans le costume le plus primitif, chacun fait sa toilette en sortant de la cuve d'eau chaude, ou attend son tour pour s'y plonger.

Le soir, de mauvaises lampes, dont les mèches fumeuses trempent dans de l'huile épaisse, envoient leur lumière vacillante, à travers cette atmosphère de vapeur, sur les groupes de corps mouvants, et les colorent de lueurs jaunes et rouges : on pourrait croire assister à une scène infernale, dont l'illusion est encore complétée par l'air chaud et malsain que l'on respire.

Au fond de la salle, un trou dans la cloison au ras du sol permet de pénétrer, en se courbant en deux, dans l'endroit restreint où se trouve la baignoire.

Depuis l'apparition de la civilisation européenne au Japon, la grande pièce commune a été divisée en deux compartiments,

FIG. 73. — BAINS JAPONAIS, AUTREFOIS.

(D'après une estampe ancienne.)

pour isoler les hommes et les femmes ; une simple tige de bambou, placée à peu de distance du sol, constitue cette séparation virtuelle et s'étend jusqu'au milieu de la cuve, pouvant recevoir ainsi à la fois une personne de chaque sexe.

Les établissements de ce genre possèdent presque tous un *nikaï*. On peut y aller prendre du thé, dans de petites chambres séparées, sorte de « cabinets particuliers » japonais, où les jeunes baigneuses, encore toutes ruisselantes, viennent aussi parfois se reposer des fatigues du bain.

Même dans les plus petits villages, il n'est pas rare de trouver deux et trois auberges. Elles ont chacune leur salle de bains particulière, plus ou moins grande, suivant l'importance de la maison ; les voyageurs, hommes et femmes, en arrivant à l'hôtel, vont d'abord se plonger dans l'eau, dès que l'exiguïté de la salle leur permet d'y trouver une place.

Des établissements de bains publics existent aussi dans presque tous les villages; cependant, les petits hameaux et les fermes isolées en sont dépourvus. Dans ce cas, un simple tonneau, posé sur un fourneau, et appartenant au propriétaire le plus important, remplit l'office de baignoire, pour tout le personnel de la ferme et pour les habitants voisins. Cet ustensile primitif est placé en dehors de la maison, sur le bord de la route ou même à une certaine distance, au milieu des champs.

Souvent, dans les montagnes, on peut voir des hommes et des femmes, et même des enfants, faire leur toilette en plein air, par des froids de plusieurs degrés au-dessous de zéro, sans aucun abri contre le vent et sans paraître incommodés par la bise glacée.

L'eau sourd, en effet, de partout et nombreuses sont les sources d'eau chaude, d'eau froide, et même d'eau minérale, sulfureuse ou autre. Une canalisation des plus simples, en bambou le plus souvent, permet d'amener cette eau dans des piscines, où hommes, femmes, enfants, dans un état de nudité dont

l'image de nos premiers parents peut seule donner l'idée, se pressent les uns contre les autres, dans de vastes baignoires ou de grandes cuves, sans songer à mal le moins du monde.

Et n'allez pas croire que la présence de l'étranger les gêne. M. Henri Turot, le distingué conseiller municipal de Paris, me contait qu'il avait eu la curiosité de plonger son regard à travers une barrière de planches mal jointes, pour jouir du spectacle du bain — et ni baigneurs, ni baigneuses, qui l'avaient pourtant bien remarqué, n'interrompirent un instant leurs ébats. Ils se donnaient, au contraire, en spectacle avec la meilleure grâce du monde.

Il n'est pas rare, me disait de son côté mon confrère et ami, le docteur Tissier, qui a exercé pendant six mois les fonctions de médecin à l'hôpital de Nagasaki, d'apercevoir du train la foule des baigneurs, qui se pressent sur la voie pour saluer les voyageurs de leurs cris assourdissants, sans prendre au préalable la peine de se vêtir.

Une particularité assez curieuse, c'est que les Japonais ne s'essuient pas au sortir du bain : ils se sèchent au soleil, trouvant superflu l'usage de la serviette — ou du papier.

Car le Japonais ne connaît pas le linge de corps. Il porte directement sur la peau des vêtements qui ne sont pas nettoyés tous les jours. Ce manque de linge est une des causes des maladies cutanées, qu'on peut dire endémiques au Japon.

Même les élégants qui, revêtus d'une redingote à l'européenne, d'un pantalon de couleur bizarre et coiffés du casque de sureau ou de la casquette en poil de lapin, ont adopté la chemise de flanelle, ne font laver celle-ci que rarement. Il en résulte que les mêmes vêtements, étant toujours en contact immédiat avec le corps, s'imprègnent de la vapeur de la transpiration, retiennent les produits morbides ou les parasites de la peau et empruntent à l'atmosphère des milieux malsains tous les germes pathogènes qu'elle contient.

Les bains froids ne sont pas du tout pratiqués au Japon : les indigènes paraissent professer un profond mépris pour la *nagare-nomidzou* (eau courante de rivière) et la *oumni-nomidzou* (eau de mer).

Et, malgré tout, nous sommes de l'avis du docteur MATIGNON, il n'y a qu'un peuple propre, réellement propre, c'est le peuple japonais. Encore un record que détient, sans conteste, l'Empire du Soleil-Levant et que les Français devraient bien lui disputer : le record de la propreté (1).

(1) Bibl. : GODET, *les Japonais chez eux* (Paris, 1881) ; RÉMY, *Notes et Mémoires variés sur le Japon* (Paris, 1884) ; comte R. DE DALMAS, *le Japon* (Paris, 1885) ; P. LOTI, *Madame Chrysanthème* ; ED. COTTEAU, *Un touriste dans l'Extrême-Orient* (1895) ; docteur J.-J. MATIGNON, *Gazette des Hôpitaux* et *Médecine moderne*, 1899, etc.

FIG. 74. — LA BAIGNADE JAPONNAISE.

X

LES ÉTABLISSEMENTS DE BAINS DE BUDA-PESTH

La capitale hongroise ne passe pas précisément pour un asile de mœurs chastes. Les touristes qui l'ont visitée nous vantent l'hospitalité de certains hôtels, où l'on vous propose, dès votre arrivée, une chambre avec ou sans « baignoire garnie » : entendez par là qu'elle est occupée par un sujet d'un autre sexe.

Or, d'après un voyageur qui a visité Buda-Pesth il y a peu de temps, ou les touristes ont fort exagéré, ou ces mœurs quasi-patriarcales ont disparu. Toujours est-il que, sauf dans les hôtels borgnes, et il en est partout de même, on peut, sans être cuirassé de vertueuse résistance, prendre possession d'une chambre confortable et s'aller reposer des fatigues du voyage, dans une baignoire où nul ne vient attenter à votre pudeur.

XI

LES BAINS EN AMÉRIQUE

Il n'est pas de pays où l'on ait davantage le souci de l'hygiène corporelle qu'aux États-Unis.

Dans son très intéressant récit de voyage, de New-York à la Nouvelle-Orléans, M. Jules Huret nous donne, à ce sujet, les plus curieux détails.

« On trouve, dit-il, dans Ansonia, des appartements de 20 pièces, pour le prix de 25.000 francs, et des appartements de garçon pour 3.500 ou 4 000 francs : deux salons, une chambre à coucher, une salle de bains... »

Chaque appartement a deux salles de bains : une pour les maîtres, une pour les domestiques.

« Dans les sous-sols, une piscine de 32 mètres de long sur 8 mètres de large est à l'usage gratuit des locataires. Cette piscine est alimentée d'eau douce, mais des conduites spéciales peuvent y amener à volonté l'eau de mer. A côté de la piscine, des chambres de repos et toute une installation d'hydrothérapie et de massage. »

A New-York existent, en outre, les *Mill's hôtels*.

« On appelle ainsi d'immenses hôtels garnis qu'a bâtis à New-

York un millionnaire un peu philanthrope, un peu spéculateur, où l'on reçoit à la nuit, moyennant vingt sous, les hommes sans domicile et d'où les femmes sont exclues. On a relégué les appareils à douches dans le sous-sol. Cinquante cabines avec appareils automatiques sont à la disposition gratuite des clients (1). »

Un multimillionnaire des États-Unis, le sénateur Clarke, a fait ériger à New-York un somptueux hôtel, qui n'a pas coûté moins de soixante millions de francs. Cet hôtel contient, outre la salle de réception, le salon et la salle à manger, de dimensions insolites ; une galerie de tableaux, transformable en théâtre avec une scène tournante ; une salle de concert avec orgue ; un observatoire ; une galerie de porcelaines ; quinze salles de bains, ayant coûté chacune 8.000 francs ; un bassin de natation ayant 30 pieds de long sur 20 de large et qui est continuellement alimenté d'eau filtrée, etc.

Si de l'Amérique du Nord nous nous transportons dans l'Amérique du Sud, le décor change.

Un chargé d'affaires en Bolivie, faisant un jour une conférence sur le pays d'où il arrivait, conta, entre autres choses, que les Boliviens ne se lavaient pas. Le propos fut rapporté là-bas : ce fut un *tolle* général d'indignation.

Evitons les personnalités blessantes, et admettons qu'envisagé individuellement, le Bolivien n'ait pas systématiquement horreur de l'eau, *pour l'usage externe*. Mais, si on passe du point de vue particulier au point de vue général, force est de reconnaître que le chargé d'affaires de France en Bolivie avait parlé en observateur.

(1) La ville de Chicago a inauguré, en 1904, des bains flottants pour les pauvres, avec entrées pour un sou. C'est un bienfaiteur, M. KEWAY WEADER, qui a donné à la ville le bateau et l'installation.

A Oruro, nous dit quelqu'un qui a visité la Bolivie, M. Emile Barbier, à Oruro, l'étranger qui, d'aventure, s'enquiert d'un établissement de bains, passe *ipso facto* à l'état de bête curieuse.

A Cochabamba, on l'envoie à Calacala : Calacala, c'est un petit bourg distant de 3 kilomètres où coule un torrent. On peut s'y baigner, quand il y a de l'eau, en compagnie des chevaux, des mulets et des chiens. Encore faut-il ne pas craindre d'affronter la température ambiante, qui forcément est assez basse à l'altitude où se trouve Cochabamba.

A Sucre, la recherche d'un établissement de bains fait sourire de dédain ou de compassion.

A Potosi, l'altitude excessive de la ville empêche sans doute la canalisation des eaux pour un objet aussi frivole qu'un bain. Et, lorsque, en désespoir de cause, on arrivera à La Paz, on sera tout heureux, après plusieurs mois de voyage, de découvrir un tenancier de bains, qui mettra à votre disposition des baignoires dont la forme en sabot rappelle exactement celle dans laquelle Marat reçut la mort (1).

En France, dans nos provinces reculées, on n'en trouve pas toujours autant.

(1) *Tour du Monde*, 16 février 1907.

FIG. 75. — UN BAIN PUBLIC, A STOCKHOLM.

(D'après une photographie.)

XII

LES BAINS PUBLICS A STOCKHOLM

Grâce à l'obligeance de notre ami, M. Abel Henry, qui nous l'a rapportée, au retour de son voyage en Suède, Danemark et Norvège, où il avait accompagné le Président de la République, au titre de correspondant du *Petit Journal*, nous pouvons présenter à nos lecteurs la photographie d'un bain public à Stockholm ; on y voit les hommes complètement nus, sans caleçon de bains; et ils ne craignent pas de se montrer dans cet état de nudité devant les spectateurs de cette scène, qui n'en semblent pas autrement choqués.

Une preuve de plus que la pudeur est une question de latitude.

FIN DE L'APPENDICE

ERRATA ET ADDENDA

P. 284. — Dans des *Mémoires*, récemment parus, *sur la Cour de Louis XIV*, Primi Visconti confirme (p. 161), ce que l'on savait déjà par Saint-Simon, que Mme de Beauvais, « toute vieille, petite, laide » et borgne qu'elle fût, avait reçu pour mission de donner au jeune monarque sa première leçon d'amour, « *une fois qu'il sortait du bain.* » Les Musulmans se baignent après, mais le Roi-Soleil n'agit pas comme le commun des mortels.

P. 285. — En 1900, le Shah de Perse était venu à Paris, à l'Exposition Universelle. Certain jour qu'il y était attendu par les hauts dignitaires de l'Exposition, notamment MM. Alfred Picard, Delaunay-Belleville, Chardon, etc., on ne le vit pas arriver. Informations prises, on apprit que le Shah, pris d'un accès de goutte, ne quitterait pas l'hôtel. Les cuirassiers de l'escorte, postés dans l'avenue Malakoff, rentrèrent à la caserne et les carrosses de l'Élysée regagnèrent les remises.

Vers neuf heures, une agitation se produit dans le Palais. Tout le monde court à la fois et tout le monde s'interpelle. A la fin, on s'explique : le Shah veut prendre un bain turc et il n'y a pas de bain turc dans le Palais. Comment y pourvoir ?

Quelqu'un propose de mener le Shah dans un établissement public. Aussitôt la cour de se récrier. C'est impossible : le Shah de Perse ne peut aller prendre un bain, en ville, comme le premier particulier venu. Alors, on s'arrange comme on peut : on fait du feu dans une chambre ; on bourre la cheminée, jusqu'à la faire éclater. Puis, sur des pierres chauffées dans le four, on verse de l'eau, ce qui produit des nuages de vapeur. Et le Shah, tant bien que mal, prend son bain et se fait masser.

Comme quoi l'Histoire toujours se recommence !

TABLE DES GRAVURES

Pages

1. Monnaie d'Himère (Cabinet des médailles de la Bibl. Nat.) 4
2. Le Bain de Vénus (Dessiné par NIQUET, gravé par PILLEMENT et POCQUEL) 5
3. David contemplant Bethsabée au bain (bois du XVe s.) 9
4. Le Bain turc (d'après INGRES) 19
5. La Douche primitive (TICHBEN, *Peintures de vases*, II, pl. LVII) 25
6. Jeunes filles à leur toilette (d'après une terre cuite de Tanagra) 27
7. Comment les Grecs se servaient du strigile (d'après GERHARD, *Vases étrusques*, pl. CCLXXVII) 31
8. Femmes grecques faisant leurs ablutions (TICHBEN, I, pl. LV) 33
9. Un bain public d'hommes, en Grèce (TICHBEN, II, pl. LI) 35
10. Dame grecque à sa toilette (TICHBEN, II, pl. XV) . . 37
11. Vêtements et accessoires de bains, à l'époque grecque (GERHARD, pl. CCXCVI) 39
12. Un bain public de femmes, en Grèce (GERHARD, pl. XXX, Musée de Berlin) 41
13. Un bain public d'hommes, en Grèce (ROULEZ, pl. XIX). 43
14. Femmes grecques sortant du bain (GERHARD, pl. CCXCVI) 49

Pages.

15. Piscine romaine (d'après une aquarelle de Hubert Robert) 59
16. Un établissement de bains romains (d'après le frontispice de l'ouvrage de Roulez) 67
17. Intérieur de thermes romains (d'après une gravure de Jaspar Isaac) 72
18. L'hypocauste de Champlieu (d'après l'opuscule du docteur Peigné-Delacourt) 85
19. Brasero pour bains publics, trouvé à Pompéi (Musée de Naples) 95
20. Plan topographique du monastère de Saint-Riquier, au neuvième siècle 136
21. Le baptême de Clovis (d'après une toile peinte de Reims, du quinzième siècle) 147
22. Une cuve-baigneresse, du Moyen-Age (gravure tirée du *Pèlerinage de la vie humaine*, par Guillaume de Deguilleville, manuscrit de 1393, f. fs., 7210 in-4). 161
23. Le bain de l'hôte (ms. allemand, de Minnesinger, douzième siècle, n° 32, Bibl. nat.) 165
24. Une cuve ovale, du Moyen-Age (gravure tirée de Boccace, *De Casu nobilium virorum*, traduit en français par Laurent de Prémierfait. Ms fr. de la Bibl. Nat., n° 6878, quinzième siècle) 167
25. Un bain en commun au quinzième siècle (Ms fr., Arsenal, n° 318, in-4°) 169
26. Un bain de vapeur, au Moyen-Age (d'après Alf. Martin, *Deutsches Badewesen*, etc., Iéna, 1906). 173
27. Les bains, lieux de rendez-vous au quinzième siècle (d'après Bacio Baldini, Bibl. Nat., Ea 29 Rès.) . . 193
28. La vie au bain, au quinzième siècle (Aldegrever, Bibl. Nat., Ec 5, pl. B. 44, f° XLII) 195
29. Gravure ext. de « Tableaux de la civilisation et de la vie seigneuriale en Allemagne » (Paris, Quantin, 1885). 198
30. La Fontaine de Jouvence (d'après le tableau de Lucas Cranach, Musée de Berlin) 200

Pages.

31. Un bain de femmes à l'époque de la Renaissance (d'après Ch. Ephrussi, *les Bains d'Albert Dürer*) . . 207
32. Le bain de pieds (d'après Albert Dürer: communiqué par M. Bouty) 211
33. La douche à Plombières (d'après Haumonté, *Plombières ancien et moderne*) 213
34. La vie au bain au quatorzième siècle (d'après le *Compost et Kalendrier des Bergers*, 1390). 225
35. Les bains sous Louis XI (d'après un coffret de l'époque, conservé au Musée de Clermont-Ferrand). . . 227
36. Un établissement de bains prostibulaire au xv^e^ s. . 228
37. Baignoire à « pavillon » ou « épervier » (d'après un ms. miniaturé du quinzième siècle, de la Bibl. de l'Arsenal) 237
38. Le repas au bain 248
39. La scarification du membre inférieur (d'après une estampe de la collection G. Hartmann) 261
40. L'application des ventouses aux étuves (d'après une gravure de Jost Ammam) 265
41. La Ventouseuse (d'après l'estampe de Cornélis Dusart, 1693) 267
42. Un appartement de baigneur sous Louis XIV (d'après une estampe du Musée Carnavalet) 273
43. Le bain de l'ambassadeur persan (d'après une estampe de la Bibl. Nat.) 285
44. Un « équipage de bain » au temps du Grand Roi (d'après une estampe de Bonnart, dix-sept^e^ siècle). 289
45. Le Bain (d'après une peinture du château de Chantilly : *Magas. pitt.*, mai 1862). 299
46. Le bain de pieds de la dame de qualité, au dix-huitième siècle (d'après une estampe de Saint-Jean) . . 305
47. Retour du bain (d'après une estampe du dix-huitième siècle) 308
48. Le demi-bain (d'après une estampe de Freudberg, communiquée par M. Jean Robiquet) 311
49. Baignoire en « sabot », dans laquelle fut assassiné Marat (d'après une estampe contemporaine) . . . 313

Pages.

50. Gabrielle d'Estrées au bain (d'après une peinture du Musée Condé, de Chantilly) . . . . . 315.
51. Un bain de femmes, sur la rivière (d'après un cliché communiqué par MM. Maloine et Witkowski) . . 331.
52. Bon de bains gratuits, signé par Guillotin (Collection Noël Charavay) . . . . . 335.
53. Vue prise aux Bains à quatre sous (d'après une lithographie de Daumier) . . . . . 336.
54. Vue prise à l'entrée des Bains Deligny (d'après une lithographie de Daumier). . . . . 341.
55. Un bain de femmes, à l'époque du Directoire (d'après une estampe du Musée Carnavalet) . . . . . 344.
56. Un bain d'hommes : le « bain à la papa » (d'après une estampe du Musée Carnavalet). . . . . 345.
57. Les Bains Vigier (d'après une estampe de notre collection personnelle). . . . . 349.
58. Servante de bain apportant la collation (d'après une estampe en couleurs, de la collection G. Hartmann). 353.
59. Peignoirs de bains (d'après une estampe coloriée, de la collection G. Hartmann) . . . . . 355.
60. Bains chinois du boulevard des Italiens (d'après une estampe coloriée, de la collection G. Hartmann). . 357
61. Cachet de bains (époque Restauration), tiré de l'ouvrage de Léon Maillard, *Menus et Programmes* . . 360
62. Une École de natation sous la Restauration (d'après une lithographie de Marlet) . . . . . 365.
63. Les Bains à domicile (d'après une lithographie de Marlet, Musée Carnavalet) 367
64. Le Bain de vapeur (d'après une estampe coloriée, de la collection G. Hartmann). . . . . 369.
65. Le Bain sous le premier Empire (d'après une peinture de Mallet, gravée par Girard fils). . . . . 373.
66. La Baignade sacrée des Hindous (d'après une photographie) . . . . . 392.
67. Les Bains maures (Bains de Brousse), d'après une photographie. . . . . 403.

Pages

68. Bains publics à l'usage des femmes turques (d'après une estampe coloriée, de LABROUSSE) 407
69. Bain égyptien (eau-forte de L. PETIT, d'après une composition de DENON) 413
70. Le bain d'un boyard russe, en hiver (d'après *l'Illustration*, du 10 décembre 1903). 421
71. Bain tatar (*sic*), salle de repos (d'après une lithographie de RAFFET, 1840) 424
72. Bains Japonais, aujourd'hui (d'après une photographie). 433
73. Bains Japonais, autrefois (d'après une estampe ancienne, de la collection BING) 437
74. La Baignade au Japon (d'après une estampe ancienne). 440
75. Un Bain public, à Stockholm (d'après une photographie, communiquée par M. ABEL HENRY) 445

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
Chapitre	I. Ages primitifs,	3
—	II. Époque grecque	23
—	III. Époque romaine.	53
—	IV. Moyen age	123
—	V. Renaissance.	251
—	VI. De Louis xiv a la Révolution	281
—	VII. De la Révolution a la Restauration	339
—	VIII. De la Restauration a nos jours	363
Conclusions.		381
Appendice	I. Bains hindous	389
—	II. Le Bain de la Reine, à Madagascar.	398
—	III. Bains maures	400
—	IV. Bains turcs	406
—	V. Bains égyptiens.	411
—	VI. Bains persans	417
—	VII. Bains russes.	422
—	VIII. Bains finlandais.	428
—	IX. Bains japonais	431
—	X. Établissements de bains de Budapest.	441
—	XI. Bains en Amérique	442
—	XII. Bains publics à Stockholm.	447
Errata et addenda		448
Table des gravures.		449

2426. — TOURS, IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.

G. de Malherbe, Imp.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston

Author Cabanès, Auguste
Title Moeurs intimes de passé. Vol.2.

117198

H
C112im